Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/rflexionspolit02duto

REFLEXIONS
POLITIQUES
SUR
LES FINANCES,
ET
LE COMMERCE.

Où l'on examine quelles ont été, sur les Revenus, les Denrées, le Change étranger, & conséquemment sur notre Commerce, les influences des Augmentations & des Diminutions des valeurs numéraires des Monnoies.

TOME II.

A LA HAYE,
Chez les freres VAILLANT & NICOLAS PREVOST
M. DCC. LIV.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CSP

HJ
1081
.D4
1754
v. 2

TABLE
DES CHAPITRES
ET ARTICLES
Contenus dans le Tome second de ces Réflexions.

CHAPITRE III.

DAns lequel on examine ſi le ſurhauſſement des Monnoies eſt avantageux ou contraire à notre Commerce, en ſuivant le cours du Change étranger, qui en eſt le véritable Barometre, *& la ſeule route qui puiſſe nous le montrer avec certitude & avec clarté.* Page 1

Article 1. *Contenant les explications néceſſaires pour l'intelligence de ce que j'ai à dire, avec l'état des Monnoies & du Change, en Janvier*

1709. page 2
Principes du Change & du Commerce. 3
Ce que c'eſt que le Pair. ibid.
Deux ſortes de Monnoies ſont l'ame du Commerce, l'une réelle *& l'autre* idéale. 4
Elles nous fourniſſent deux ſortes de parités, *ou de rapports à conſidérer. Le Pair* réel *& le Pair* Politique. 5 & 6
Le Pair réel *n'a point encore été traité, & de quelle façon il le faut traiter.* 7
Ce qu'on entend par la balance du Commerce. 9
Quel change nous eſt avantageux, & quel eſt celui qui nous eſt contraire. 12
Moyen ſûr & prompt de connoître l'état du Commerce. 15 & 284
Etat dans lequel étoient nos Monnoies & les changes en 1709, avant &

lors de la refonte. 20
Formules de calcul pour trouver les parités. ibid.
Art. II. *Examen du cours des changes, depuis le premier Janvier 1709, juſqu'à la fin du mois de Septembre 1713.* 26
Année 1710. 35
Année 1711. 39
Année 1712. 42
Neuf premiers mois 1713. 52
Art. III. *Où l'on continue à examiner les effets de nos mutations de Monnoies ſur le Change, depuis le premier Octobre 1713, juſqu'à la fin de Septembre 1715.* 59
Année 1714. 65
Année 1715. 71
Art. IV. *Où l'on continue le même examen qu'au précédent Article, depuis le premier du mois d'Octobre 1715, juſqu'à la fin d'Avril 1717.* 83

Année 1716. 88
Quatre premiers mois de 1717. 107
Préjudice que cauſent à l'Etat nos mutations de Monnoies. 111 *& ſuiv.*
Le Miniſtere actuel loué. 118
Toutes les opérations de Monnoies alterent la circulation des Eſpeces. 120
Les mutations de Monnoies onéreuſes à la Nation. 123
Autre calcul des pertes que fait l'Etat à ces mutations de Monnoies. 131
Le Commerçant eſt un homme cher à l'Etat. 143
Le Laboureur & l'homme d'induſtrie doivent être protégés. 144
Le Gouvernement loué de n'avoir pas touché aux Monnoies. 145
Art. v. *Où l'on continue à examiner les effets de nos mutations de Monnoies ſur le Change, depuis le com-*

mencement du mois d'Août 1723, juſqu'à la refonte générale ordonnée par Edit du mois de Janvier 1726. 147
Etat des Monnoies & du change au commencement du mois d'Août 1723. ibid.
Année 1724. 156
Diminutions d'Eſpeces. 164
Effets de ces diminutions. 171, 187
Année 1725. 172
Année 1726. 173
Réponſes à deux objections ſur les diminutions. 184
Art. VI. *On l'on continue à examiner les influences des variations des Monnoies ſur le Change, depuis le premier Février 1726 juſqu'à la fin de l'année 1734.* 189
Onze derniers mois 1726. ibid.
Refonte générale des Monnoies. 190
Surhauſſement du mois de Mai 1726. 215

L'Arrêt du 15 Juin 1726, & ſon effet. 229
Situation de nos finances au commencement de 1727. 232
Année 1727. 241
Avantage que procure la ſtabilité de nos Monnoies. 246
Nous avons obligation au miniſtere actuel. 251
Ce que faiſoient nos Ancêtres, pour avoir une Monnoie ſtable. 252
La France a deux dettes à acquitter. 263
Ce que faiſoient nos anciens Rois en affoibliſſant les Eſpeces. 267
Toute fabrication de Monnoie doit ſe faire aux dépens du Roi, & non des Sujets. 268
Art. VII. *Contenant quelques cauſes des variations de prix de toutes choſes, & par occaſion quelques obſervations ſur le Commerce & la*

Navigation en général, & sur quelques obstacles à l ur progrès. 270
La France a des avantages pour le Commerce que les autres Etats n'ont poin. 289
La Noblesse ne fait point le Commerce. 293
Services du Noble & du Négociant. 294
Sentiment du Duc de Sully. 295
Le Commerce en gros & maritime n'a rien que d'honorable. 298
Témoignages de l'antiquité en faveur de ce Commerce. ibid.
Les Empereurs Romains le favorisent. 302
Le Commerce Maritime honorable chez les Anciens. 303
La France, aussi-bien que l'Empire Romain, a des Villes maritimes & commerçantes. 304

Les forces maritimes néceſſaires à la puiſſance des Etats. 308
Etabliſſement de la Banque Générale, & de la Compagnie des Indes. 316
Actions d'Occident & des Indes. 319
Situation du crédit au 4 Octobre 1719. 325
Progrès du ſyſtême. 327
Situation du crédit à la fin de Novembre 1719. 329
Ses effets. 330
Situation du Roi & de la Compagnie des Indes. 335
La ſituation du Rentier n'étoit pas favorable. 338
Montant des effets publics à la fin de chaque mois. 340
Reponſe à ceux qui propoſoient la deſtruction de la Compagnie des Indes. 342
La Navigation eſt l'ame du Commerce

& le moyen d'augmenter la puiſſance du Roi. 347
Ce que coûtoit la Marine en 1681. 350
Autre calcul fondé ſur le prix d'un vaiſſeau de 60 canons, qui coûte 600 mille livres tout armé. 354
Qui eſt le maître de la mer, eſt le maître de tout. 359
Néceſſité où eſt la France d'avoir une puiſſante Marine. 360
Dénombrement de nos hommes de mer. 362
Le premier honneur eſt dû au pavillon François. 363
Dans les premiers tems les Nobles & les Roturiers commerçoient également. 367
C'eſt la Navigation & le Commerce qui font la puiſſance de l'Angleterre, de la Hollande, de Genes, &c. 369
Néceſſité où eſt la France d'avoir un

Port au milieu de la Manche, & en quel lieu. 375
Récapitulation & concluſion. 379

Fin de la Table du Tome II.

REFLEXIONS

REFLEXIONS
POLITIQUES
SUR
LES FINANCES
ET
LE COMMERCE.

CHAPITRE III.

Dans lequel on examine si le surhauſſement des Monnoies, eſt avantageux ou contraire à notre Commerce, en ſuivant le cours du change étranger, qui en eſt LE VERITABLE BAROMETRE, & la ſeule route qui puiſſe nous le montrer avec certitude & avec clarté.

ARTICLE I.

Contenant les explications néceſſaires pour l'intelligence de ce que j'ai à dire, avec l'état des Monnoies & du Change en Janvier 1709.

POUR concevoir ce que j'ai à dire dans ce Chapitre, il eſt à propos d'expliquer ici ce que c'eſt que le Change.

On entend par change la négociation que font enſemble deux Marchands qui ſe trouvent en même lieu, par laquelle l'un des deux ſe charge à un certain prix des fonds que l'autre a dans un pays étranger quelconque, ou bien autrement.

On entend encore par change la remiſe réciproque que ſe font deux négocians, l'un François, par exemple & l'autre Hollandois, des ſom-

mes qui leur ſont dues, au François en Hollande, pour le prix des marchandiſes qu'il y a tranſportées, au-delà de la valeur de celles qu'il en rapporte, & au Hollandois en France pour la même choſe, afin d'éviter l'un & l'autre la peine, les riſques, & les dépenſes du tranſport de l'argent. D'où je tire ces principes fondamentaux.

I.

Le change n'eſt qu'une compenſation de valeur d'un pays à un autre.

II.

Si notre Commerce & notre dépenſe chez les étrangers ſont égaux à leur Commerce & à leur dépenſe chez nous, la compenſation eſt égale : alors on dit que *la balance de ce Commerce eſt égale*, & le change au PAIR ; c'eſt-à-dire, qu'on rece-

vra dans le lieu du payement autant d'argent en poids & en titre qu'on en a donné. Ainſi, ſi le François pour chacun de ſes écus actuels de 3 liv. qu'il donne à Paris en Eſpeces nouvelles, reçoit 54 $\frac{1}{17}$ deniers de gros argent courant, ou 52 deniers de gros argent de Banque en Hollande & 29 $\frac{1}{7}$ deniers ſterlins à Londres, & ſi le Hollandois pour ſes 54 $\frac{1}{13}$ deniers de gros argent courant, ou pour ſes 52 deniers de gros argent de Banque, reçoit un écu de 3 livres à Paris, ils reçoivent exactement autant qu'ils donnent l'un & l'autre ; s'ils reçoivent plus, ils gagnent, & s'ils reçoivent moins, ils perdent. Qu'il me ſoit permis de faire ici une remarque à l'occaſion de cette parité.

Deux ſortes de Monnoies ſont l'ame & le mobile du Commerce, l'une RÉELLE, & l'autre IDÉALE.

La Monnoie RÉELLE eſt d'or & d'argent : elle fut introduite pour la facilité du Commerce ; elle fit ſuccéder les ventes aux échanges, en devenant le prix & la meſure de tout ce qui entre en Commerce parmi les hommes. Mais comme le tranſport embarraſſant de ces eſpéces faiſoit encore un obſtacle au Commerce, on eut recours aux Lettres de change d'un Pays ou d'une Place ſur une autre ; & pour rendre les négociations & les calculs plus faciles, on imagina des Monnoies de compte ou de change, comme les livres, les ſols, & les écus, en France ; les deniers, les ſols & les livres ſterlins, en Angleterre ; les deniers, les ſols, & les livres de gros, en Hollande &c. Cette derniere ſorte de Monnoie *Idéale*, ou imaginaire, & qui, à proprement parler, conſiſte en des noms collectifs, qui comprennent ſous eux un certain nombre de Monnoies *Réelles*, ſera nommée Monnoie POLITIQUE.

Ces deux ſortes de Monnoies nous fourniſſent deux ſortes de comparaiſons à faire, ou d'égalités & de rapports à conſidérer. La premiere, entre le poids, le titre & la valeur des Monnoies *Réelles* d'un pays, & le

poids, le titre, & la valeur des Monnoies *Réelles* d'un autre pays : cette ſorte d'égalité ſera nommée LE PAIR RÉEL.

Le Pair *réel*, ou cette exacte égalité, entre les Monnoies courantes eſt le point le plus délicat, le plus eſſentiel, & le plus inconnu du Commerce de change : il eſt auſſi le point le plus fixe d'où l'on puiſſe partir ; car le poids & le titre des Monnoies ſont par-tout plus conſtant que leurs valeurs numéraires. La ſeconde égalité que l'on doit conſiderer, eſt celle qui ſe trouve entre les Monnoies de change d'un pays, & les Monnoies de change d'un autre pays, leſquelles reçoivent de fréquens changemens dans ce qu'il faut de l'une pour égaler l'autre. Ces variations, qui proviennent de la valeur arbitraire que les Souverains donnent aux Monnoies *Réelles* dans leurs Etats, & de l'abondance ou de la rareté des Lettres de Changes d'une place ſur une autre ſont préciſément ce qu'on appelle les Changes. Leur égalité conſiſte à trouver le rapport d'un change à deux ou pluſieurs changes donnés : elle fait ce que nous appellerons le PAIR POLITIQUE.

Ce Pair eſt donc une exacte égalité en-

tre les prix des changes de différentes Places, comparés entre eux. Il eſt l'objet de l'attention la plus importante que doit avoir un Négociant. Ce Négociant doit ſuivre les différences de ces changes. Il en doit faire d'exactes & fréquentes comparaiſons ; il doit examiner chaque jour ce qui réſulte des changemens combinés entre eux. C'eſt par cet examen ſcrupuleux & détaillé qu'il découvre les routes qu'il doit ſuivre, & les circuits qu'il peut ou qu'il doit faire de place en place, afin de ſe mettre en état de profiter de tout l'avantage que lui préſente chaque change en particulier, & d'éviter de remettre directement ſur une place dont le change ne lui paroîtra pas favorable.

Voilà donc deux ſortes de Parités qu'il ne faut pas confondre : le PAIR RÉEL, & le PAIR POLITIQUE. Perſonne n'a encore traité du Pair réel ; pour le faire d'une façon ſatisfaiſante & utile, il faut être parfaitement inſtruit des poids, des titres & des valeurs des Monnoies réelles de tous les Etats de l'Europe. Il faut être au-deſſus de la difficulté des calculs qu'il exige, afin qu'aucun ne puiſſe arrêter. Il faut auſſi connoître néceſſairement, & avec la der-

niere préciſion, le rapport le plus exact qui ſoit poſſible, entre les poids avec leſquels on peſe l'or & l'argent dans l'Etat où l'on eſt, & ceux avec leſquels on peſe ces mêmes métaux dans tous les autres Etats; car c'eſt du rapport ou de la connoiſſance exacte de tous ces différens poids, que dépend abſolument toute comparaiſon de la Monnoie d'un Etat, avec celle d'un autre Etat.

On trouve dans les Livres de Commerce, ou de Changes étrangers, fait par nos Arithméticiens, des rapports de poids & de meſures; mais ce ſont des rapports pris ſans exactitude entre les poids avec leſquels on peſe les marchandiſes dans ces Etats; outre que ces poids ne ſont pas partout ceux avec leſquels on peſe l'or & l'argent, l'importance de ces métaux demande bien plus d'exactitude & de préciſion que les marchandiſes n'en exigent, & qu'on neleur en donne réellement; ainſi celui qui ſuivroit ces rapports, ſe tromperoit bien lourdement.

Quant à la maniere de trouver le Pair *réel* entre les Monnoies réelles de deux Etats, ou le Pair *Politique* entre les Monnoies de Change de deux ou de pluſieurs

Etats, j'en donnerai ci-après, à la fin de cet article, page 24 une formule générale, dont je me ſers il y a plus de vingt ans, par le moyen de laquelle on trouvera toutes ces Parités : elle ſuppoſe une connoiſſance exacte de toutes les Monnoies réelles, de leurs poids, de leurs titres, & de leurs valeurs en chaque Etat; mais comme ce détail n'eſt pas de mon ſujet, je ne m'y arrêterai pas davantage. Je reprends la ſuite des Principes du Change & du Commerce.

III.

Si une Nation nous fournit plus qu'elle ne reçoit de nous, ou ſi nous faiſons chez elle plus de dépenſe qu'elle n'en fait chez nous, il faut néceſſairement lui payer cet excédent, qui eſt appellé LA BALANCE DU COMMERCE entre ces deux Nations, ſoit en argent monnoyé, ſoit en lingots.

Or pour payer cette balance due à l'étranger, la demande ou la recherche de ſon argent, ou de ſes

Lettres de Change devient chez nous plus grande que leur quantité : c'eſt ce qui l'enchérit, & ce qui fait baiſſer le Change au-deſſous (*a*) du Pair, parce qu'alors les Hollandois nous donnent moins que 54 $\frac{1}{17}$ deniers de gros, argent courant, ou que 52 deniers, argent de Banque, & l'Anglois moins que 29 $\frac{1}{2}$ deniers ſterlins pour notre écu de 60 ſols : alors nous recevons moins, ou nous donnons plus d'argent que nous n'en avons reçu ; ce qui nous rend le change déſavantageux. Il baiſſe au-deſſous du Pair ou de ſa véritable valeur. C'eſt ainſi qu'il eſt devenu un trafic ; & cette différence du

(*a*) Je dis que le Change *baiſſe*, quand il tombe au-deſſous du Pair : c'eſt ce qu'il faut entendre tant ici que dans la ſuite. Bien des gens diſent qu'il *hauſſe*, parce qu'ils entendent qu'il nous faut donner une plus grande quantité de livres ou d'Ecus pour une certaine quantité de Monnoie étrangere.

Pair à ce que l'on donne, fait le cours du Change. En ce cas il nous montre que la France eſt débitrice envers l'étranger, & conſéquemment que le Commerce qu'elle fait avec lui eſt onéreux & à charge.

De même, toutes les fois que la France fournira à l'étranger plus qu'elle ne recevra de lui, l'étranger lui ſera débiteur, & le Change à ſon avantage ; parce que le beſoin que cet étranger aura de notre argent, ou de nos lettres pour nous payer cette balance, en augmentera chez lui la recherche, & la demande, & c'eſt lui alors qui ſera obligé de nous donner plus qu'il ne nous doit réellement ; ce qui fait monter le Change au-deſſus du pair ; parce que pour notre écu de 60 ſols, le Hollandois nous donne plus de 54 deniers de gros courans, ou plus de 52 deniers de Banque, & l'Anglois

plus de 29 $\frac{1}{2}$ deniers ſterlins : alors le Change eſt à notre avantage.

Selon ces Principes, le Change, qui eſt au-deſſus du pair, nous eſt avantageux, & nous montre que le Commerce que nous faiſons avec cette Nation, nous eſt favorable, puiſqu'elle nous redoit.

Et le Change, qui eſt au-deſſous du pair, nous eſt déſavantageux, & nous apprend que notre Commerce nous eſt onéreux & à charge, puiſque nous redevons à l'étranger : d'où je conclus trois choſes.

La premiere, que *le Change nous montre journellement laquelle de deux Nations redoit à l'autre, & qu'il eſt par conſéquent le véritable* BAROMETRE DU COMMERCE.

La ſeconde, que *la nation qui redoit, a le déſavantage du Commerce, & que celle à laquelle il eſt dû, a l'avantage.*

Et la troiſiéme, que *le Commerce avantageux attire néceſſairement les matieres d'or & d'argent dans l'Etat qui a l'avantage, ou auquel il eſt dû, & qu'elles ſortent de l'Etat qui a le deſavantage ou qui redoit.*

Il y a cependant des cas, qui peuvent apporter quelqu'exception à cette regle. Il arrive de tems à autre des mouvemens extraordinaires dans les Changes. Ceux qui ſont cauſés par un fait de Commerce, ne ſont pas ordinairement de durée, ni d'une ſenſibilité conſidérable aux Négocians : les choſes ſe remettent promptement dans leur ſituation naturelle, & la balance penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais il n'en eſt pas de même, lorſque ces mouvemens ſont occaſionnés par des cauſes ſupérieures & indépendantes du Commerce. Par exemple une refonte de Monnoie trop avan-

tageuſe au Roi, & par conſéquent trop onéreuſe à ſes ſujets, une Chambre de Juſtice, un Viſa &c, engagent les peuples à remettre leurs fonds à l'étranger, afin de ſauver une partie de leur perte : alors ſans être débiteurs, le Change baiſſe tout d'un coup. Il en eſt de même, lorſqu'un Etat par politique ſe trouve obligé à payer de groſſes ſommes dans les pays étrangers, ſans qu'il ait reçu de compenſation : alors ce mouvement eſt la perte du Change ; il eſt beaucoup plus ſenſible & de plus longue durée. En pareil cas ; & avant de paſſer par le Change, il faut l'étudier finement, & l'examiner de bien près ; & ſi on ne le trouve pas capable de ſoutenir des remiſes conſidérables, il vaut beaucoup mieux tranſporter l'argent en nature, que d'abîmer le Commerce.

Moyen ſûr & prompt, de connoître l'état du Commerce.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que des yeux attentifs ſur le cours journalier de ce Change, en voyant laquelle des deux nations redoit à l'autre, ou laquelle a l'avantage ou le déſavantage du Commerce, verroient auſſi ce qu'il conviendroit de faire, pour ſoutenir ce Change ou pour bonnifier le Commerce. Ce moyen de connoître la Balance du Commerce eſt infiniment plus prompt & plus ſûr, que celui d'examiner l'entrée & la ſortie des Marchandiſes : car il met journellement le légiſlateur en état d'agir, ſoit pour ſoutenir & conſerver l'avantage, ſi on l'a, ſoit pour le rappeller, ſi on ne l'a pas ; au lieu que celui qui réſulte de l'examen des denrées, qui entrent & qui ſortent

du Royaume, ne peut ſe connoître que long-tems après, & alors il n'eſt plus tems d'agir. Peut-être faut-il ſe ſervir de l'un & de l'autre. Voyez ci-après Article 7 de ce Ch. ce qui y eſt dit à ce ſujet.

Par la même raiſon, ſi nous ſuivons de près le cours de ce Change, pendant un eſpace de tems où il y ait eu de ces variations de Monnoies dans le haut & dans le bas, nous verrons également quelles ont été leurs influences ſur le Change, & conſéquemment ſur notre Commerce, & par là, lequel eſt le plus avantageux à ce même Commerce, ou de l'Eſpece haute, ou de l'Eſpece baſſe.

A l'égard du tems qui nous fournira ces variations de Monnoies, il n'eſt pas néceſſaire de remonter à ces ſiécles reculés de Phillippe le Bel, ni de ſes ſucceſſeurs immédiats.

Il

Il en eſt arrivé ſous nos yeux & de notre tems d'aſſez conſidérables, pour nous ſervir à découvrir la vérité que nous cherchons. Ce tems ſera celui qui s'eſt écoulé depuis la refonte générale de nos Monnoies, faite en vertu de l'édit du mois de Mai 1709 juſqu'au mois d'Avril 1717, que commencerent les Billets de la Banque, paſſant par deſſus le tems nébuleux du ſyſtème, nous reprendrons à la nouvelle fabrication d'Eſpeces, ordonnée par l'édit du mois d'Août 1723 : & nous continuerons juſqu'à la fin de l'année 1734. Nous trouverons dans ces deux intervalles de tems, des variations de Monnoies dans le haut & dans le bas, très-propres à nous montrer ſenſiblement quels ont été les effets des unes & des autres ſur le Change, & conſéquemment ſur notre Commerce.

Si cependant nous avions pu trouver le cours des Changes d'un tems plus éloigné de nous, que celui-ci, nous l'aurions préféré, parce que dans le deſſein où nous ſommes de montrer qu'il eſt infiniment plus avantageux aux peuples & au Roi même, de prendre les ſecours, dont Sa Majeſté peut avoir beſoin, par tout ailleurs que dans une mutation de Monnoie quelconque, nous ſommes obligés de parler de toutes les opérations qui ont été faites ſur nos Eſpeces, & d'en faire voir les bons ou les mauvais effets ſur le Change, & par conſéquent ſur notre Commerce. On pourroit peut-être penſer que dans l'examen que nous nous propoſons de faire, nous apportons un eſprit de critique : mais nous déclarons que nous en ſommes fort éloignés, que notre examen eſt un examen d'inſtruction : nous n'avons

aucune envie de blâmer les Auteurs de ces opérations : les beſoins de l'Etat & les circonſtances dans leſquelles ils ſe ſont trouvés, les ont peut-être obligés malgré eux à recourir à ces expédiens onéreux.

Dans l'eſpace du tems que nous allons parcourir, on verra arriver pluſieurs fois les mêmes opérations d'augmentation, de diminution, de refontes, ou de fabrications d'Eſpeces : ainſi qu'on ne ſoit pas ſurpris d'y trouver auſſi des réflexions à peu près ſemblables. On eſt obligé de ſuivre l'ordre des tems, & par conſéquent de répéter, ſur une opération ſemblable à une précédente, à peu près le même raiſonnement qui aura déja été fait ſur la premiere.

État dans lequel étoient nos Monnoies & les Changes en 1709, *avant & lors de la refonte.*

La quantité de matieres d'or & d'argent, & entre autres, de Piastres, qui arriverent dans nos Ports par le Commerce de mer fut ce qui occasionna la refonte ordonnée par l'Edit du mois d'Avril 1709, des Louis d'or de 32 au marc fixés à 16 liv. 10 sols, & des Ecus de 8 au marc à 4 liv. 8 sols.

Avant cet Edit, la Monnoie qui couroit, étoit des Louis d'or de 36 $\frac{1}{4}$ au marc, & des Ecus de 9 au marc. L'Arrêt du Conseil du 20 Novembre, registré le 10 Décembre 1708, fixe cet ancien Louis d'or au premier Janvier 1709, à 12 liv. 15 sols chacun, & l'Ecu à 3 liv. 8 sols. La proportion entre l'or & l'argent étoit alors de 15 à 1. Et par le prix que

donne l'Edit d'Avril aux nouvelles Monnoies, dont il ordonne la fabrication, cette proportion eſt encore de 15 à 1 ; mais les diſpoſitions de cet Edit ne durerent pas long-tems ; la multiplicité des réformes & des fabrications de Monnoies ayant produit dans le public un grand nombre d'Eſpéces à des titres différens, il parut important d'y remédier par une nouvelle refonte, qui fut ordonnée par l'Edit du mois de Mai 1709, regiſtré le 14.

Cet Edit ordonne que les Louis d'or, fabriqués en vertu de l'Edit du mois d'Avril précédent de 32 au marc, auront cours pour 20 liv. au lieu de 16 liv. 10 ſols, & les Ecus de 8 au marc pour 5 livres, au lieu de 4 liv. 8 ſols.

C'eſt ici ſans doute l'augmentation du quart, dont notre Auteur parle à la page 202 de ſon livre, &

à laquelle il attribue le ſalut de l'Etat. Elle dérangea la proportion entre l'or & l'argent, qui étoit 15e en 16e : ce qui enchériſſoit l'or, & diminuoit l'argent. On ne répétera point ici ce qui en a été dit ci-devant (*a*). Elle n'eſt pas d'un quart, elle eſt d'un huitiéme ſur l'argent, & d'un cinquiéme ſur l'or.

Les nouvelles Eſpeces, dont la fabrication fut ordonnée par cet Edit du mois de Mai furent des Louis d'or de 30 au marc, plus péſans que les précédens, & fixés cependant à 20 livres, & des Ecus de 8 au marc, eſtimés 5 livres. Ce qui fit l'effet d'une diminution ſur l'or d'un 16e, & rétablit la proportion 15e entre l'or & l'argent, que l'augmentation des Eſpeces ordonnée au mois d'Avril avoit dérangée.

Ces valeurs numéraires du Louis

(*a*) Chap. I, art. 4, page 53 & ſuiv.

d'or à 20 livres, & de l'Ecu à 5 livres, durerent tout le reſte de cette année 1709, & pendant les ſuivantes 1710, 1711, 1712, juſqu'au premier Décembre 1713 : ainſi elles furent conſtantes & fixes pendant plus de quatre ans & demi.

Le 28 Janvier 1709, le Change de Paris ſur Amſterdam étoit à 87 deniers de gros pour notre Ecu de Change, qui eſt toujours de trois de nos livres ; & le premier Février il étoit à 88, & notre Ecu de 9 au marc paſſoit pour 3 liv. 8 ſols.

Voilà l'état dans lequel étoient nos Monnoies & les Changes au commencement de 1709 : il ne s'agit plus que de voir ſi ce Change nous étoit avantageux, ou contraire. Pour le connoître, il faut ſçavoir quel étoit alors le pair réel de notre Ecu de Change contre les deniers de gros en Hollande, eu égard aux

titres, aux poids & aux valeurs numéraires des Monnoies qui avoient cours en France & en Hollande, en Janvier & Février 1709. C'eſt ce que va nous donner, dans la derniere préciſion, la ſolution du problême ſuivant.

Les Ecus qui avoient cours en France étoient à 10 d. 22 grains de fin à la taille de neuf au marc & valoient 3 l. 8 ſ. chacun.

Les Ecus; ou Reichſtallers de Hollande a 10, 5 g. de fin, à la taille de 8 $\frac{8}{19}$ à notre marc valoient 100 d. de gros argent courant, ou 96 argent de Banque.

Quel étoit le pair de l'Ecu de Change de France, qui eſt toujours de 3 l. contre des d. de gros, ſuivant ces deux hypotheſes.

PREMIER CALCUL *pour l'arg. Courant.*	SECOND CALCUL. *pour l'arg. de Banque.*
x den. = 3 liv.	x den. = 3 liv.
$3\frac{2}{3}$ liv. = 1 Ecu	$3\frac{2}{3}$ liv. = 1 Ecu
12 Ecus = $1\not{0}\frac{11}{12}$ de fin	12 Ecus = $1\not{0}\frac{11}{12}$
$\not{9}$ = 1 marc	$\not{9}$ = 1 marc
1 marc = $8\frac{8}{19}$ r.	1 marc = $8\frac{8}{19}$
$3\not{0}\frac{5}{24}$ r. = 12.	$1\not{0}\frac{5}{14}$ = 12
1 = 100 d.	1 = $\not{9}\not{6}$ d.

17	8	17	8
248	24	248	24
12	131	3	131
19	160	12	160
3	2	19	32
49		49	2
4748x=4192000.		15827x=1341440.	
x=88 $\frac{7}{25}$ den.		x=84 $\frac{1}{4}$	

Suivant le premier Calcul ci-deſſus, le pair demandé étoit 88 $\frac{7}{25}$ deniers de gros argent courant, en ſuppoſant, comme tous les Auteurs qui ont traité des Changes étrangers, que les rixdales valent 50 ſols courant, au 100 deniers de gros: mais comme ce rixdale n'eſt reçu à la Banque d'Amſterdam que pour 48 ſols, ou 96 deniers de gros argent de Banque, & que par les Ordonnances de cette Ville pour le Change, faites le 11 Décembre 1643, part. 3, liv. 1, tit. 8 & 9, *toutes les Lettres de Change de la ſomme de trois*

cens florins & au-deſſus ſe doivent payer en Banque, ſur peine de vingt cinq florins d'amende & d'être tenues pour mal payées, quelques conditions, clauſes & ſtipulations qu'elles puiſſent contenir, ou que l'accepteur y ait pu inſérer, il faut chercher la parité en deniers de gros argent de Banque, laquelle étoit 84 $\frac{3}{4}$ ſuivant le ſecond Calcul ci-deſſus. Cette parité, argent de Banque, ſera celle que nous ſuivrons toujours dans la ſuite de ce Chapitre.

ARTICLE II.

Examen du cours des Changes depuis le premier Janvier 1709 juſqu'à la fin du mois de Septembre 1713.

SUIVANT ces calculs, celui qui donnoit 3 liv. à Paris & qui recevoit 88 $\frac{7}{23}$ deniers de gros argent courant en Hollande, ou 84 $\frac{3}{4}$ deniers de

gros argent de Banque, recevoit poids pour poids, & titre pour titre, préciſement autant qu'il avoit donné. S'il recevoit plus il gagnoit, & s'il recevoit moins il perdoit.

Or en Janvier 1709 le Change étoit à 87 deniers de gros, & le premier Février à 88. C'eſt-à-dire, 2 $\frac{1}{4}$ & 3 $\frac{1}{4}$ deniers de gros au-deſſus du pair 84 $\frac{3}{4}$ argent de Banque : c'étoit depuis 2 $\frac{43}{100}$ juſques à 3 $\frac{83}{100}$ pour cent, que recevoit le François de plus qu'il ne donnoit. Ce qui nous montre que le Commerce, que nous faiſions alors avec cette nation en argent de Banque, nous étoit avantageux depuis 2 $\frac{65}{100}$ juſqu'à 3 $\frac{83}{100}$ pour cent.

Diminution d'Eſpeces.

L'Arrêt du Conſeil du 19 Février 1709, regiſtré le 4 Mars, & publié le 26, réduit l'ancien Louis d'or à

12 liv. 10 ſols, & l'ancien Ecu à 3 liv. 7 ſols. C'eſt une diminution de 5 ſols par Louis & d'un ſols par Ecu.

Le 8 Mars le Change étoit à 85 deniers de gros, & comme cette diminution porta le pair à 86 deniers de gros argent de Banque, le Change étoit au deſſous de cette parité, d'un denier de gros, & à notre déſavantage de 1 $\frac{7}{43}$ pour cent. Ainſi cette diminution, nous fit perdre non-ſeulement l'avantage dans lequel nous étions auparavant, de 2 $\frac{65}{100}$ à 3 $\frac{83}{100}$ pour cent, mais encore 1 $\frac{7}{43}$ pour cent de plus; ce qui fait une différence à notre préjudice de 4 à 5 pour cent.

L'Edit du mois d'Avril regiſtré le 22, portant une nouvelle fabrication de Louis d'or de 32 au marc, & d'Ecus de 8 au marc, donne à ces Eſpeces le même cours dans le pu-

blic, que celui porté par l'Arrêt du 19 Février ; mais il fixe le marc de ces Ecus porté aux Monnoies à 32 liv. 10 sols : c'étoit comme on si les eût reçus sur le pied de 3 liv. 12 sols 2 $\frac{2}{3}$ deniers chacun ; ce qui produisoit une augmentation de 5 sols par Ecus : mais cet Edit n'eut pas une grande exécution ; elle fut derangée par celui du mois de Mai suivant. Ainsi le cours de ces Especes porté par l'Arrêt du 19 Février, publié le 26 Mars, avoit encore lieu, & par conséquent le pair 86 en argent de Banque.

Or le 25 Avril 1709 le Change étoit à 84 deniers de gros. Il étoit donc au-dessous du pair de 2 deniers ce qui faisoit encore contre nous une perte de 2 $\frac{14}{43}$ pour cent.

L'Edit du mois de Mai suivant, regîstré le 14, & publié le 18 au matin, veut que cet Ecu de 9 au marc

ſoit reçu dans les Bureaux & Recettes Royales, à raiſon de 3 liv. 10 ſ. & le marc aux Hôtels des Monnoies à 32 liv. 10 ſols.

Augmentation d'un $\frac{1}{7}$ ſur l'or & d'un $\frac{1}{8}$ ſur l'argent.

Cet Edit ordonne une nouvelle fabrication de Louis d'or de 30 au marc fixés à 20 livres, & d'Ecus de 8 au marc à 5 livres. Il met le Louis d'or de 32 au marc de 16 liv. 10 ſols, à 20 liv. comme le nouveau Louis d'or, & l'Ecu de 8 au marc à 5 liv. au lieu de 4 liv. 8 ſols. Par-là il porte le prix du marc d'or en œuvre à 640 livres, & celui d'argent à 40 livres. Et en fixant le marc des anciens Louis d'or à 487 liv. 10 ſols, & celui des anciens Ecus à 32 liv. 10 ſols, il laiſſe entre l'or ancien & l'or nouveau, une difference de 152 liv. 10 ſols ou de 31 $\frac{7}{13}$ pour cent,

& entre l'argent ancien & l'argent nouveau une différence de 7 liv. 10 ſols, ou de 23 $\frac{1}{13}$ pour cent.

Ces deux différences, qui devroient être égales, ne le ſont point; cette inégalité étoit un déſordre & une diſproportion dans la valeur numéraire donnée à ces Eſpeces. Cette diſproportion ou cette grande différence, entre le prix de ces anciennes Eſpeces & celui des nouvelles, eſt une exception à la régle générale réſultant des principes établis à l'Article premier du préſent Chapitre, laquelle différence a du occaſionner la recherche & le tranſport des anciennes en pays étrangers; d'où après les avoir refondues & remarquées aux coins des nouvelles, on nous les renvoyoit: ce qui fait toujours baiſſer le Change à notre deſavantage. Et alors l'étranger y gagne une bonne partie du bénéfice

que le Roi y devoit faire : c'eſt une perte réelle pour l'Etat. Ce qu'il faut entendre dans la ſuite, toutes les fois qu'on aura occaſion de faire le même raiſonnement.

Il eſt vrai que cet Edit du mois de Mai, en fixant à 20 livres les nouveau Louis d'or de 30 au marc, dont il ordonne la fabrication, réduit le marc de ces nouveaux Louis à 600 liv. ce qui rétablit la proportion 15e entre l'or & l'argent, & ne laiſſe plus entre l'or ancien & l'or nouveau, qu'une différence de 112 l. 10 ſ., ou de 23 $\frac{1}{13}$ pour cent, comme elle eſt de l'argent ancien à l'argent nouveau ; mais en égaliſant cette différence ruineuſe, on ne l'ôte pas : par conſéquent le déſordre d'une Monnoie forte & d'une Monnoie foible ſubſiſte toujours. Il n'eſt pas difficile de concevoir que ces ſortes d'opérations ne ſçauroient être favora-

bles à notre commerce, & que cette augmentation d'un cinquiéme ſur l'or, & d'un huitiéme ſur l'argent, n'a jamais pu, ni dû être le ſalut de l'Etat, comme le dit notre Auteur à la page 202 de ſon Livre.

Cet Edit & l'Arrêt du 14 Mai publié le 20, rapprochent le prix des anciennes Eſpeces de celui des nouvelles, en mettant l'Ecu ancien de 9 au marc à 3 livres 10 ſols ; ce qui réduit le pair à 82 $\frac{1}{3}$ d. de gros argent de Banque. Or le 25 du même mois de Mai, le Change étoit à 84 $\frac{1}{2}$ d. de gros, c'étoit 2 $\frac{1}{6}$ d. au-deſſus du pair, & à notre profit, par conſéquent, de 2 $\frac{11}{15}$ pour cent ; ce qui nous montre la néceſſité qu'il y avoit d'augmenter les anciennes Eſpeces pour les rapprocher des nouvelles, ou bien de diminuer les nouvelles pour les rapprocher des anciennes.

L'Arrêt du 4 Juin 1709, publié le 7,

rapproche encore l'ancienne Espece de la nouvelle, en fixant l'Ecu à 3 livres 12 sols ; mais l'Arrêt du 25 du même mois publié le premier Juillet, le remet à 3 livres 10 sols. Ceux du 20 Juillet, & du 13 Août confirment ce prix. Au premier Octobre ils demeurent réduits à 3 livres 7 sols : & ils seront hors de tout cours & mise au premier Janvier 1710, suivant les Arrêts des 7 & 28 Décembre 1709. Voilà des mutations qui ne favorisent point le Change.

Ce Change étoit le 12 Juillet à 86 den. de gros ; c'étoit 3 $\frac{1}{3}$ au dessus du pair 82 $\frac{1}{3}$ argent de Banque, qui font 4 $\frac{45}{110}$ pour cent en notre faveur : cependant on recevoit toujours le marc de ces Ecus aux Hôtels des Monnoies, sur le pied de 32 livres 10 sols ; ce qui étoit la même chose, que si on eut reçu ces

Ecus à raiſon de 3 livres 12 ſols chacun ; à ce prix le pair étoit 80 $\frac{1}{15}$ d. de Banco : & le Change pendant tout le reſte de cette année 1709, a roulé de 86 à 83 $\frac{1}{2}$. Il a donc toujours été au-deſſus du pair depuis 5 $\frac{24}{25}$ juſqu'à 3 $\frac{24}{25}$ deniers de gros : ce qui nous faiſoit un avantage de 7 $\frac{44}{100}$ à 4 $\frac{96}{100}$ pour cent, malgré toutes ces variations arrivées ſur les anciennes Eſpeces. Ces mutations ſur les Eſpeces dérangent extrêmement notre Commerce ; & en le dérangeant, on dérange auſſi les revenus de l'Etat & des particuliers, ce qui nous rend évidente l'utilité d'une Monnoie fixe.

ANNE'E 1710.

Au premier Janvier de cette année 1710, les anciennes Eſpeces furent décriées ; elles n'eurent plus aucun cours dans le Public, en vertu

des Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, des 7 & 28 Décembre 1709: on les recevoit ſeulement dans les Bureaux & Recettes Royales, à raiſon de 13 livres 10 ſols le Louis d'or, & de 3 liv. 13 ſ. l'Ecu. Cependant ces mêmes Arrêts veulent que les Eſpeces & matieres d'or & d'argent, qui ſeront portées aux Hôtels des Monnoies ſans Billets de Monnoies, y ſoient payées ſur le pied de 508 livres 15 ſols le marc de vieux Louis d'or, de Piſtoles d'Eſpagne, & de Léopolds d'or de Lorraine; & de 33 livres 18 ſols 4 deniers le marc des Ecus, des Piaſtres & des Léopolds d'argent de Lorraine. Ce qui étoit la même choſe que ſi on eût reçu ces Ecus à la Monnoie, ſur le pied de 3 livres 15 ſols 4 deniers chacun. Cela eſt clair.

Augmentation des anciennes Especes.

Cette augmentation des ancien-Especes rapproche encore leur prix de celui fixé pour les nouvelles; elle réduit le pair à 76 $\frac{84}{100}$ deniers de Banco, l'Ecu compté à 3 livres 15 sols, comme ci-dessus. Or le Change a roulé pendant cette année 1710 à ces prix, 80, 80 $\frac{1}{4}$, 81 & 81 $\frac{1}{4}$; c'est-à-dire, qu'il a toujours été au-dessus du pair depuis 3 $\frac{16}{100}$ jusqu'à 4 $\frac{41}{100}$ deniers de gros; & à notre profit depuis 4 $\frac{11}{100}$ jusqu'à 5 $\frac{73}{100}$ pour cent: ce qui nous montre bien clairement la nécessité d'anéantir la différence qui se trouve encore entre l'ancienne & la nouvelle Espece, qui formoit le bénéfice du Roi & du Billonneur.

Diminution des anciennes Especes.

La Déclaration du 7 Octobre

1710, regiſtrée en Parlement le 14, & en la Cour des Monnoies le 22 du même mois, rétablit le cours des anciennes Eſpeces ſur le pied de 13 livres le Louis, & de 3 liv. 10 ſols l'Ecu à la piece, & le marc de ces Ecus 32 livres 10 ſols; c'eſt à raiſon de 3 livres 12 ſols chacun. Cette diminution de 5 ſols par Ecu remet le pair de notre Ecu de Change à 82 $\frac{1}{3}$ den. de Banco. Or le 16 Novembre le Change étoit à 81: c'étoit 1 $\frac{1}{3}$ den. au-deſſous du pair, ou 1 $\frac{6}{100}$ pour cent à notre perte. La ſuppreſſion des anciennes Eſpeces, nous mettoit dans un avantage de 4 $\frac{1}{100}$ à 5 $\frac{73}{100}$ pour cent, & leur rétabliſſement nous met en perte de 1 $\frac{61}{100}$ pour cent, cela fait une différence à notre préjudice de 5 $\frac{72}{100}$ à 7 $\frac{38}{100}$ pour cent, dont la Commune étoit 6 $\frac{55}{100}$ pour cent.

Année 1711.

Pendant les dix premiers mois de 1711, que les choſes reſterent en cet état, le Change roula de 77 $\frac{1}{4}$ à 77, 74, 74 $\frac{1}{4}$ 71 $\frac{3}{4}$, 71 $\frac{1}{4}$ & 72. Or l'ancien Ecu compté à 3 livres 12 ſols, le pair de l'Ecu de Change étoit 80 $\frac{1}{15}$ deniers de Banco : le Change étoit donc au-deſſous du pair de 2 $\frac{79}{100}$ à 8, $\frac{4}{100}$ deniers ce qui nous faiſoit une perte depuis 3 $\frac{48}{100}$ juſqu'a 10 pour cent.

Il eſt donc clair que le décri de ces anciennes Eſpeces nous avoit été avantageux, & que leur rétabliſſement dans le public, à un prix encore auſſi éloigné de celui des nouvelles, que l'eſt celui, ſur le pied duquel cette Déclaration les rétablit, nous fait perdre non-ſeulement l'avantage où nous étions pendant leur ſuppreſſion ; mais il nous

fait auſſi retomber dans un déſavantage prodigieux. C'eſt l'effet de la diſproportion entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece. N'eſt-il pas honteux que nous travaillons nous-mêmes à ruiner notre Commerce en faveur de nos Voiſins, qui ne ſont occupés qu'à ſoutenir & à augmenter le leur.

On fut un an à s'appercevoir de ce déſordre ; mais à la fin on le ſentit. Pour y remédier entierement, il falloit ou ſupprimer totalement le cours de ces anciennes Eſpeces, ou leur donner une valeur proportionnée à celle des nouvelles, en les augmentant ; ou bien diminuer le prix des nouvelles, pour les approcher des anciennes : mais aucun de ces moyens n'auroit ſatisfait aux beſoins dans leſquels on étoit. On ſe contenta donc de diminuer le mal, & d'y remédier en partie, en donnant

nant à ces vieilles Eſpeces une valeur moins éloignée de celle des nouvelles.

Augmentation des anciennes Eſpeces.

Par la Déclaration du Roi du 24 Octobre 1711, regiſtrée le 27 & publiée le 29 ; laquelle fixe le marc des anciens Louis d'or à 561 livres, & celui des anciens Ecus à 37 liv. 8 ſols ; c'étoit comme ſi on les avoit reçus à raiſon de 4 livres 3 ſols chacun.

Cette augmentation des anciennes Eſpeces réduiſit le pair de leur Ecu de Change à 69 $\frac{44}{100}$ deniers de gros argent de Banque. Or dès le lendemain de la publication de cette Déclaration, c'eſt-à-dire dès le 30 Octobre, le Change étoit à 71 $\frac{1}{4}$, le 5 Novembre à 75 –, le 12 à 71 $\frac{1}{2}$, le 16 à 71, le 27 à 71 $\frac{1}{2}$ & le 30 Décembre à 71 $\frac{1}{2}$. Il étoit donc au-deſ-

ſus du pair de 2 $\frac{31}{100}$ à 1 $\frac{56}{100}$; ce qui faiſoit depuis 3 $\frac{12}{100}$ juſqu'à 2 $\frac{1}{4}$ pour cent en notre faveur ; & le 5 Novembre notre avantage étoit de 8 $\frac{72}{100}$ pour cent. Cette Déclaration nous fit donc regagner le déſavantage dans lequel nous étions, qui étoit de 3 $\frac{48}{100}$ à 10 pour cent, & encore les 3 $\frac{82}{100}$ & 2 $\frac{1}{4}$ pour cent ci-deſſus : ce qui fit une différence en notre faveur de 6 $\frac{72}{100}$ à 12 $\frac{1}{4}$ pour cent. Cela prouve que *hauſſer les vieilles Eſpeces pour les rapprocher des nouvelles, eſt une bonne opération.*

Année 1712.

Selon la Déclaration du 24 Octobre 1711, le marc des vieux Louis d'or, des piſtoles d'Eſpagne, & des Léopolds d'or de Lorraine, eſt réduit à 540 livres au premier Janvier de cette année 1712, & celui des vieux Ecus, des Piaſtres, & des Léo-

polds d'argent de Lorraine, à 36 livres : c'étoit comme ſi on avoit reçu ces Ecus ſur le pied de 4 livres chacun. Et dans la vue de les faire ſortir, cette Déclaration annonçoit une diminution ſur ces Eſpeces & matieres pour le premier Février ſuivant : mais comme ces Eſpeces & matieres n'arrivoient point aux Monnoies où elles étoient attendues, on prorogea cette diminution pluſieurs fois. L'Arrêt du Conſeil du 29 Novembre indique la derniere prorogation & cette diminution au premier Janvier 1713.

Diminution ſur les anciennes Eſpeces.

Cet ancien Ecu de 9 au marc, qui étoit reçu ci-devant dans les Monnoies ſur le pied de 4 liv. 3 ſols, ne l'étant aujourd'hui ſur le pied de 4 liv. ſe trouve diminué de 3 ſols, & par cette opération qui éloigne leur

prix de celui des nouvelles, le pair sur Amsterdam est porté à 72 $\frac{1}{15}$ deniers de gros argent de Banque, & celui sur Londres à 40 $\frac{1}{8}$ deniers Sterlins.

Or pendant les onze premiers mois de cette année 1712, le Change de Paris sur Amsterdam roula à ces prix, 71, 70 $\frac{3}{4}$, 70 $\frac{1}{2}$, 70 $\frac{1}{4}$, 70, 69 $\frac{3}{4}$ & 69 $\frac{1}{2}$ toujours au-dessous du pair de 1 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{54}{100}$ deniers de gros; ce qui faisoit une perte pour notre Commerce depuis 2 $\frac{8}{100}$ & jusqu'à 3 $\frac{52}{100}$ pour cent. Si à cette perte on joint l'avantage dans lequel nous étions à la fin de 1711, qui étoit de 3 $\frac{52}{100}$ à 2 $\frac{1}{4}$ pour cent, on verra que cette diminution sur les anciennes Especes, éloignant leur prix de celui des nouvelles, au lieu de les rapprocher, nous causa une perte de 5 $\frac{40}{100}$ à 5 $\frac{77}{100}$ pour cent. Ainsi *diminuer les anciennes Especes pour les éloigner du*

prix des nouvelles, c'eſt augmenter la diſproportion & faire une très-mauvaiſe opération.

Le Change de Paris ſur Londres étoit le 22 Novemvre 1712 : à 42 $\frac{1}{2}$ & le 24 à 41 $\frac{7}{8}$ deniers Sterlins ; il étoit donc au-deſſus du pair 40 $\frac{5}{8}$ depuis 1 $\frac{7}{8}$ juſqu'à $\frac{5}{8}$ d. Sterlins : ce qui faiſoit un bénéfice de 4 $\frac{61}{100}$ à 1 $\frac{53}{100}$ pour cent en notre faveur, dont le commun étoit 3 $\frac{57}{100}$ pour cent.

La ſituation que nous préſentent ces opérations, nous paroît ſinguliere & mériter quelqu'attention. On vient de voir que nous étions en perte avec la Hollande de 2 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{25}{100}$ pour cent. Et dans le même tems nous avons l'avantage ſur l'Angleterre de 4 $\frac{61}{100}$ à 1 $\frac{53}{100}$: pour cent : voilà donc entre ces deux places une différence à notre égard de 6 $\frac{62}{100}$ à $\frac{72}{100}$ auſſi pour cent. Cette inégalité ne doit jamais ſe rencontrer

dans le Change, ou ſi elle ſe rencontre elle ne ſçauroit durer. Un Etat peut tirer de nous beaucoup plus qu'un autre Etat, & que nous ne tirons de lui, & par-là devenir notre débiteur ; ce qui feroit hauſſer le Change en notre faveur, pendant qu'il peut être égal, ou à notre perte, avec un autre Etat : mais cette ſituation ne dure que juſqu'à la ſolde qui ne tarde pas, parce que ce retard ſeroit déſavantageux à l'Etat débiteur. D'un autre côté, le paſſage de nos vieilles Eſpeces, qui ſe faiſoit peut-être plus volontiers & plus aiſément en Hollande qu'en Angleterre, pouvoit bien encore nous cauſer quelque déſavantage avec la Hollande. Quoiqu'il en ſoit, il réſulte toujours de ces opérations, que *nos mutations de Monnoies nous ſont onereuſes & que plus on éloigne le prix des anciennes*

Eſpeces de celui des nouvelles, plus on affoiblit leur circulation & le Commerce par conſéquent; parce que celle de laquelle on donne le moins en France, y reſte cachée, où elle paſſe chez l'Etranger ; ce qui nous fait tomber dans les cas dangereux expliqués ci-devant (*a*), que l'on va répéter ici.

Si l'Eſpece reſte cachée, c'eſt un fond qui devient inutile à l'Etat & même à celui auquel il appartient ; ce qui augmente la méfiance, altére la circulation & le Commerce par conſéquent (*b*).

Si elle paſſe chez l'Etranger, il la refond & la remarque aux coins des nouvelles : il gagne une partie du bénéfice que le Roi y auroit dû faire, ce qui fait une perte réelle

(*a*) Chap. 1, Art. 6, pag. 111, 112, 113 & 114 de ces remarques.

(*b*) Ibidem, pag. 113 juſqu'à 123.

pour l'Etat ; & de plus cet argent tranſporté met hors de travail tous ceux qu'il auroit pu occuper, ce qui diminue le revenu & la valeur du pays, auſſi-bien que ſes Manufactures & le nombre de ſes Habitans (*a*).

D'où il ſuit évidemment, *qu'il ne faut jamais dans un Etat deux Eſpeces en diſproportions entr'elles.* Ces opérations ſont contraires à nos propres intérêts.

Indépendamment de la diminution du premier Janvier de cette année, on peut dire que la Déclaration du 24 Octobre 1711 laiſſoit encore entre le prix des anciennes Eſpeces & celui des nouvelles, une différence trop conſidérable, pour que le Public ſe déterminât, comme on le déſiroit, à porter ſes ancien-

(*a*) Comme on l'a dit ci-devant, Tome I. Chap. 1, Art. 6, page 113.

nes Eſpeces & matieres d'or & d'argent aux Hôtels des Monnoies.

En effet, elles n'y arrivoient pas auſſi promptement, & en auſſi grande quantité qu'on l'auroit ſouhaité. Pour les faire avancer, on avoit fait par les Arrêts du Conſeil, des 5 Avril, 28 Mai, 30 Août, 29 Octobre, 29 Novembre de cette même année 1712, des tentatives & des menaces de les diminuer, qui furent inutiles. On fut obligé pour les faire ſortir, & pour donner, non-ſeulement le mouvement à cette partie, qui par le défaut de circulation devenoit un fond inutile au Public & même à ceux auſquels il appartenoit, mais auſſi pour rétablir l'uniformité dans les Monnoies ſi néceſſaire pour le bien du Commerce, d'abandonner entiérement le bénéfice de la converſion de ces Eſpeces & matieres portées aux Monnoies

juſqu'au premier Février prochain 1713. Ce ſont les termes de la Déclaration du Roi du 10 Décembre 1712 regiſtrée & publiée le 16, par laquelle Sa Majeſté ordonne que, *du jour de la publication de cette Déclaration, & juſqu'au premier Février prochain, les anciennes Eſpeces & matieres d'or & d'argent ſeront reçues dans les Monnoies & par les Changeurs établis dans les Villes du Royaume & payées comptant, à raiſon de 585 livres le marc de vieux Louis, & de 39 livres celui des anciens Ecus.*

Augmentation des anciennes Eſpeces.

Pour faire ſortir ces vieilles Eſpeces, cette Déclaration annonçoit une diminution pour le premier Février 1713 : & voyant qu'elles ne venoient pas comme on ſe l'étoit promis, cette diminution fut prorogée juſqu'au premier Avril ſuivant,

par les Arrêts des 31 Janvier & 21 Février.

L'augmentation de ces anciennes Especes ayant rapproché leur prix de celui des nouvelles, réduisit le pair de cet ancien Ecu de Change à 66 $\frac{1}{2}$. Or pendant le reste du mois de Décembre 1712 : le Change fut à 70 & à 69 $\frac{3}{4}$ den. c'étoit 3 $\frac{1}{2}$ & 3 $\frac{1}{4}$ d. de gros, au-dessus du pair 66 $\frac{1}{2}$ argent de Banque ou 5 $\frac{26}{100}$ à 4 $\frac{88}{100}$ pour cent à notre faveur.

Sur Londres le pair de l'ancien Ecu de Change étoit 37 $\frac{1}{2}$ deniers Sterlins. Le Change de Paris sur Londres étoit le 27 Décembre, même année 1712 : à 41 $\frac{7}{8}$ C'étoit 4 $\frac{1}{8}$ d. Sterlins au dessus du pair, ou 11 $\frac{2}{3}$ pour cent à notre profit.

Ces opérations nous montrent sensiblement que ces anciennes Especes ne furent pas plutôt mises à-peu-près à leur valeur, par rapport

au prix des nouvelles, que notre Commerce reprit le deſſus, comme on vient de le voir avec la derniere évidence ; & c'eſt une preuve manifeſte qu'il n'a eu le deſſous, que parce que ces anciennes & ces nouvelles Eſpeces étoient diſproportionnées entr'elles, & que celles qui étoient les moins priſées, ou les moins cheres, reſtoient dans l'inaction, ou qu'elles paſſoient chez l'Etranger (*a*). C'eſt ce qui arrivera toujours, toutes les fois que le Roi laiſſera entr'elles des valeurs auſſi diſproportionnées que l'ont été très-longtems ces anciennes & ces nouvelles Eſpeces.

NEUF PREMIERS MOIS 1713.

Pendant le mois de Janvier 1713

(*a*) Voyez ce qui en réſulte, ci-devant Chap. 1, Art. 6, pag. 112 & ſuiv. juſques à la pag. 123.

le Change fut de 69 $\frac{3}{4}$ à 69 $\frac{1}{2}$ c'étoit encore au dessus du pair 66 $\frac{1}{2}$ de 3 $\frac{1}{4}$ à 3 d. de gros ; ce qui faisoit 4 $\frac{88}{100}$ à 4 $\frac{1}{7}$ pour cent à l'avantage de notre Commerce.

Le Change de Paris sur Londres étoit le 9 Janvier 1713 : à 39 $\frac{1}{4}$ den. Sterlins. Il étoit donc au dessus du pair 37 $\frac{1}{2}$ de 1 $\frac{1}{4}$ d. Sterlins, faisant 4 $\frac{2}{3}$ pour cent à notre profit.

Voilà les changes d'Amsterdam & de Londres de niveau, tous les deux à notre avantage de 4 $\frac{2}{3}$ pour cent : ainsi l'inégalité trouvée entr'eux au mois de Décembre de l'année derniere (*a*) n'a pas subsisté longtems ; elle ne devoit, ni ne pouvoit pas non plus durer.

Et pendant le mois de Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre 1713 le Change roula entre 68,68 $\frac{1}{4}$ & 67 $\frac{1}{2}$. C'étoit 1

(*a*) Ci-devant, pag. 45 & 46.

$\frac{1}{4}$, & 1 $\frac{1}{2}$, & 1 denier au deſſus du pair argent de Banque : à notre avantage par conſéquent de 2 $\frac{63}{100}$ à 2 $\frac{1}{4}$ & 1 $\frac{1}{5}$ pour cent ; lequel avantage diminua par le bruit des diminutions indiquées par l'Arrêt du 30 Septembre dont on va parler.

Le premier Septembre 1713 le Change de Paris ſur Londres étoit à 38 den. Sterlins, c'étoit $\frac{1}{2}$ den. au deſſus du pair, ou 1 $\frac{1}{5}$ pour cent en notre faveur.

Voilà les diminutions qui ſe font ſentir d'avance : elles ont diminué notre avantage ſur Amſterdam & ſur Londres de plus de trois pour cent.

Avant que de parler de ces diminutions indiquées par l'Arrêt du Conſeil du 30 Septembre, voici, en peu de mots, une récapitulation des avantages de notre Commerce, depuis le mois de Janvier 1709 juſ-

du 30 Septembre 1713.

mois de Mai 1709, furent

au liv.	Pair de l'Ecu de Change pour Holl.	Pair de l'Ecu de Change pour Lond.
6 d.	66 $\frac{1}{2}$ Banco.	37 $\frac{1}{2}$ . . . . .
. .	68 $\frac{1}{4}$	38 $\frac{48}{100}$ . . . . .
. .	70 $\frac{9}{100}$	39 $\frac{52}{100}$ . . . . .
. .	72 $\frac{4}{100}$	40 $\frac{5}{8}$ . . . . .
. .	76 $\frac{28}{100}$	43 . . . . .

l'Ecu à 4 liv. mais l'Arrêt du Conseil

. .	78 $\frac{59}{100}$	44 $\frac{32}{100}$ . . . . .
. .	81 $\frac{4}{100}$	45 $\frac{70}{100}$ . . . . .

utions qui restent à faire ainsi :

. .	83 $\frac{66}{100}$	47 $\frac{17}{100}$ . . . . .
. .	86 $\frac{45}{100}$	48 $\frac{1}{4}$ . . . . .
. .	89 $\frac{45}{100}$	50 $\frac{43}{100}$ . . . . .

is l'Arrêt du 23 Juillet 1715, ordonne re aussi prochain, les Louis d'or auront

. .	92 $\frac{62}{100}$	52 $\frac{23}{100}$ . . . . .

Doit regarder la page 54 du Tome II.

Diminutions des Eſpeces, annoncées par l'Arrêt du 30 Septembre 1713.

Les Eſpeces fabriquées en vertu de l'Edit du mois de Mai 1709, furent réduites comme il ſuit, ſçavoir :

	Louis de 30 au marc de 20 liv.	Ecus de 8 au marc de 5 liv.	Pair de l'Ecu de Change pour Holl.	Pair de l'Ecu de Change pour Lond.
Le premier de Décembre 1713, reduit à	19 l. 10 ſ. . .	4 l. 17 ſ. 6 d.	66 $\frac{1}{2}$ Banco.	37 $\frac{1}{2}$ . . . . .
Le premier Février 1714.	19	4 15	68 $\frac{1}{4}$	38 $\frac{48}{100}$ . . . . .
Le premier Avril	18 10 . . .	4 12 6 . .	70 $\frac{9}{100}$	39 $\frac{52}{100}$ . . . . .
Le premier Juin	18	4 10	72 $\frac{4}{100}$	40 $\frac{5}{8}$ . . . . .
Le premier Septembre	17	4 5	76 $\frac{28}{100}$	43 . . . . .

Le premier Décembre le Louis d'or devoit être réduit à 16 liv. & l'Ecu à 4 liv. mais l'Arrêt du Conſeil du 25 Août 1714, partage ainſi cette diminution. Sçavoir,

Au quinziéme Octobre le Louis d'or à . .	16 10 . . .	4 2 6 . .	78 $\frac{59}{100}$	44 $\frac{32}{100}$ . . . . .
Au premier Décembre	16	4	81 $\frac{4}{100}$	45 $\frac{70}{100}$ . . . . .

Et l'Arrêt du Conſeil du 8 Décembre 1714, régle les diminutions qui reſtent à faire ainſi :

Au premier Février 1715.	15 10 . . .	3 17 6 . .	83 $\frac{66}{100}$	47 $\frac{17}{100}$ . . . . .
Au premier Avril	15	3 15	86 $\frac{45}{100}$	48 $\frac{3}{4}$ . . . . .
Au premier Juin	14 10 . . .	3 12 6 . .	89 $\frac{45}{100}$	50 $\frac{43}{100}$ . . . . .

Et le premier Août le Louis à 14 livres & l'Ecu à 3 liv. 10 ſ. Mais l'Arrêt du 23 Juillet 1715, ordonne que pendant le mois d'Août prochain, & juſqu'au premier Septembre auſſi prochain, les Louis d'or auront cours pour 14 liv. 10 ſ. les Ecus pour 3 liv. 12 ſ. Et qu'audit jour

Premier Septembre 1715, le Louis ſera à	14	3 10	92 $\frac{63}{100}$	52 $\frac{23}{100}$ . . . . .

	ntage.	Désavantage.
En Ja		
En M		
En A		
En M		
Reste		
Dix p		
Deux		
Dix p		
Deux		
Onze p	à 1 $\frac{53}{100}$	
Décem	à 11 $\frac{66}{100}$	
Janvie	à 4 $\frac{66}{100}$	
Les hui	à 1 $\frac{33}{100}$	
	à 19 $\frac{18}{100}$	
	. . . .	
Avanta		

Doit regarder la page 55 du Tome II.

	Avec la Hollande.		*Avec l'Angleterre.*	
	Avantage.	Désavantage.	Avantage.	Désavantage.
En Janvier & Février 1709. . . .	$2\frac{65}{100}$ à $3\frac{63}{100}$	. . . . .		
En Mars	. . . . .	$1\frac{16}{100}$ à $1\frac{16}{100}$		
En Avril	. . . . .	$2\frac{32}{100}$ à $2\frac{32}{100}$		
En Mai	$2\frac{62}{100}$ à $2\frac{62}{100}$			
Reste de l'année	$7\frac{44}{100}$ à $4\frac{94}{100}$			
Dix premiers mois 1710.	$4\frac{11}{100}$ à $5\frac{73}{100}$			
Deux derniers moïs	. . . . .	$1\frac{61}{100}$ à $1\frac{61}{100}$		
Dix premiers mois 1711.	. . . . .	$3\frac{48}{100}$ à 10. .		
Deux derniers mois	$3\frac{22}{100}$ à $2\frac{25}{100}$			
Onze premiers mois 1712.	. . . . .	$2\frac{8}{100}$ à $3\frac{52}{100}$	$4\frac{61}{100}$ à $1\frac{51}{100}$	
Décembre	$5\frac{26}{100}$ à $4\frac{88}{100}$	. . . . .	$11\frac{66}{100}$ à $11\frac{66}{100}$	
Janvier 1713.	$4\frac{88}{100}$ à $4\frac{50}{100}$	. . . . .	$4\frac{66}{100}$ à $4\frac{66}{100}$	
Les huit mois suivans	$2\frac{63}{100}$ à $1\frac{66}{100}$	. . . . .	$1\frac{33}{100}$ à $1\frac{33}{100}$	
	$32\frac{81}{100}$ à $30\frac{41}{100}$	$10\frac{65}{100}$ à $18\frac{61}{100}$	$22\frac{26}{100}$ à $19\frac{18}{100}$	
	$30\frac{41}{100}$	$18\frac{61}{100}$	$19\frac{18}{100}$	
Totaux . . .	$63\frac{12}{100}$	$29\frac{26}{100}$	$41\frac{44}{100}$	
Avantages & désavantages communs.	$31\frac{66}{100}$	$14\frac{68}{100}$	$20\frac{72}{100}$	

qu'à la fin de Septembre 1713. *

Malgré les fréquentes variations arrivées ſur les anciennes Eſpeces, & la prodigieuſe différence qui a toujours regné entre leur prix & celui des nouvelles, on voit par ce Tableau que notre Commerce nous a été plus avantageux que contraire, puiſque notre avantage commun, pris entre le plus haut & le plus bas, eſt ici repréſenté pour la Hollande par 31 $\frac{66}{100}$ & que notre déſavantage commun, pris auſſi entre le plus haut & le plus bas, n'eſt que 14 $\frac{68}{100}$: ainſi l'avantage commun, eſt au déſavantage commun, comme 3166 eſt à 1468, ou comme 2 $\frac{2}{10}$ eſt à 1.

Et avec l'Angleterre notre avantage commun, depuis le commencement de 1712, eſt repréſenté par 20 $\frac{73}{100}$ ſans aucun déſavantage. Cet Etat a donc plus tiré de nos Den-

* Voyez le Tableau *in*-4°. cotté p. 54.

rées, Arts & Fabriques, que nous n'en avons tiré de lui : c'eſt-là ce qui rend notre Commerce avantageux.

Que n'auroit-il donc pas été ce même Commerce, s'il n'eût pas été traverſé ou dérangé par toutes ces mutations de nos anciennes Eſpeces, & encore plus par la différence conſidérable qui a toujours été entre leur prix & celui des nouvelles ? Car il n'a été en déſavantage que par l'un de ces deux cas, ou par tous les deux. Il eſt bon de remarquer que ces faits arrivent ſur de la Monnoie forte, que notre Auteur prétend être contraire à notre Commerce. Cette ancienne Monnoie ne valut que 32 livres 10 ſols le marc juſqu'au 24 Octobre 1711 qu'elle fut miſe à 37 livres 8 ſols, le premier Janvier 1712 à 36 livres, & le 10 Décembre ſuivant à 39 liv.

La nouvelle qui fut faite en 1709 ne valoit que 40 livres. L'une & l'autre étoient forte Monnoie en comparaiſon de la nôtre actuelle, qui vaut 49 livres 16 ſols le marc, laquelle par conſéquent eſt plus foible que celle de 1709 de 24 $\frac{1}{2}$ c'eſt près d'un quart, & de 27 $\frac{2}{13}$ pour cent que l'ancienne. Nous allons cependant voir encore diminuer celle de 1709.

L'Arrêt du Conſeil du 30 Septembre 1713, annonce huit diminutions ſur ces mêmes Eſpeces de 1709, diſtribuées de deux en deux mois, chacune de dix ſols par Louis d'or, & de deux ſols & demi par Ecu. La premiere pour le premier Décembre ſuivant : Elle reduit le Louis d'or de 20 livres à 19 livres 10 ſols, & l'Ecu de 5 liv. à 4 liv. 17 ſ. 6 den.

Nous n'entrons point dans les rai-

ſons que l'on eut pour faire ces diminutions ; elles furent peut-être arrêtées par un article ſecret de la Paix conclue le 11 Avril de la même année 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, la Pruſſe, & le Roi de Sicile : car celle avec l'Empereur ne fut ſignée que le 7 de Septembre 1714. Nous allons voir dans l'Article ſuivant, quelles furent les influences de ces diminutions ſur le Change Etranger, & par conſéquent ſur notre Commerce.

ARTICLE III.

Où l'on continue à examiner les effets de nos mutations de Monnoies ſur le Change, depuis le premier Octobre 1713, juſqu'à la fin de Septembré 1715.

LE Miniſtre des Finances ne dit rien des diminutions indiquées par l'Arrêt du 30 Septembre 1713, dans le Mémoire qu'il a donné de ſon adminiſtration; mais en voici le prétexte, tel qu'on le trouve dans cet Arrêt.

Sa Majeſté ayant conſideré que les motifs qui l'ont engagée à augmenter pendant la guerre le prix des Eſpeces & matieres, ceſſent aujourd'hui par la paix qui vient d'être conclue entre Sa Majeſté & la plus grande partie des Princes & Etats de l'Europe; & que

pour le bien du Commerce & l'avantage de ſes Sujets, il eſt abſolument néceſſaire de remettre leſdites Eſpeces le plutôt qu'il ſera poſſible, ſur un pied proportionné à celui pour lequel elles ont cours dans les Pays Etrangers : Elle a cru qu'il étoit tems de commencer à les rapprocher de leur juſte valeur, & de marquer dès à préſent le prix auquel elles doivent être réduites. Mais pour rendre les diminutions plus inſenſibles, Sa Majeſté a jugé à propos de les partager, & de mettre par-là ſes Sujets en état d'en éviter la perte, en faiſant dans les différens intervalles des emplois convenables à leurs intérêts & à leur commerce.

Suivant cet expoſé, le prétexte fut le bien Public, ou plutôt celui du Commerce, & l'avantage des Sujets. On vouloit ſans doute rendre l'argent plus commun & moins cher aux Négocians & aux gens

d'affaires. Le Change va nous montrer ſi les effets répondirent à l'intention : mais on peut dire d'avance que quelqu'avantage qu'on ait pu ſe promettre de cette opération, il ne pouvoit jamais compenſer la perte que cauſoit à l'Etat l'argent qu'elle devoit néceſſairement faire ſortir du Royaume. D'ailleurs, ne ſçait-on pas que les Ordonnances que l'on publie avant le temps, pour annoncer l'augmentation ou la diminution des Monnoies, & les Arrêts de prorogation d'un terme fixé par les précédens, rebuttent tout le monde. Le Sujet, auſſi-bien que l'Etranger, cherche à dégager ſon Commerce & ſon bien du Pays où l'argent, dont la valeur numéraire doit être ſtable, eſt dans une continuelle agitation. Ils ceſſent l'un & l'autre d'y remettre leur fonds ; ils aiment mieux le laiſſer repoſer dans ces

pays Etrangers, ou l'y placer à un foible intérêt, que d'être obligés d'eſſuyer les pertes qu'il faut ſouffrir. A la fin de chaque terme chacun veut payer, & perſonne ne veut recevoir : l'argent eſt alors dans un grand mouvement, & il diſparoît auſſi-tôt que le terme eſt paſſé. Si le deſſein que ces Arrêts ſemblent ſe propoſer, a réuſſi quelquefois, on ne ſçauroit ſe promettre toujours un égal ſuccès. L'expérience rafine, & l'avantage que l'on peut tirer d'une maxime ſi extraordinaire, n'eſt pas comparable au dommage que tout le Commerce du Royaume en ſouffre. D'un autre côté, la peur agiſſant toujours avec beaucoup plus d'impreſſion que l'eſpérance, chacun préfere la garde de ſa marchandiſe, dans la crainte de perdre ſur l'argent plus qu'il ne gagneroit à la vendre à un prix raiſonnable ; ce qui fait

Sur Londres.
38 den. Sterlins.
37 $\frac{5}{8}$ . . . . .
37 $\frac{1}{4}$ à 37 . . . . .
36 . à 35 . . . . .
36 . à 35 $\frac{1}{2}$ . . . .
36 . . . . .
. . . . .

Doit regarder la page 63 du Tome II.

	Sur Amſterdam.	*Sur Londres.*
Les 2, 18, 25 & 30 Septembre 1713, le Change a roulé de	68 à 68 $\frac{1}{4}$	38 den. Sterlins.
Les 7, 14, 16 & 25 Octobre . . .	67 $\frac{1}{4}$	37 $\frac{1}{8}$ . . . . .
Les 9, 16, 22 & 24 Novembre . .	67 $\frac{1}{4}$ à 65	37 $\frac{1}{4}$ à 37 . . . . .
En Décembre	65 $\frac{1}{2}$ à	36 . à 35 . . . . .
En Janvier 1714	63 $\frac{1}{2}$, 68 $\frac{1}{4}$, 64 . .	36 . à 35 $\frac{1}{2}$ . . . .
En Février	65 $\frac{1}{4}$ à 64 $\frac{1}{4}$	36 . . . . .
En Mars	64 $\frac{1}{4}$ à 64	. . . . .
En Avril	65 $\frac{1}{4}$, 67 à 64 $\frac{1}{2}$ . .	36 . à 36 $\frac{1}{4}$ . . . .
En Mai	65	36 $\frac{7}{8}$ . . . . .
En Juin	68 $\frac{1}{2}$	. . . . .
En Juillet	69 à 71 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{4}$ à 41 $\frac{1}{4}$ . . . .
En Août	70 $\frac{1}{4}$ à 75 $\frac{1}{2}$	40 $\frac{1}{2}$ . . . . .
En Septembre	79 à 80	44 $\frac{1}{2}$ à 44 $\frac{3}{4}$ . . . .
En Octobre	78 $\frac{1}{4}$ à 80	. . . . .
En Novembre	78 à 79	. . . . .
En Février 1715.	78 $\frac{1}{2}$ à 81 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$ . . . . .
En Mars	79 $\frac{1}{4}$	43 $\frac{5}{8}$ . . . . .
En Avril	78 à 81 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$ à 45 $\frac{1}{4}$ . . . .
En Mai	84	45 $\frac{3}{4}$ à 46 $\frac{1}{2}$ . . . .
En Juin	83 à 84 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$ à 47 . . . .
En Juillet	84 $\frac{1}{2}$ à 84 $\frac{1}{2}$	47 . à 47 . . . . .
En Août	84 à 84 $\frac{1}{2}$	47 . à 47 $\frac{1}{2}$ . . . .
En Septembre	85 $\frac{1}{2}$ à 96	48 . à 53 . . . . .
En Octobre	96 à 101	53 $\frac{1}{2}$ à 55 . . . . .
9 Octobre	100 à 101	53 $\frac{1}{2}$ à 57 . . . . .

augmenter le prix des denrées, lors même qu'elles doivent diminuer comme l'Eſpece. (*a*)

Voilà quelles furent les diminutions ſur nos Eſpeces, & les parités de notre Ecu de Change, ſur la Hollande & ſur l'Angleterre après chaque diminution, & voici quels furent les Changes de ces tems-là ſur ces deux Etats, leſquels nous montrent l'effet que firent ces diminutions ſur ce Change, & conſéquemment ſur notre Commerce. Les parités ſur Hollande ſont argent de Banque. *

Avant le bruit des diminutions, le Change ſur Hollande nous étoit avantageux de $4\frac{1}{2}$ pour cent, & celui ſur l'Angleterre d'autant.

On voit par cet Etat du cours des Changes, qu'au mois d'Octobre il

(*a*) Voyez le Tableau *in* 4°. cotté p. 54.
* Voyez le Tableau *in*-4°. cotté p. 63.

étoit sur Hollande à 67 $\frac{3}{4}$ den. de gros. C'étoit $\frac{3}{4}$ au dessus du pair 66 $\frac{1}{2}$ & à notre avantage de 1 $\frac{1}{8}$ pour cent ; ainsi le bruit seul de ces diminutions nous fit perdre plus de 3 $\frac{1}{2}$ pour cent de notre avantage avec cet Etat.

Sur Londres le Change étoit le 14 Octobre à 37 $\frac{1}{2}$ deniers Sterlins ; c'étoit $\frac{1}{8}$ au dessus du pair 37 $\frac{3}{8}$ ou $\frac{1}{3}$ pour cent en notre faveur. Il étoit à notre avantage de 4 $\frac{2}{3}$ pour cent, donc le seul bruit des diminutions l'a diminué de 4 pour cent à notre préjudice.

Le 24 Novembre ce Change étoit sur Amsterdam à 65 den. C'étoit 1 $\frac{1}{2}$ au dessous du pair, & 2 $\frac{1}{2}$ pour cent à notre perte. Or nous gagnions 4 $\frac{2}{3}$ pour cent ; le bruit des diminutions nous coute donc 6 $\frac{11}{12}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit le 16 Novembre à 37 den. c'étoit $\frac{1}{2}$ au dessous

deſſous du pair, $37\frac{1}{2}$, ou $1\frac{1}{3}$ pour cent à notre perte. Nous gagnions $4\frac{2}{3}$ pour cent ; le bruit des diminutions nous fait donc perdre 6 pour cent avec l'Angleterre, & près de 7 avec la Hollande.

PREMIERE DIMINUTION. En Décembre 1713, le Change ſur Amſterdam étoit à $65\frac{1}{2}$ den. de gros, un denier au-deſſous du pair, ou $1\frac{2}{3}$ pour cent à notre perte.

En Décembre le Change étoit ſur Londres à 36 deniers Sterlins ; c'étoit $1\frac{1}{2}$ denier au-deſſous du pair, ou $2\frac{1}{4}$ pour cent à notre déſavantage.

Cette diminution avoit fait ſon effet dès le mois de Novembre : on la comptoit comme faite.

ANNE'E 1714.

En Janvier 1714 le Change ſur Hollande étoit de $63\frac{1}{2}$, $68\frac{3}{4}$ à 64 d.

de gros, c'étoit 3 à 2 $\frac{1}{2}$ deniers de gros au-deſſous du pair, ou de 4 $\frac{51}{100}$ à 3 $\frac{76}{100}$ pour cent à notre déſavantage.

Sur Londres le Change & le pair étant les mêmes que le mois précédent, le déſavantage eſt auſſi le même.

LA SECONDE DIMINUTION arrivée le premier Février porta le pair ſur Amſterdam à 68 $\frac{1}{4}$, & ſur Londres à 38 $\frac{12}{25}$; pendant ce mois le Change ſur Hollande fut de 65 $\frac{1}{4}$ à 64 $\frac{1}{4}$, c'étoit au-deſſous du pair 2 $\frac{1}{2}$ à 3 $\frac{1}{2}$ den. & à notre perte de 4 à 5 $\frac{1}{8}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit à 36 deniers Sterlins, c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ deniers au-deſſous du pair, & au déſavantage de notre Commerce de 6 $\frac{1}{2}$ pour cent.

Pendant le mois de Mars ce Change ſur la Hollande, a roulé de 64 $\frac{1}{2}$

à 64, au-dessous du pair de 4 $\frac{1}{4}$ à 4 deniers & de 6 $\frac{22}{100}$ à 5 $\frac{86}{100}$ pour cent contre nous.

LA TROISIEME DIMINUTION, arrivée le premier Avril, porta la parité de notre Ecu de Change sur Hollande à 70 $\frac{0}{100}$, & sur Londres à 39 $\frac{52}{100}$. Le Change sur Amsterdam roula pendant ce mois de 65 - à 67 & 64 $\frac{1}{2}$, c'étoit de 4 $\frac{1}{2}$ à 3 & 5 $\frac{1}{2}$ den. au-dessous du pair, & conséquemment de 6 $\frac{3}{7}$ à 4 $\frac{2}{7}$, & 7 $\frac{6}{7}$ pour cent, au désavantage de notre Commerce.

Sur Londres le Change étoit à 36 & 36 $\frac{1}{2}$, c'étoit 3 $\frac{1}{2}$, & 3 $\frac{1}{4}$ deniers Sterlins au-dessous du pair, ou 8 $\frac{86}{100}$ à 8 $\frac{22}{100}$, pour cent contre nous.

Les 3, 15 & 19 Mai, le Change étoit à 65 den. de gros sur Hollande; c'étoit 5 den. au-dessous du pair, ou 7 $\frac{1}{7}$ pour cent de perte, sur le Commerce que nous faisions alors avec la Hollande.

Le 25 Mai le Change sur Londres étoit à 36 $\frac{7}{8}$ deniers Sterlins ; c'étoit 2 $\frac{5}{8}$ deniers au-dessous du pair, & au désavantage de notre Commerce de 6 $\frac{3}{5}$ pour cent.

La quatrieme diminution du premier Juin porta le pair sur Amsterdam à 72 $1\frac{4}{100}$, & sur Londres à 40 $\frac{5}{8}$. Or le 22 Juin le Change étoit à 68 $\frac{5}{8}$ den. de gros, c'étoit 3 $\frac{1}{2}$ au-dessous du pair, & 4 $\frac{84}{100}$ pour cent contre nous.

En Juillet le Change roula de 69 à 71 $\frac{1}{2}$ den. de gros, c'étoit 3 $\frac{1}{2}$ den. de gros au-dessous du pair, & 4 $\frac{1}{6}$ à $\frac{25}{36}$ pour cent à notre perte.

Pendant ce mois le Change sur Londres roula de 39 $\frac{3}{4}$ à 41 $\frac{1}{4}$. C'étoit $\frac{7}{8}$ au-dessous du pair, ou 2 $\frac{1}{6}$ pour cent à notre préjudice, & $\frac{5}{8}$ au-dessus du pair, ou 1 $\frac{53}{100}$ en notre faveur.

En Août le change fut de 71 $\frac{1}{4}$ à

75 ½ deniers de gros. C'étoit ¼ au-deſſous du pair & 3 ½ den. au-deſſus ou ⅛ pour cent à notre perte & 4 $\frac{84}{100}$ à notre avantage. On commençoit à s'accoutumer aux diminutions.

Sur Londres le Change étoit le 8 Août à 40 ½, c'étoit ⅛ au-deſſous du pair & contre nous environ ⅕ pour cent.

LA CINQUIME DIMINUTION arrivée le premier Septembre, porta le pair ſur Amſterdam à 76 $\frac{28}{100}$ den. & ſur Londres à 43 den. Sterlins.

Le Change ſur Amſterdam fut de 79 à 80 deniers de gros, au-deſſus du pair de 2 ¾ à 3 ¾ den. ou 3 ⅗ à 4 $\frac{91}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres le Change roula pendant ce mois de 44 ½ à 44 ¾ au-deſſous du Pair de 1 ½ à 1 ¾ den. Sterlins, ce qui nous faiſoit un avantage de 3 $\frac{48}{100}$ à 4 pour cent.

En Octobre le Change fut de 78 ½

à 80 d. de gros, c'étoit 2 $\frac{1}{4}$ & 3 $\frac{1}{4}$ d. au-deſſus du pair ou 2 $\frac{25}{100}$ à 4 $\frac{21}{100}$ pour cent en notre faveur. Mais la diminution qui ſuit y fit du changement.

LA SIXIEME DIMINUTION, qui ſe fit le 15 Octobre, porta le pair ſur Amſterdam à 78 $\frac{59}{100}$ den. de gros argent de Banque & ſur Londres à 44 $\frac{32}{100}$ den. ſterlins. Or depuis le 17 juſqu'à la fin du mois le Change fut à 80 den. de gros. C'étoit donc 1 $\frac{41}{100}$ den. au deſſus du pair & par conſéquent à notre avantage de 1 $\frac{29}{100}$ pour cent.

Pendant le mois de Novembre le Change roula de 78 à 79, c'eſt-à-dire aux environs du pair, à peu près autant au deſſous qu'au deſſus.

LA SEPTIEME DIMINUTION ſe fit le premier jour de Décembre : mais nous n'avons pu trouver le cours du Change pendant ce mois, ni celui du mois de Janvier 1715.

ANNE'E 1715.

LA HUITIEME DIMINUTION arrivée le premier Février 1715 porta le pair ſur Hollande à 83 $\frac{66}{100}$ den. de gros & ſur Londres à 47 $\frac{17}{100}$ den. ſterlins. Or pendant ce mois le Change ſur Amſterdam roula de 78 $\frac{1}{2}$ à 81 $\frac{1}{2}$ c'étoit de 5 $\frac{16}{100}$ à 2 $\frac{16}{100}$ den. de gros au deſſous du pair ou de 6 $\frac{17}{100}$ à 2 $\frac{58}{100}$ pour cent à notre perte. Ce qui nous montre que nous redevions à la Hollande, qui nous fourniſſoit plus de ſes denrées, arts & fabriques, ou de celles des autres, qu'elle n'en recevoit des nôtres: ainſi le Commerce que nous faiſions alors avec cette Nation, nous étoit onéreux & à charge; ou bien cela nous dit que nos Eſpeces paſſoient en Hollande pour évîter les diminutions, ce qui ne valoit pas mieux pour nous.

Le Change étoit sur Londres pendant ce mois de Février à 43 $\frac{1}{2}$. C'étoit 3 $\frac{67}{100}$ deniers au dessous du pair ou 7 $\frac{78}{100}$ pour cent contre nous.

Le 12 Mars le Change étoit à 79 $\frac{1}{4}$ den. de gros, c'étoit 4 $\frac{47}{100}$ d. au dessous du pair & 5 $\frac{27}{100}$ pour cent à notre perte.

Le même jour le Change étoit sur Londres à 43 $\frac{5}{8}$ den. c'étoit 3 $\frac{55}{100}$ den. au dessous du pair & 7 $\frac{52}{100}$ pour cent contre nous.

LA NEUVIEME DIMINUTION se fit le premier Avril: elle porta le pair de notre Ecu de Change à 86 $\frac{45}{100}$ den. de gros sur Amsterdam & à 48 $\frac{3}{4}$ den. sterlins sur Londres.

Le Change étoit sur Amsterdam à 78 le 12 Avril & à 81 $\frac{1}{2}$ le 22 c'étoit 8 $\frac{45}{100}$ à 4 $\frac{95}{100}$ den. de gros au dessous du pair & à notre désavantage de 9 $\frac{77}{100}$ à 4 $\frac{72}{100}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit le 12 Avril à 44 $\frac{1}{2}$ & le 22 à 45 $\frac{1}{4}$ d. ſterlins. C'étoit de 4 $\frac{1}{2}$ à 3 $\frac{1}{2}$ den. ſterlins au deſſous du pair & au préjudice de notre Commerce de 9 $\frac{10}{100}$ à 8 pour cent.

Le 13 Mai le Change étoit à 84 d. de gros, 2 $\frac{45}{100}$ d. au deſſous du pair, ou 2 $\frac{83}{100}$ pour cent contre nous.

Le Change ſur Londres étoit le 2 Mai à 45 $\frac{1}{4}$ den. ſterlins, 3 den. au deſſous du pair, ou 6 $\frac{15}{100}$ pour cent à notre perte.

LA DIXIEME DIMINUTION arrivée le premier Juin, porta le pair ſur Amſterdam à 89 $\frac{45}{100}$ & ſur Londres à 50 $\frac{43}{100}$.

Le Change ſur Amſterdam étoit le 8 Juin à 84, le 12 à 83, le 17 à 83 $\frac{1}{2}$ & le 29 à 84 $\frac{1}{2}$, ainſi on peut dire qu'il a roulé, de 83 à 84 $\frac{1}{2}$ c'étoit 6 $\frac{45}{100}$ & 4 $\frac{65}{100}$ au deſſous du pair & 7 $\frac{21}{100}$ à 5 $\frac{53}{100}$ pour cent au

déſavantage de notre Commerce.

Sur Londres le Change étoit le 8 Juin à 46 $\frac{1}{2}$ & les 12, 17 & 29 à 47 d. c'étoit donc 3 $\frac{93}{100}$ & 3 $\frac{43}{100}$ d. au deſſous du pair & à notre deſavantage de 7 $\frac{79}{100}$ à 6 $\frac{86}{100}$ pour cent.

Pendant les mois de Juillet & d'Août, le Change ſur Amſterdam fut conſtamment à 84 $\frac{1}{2}$, c'étoit 4 $\frac{95}{103}$ den. au deſſous du pair & 5 $\frac{53}{103}$ pour cent contre nous.

Le Change ſur Londres, fut pendant ces deux mois de 47 à 47 $\frac{1}{2}$ c'étoit 3 $\frac{46}{103}$ & 2 $\frac{93}{103}$ den. au deſſous du pair, & 6 $\frac{80}{100}$ à 5 $\frac{81}{103}$ pour cent de perte pour nous. Ainſi le Commerce que nous faiſions alors avec ces deux Nations nous étoit très à charge.

L'ONZIEME ET DERNIERE DIMINUTION qui arriva enfin le premier Septembre, porta le pair de notre

Ecu de Change ſur Amſterdam à 92 $\frac{62}{100}$ den. de gros, toujours argent de Banque, & ſur Londres à 52 $\frac{23}{100}$ den. ſterlins.

Le Change ſur Amſterdam étoit le 2 à 85 $\frac{1}{2}$ le 9 à 87, les 16 & 21 à 90, le 27 à 91 $\frac{1}{2}$ & le 30 à 96, c'étoit donc au deſſous du pair juſqu'au 27 de 7 $\frac{12}{100}$ à 1 $\frac{12}{100}$ den. qui faiſoient une perte de 7 $\frac{68}{100}$ à 1 $\frac{26}{100}$ pour cent. La mort du Roi eut quelque part à cette perte, mais le Change étoit le 30 au deſſus du pair de 3 $\frac{38}{100}$ deniers, qui faiſoient 3 $\frac{64}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres le Change étoit le 2 à 48, le 9 à 49, les 16, 21 & 27 à 50 & le 30 à 53 den. ſterlins. Il a donc été au deſſous du pair juſqu'au 30, depuis 4 $\frac{23}{100}$ juſques à 2 $\frac{23}{100}$ & conſéquemment contre nous de 8 $\frac{0}{100}$ à 4 $\frac{27}{100}$ pour cent : mais le 30 ce Change a ſurpaſſé le pair

de $\frac{77}{103}$, qui nous font un avantage de 1 $\frac{47}{100}$ pour cent.

On remarquera ici qu'après toutes ces diminutions on avoit lieu d'eſperer de la ſtabilité dans nos Monnoies. Ce fut cette eſpérance qui retablit tout d'un coup la confiance dans les eſprits : auſſi voit-on ici cette confiance reprendre vigueur, par la gradation des Changes ſur Amſterdam & ſur Londres, qui ſont les villes de l'Europe avec leſquelles nous faiſons le plus de Commerce. En effet, cette derniere diminution ne fut pas plutôt paſſée, que les Changes ſur l'une & ſur l'autre de ces deux villes ſe rapprocherent très-vîte de leur parité ; ils la ſurpaſſerent même à notre avantage en très-peu de jours. Rien ne ſçauroit nous marquer plus ſenſiblement le progrès de notre Commerce. Il nous fut onéreux & à charge, pen-

ondres.

Diminutions.	Leurs dates.	Désavantageux.
	En Octo	. . . . .
	En Nove	$1\frac{33}{100}$ à $1\frac{33}{100}$
1	1 Décembi	$2\frac{25}{100}$ à $2\frac{25}{100}$
	En Janv	$2\frac{25}{100}$ à $2\frac{25}{100}$

Doit regarder la page 77 du Tome II.

Diminutions.	Leurs dates.	Sur Amsterdam. Avantageux.	Sur Amsterdam. Désavantageux.	Sur Londres. Avantageux.	Sur Londres. Désavantageux.
	En Octobre 1713	1 11/100 à 1 13/100		0 31/100 à 0 31/100	
	En Novembre		2 15/100 à 2 25/100		1 31/100 à 1 31/100
1	1 Décembre		1 66/100 à 1 66/100		2 75/100 à 2 75/100
	En Janvier 1714		4 31/100 à 3 76/100		2 75/100 à 2 75/100
2	1 Février		4 .. à 5 13/100		6 50/100 à 6 50/100
	En Mars		6 33/100 à 5 86/100		
3	1 Avril		4 20/100 à 7 85/100		8 86/100 à 8 33/100
	En Mai		7 31/100 à 7 33/100		6 60/100 à 6 60/100
4	1 Juin		4 84/100 à 4 84/100		
	En Juillet		4 16/100 à 0 62/100	1 51/100 à 1 61/100	2 16/100 à 2 16/100
	En Août	4 84/100 à 4 84/100	0 11/100 à 0 11/100		0 11/100 à 0 11/100
5	1 Septembre	3 6/100 à 4 81/100		3 68/100 à 4 ..	
	Les 8 & 10 Octobre	2 81/100 à 4 81/100			
6	15 Octobre jusqu'à la fin	1 70/100 à 1 70/100			
	En Novembre, au Pair	Au Pair			
7	1 Déc. on n'a point eu le cours du Ch.				
8	1 Février 1715		6 17/100 à 2 68/100		7 70/100 à 7 70/100
	En Mars 1710		5 17/100 à 5 27/100		7 53/100 à 7 53/100
9	1 Avril		9 31/100 à 5 71/100		9 71/100 à 8 ..
	En Mai		2 91/100 à 2 81/100		6 15/100 à 6 15/100
10	1 Juin		7 31/100 à 5 51/100		7 70/100 à 6 80/100
	En Juillet & Août		5 51/100 à 5 53/100		6 81/100 à 5 82/100
11	1 Septembre jusques au 30		7 69/100 à 1 30/100		8 9/100 à 4 37/100
	Le 30 Septembre	3 64/100 à 3 64/100		1 47/100 à 1 47/100	
		17 24/100 à 21 31/100	84 4/100 à 68 91/100	6 81/100 à 7 31/100	84 31/100 à 76 37/100
		21 31/100 à	68 91/100	7 31/100	76 37/100 .....
	Totaux ...	39 15/100	152 96/100	14 13/100	160 19/100 .....
	Avantages & désavantages communs	18 115/100	76 98/100	7 13/100	80 10/100 .....

dant tout le long paſſage de ces diminutions : mais elles ne furent pas plutôt révolues, que ce Commerce reprit la ſupériorité ſur celui de ces deux Nations, malgré la force de notre argent, dont le marc ne valoit plus que 28 francs. Cet avantage doit aller en augmentant, s'il n'eſt pas troublé par quelque nouvelle mutation dans nos Monnoies.

Pour nous reſumer, rapprochons ici ſous nos yeux nos avantages & nos déſavantages avec ces deux Nations, depuis le premier Octobre 1713 juſqu'à la fin de Décembre 1715. *

Cette récapitulation nous montre clairement le déſavantage conſiderable dans lequel nous avons été avec la Hollande & avec l'Angleterre, pendant tout le tems du paſ-

* C'eſt ici que doit-être le Tableau cotté pag. 83.

ſage de ces diminutions, & même depuis le commencement du mois de Novembre 1713 juſqu'au 30 Septembre 1715, & ſi on en fait l'analiſe exactement, on trouvera qu'elle nous montre auſſi :

1°. Qu'avec la Hollande nous avons été en avantage pendant les mois d'Octobre 1713, Août, Septembre & Octobre 1714, & à la fin de Septembre 1715, en ſix articles contenus en cette récapitulation, dont l'avantage commun prix entre le plus haut & le plus bas eſt repreſenté par $18\frac{115}{200}$, c'eſt à peu près $3\frac{1}{17}$ pour cent par mois.

Et que notre déſavantage avec cet Etat, contenu ici en 17 articles, y eſt repréſenté par $66\frac{99}{100}$ pris auſſi entre le plus haut & le plus bas : c'eſt $4\frac{1}{5}$ pour cent par mois que nous perdions, au moins, ſur le Commerce que nous faiſions alors

avec cette Nation. Or notre avantage commun étant repréſenté par 18 $\frac{115}{200}$ & notre déſavantage auſſi commun par 76 $\frac{85}{100}$ il s'enſuit que notre avantage eſt à notre déſavantage, comme 1 eſt à 4 $\frac{1}{9}$, ainſi notre déſavantage eſt 4 $\frac{1}{9}$ fois plus fort que notre avantage : donc ces diminutions nous ont été funeſtes.

2°. Qu'avec l'Angleterre notre avantage commun contenu en 4 articles eſt ici repréſenté par 7 $\frac{6}{100}$ pris comme deſſus entre le plus haut & le plus bas ; c'eſt 1 $\frac{3}{4}$ pour cent par mois.

Et que notre déſavantage avec cet Etat, contenu en 15 articles pris auſſi entre le plus haut & le plus bas eſt repréſenté par 80 $\frac{39}{100}$; c'eſt environ 5 $\frac{7}{10}$ pour cent par mois que nous perdions ſur le Commerce que nous faiſions alors avec cette Nation. Et notre avantage commun

étant repréſenté par 7 $\frac{6}{105}$ & notre déſavantage auſſi commun par 80 $\frac{39}{200}$, il s'enſuit que notre avantage, eſt à notre déſavantage, comme 7 $\frac{6}{105}$ eſt à 80 $\frac{39}{200}$, ou comme 1 eſt à 11 $\frac{2}{15}$; donc notre déſavantage eſt 11 $\frac{2}{15}$ fois plus fort que notre avantage. Donc ces diminutions nous ſont contraires.

On voit encore par cette récapitulation que la derniere des diminutions ne fut pas plutôt paſſée, que le Change nous devint avantageux & par conſéquent le Commerce que nous faiſions avec ces deux nations. Car le 2 Septembre 1715, lendemain de cette derniere diminution, ce Change nous étoit déſavantageux avec la Hollande de 7 $\frac{6}{100}$ pour cent, auquel déſavantage la mort du Roi, arrivée le premier Septembre, avoit auſſi contribué. Mais les eſprits, ſe remirent, enſorte que le 30 du mê-

me mois ce même Change nous étoit favorable de 3 $\frac{64}{100}$ pour cent : voilà donc en très peu de jours une différence en notre faveur de 11 $\frac{32}{100}$ pour cent.

De même avec l'Angleterre, nous perdions au commencement du mois de Septembre 8 $\frac{2}{100}$ pour cent, & à la fin nous gagnions 1 $\frac{47}{100}$ pour cent ; cela fait encore une différence en notre faveur de 9 $\frac{56}{100}$ pour cent : ce qui nous prouve invinciblement, que l'eſpérance dans laquelle on étoit, qu'après tant de diminutions & un ſi long déſordre dans nos Monnoies, on alloit les laiſſer tranquilles & fixes, cette idée remit la confiance dans les eſprits. D'où il ſuit.

Qu'auſſi-tôt que nos Monnoies ſeront ſtables & tranquilles dans leur valeur numéraire, notre Commerce prendra le deſſus ſur celui de nos voiſins,

parce qu'il n'y en a aucun qui ne tire de nous beaucoup plus que nous ne tirons de lui.

Le paſſage de ces diminutions a duré plus de deux ans. Pendant ce paſſage notre perte avec la Hollande eſt de 4 $\frac{1}{2}$ pour cent & avec l'Angleterre de 5 $\frac{7}{20}$ auſſi pour cent : la perte commune entre ces deux eſt 4 $\frac{17}{40}$ pour cent. Or à ce prix ſeulement nous perdions 4,425,000 livres ſur un Commerce étranger de 100 millions : d'où il ſuit, que *plus le paſſage de ces diminutions ſera long, plus nous perdrons.* Si on avoit fait ces onze diminutions en une ſeule fois, l'Etat y auroit certainement moins perdu, & l'Etranger moins gagné, parce qu'il auroit eu moins de moyens d'en profiter. Il eſt vrai qu'une diminution qui réduiroit tout d'un coup le marc d'argent de 40 à 28 livres, comme on a fait ici par

ces onze diminutions, paroîtroit très-dur aux particuliers : cependant ils ne perdroient pas davantage en la faiſant tout d'un coup, qu'en la faiſant à différentes fois.

ARTICLE IV.

Où l'on continue le même examen qu'au précédent Article, & cela depuis le commencement du mois d'Octobre 1715, juſqu'à la fin d'Avril 1717.

PENDANT le mois d'Octobre 1715 le Change ſur Amſterdam étoit à 100, 101 & 102 deniers de gros, & le pair à 92 $\frac{42}{100}$ argent de Banque, ainſi le Change étoit au deſſus du pair de 7 $\frac{38}{100}$ à 9 $\frac{38}{100}$ deniers, qui font 7 $\frac{96}{100}$ à 10 $\frac{11}{100}$ pour cent, à notre avantage, dont le commun eſt 9 pour cent.

Pendant ce même mois le Chan-

ge étoit sur Londres à 56 & 57 $\frac{1}{2}$ deniers Sterlins, & le pair à 52 $\frac{23}{100}$. C'étoit donc 3 $\frac{77}{100}$, & 5 $\frac{27}{100}$ den. au dessus du pair, ou 7 $\frac{21}{100}$, à 10 $\frac{9}{100}$ pour cent, en notre faveur; l'avantage commun étoit 8 $\frac{65}{100}$ pour cent.

Cet avantage considérable sur Hollande & sur Londres prouve encore invinciblement qu'aussi-tôt que le passage des diminutions des Monnoies est révolu, & qu'il y a quelques apparences que ces Monnoies vont être tranquilles, notre Commerce reprend aussi-tôt la supériorité sur celui de nos voisins, & cela, quoique notre Monnoie soit très-forte, ou que sa valeur numéraire soit diminuée des $\frac{3}{10}$ de sa premiere valeur, puisque le Louis d'or de 30 au marc qui valoit 20 livres, n'en vaut plus que 14, & que l'Ecu de 8 au marc qui valoit 5 livres, ne

vaut plus que 3 livres 10 sols ; c'est-à-dire que le marc d'or monnoyé qui valoit 600 livres, n'en vaut que 420 : & le marc d'argent aussi monnoyé qui valoit 40 livres, n'en vaut plus que 28. C'est la même chose que si nos Louis d'or actuels étoient réduits de 24 à 14 livres, & nos Ecu de 6 à 3 livres 10 sols. De-là ne s'ensuit-il pas évidemment que l'espece basse ou forte n'est pas un obstacle à notre Commerce? Nous pouvons dire au moins que les diminutions d'Especes ne lui sont nuisibles que pendant leurs passage, & qu'*il n'y a pas plus de raison ni d'avantage à favoriser le Débiteur en haussant la valeur numéraire de nos Monnoies, qu'il y en a à favoriser le Créancier en la diminuant.* Ce fait est diamétralement opposé aux maximes que donne l'Auteur aux pages 174, 198, 237, N°. 2, 3 & 4,

& page 270 du Livre qui fait le ſujet de nos remarques.

Le 16 Novembre 1715, le Change ſur Hollande étoit encore à 100 deniers de gros, 7 $\frac{38}{100}$ den. au deſſus du pair, & par conſéquent à notre avantage de 7 $\frac{76}{100}$ pour cent. Les 18 & 22 il étoit à 96 : c'étoit encore 3 $\frac{38}{100}$ den. au deſſus du pair, & 3 $\frac{64}{100}$ pour cent en notre faveur.

Le même jour 16 Novembre le Change ſur Londres étoit à 54 & 55 $\frac{1}{2}$, c'étoit encore depuis 1 $\frac{17}{100}$ à 3 $\frac{27}{100}$ den. au deſſus du pair, & depuis 3 $\frac{38}{100}$ juſqu'à 6 $\frac{26}{100}$ pour cent, à notre profit.

Pendant tout le mois de Décembre le Change ſur Hollande roula de 98 à 100 den. il étoit les 5 & 12 à 98 ; le 18 à 99, & le 23 à 100. C'étoit au deſſus du pair depuis 5 $\frac{38}{100}$, 6 $\frac{38}{100}$, juſqu'à 7 $\frac{38}{100}$, & conſéquemment à notre avantage de

5 $\frac{20}{100}$, 6 $\frac{10}{100}$, & 7 $\frac{06}{100}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit les 14 & 23 Décembre à 54 $\frac{1}{2}$, c'étoit 2 $\frac{27}{100}$ den. au dessus du pair & 4 $\frac{34}{100}$ pour cent en notre faveur.

La continuité de cet avantage sur ces deux Nations prouve très-bien encore ce que nous venons de dire à la fin du mois d'Octobre précédent. Cet avantage auroit été plus considérable encore, si le *Visa* des Effets Royaux, ordonné par Arrêt du 28 Septembre dernier, & par la Déclaration du Roi du 7 du présent mois de Décembre, n'avoit entretenu le discrédit & la méfiance, grands obstacles à la circulation, & par conséquent au Change & au Commerce. Mais on ne jouit pas long-tems de ces avantages, l'Edit du présent mois de Décembre 1715, registré le 23, & publié au commencement de 1716, nous le fit non-

ſeulement perdre, mais encore tomber dans le deſavantage, en augmentant la valeur numéraire de nos Monnoies. Effet bien oppoſé à celui que lui attribue l'Auteur de l'*Eſſai Politique*, page 205, où il dit, que *cette augmentation, ſoutint les Finances en 1716 & 1717, malgré le diſcrédit que la Chambre de Juſtice entretenoit.* Le cours du Change va nous montrer ſi cet Auteur a raiſon, ou s'il ne l'a pas.

Année 1716.

Il eſt ordonné par cet Edit, publié aux environs du 1 Janvier 1716, qu'il ſera fabriqué de nouveaux Louis d'or de 30 au marc, qui vaudront 20 livres, & des Ecus de 8 au marc, qui vaudront 5 livres, c'eſt-à-dire, que cet Edit hauſſe tout d'un coup nos Monnoies de $\frac{1}{7}$ en les remettant dans le même Etat où elles étoient

étoient avant les onze diminutions, dont il eſt parlé dans l'article précédent.

Les Eſpeces de 1709 qui dévinrent les anciennes, étoient de même poids & de même titre que celles ordonnées par cet Edit être fabriquées. C'eſt déja une faute capitale en fait de Monnoie, que d'en faire de nouvelles de même titre & de même poids, & d'une valeur plus haute que les anciennes ; car c'eſt donner à l'Etranger les moyens de s'approprier le bénéfice que le Roi veut y faire, parce que, comme on l'a déja dit ci-devant, (*a*) cet étranger ne manque jamais de remarquer les anciennes au coin des nouvelles, & par-là Sa Majeſté ſe trouve fruſtrée des ſecours qu'elle comptoit trouver dans cette opération.

(*a*) Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet, Tome I, Chap. I, Art. 6, page 108 & ſuiv.

Augmentation, Réforme, & Refonte.

Les Articles 6, 8 & 10 de cet Edit, veulent que les Louis d'or de 1709, ſoient reçus à la Monnoie & dans le Commerce pour 16 livres, au lieu de 14, & les Ecus pour 4 l. au lieu de 3 liv. 10 ſols, à commencer du jour de la publication de cet Edit, & juſqu'au dernier Janvier 1716, & qu'elles ſeront réformées & converties en nouvelles Eſpeces ſans être refondues, pour avoir cours dans le Public ſur le même pied que les nouvelles, c'eſt-à-dire, que le Louis réformé vaudra 20 livres, & l'Ecu réformé 5 livres. Cette réforme eſt encore une autre faute importante contre nos intérêts.

Voilà donc une augmentation de la valeur numéraire des anciennes Eſpeces, malgré les aſſurances qu'on avoit données qu'il n'y en

auroit point, tant par l'Arrêt du Conſeil du 27 Juillet 1715, que par la Déclaration du Roi du 13 Août, regiſtrés le 19, & encore par l'Arrêt du 12 Octobre : car ces Arrêts & cette Déclaration vouloient qu'après la derniere diminution du premier Septembre, le prix des Eſpeces demeurât fixé pour toujours à 14 livres le Louis d'or, & 3 livres 10 ſols l'Ecu.

Cependant par cet Edit, on met le Louis d'or à 16 livres, & l'Ecu à 4 livres. C'eſt augmenter la valeur numéraire de ces anciennes Eſpeces, d'un ſeptiéme. Ces mêmes Eſpeces, étant réformées valoient 20 livres le Louis d'or, & 5 livres l'Ecu : & on en fabriqua de nouvelles de même titre & de même poids que l'on fit auſſi valoir 20 livres le Louis, & 5 livres l'Ecu. Ces anciennes & nouvelles Eſpeces étoient

donc exactement les mêmes, & on leur donna néanmoins deux valeurs qui différoient entr'elles, comme 4 différe de 5 ; ce qui nous mit dans le même désordre où l'on étoit sous Philippe le Bel : ce désordre étoit de plus accompagné d'une réforme, qui est encore une opération très-nuisible à notre Commerce.

On a vu ci-devant, depuis 1709, jusqu'en 1713, tous les mauvais effets que fit à notre Commerce un moindre désordre que celui-ci. Deux valeurs données si différemment à deux Especes exactement égales en poids & en titre, & même à la même Espece, ne sçauroient produire un bon effet : aussi vit-on baisser le Change considérablement à la publication de cet Edit. Il étoit sur Amsterdam le 2 Janvier 1716, à 90 den. de gros, & le 4 & le 6 à 82 deniers. Cet Edit le fit donc

tomber de 8 den. ou de 9 $\frac{80}{100}$ pour cent à notre perte.

Sur Londres le Change étoit à la fin de Décembre & au commencement de Janvier 1716, à 54 $\frac{1}{2}$ den. Sterlins ; & le 6 Janvier il étoit à 50 den. Cet Edit le fit donc tomber de 4 $\frac{1}{2}$ den. qui faiſoient 9 $\frac{84}{100}$ pour cent à notre perte.

Cette augmentation des anciennes Eſpeces réduiſit le pair de notre Ecu de Change ſur Hollande, à 81 $\frac{4}{100}$ den. de gros argent de Banque, & ſur Londres à 45 $\frac{70}{100}$ den. ſterlins, comme il étoit après la ſeptiéme diminution faite le premier Décembre 1714.

Pendant tout le reſte du mois de Janvier 1716, & à commencer du 10 juſqu'à la fin, le Change ſur Amſterdam roula de 80 à 77. C'étoit au-deſſous du pair de 1 à 4 den. & à notre déſavantage de 1 $\frac{23}{100}$ à 4

$\frac{93}{100}$ pour cent. Or à la fin de Décembre 1715, notre avantage étoit de 5 $\frac{80}{100}$ à 7 $\frac{96}{100}$ pour cent ; la différence étoit donc à notre préjudice de 7 $\frac{3}{100}$ à 12 $\frac{99}{100}$ pour cent ; ce qui faisoit une différence commune de 10 pour cent à notre perte. Cela cadre assez bien avec les 9 $\frac{87}{100}$ pour cent, trouvés ci-dessus par une autre route.

Sur Londres, pendant le même tems, le Change roula de 45 à 42 den. sterlins, qui faisoient 1 $\frac{53}{100}$ à 8 $\frac{9}{100}$ pour cent à notre perte. Or à la fin de Décembre 1715, notre avantage sur cette Nation étoit de 4 $\frac{34}{100}$ pour cent ; la différence est donc à notre préjudice depuis 5 $\frac{87}{100}$ jusqu'à 12 $\frac{43}{100}$, dont la différence commune est de 9 pour cent à notre perte : ce qui cadre encore assez bien avec les 9 $\frac{84}{100}$ pour cent, trouvés ci-dessus par une autre route.

Voilà quels furent les effets de cet Edit, & le fruit de l'augmentation de la réforme, & de la refonte qu'il annonçoit, laquelle augmentation, ſuivant l'Auteur de l'*Eſſai Politique*, page 205, *ſoutint les Finances pendant 1716 & 1717.* Cependant le cours des Changes nous préſente ici des effets de cette opération, bien oppoſés à celui que lui attribue cet Auteur, puiſqu'elle nous cauſe une perte réelle de 9 à 10 pour cent, avec la Hollande, & avec l'Angleterre.

Ces anciens Louis furent à 16 livres, & les anciens Ecus à 4 livres, juſqu'au premier Décembre 1716. Ils devoient être décriés au premier Mai; mais les Arrêts des 21 Mars, 9 Mai, 9 Juin, 13 Juillet & 18 Septembre de la même année, en prorogerent le cours juſqu'audit jour premier Décembre, auquel jour,

ſelon le dernier de ces Arrêts, les Louis ne devoient plus être reçus que pour 15 liv. 15 ſols & les Ecus pour 3 liv. 18 ſols 9 den. Et au premier Février 1717, ce Louis devoit être encore réduit à 14 livres & cet Ecu à 3 livres 10 ſols comme ils étoient l'un & l'autre après la diminution du premier Septembre 1715.

Pendant tout le mois de Février 1716, le Change ſur Amſterdam roula de 77 à 81 den. de gros ; c'étoit 4 den. au-deſſous du pair 81, ou 4 $\frac{93}{100}$ pour cent au déſavantage de notre Commerce ; & à 81 il étoit au pair.

Sur Londres, pendant le même mois, le Change roula de 42 à 46 den. ſterlins, c'étoit 3 $\frac{70}{100}$ den. au-deſſous du pair 45 $\frac{70}{100}$, ou 8 $\frac{9}{100}$ pour cent à notre perte, & $\frac{30}{100}$ d. au-deſſus de ce même pair, ou

$\frac{65}{100}$ pour cent en notre faveur.

En Mars il roula ſur Amſterdam de 81 à 81 $\frac{1}{2}$, c'étoit au pair, & au-deſſus du pair de $\frac{1}{2}$ denier ou de 1 $\frac{0}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres pendant le même mois, il fut de 45 $\frac{1}{2}$ den. ſterlins, c'étoit $\frac{20}{100}$ den. au deſſous du pair, ou $\frac{43}{100}$ pour cent à notre perte.

En Avril il a été de 81 $\frac{1}{2}$ à 84 den. c'étoit $\frac{1}{2}$ & 3 den. au-deſſus du pair, ou 1 $\frac{0}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres pendant ce mois, le Change a roulé de 46 à 47 $\frac{1}{2}$ deniers ſterlins, c'étoit $\frac{30}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. au-deſſus du pair, & à notre profit de $\frac{65}{00}$ à 3 $\frac{93}{100}$ pour cent.

Par Lettres Patentes des 2 & 20 Mai, on permit à M. Law d'établir une *Banque générale.*

Pendant tout ce mois le Chan-

ge ſur Amſterdam fut de 85 à 84 $\frac{1}{4}$, c'étoit 4 & 3 $\frac{1}{4}$ den. au-deſſus du pair & 4 $\frac{93}{100}$ à 4 pour cent à notre avantage.

Celui ſur Londres fut de 48 à 47 $\frac{3}{4}$; c'étoit 2 $\frac{30}{100}$ à 2 $\frac{5}{100}$ deniers ſterlins au-deſſus du pair, & à notre avantage de 5 $\frac{3}{100}$ à 4 $\frac{48}{100}$ pour cent.

Pendant Juin 1716 ce Change ſur Amſterdam roula de 83 $\frac{1}{2}$ à 84 d. c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ à 3 den. au-deſſus du pair, & par conſéquent 3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres il fut pendant ce même mois de 47 $\frac{1}{4}$ à 48, c'eſt-à-dire au-deſſus du pair, de 1 $\frac{55}{100}$ à 2 $\frac{30}{100}$, & par conſéquent à notre profit de 3 $\frac{39}{100}$ à 5 $\frac{3}{100}$ pour cent.

En Juillet il fut de 84 à 81 $\frac{1}{2}$ ſans Lettres ſur Amſterdam ; c'étoit encore 3 $\frac{1}{2}$ d. de gros au-deſſusdu pair & de 3 $\frac{70}{100}$ à $\frac{61}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres le Change fut pendant le même mois de 47 $\frac{3}{4}$ à 46 $\frac{1}{2}$ ſans Lettres ; c'étoit 2 $\frac{5}{100}$ à $\frac{80}{100}$ den. ſterlins au-deſſus du pair & 4 $\frac{48}{100}$ à 1 $\frac{75}{100}$ pour cent en notre faveur. La Banque générale ſoutenoit le Change. On achetoit les anciennes Eſpeces à plus haut prix que l'on n'en donnoit dans les Monnoies : ce ne pouvoit être que pour les réformer en fraude, ou pour les tranſporter hors du Royaume. L'Arrêt du Conſeil du premier Août 1716 ordonna aux Officiers de la Cour des Monnoies de Paris, d'aller dans les Provinces de ſon reſſort pour informer de la fauſſe fabrication & réformation des Eſpeces & Billonnage d'icelles.

En Août le Change ſur Amſterdam fut de 81 $\frac{1}{4}$ à 83 ; c'étoit $\frac{3}{4}$ & 2 den. au-deſſus du pair & $\frac{92}{100}$ à 2 $\frac{47}{100}$ pour cent à notre profit.

Universitas BIBLIOTHECA Ottavensis

Il fut ſur Londres de 46 $\frac{3}{4}$ ſans Lettres, à 47 $\frac{1}{2}$ c'étoit 1 $\frac{5}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. ſterlins au-deſſus du pair, ou de 2 $\frac{20}{100}$ à 3 $\frac{03}{100}$ pour cent à notre avantage.

La Banque générale entretenoit cet avantage, qui devoit empêcher la ſortie de nos vieilles Eſpeces; mais l'Edit du mois de Décembre 1715 en avoit tant fait ſortir, que par la Déclaration du Roi du 29 Août 1716, préſent mois, on *défendit l'entrée dans le Royaume des Eſpeces nouvellement réformées, afin d'arrêter la fauſſe réformation qui ſe faiſoit dans les pays Etrangers, & de faire ceſſer la perte conſidérable qu'elle faiſoit à notre Etat.* C'eſt ainſi que parle Sa Majeſté dans cette Déclaration. Son diſcours nous montre bien clairement que l'on reconnut l'erreur & les mauvais effets des reformes des Monnoies: elles fai-

ſoient, & elles feront toujours paſſer nos vieilles Eſpeces en pays Etrangers, où on les achette à plus haut prix qu'on ne faiſoit aux hôtels des Monnoies, & où on les remarque aux coins des nouvelles (*a*) ; ce qui nous fait un préjudice notable.

Pendant les mois de Septembre, d'Octobre & de Novembre, le Change ſur Amſterdam roula de 82 $\frac{1}{2}$ à 83 $\frac{1}{2}$. C'étoit 1 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{1}{2}$ den. de gros au-deſſus du pair 81, argent de Banque, & en notre faveur de 1 $\frac{85}{100}$ à 3 $\frac{8}{100}$ pour cent.

Pendant les mêmes mois il fut ſur Londres de 47 $\frac{1}{2}$ à 47 $\frac{3}{4}$, c'étoit 1 $\frac{82}{100}$ à 2 $\frac{50}{100}$ den. ſterlins au-deſſus du pair & 3 $\frac{93}{100}$ à 4 $\frac{42}{100}$ pour cent à notre avantage.

La défectuoſité du poids & du titre

(*a*) Voyez ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet Tome I, Chapitre I, Article 6, page 112 & ſuivantes.

de beaucoup d'Eſpeces d'or fauſſement reformées qui ont été introduites dans notre Etat, cauſant un déſordre auquel il eſt important de remédier, nous avons reſolu d'ordonner une refonte de tous les Louis nouvellement fabriqués ou réformés dans nos Monnoies du même titre, mais d'un poids différent (*a*). Ce ſont les termes de l'Edit du mois de Novembre 1716, regiſtré le 18, par lequel il eſt en effet ordonné qu'il ſera fabriqué, dans la Monnoie de Paris ſeulement, de nouveaux Louis d'or à la taille de 20 au marc, qui auront cours pour 30 livres chacun. On les appella des *Noailles*, parce que M. le Duc de Noailles étoit à la tête des Finances.

L'Article 4 de cet Edit veut que les Louis fabriqués ou réformés en

(*a*) Edit du mois de Novembre 1716, page 4.

vertu de l'Edit du mois de Décembre 1715 ſoient reçus dans les Monnoies & dans le Commerce, ſur le pied de 20 livres l'un.

L'Article 6 entend que les Louis de 1709 ſoient reçus dans les Monnoies, Bureaux & Recettes Royales & par les Changeurs dans les Provinces à raiſon de 16 livres chacun, pendant le reſte du préſent mois, & celui de Décembre prochain. La différence entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece eſt donc encore de 25 pour cent. Cet Edit par conſéquent ne remédie pas au mal ; il nous laiſſe dans le déſordre où nous avoit mis celui du mois de Décembre 1715, puiſque le Louis d'or de 1709 non réformé y eſt fixé à 16 livres & l'Ecu de 8 au marc à 4 livres, & que le même Louis réformé vaut 20 livres & les Ecus 5 livres ; ainſi il y avoit encore 4 li-

vres de perte ſur chaque Louis en les portant aux Monnoies. Cette diſproportion dans la valeur numéraire de deux Eſpeces, qui ſont exactement les mêmes, nous laiſſe toujours dans le déſordre d'une Monnoie foible & d'une Monnoie forte, comme l'on étoit ſous Philippe le Bel, où la diſproportion étoit encore plus grande.

Suivant l'Article 7 de cet Edit, ces Louis de 1709 ne ſeront plus reçus qu'au marc, au premier Janvier 1717.

L'Article 8 veut que les Ecus de 1709 à réformer continuent d'être reçus, pendant le reſte de ce mois & celui de Décembre prochain, aux Monnoies, Changes, & Bureaux Royaux, à 4 livres piéce, & au premier Janvier 1717 à 3 livres 18 ſols 9 deniers, & au premier Février à 3 livres 15 ſols l'un, ſui-

vant l'Article 9 du même Edit.

On ſent à merveille que ces diminutions ne ſont indiquées que pour faire ſortir ces vieilles Eſpeces ; on eſpere que la crainte de perdre obligera le particulier qui les a, à les porter aux Monnoies, où elles ſont attendues : mais cette crainte ne produit pas cet effet, parce que le public eſt aujourd'hui mieux inſtruit qu'il ne l'a jamais été; il ſçait compter & peſer, & on ne peut eſperer qu'il donne 20 livres pour n'en recevoir que 16. Au reſte, ces diminutions furent prorogées juſqu'au premier Janvier 1718 par les Arrêts du Conſeil des 30 Janvier 1717, des 5 & 24 Avril, 19 Juin, 31 Août, 27 Novembre & 22 Janvier 1718 : ainſi ces Ecus ont toujours valu 4 livres.

Indépendamment du mal que fait cette différence ou cette diſpropor-

tion, tous ces Arrêts de prorogation d'un terme fixé par les précédens, auſſi bien que ceux qui annoncent avant le tems ces diminutions, ou ces augmentations, rebutent tout le monde & fatiguent extrêmement le Commerce. Nous l'avons déja dit ci-devant (*a*); mais ce ſont de ces choſes qu'on ne ſçauroit trop dire.

Pendant tout le mois de Décembre 1716, le Change ſur Amſterdam fut de 83 $\frac{1}{2}$ à 83 $\frac{1}{4}$; c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ & 2 $\frac{1}{4}$ den. de gros au-deſſus du pair 81: & par conſéquent à notre avantage de 3 $\frac{8}{100}$ à 2 $\frac{77}{100}$ pour cent.

Sur Londres il étoit de 47 $\frac{1}{2}$ à 47 $\frac{3}{8}$ au-deſſus du pair, de 1 $\frac{80}{100}$ à 1 $\frac{69}{100}$ den. ſterlins, ou 3 $\frac{93}{100}$ à 3 $\frac{67}{100}$ pour cent en notre faveur.

(*a*) Chap. III, Art. 3, pages 60, 61.

QUATRE PREMIERS MOIS 1717.

En Janvier 1717, le Change ſur Amſterdam roula de 83 $\frac{1}{2}$ à 83 $\frac{3}{4}$; c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ & 2 $\frac{3}{4}$ den. de gros au-deſſus du pair 81 & conſéquemment à notre avantage de 3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{30}{100}$ pour cent.

Sur Londres il fut conſtamment à 47 $\frac{3}{4}$ c'étoit 2 $\frac{5}{100}$ den. ſterlins au-deſſus du pair 45 $\frac{70}{100}$ & à notre profit de 4 $\frac{48}{100}$ pour cent.

L'Arrêt du Conſeil du 3 Janvier publié le 3 Février nous apprend que la fauſſe réformation des Eſpeces continuoit de plus en plus dans les pays Etrangers.

En Février il étoit de 83 $\frac{1}{2}$ à 84, c'étoit au-deſſus du pair de 2 $\frac{1}{2}$ à 3 den. de gros, ou de 3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres il fut de 47 $\frac{1}{2}$ à 48 $\frac{1}{2}$ au-deſſus du pair de 2 $\frac{5}{100}$ à 2 $\frac{80}{100}$

deniers ſterlins. Faiſant 4 $\frac{49}{100}$ à 6 $\frac{12}{100}$ pour cent de bénéfice pour nous.

En Mars, par Arrêt du 5, les Louis d'or, dont la refonte eſt ordonnée, ſeront reçus à la Monnoie de Paris à 20 livres juſqu'au premier Avril, auquel jour ils ne ſeront reçus qu'au marc.

Pendant ce mois de Mars le Change ſur Amſterdam fut de 85 à 82 $\frac{1}{2}$, c'étoit au-deſſus du pair 81 de 3 à 1 $\frac{1}{2}$ den. de gros & à notre avantage de 4 $\frac{93}{100}$ à 1 $\frac{85}{100}$ pour cent.

Sur Londres il fut de 48 $\frac{3}{4}$ à 47 $\frac{1}{2}$ au-deſſus du pair 45 $\frac{20}{100}$ de 6 $\frac{67}{100}$ à 3 $\frac{93}{100}$ pour cent en notre faveur ou de 3 $\frac{5}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. ſterlins.

En Avril il a roulé de 83 à 82; c'étoit 2 & 1 den. au-deſſus du pair & à notre profit de 2 $\frac{47}{100}$ à 1 $\frac{27}{100}$ pour cent.

RECAPce, depuis le commencement
717. SÇAVOIR,

Avec l'Angleterre.

	Avantages.	Désavantages.
En Os	$7\frac{21}{100}$ à $10\frac{0}{100}$	
En No	$3\frac{73}{100}$ à $6\frac{26}{100}$	
En De	$4\frac{34}{100}$ à $4\frac{34}{100}$	

Doit regarder la page 109 du Tome II.

RECAPITULATION des avantages & désavantages de notre Commerce, depuis le commencement du mois d'Octobre 1715, jusqu'à la fin du mois d'Avril 1717. Sçavoir,

	Avec la Hollande.		*Avec l'Angleterre.*	
	Avantages.	Désavantages.	Avantages.	Désavantages.
En Octobre 1715	7 $\frac{96}{100}$ à 10 $\frac{11}{100}$		7 $\frac{21}{100}$ à 10 $\frac{0}{100}$	
En Novembre	3 $\frac{64}{100}$ à 3 $\frac{64}{100}$		3 $\frac{72}{100}$ à 6 $\frac{26}{100}$	
En Décembre	5 $\frac{80}{100}$ à 7 $\frac{96}{100}$		4 $\frac{34}{100}$ à 4 $\frac{34}{100}$	
	17 $\frac{40}{100}$ à 7 $\frac{71}{100}$		15 $\frac{33}{100}$ à 20 $\frac{67}{100}$	

Augmentation d'un 7e sur les anciennes: les mêmes réformées valent $\frac{1}{4}$ plus, ainsi que celles fabriquées nouvellement en vertu de l'Edit du mois de Décembre 1715, de même titre & de même poids.

En Janvier 1716		1 $\frac{21}{100}$ à 4 $\frac{91}{100}$		1 $\frac{53}{100}$ à 8 $\frac{9}{100}$
En Février 1715		4 $\frac{93}{100}$ à 4 $\frac{93}{100}$	$\frac{65}{100}$ à $\frac{65}{100}$	8 $\frac{9}{100}$ à 8 $\frac{9}{100}$
En Mars	1 $\frac{9}{100}$ à 1 $\frac{9}{100}$			0 $\frac{43}{100}$ à $\frac{43}{100}$
En Avril	1 $\frac{9}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$		$\frac{65}{100}$ à 3 $\frac{93}{100}$	
En Mai Banque générale	4 $\frac{93}{100}$ à 4 ...		5 $\frac{1}{100}$ à 4 $\frac{48}{100}$	
En Juin	3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$		3 $\frac{39}{100}$ à 5 $\frac{1}{100}$	
En Juillet	3 $\frac{70}{100}$ à $\frac{61}{100}$		4 $\frac{48}{100}$ à 1 $\frac{75}{100}$	
En Août	$\frac{93}{100}$ à 2 $\frac{47}{100}$		2 $\frac{20}{100}$ à 3 $\frac{93}{100}$	
En Septembre, Octobre & Novembre	1 $\frac{85}{100}$ à 3 $\frac{8}{100}$		3 $\frac{93}{100}$ à 4 $\frac{46}{100}$	
En Décembre	3 $\frac{8}{100}$ à 2 $\frac{77}{100}$		3 $\frac{93}{100}$ à 3 $\frac{67}{100}$	
En Janvier 1717	3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{30}{100}$		4 $\frac{48}{100}$ à 4 $\frac{48}{100}$	
En Février	3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$		4 $\frac{48}{100}$ à 6 $\frac{12}{100}$	
En Mars	4 $\frac{93}{100}$ à 1 $\frac{85}{100}$		6 $\frac{67}{100}$ à 3 $\frac{93}{100}$	
En Avril	2 $\frac{47}{100}$ à 2 $\frac{84}{100}$		3 $\frac{91}{100}$ à 2 $\frac{84}{100}$	
	50 $\frac{90}{100}$ à 45 $\frac{91}{100}$	6 $\frac{16}{100}$ à 9 $\frac{86}{100}$	59 $\frac{14}{100}$ à 65 $\frac{98}{100}$	10 $\frac{5}{100}$ à 16 $\frac{61}{100}$
	54 $\frac{91}{100}$	9 $\frac{96}{100}$	65 $\frac{98}{100}$	16 $\frac{61}{100}$ ....
Totaux ...	105 $\frac{81}{100}$	16 $\frac{6}{100}$	125 $\frac{33}{100}$	26 $\frac{66}{100}$ ....
Avantages & désavantages communs pris entre les plus hauts & les plus bas.	52 $\frac{181}{100}$	8 $\frac{6}{100}$	62 $\frac{133}{100}$	13 $\frac{66}{100}$ ....
C'est pour chaque mois	3 $\frac{52}{100}$	4 $\frac{1}{100}$	4 $\frac{17}{100}$	4 $\frac{43}{100}$ ....

Sur Londres il fut de 47 $\frac{1}{2}$ à 47 au-deſſus du pair de 1 $\frac{10}{100}$ à 1 $\frac{30}{100}$ den. ſterlins, faiſant 3 $\frac{93}{100}$ à 2 $\frac{84}{100}$ pour cent de bénéfice pour nous.

En Mai le Change ſur Amſterdam fut de 82 à 83, c'eſt-à-dire 1 & 2 den. de gros au deſſus du pair, & à notre avantage de 1 $\frac{23}{100}$ à 2 $\frac{47}{100}$ pour cent.

Sur Londres il étoit de 47 $\frac{1}{2}$ à 48 $\frac{1}{4}$ c'étoit au-deſſus du pair de 1 $\frac{80}{100}$ à 2 $\frac{55}{100}$ den. ſterlins faiſant 3 $\frac{93}{100}$ à 5 $\frac{58}{100}$ pour cent en notre faveur.

Le 2 Juin le Change étoit ſur Amſterdam à 83 $\frac{1}{4}$ & ſur Londres à 48 $\frac{1}{4}$ comme deſſus. *

Au premier coup d'œil, on voit par cette récapitulation que les diminutions de Monnoies, dont il eſt parlé dans l'article précédent, ne furent pas plutôt écoulées, que le

* C'eſt ici que doit être le Tableau coté page 109.

Change & par conſéquent le Commerce réprit le deſſus avec la Hollande & avec l'Angleterre, malgré la force de notre argent, dont le marc ne valoit que 28 francs, & auſſi malgré le Viſa, ou la liquidation des effets Royaux ordonnée par Arrêt du Conſeil du 28 Septembre & par la Déclaration du Roi du 7 Décembre 1715; lequel Viſa augmentoit encore la méfiance & le diſcrédit. Cet avantage auroit continué malgré ce Viſa, ſi contre toute attente & malgré les aſſurances qu'on avoit données qu'il n'y auroit point de changement dans nos Monnoies (*a*), l'Edit du mois de Décembre 1715, régiſtré le 23 & publié au commencement de Janvier 1716, n'avoit troublé & interrompu ce même Commerce, & converti

(*a*) Voyez ci-devant page 90 de ce Chapitre.

tout d'un coup cet avantage eſt un déſavantage réel, en nous annonçant en même tems une augmentation & une réforme des anciennes Eſpeces, avec une fabrication de nouvelles.

En effet ce tableau nous montre qu'à la fin du mois de Décembre 1715 nous étions en avantage avec la Hollande de 5 $\frac{5}{100}$ à 7 $\frac{96}{100}$ pour cent, avec l'Angleterre de 4 $\frac{34}{100}$ à 4 $\frac{34}{100}$ auſſi pour cent, & qu'au commencement de Janvier 1716 la publication de cet Edit de Déc. nous fit perdre tout d'un coup non ſeulement cet avantage, mais qu'elle nous fit de plus tomber dans un deſavantage réel de 1 $\frac{23}{100}$ à 4 $\frac{93}{100}$ pour cent avec la Hollande, & de 1 $\frac{53}{100}$ à 8 $\frac{9}{100}$ pour cent avec l'Angleterre; ce qui faiſoit une différence à notre préjudice avec la Hollande de 7 $\frac{3}{100}$ à 12 $\frac{89}{100}$, dont la différence commune priſe entre

la plus haute & la plus basse, est 9 $\frac{96}{100}$ pour cent & avec l'Angleterre de 5 $\frac{97}{100}$ à 12 $\frac{43}{100}$, dont la différence commune prise aussi entre la plus haute & la plus basse est 9 $\frac{20}{100}$ pour cent à notre perte ; ce qui s'accorde assez avec un autre calcul fait ci-devant, p. 93 ; mais cherchons encore d'une autre façon une preuve plus générale de ce fait.

On voit par cette récapitulation que l'avantage dans lequel nous avons été avec la Hollande pendant les 3 derniers mois de 1715 est de 17 $\frac{40}{100}$ à 21 $\frac{71}{100}$, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas est 18 $\frac{55}{100}$, dont le tiers est 6 $\frac{18}{100}$ pour cent à notre profit ; ci . . . . . 6 $\frac{18}{100}$

La publication de l'Edit du mois de Décembre 1715 nous fit perdre non seulement cet avantage considérable ; il nous fit de plus tomber dans une perte réelle de 6 $\frac{20}{100}$ à 9 $\frac{86}{100}$ pendant les 2 mois de Janvier & de Février

De l'autre part . . 6 $\frac{18}{100}$
vrier 1716 dont la perte commune prise entre la plus haute & la plus basse est 8 $\frac{6}{100}$, dont la moitié est pour chaque mois . . . . . 4 $\frac{3}{100}$
Ainsi gagner réellement l'un & perdre l'autre, font à notre préjudice une différence commune avec la Hollande de . . . . 10 $\frac{21}{100}$ p $\frac{0}{0}$

Pour l'Angleterre on voit aussi que pendant les mêmes trois derniers mois de 1715 notre avantage étoit de 15 $\frac{33}{100}$ à 20 $\frac{96}{100}$, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas est 18, dont le tiers est

pour chaque mois . . . . . 6 pour $\frac{0}{0}$
La publication du même Edit nous fit perdre cet avantage, & nous fit tomber dans une perte de 10 $\frac{5}{100}$ à 16 $\frac{61}{100}$ pendant les trois premiers mois de 1716, dont la perte commune prise entre la plus haute & la plus basse est 13 $\frac{66}{100}$: c'est pour chacun de ces trois mois 4 $\frac{44}{100}$ pour cent à notre perte; ci . 4 $\frac{44}{100}$
Ainsi gagner 6 pour cent & en perdre 4 $\frac{44}{100}$ nous fait une différence à notre préjudice de . . 10 $\frac{44}{100}$ p $\frac{0}{0}$

Après des faits auſſi démonſtratifs que ceux-ci, ne peut-on pas dire avec raiſon, que l'augmentation, la refonte, & la réforme portées par l'Edit du mois de Décembre 1715, nous furent préjudiciables de plus de 10 pour cent ſur tout le Commerce étranger que nous faiſions alors? Ainſi, ſi ce Commerce montoit à 10 millions par mois, la France en perdoit plus d'un : cela eſt clair.

M. l'Abbé de S. Pierre, ce grand Citoyen, ſi connu dans la république des Lettres par tous les différens ouvrages qu'il a faits pour le ſoulagement & le bien de ſa patrie, dit dans l'onziéme avantage du troiſiéme diſcours de ſon projet de paix perpétuelle, tom. I. p. 239, *que le ſeul Commerce étranger de la France va au moins à 150 millions de livres par an.* Sur ce pied-là, celui d'un

mois ſeroit de 12 millions 500 mille livres, & notre perte de 1250 mille livres auſſi par mois & plus. On verra à la fin de cet article ce que la refonte, la réforme & l'augmentation portées par l'Edit du mois de Décembre 1715, & par celui du mois de Novembre 1716, ont produit au Roi. La refonte de 1709, qui paſſe pour la plus forte qui ait été faite, ne produiſit à Sa Majeſté que 11, 370, 773 livres en Eſpeces, & 43 millions de Billets de Monnoies qui furent retirés du public, ſuivant le Mémoire de feu M. Deſmarêts, pag. 15, 18 & 19. En ſuppoſant pour un moment, que ces opérations ayent produit une pareille ſomme de 1250 mille livres par mois, ou une plus forte, ſi on le veut, falloit-il pour procurer au Roi un ſecours de 8 à 10 millions, ou de plus grande ſomme, abîmer

le Commerce du Royaume, & en faire perdre deux ou trois fois autant à la nation, & peut-être plus. (*a*) Il eſt donc évident qu'il vaut bien mieux pour les peuples, & pour le Roi même, chercher ce ſecours partout ailleurs, où il ne ſauroit jamais être auſſi onéreux à la nation, qu'il l'eſt viſiblement ſur les Monnoies. Ce moyen ne doit jamais être tenté, qu'après avoir épuiſé tous les autres.

La perte ou le dommage que cauſa cet Edit du mois de Décembre 1715, auroit été encore bien plus conſidérable & de plus longue durée, ſi le Roi, par ſes Lettres patentes des 2 & 20 Mai 1716, n'avoit pas permis l'établiſſement d'une Banque générale, qui ſoutint le Change

(*a*) Voyez ce qui eſt dit ci-devant au tom. & Chap. I, art. 6, page 115 & ſuiv. juſqu'à 122. Et ci-après page 123 & ſuiv. juſques à la page 131 & ſuivantes.

toujours à notre avantage juſqu'à la fin du mois d'Avril 1717, comme on le voit par ce tableau. D'ailleurs, comme il n'y a aucun de nos voiſins qui ne reçoive beaucoup plus de nos denrées, arts & fabriques que nous n'en recevons de lui, notre Commerce aura toujours l'avantage ſur le leur, ſi nous conſervons inviolablement la tranquillité & la ſtabilité dans notre Monnoie : elle eſt l'inſtrument néceſſaire de nos Echanges réciproques, & la meſure qui regle la valeur des biens échangés. On ne peut donc pas y toucher ſans altérer l'échange de ces biens. Dès-là l'avantage de notre Commerce eſt en nos mains; il ne tient qu'à nous de le rendre perpétuel. La fertilité de notre pays, la ſituation de nos ports de mer, & l'activité de nos peuples, nous offrent & nous aſſurent un Commerce ſupérieur.

Après ce qu'on vient de voir, il y a bien lieu de s'étonner, que contre notre propre intérêt il y ait eu en France de si fréquentes variations dans nos Monnoies. Mais si sur cela le passé nous fournit matiere à cet étonnement, le présent doit nous engager à une reconnoissance éternelle envers le Ministere actuel. Il est le premier qui ait senti l'importante nécessité de ne point toucher aux Monnoies. Il y a plus de cinquante ans qu'elles n'avoient été aussi longtems tranquilles en France qu'elles l'ont été depuis dix ans. On vient de voir le tort considérable que le Ministere auroit fait à la nation, si comme les autres, il avoit changé cette mesure ; & on verra ci-après, en son tems, les avantages qui nous reviennent de la stabilité qu'il a si sagement conservée dans la valeur de nos Monnoies :

ce qui doit engager les peuples à bénir ce Miniſtere, & à déſirer qu'il dure. Faſſe le ciel que, pour une bonne fois, on demeure perſuadé que toutes les fois qu'entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece on laiſſera une différence trop grande, l'Eſpece la moins priſée paſſera chez l'Etranger, qui la remarquera au coin des nouvelles, à ſon profit, & au profit de celui qui la lui fait paſſer. Alors le profit que le Roi ſe propoſe de faire ſur de ſemblables opérations, ſe partage entre l'Etranger qui les remarque, & celui qui les lui envoie; & par-là Sa Majeſté ne trouve plus dans ces opérations les ſecours qu'elle comptoit y trouver (*a*).

Outre l'évidence de cette raiſon,

(*a*) Voyez ce qui eſt dit ci-devant Chap. I, art. 7, page 163, & ci-après à la fin de cet article, page 131 & ſuiv.

la Déclaration du Roi du 29 Août 1716 & l'Edit du mois de Novembre ſuivant, dont on a vu les termes dans cet article (chacun en ſon mois, p. 100, 101 & 102) en ſont encore une autre, qui eſt ſans replique, ainſi que l'Arrêt du 3 Janvier, page 107 de cet article.

Après ces faits ſoutenus de leurs preuves, on laiſſe au lecteur à juger ſi cette augmentation a pu ſoutenir les Finances en 1716 & 1717, comme notre auteur le dit à la page 205 de ſon livre.

Il n'y a point d'opération ſur les Monnoies, ſoit augmentation, ſoit diminution, ſoit refonte, ſoit réforme, qui n'altere la circulation des Eſpeces, ſoit qu'on les reſſerre, ſoit qu'on les faſſe paſſer en pays étranger. Or ſuppoſons que la partie reſſerrée & paſſée en pays étranger ſoit à la partie reſtante & cir-

culante dans le Royaume, comme 1 eſt à 3. Avant l'opération 4 repréſentoit par ſuppoſition toute la maſſe de l'argent qui étoit en France : après l'opération 3 vaut autant que valoit 4, par ce qu'il acquiert $\frac{1}{4}$ de ſa premiere valeur aux dépens des biens, arts & fabriques du Royaume, qui perdent toute la valeur acquiſe par l'argent. Ainſi ce que l'on payoit 1 $\frac{1}{3}$ avant l'opération ne ſe payoit plus que 1 après : l'argent gagne donc $\frac{1}{4}$ & les biens mis en vente le perdent. Mais comme il y a 100 fois plus de bien que d'argent (*a*), les biens, arts & fabriques mis en vente perdent 100, pendant que l'argent gagne 1. Dès-là, quelles pertes immenſes ne cauſons nous pas à l'Etat, par nos fréquentes variations de Monnoies ?

(*a*) Voyez Tome & Chap. I, art. 6, p. 115 & ſuivantes.

Les 353 millions 532 mille livres, levées ſur les peuples au profit du Roi, par les différentes opérations faites ſur nos Monnoies depuis l'année 1716 juſqu'à la fin du mois d'Août 1723 (*a*) ne ſont pas comparables aux pertes qu'elles ont cauſées à l'Etat, non ſeulement par les raiſons ſuſdites, mais encore par la fauſſe remarque faite dans les pays étrangers (*b*).

Mais tous les biens ne ſont pas à vendre, comme on la ſuppoſé dans la recherche de ce rapport de 1 à 100 : la perte de l'Etat ne tombe que ſur ceux mis en vente ſeulement, & ſur nos denrées, arts & fabriques, qui ſont journellement à vendre, ce qui change ce rapport. Ainſi lorſque l'argent acquiert 1 de

(*a*) Déclaration du Roi pour la levée du 50 d. du 5 Juin 1725 page 2 & 3.

(*b*) Voyez ci-devant, Tom. & Chap. I, art. 6, page 108 & 109.

valeur, l'Etat peut perdre 30 à 40. (*a*) Cette perte eſt encore prodigieuſe ; elle ſurpaſſe infiniment tous les avantages que le Roi peut jamais retirer de ces ruineuſes opérations.

Pour montrer d'une façon qui ſatisfaſſe un peu le lecteur, combien ces mutations de Monnoies ſont onéreuſes à la nation & au Roi même, malgré les bénéfices conſidérables que Sa Majeſté y fait, ou les ſecours qu'elle y trouve, rappellons nous ce qui s'eſt fait dans les Monnoies en France, depuis l'Edit du mois de Décembre 1715, juſqu'au dernier Juillet 1717.

On a vu ci-devant, (*b*) que par cet Edit du mois de Décembre 1715, publié le 27, il eſt ordonné de fabriquer de nouveaux Louis d'or de 30

(*a*) Voyez ci-devant art. 6, page 115 & ſuiv. ce rapport eſt de 1 à 38 $\frac{1}{4}$.

(*b*) Article 4 de ce Chapitre, année 1716, page 88 & ſuiv.

au marc fixés à 20 livres, & des Ecus de 8 au marc fixés à 5 livres.

Les Eſpeces fabriquées en 1709 qui devinrent les anciennes, étoient exactement de même titre & de même poids que celles ordonnées par l'Edit de Décembre 1715. Avant ſa publication, le Louis d'or valoit 14 livres, & l'Ecu 3 livres 10 ſols (*a*) : les nouvelles valoient donc $\frac{3}{7}$ de plus ; c'étoit par conſéquent les hauſſer de $\frac{3}{7}$ & les remettre comme elles étoient avant les onze diminutions faites en 1714 & 1715.

Les articles 6, 8 & 10 de cet Edit veulent que les Louis d'or de 1709 ſoient reçus aux Monnoies & dans le Commerce, pour 16 livres au lieu de 14, & les écus pour 4 livres au lieu de 3 livres 10 ſols ; ils ordonnent qu'ils ſeront réformés

(*a*) Comme on le voit ci-devant article 3, Tableau cotté 54.

& convertis en nouvelles Eſpeces, ſans être refondus, pour avoir cours dans le public ſur le même pied que les nouvelles Eſpeces : ainſi ces anciennes furent augmentées d'un $\frac{1}{7}$ de leur valeur. Malgré cette augmentation des anciennes, il reſta encore une différence entre les unes & les autres de 25 pour cent : cette différence faiſoit la perte du public, le bénéfice du Roi, & celui des faux réformateurs.

On a déja dit (*a*) qu'en fait de Monnoie, c'étoit une faute capitale, que d'en fabriquer de même poids que les précédentes, & que la réforme en étoit une autre, parce que les étrangers ne manquent jamais de remarquer nos anciennes aux coins des nouvelles & de nous les renvoyer. On s'apperçut de cette faute, mais trop tard ;

(*a*) Chap. I, article 6, p. 107 & 108.

cependant on n'y remédia point.

Le Roi par l'Arrêt de ſon Conſeil du premier Août 1716 regiſtré le 12 dit : » qu'étant informé qu'en » quelques endroits on ramaſſoit ſe- » crettement les anciennes Eſpeces, » qu'on achetoit à plus haut prix » que celui pour lequel elles étoient » reçues dans les Monnoies, ce qui » ne ſe pouvoit faire que dans la » vue de les réformer en fraude, » ou de les tranſporter hors du » Royaume, &c. ordonne aux Offi- » ciers de la cour des Monnoies de » Paris de ſe tranſporter dans les » Provinces de ſon Reſſort, pour in- » former de la fauſſe fabrication & » réformation des Eſpeces & Billonnage d'icelles.

C'étoit bien là s'appercevoir du déſordre, mais ce n'étoit pas en ôter la cauſe. La Déclaration du Roi, du 29 du même mois d'Août

1716 (*a*), « défendit l'entrée dans » le Royaume des Eſpeces réfor- » mées, afin d'arrêter la fauſſe ré- » formation qui ſe faiſoit dans les » pays étrangers, & de faire ceſſer » la perte conſidérable qu'elle cau- » ſoit à l'Etat.

Ces défenſes n'étoient point du tout un reméde au mal ; car ces Eſpeces entroient comme elles ſortoient malgré les défenſes : d'ailleurs, cette fauſſe réforme ne ſe faiſoit pas toute chez l'étranger ; il s'en faiſoit en France, puiſqu'on envoyoit faire informer dans les Provinces : celles qui s'y remarquoient étoient toutes entrées ; ainſi inutilement la défendoit-on.

On crut encore que pour remédier au déſordre que cauſoient dans le Commerce les Eſpeces d'or fauſ-

(*a*) Article 4 de ce Chapitre, année 1716, page 100.

ſement réformées, ou qui avoient été introduites dans le Royaume, il ſuffiſoit d'ordonner, comme en effet on l'ordonna par l'Edit du mois de Novembre 1716 publié le 18, la refonte de tous les Louis nouvellement fabriqués ou réformés, & cela dans la Monnoie de Paris ſeulement : mais ce motif n'ôtoit point encore la cauſe du mal, puiſque cet Edit laiſſoit toujours ſubſiſter entre les Eſpeces non réformées, & les réformées, une différence de 25 pour cent. Auſſi l'Arrêt du Conſeil du 3 Janvier 1717, regiſtré le 3 Février, nous apprend-t'il, » *que la fauſſe réformation des* » *Eſpeces continuoit de plus en plus* » *dans les pays étrangers.*

Rien de tout ce qui avoit été fait ne remédioit au mal ; le ſeul & unique reméde, c'étoit d'abandonner le bénéfice du Roi, en diminuant,

ou en ſupprimant la trop grande différence qui regnoit entre le prix de l'ancienne & de la nouvelle Eſpece, ſoit en hauſſant la valeur de celles à réformer, ou en diminuant celle des réformées : mais les ſecours conſidérables que cette énorme différence procuroit au Roi étoient trop ſéduiſans, ſurtout dans un temps de beſoin, pour pouvoir ſe déterminer à les abandonner. On ne ſçait pas qu'un Etat ſouffre beaucoup, tant que cette inégalité ſubſiſte entre deux Eſpeces exactement égales, ou tant que l'une ſe trouve plus affoiblie que l'autre.

C'étoit donc cette différence énorme de 25 pour cent, qui regnoit entre l'Eſpece non réformée & l'Eſpece réformée, qui faiſoit tout le mal, la perte du Public, le bénéfice du Roi, & celui des faux réformateurs. Cela étant, nous connoîtrons exac-

tement toute la perte du public, & par conſéquent le bénéfice du Roi & des faux réformateurs, dans ces deux mutations de Monnoies, ſi nous pouvons connoître trois choſes.

La premiere, la différence qui a regné à chaque mutation, entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece.

La ſeconde, la ſomme qui a été fabriquée & réformée à chaque mutation, ſoit en bonne, ſoit en mauvaiſe Monnoie.

La troiſiéme, quel a été le profit que le Roi y a fait pendant un temps connu & déterminé ; car ce que le public aura perdu de plus, ſera la partie de cette perte qui aura tourné au profit des faux réformateurs, ſoit de France, ſoit des pays étrangers.

CALCUL DES PERTES QUE FAIT *l'Etat aux mutations de Monnoies.*

Or de ces trois articles, le premier nous eſt exactement connu : la perte du public eſt de 25 pour cent ſur tout ce qui a été réformé & fabriqué depuis l'Edit du mois de Décembre 1715, juſques à la fin de Juillet 1717 ; cela eſt conſtant : mais nous ne connoiſſons pas le ſecond en total : c'eſt ce qu'il faut chercher ; il nous donnera le troiſiéme.

En 1715 il pouvoit y avoir en France 600 millions d'Eſpeces, le marc d'or Monnoyé a 420 livres, & celui d'argent à 28 livres : de ces 600 millions il en a au moins été réformé & fabriqué, en vertu de l'Edit du mois de Décembre 1715, ſoit en France, ſoit ailleurs, pour 450 millions, leſquels après avoir paſſé ſous les nouveaux coins, fai-

ſoient 642 millions, 857 mille livres & plus, le marc de Louis d'or à 600 livres & celui des écus à 40. Or la différence entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece étant de 25 pour cent, il eſt clair que la nation a néceſſairement perdu par cette ſeule mutation, au moins le quart de

cette ſomme qui eſt de . .	160,714,250 l.
En vertu de l'Edit du mois de Novembre 1716, il a été fabriqué en bonne & mauvaiſe Monnoie, au moins pour 150 millions de Louis d'or de nouvelle Eſpece, dont le quart eſt la ſomme de	37,500,000
Cette ſeule différence a donc cauſé au public une perte de .	198,214,250.

Pendant les diminutions d'Eſpeces faites en 1714 & en 1715, le prix des denrées auroit du baiſſer comme l'argent qui les meſuroit; mais au contraire il augmenta, parce que la peur agiſſant avec beaucoup plus d'impreſſion que l'eſpérance, le Marchand préféroit la gar-

de de ſa Marchandiſe, dans la crainte de perdre ſur l'argent plus qu'il ne gagneroit à la vendre un prix raiſonnable ; ou s'il la vendoit, il l'enchériſſoit de la perte qu'il pouvoit faire par la diminution. Par la même raiſon, celui qui avoit de l'argent cherchoit à le convertir en marchandiſes qu'il gardoit précieuſement. Les uns à l'exemple des autres pratiquoient la même maxime, & tout devenoit cher, parce qu'il y avoit plus d'acheteurs que de vendeurs.

Dans la ſuite, on augmenta tout d'un coup la valeur numéraire des Monnoies de $\frac{3}{7}$; les denrées qui auroient du augmenter de $\frac{3}{7}$ auſſi, n'augmenterent pas d'un $\frac{1}{7}$ au plus ; ainſi elles n'augmenterent pas comme l'argent, non plus que les revenus : on en peut juger par ceux du Roi, qui étoient en 1715, com-

me on la vu ci-devant, (*a*) de 115, 384,074 livres, l'argent à 28 francs le marc, ils reſterent les mêmes en 1716 & 1717, quoique l'argent eut été mis à 40 francs le marc; en ſorte que le Roi qui recevoit en 1715 la quantité de 4,121,038 marcs d'argent à 28 francs, n'en recevoit en 1716 & 1717 que 2,884,726 marcs à 40 francs: donc Sa Majeſté perdoit par cette augmentation des Monnoies 1,236,312 marcs d'argent par chacun an, & de plus $\frac{1}{7}$ pour les dépenſes qu'elle étoit obligée de faire, vu que les denrées avoient augmenté de ce $\frac{1}{7}$.

Si les revenus avoient augmenté comme l'argent de $\frac{3}{7}$, ceux du Roi qui étoient en 1715 de 115, 389,074 livres, auroient été en 1716 & 1717 de 164,841,534 livres: or ils n'étoient pas de cette

(*a*) Chap. 2, art. 5, pages 385 & 386.

ſomme, puiſqu'ils n'avoient pas augmenté ; d'où il ſuit démonſtrativement.

I. Que les revenus n'ayant pas hauſſé comme l'argent, on avoit moins de revenu en 1716 & 1717, qu'on en avoit en 1715, & qu'on recevoit moins de poids, moins de fin, ou moins de valeur réelle : ainſi on peut dire que le Roi & tout propriétaire de revenus perdoient toute la différence.

II. Que les denrées & l'induſtrie n'ayant pas hauſſé comme l'argent, & étant évaluées & meſurées par cet argent, qui n'avoit pas en lui toute la réalité de la meſure qu'il exprimoit, il s'enſuivoit que l'Etranger qui enlevoit les biens de notre cru, arts & fabriques, ſur le pied qu'ils étoient évalués dans le Royaume, n'en rempliſſoit pas réellement la valeur envers nous, & que

toute la différence étoit en pure perte pour nous.

III. Que ce qui valoit 7 en 1715 devoit valoir 10 en 1716 & 1717: s'il n'en vaut que 8, la différence 2 qui eſt le $\frac{1}{5}$ de 10, eſt la perte que faiſoit l'Etat ſurtout le Commerce étranger que faiſoit la Nation.

Or on a vu ci-devant, (*a*) que notre Commerce étranger alloit au moins à 150 millions par an; ce qui faiſoit pour les 19 mois qui ſe ſont écoulés depuis l'Edit de Décembre 1715 juſques à la fin de Juillet 1717 la ſomme de 237,500,000 livres, dont le Cinquiéme eſt 47,500,000 livres, pour notre perte avec l'Etranger ſur le Commerce fait avec lui, ci . . . . . 47,500,000 l.

Notre perte cauſée par les différences, qui ont regné entre

(*a*) Art. 4 de ce Chapitre, après la Récapitulation, page 112 & ſuiv.

les

les anciennes & les nouvelles Especes, est comme on l'a trouvée ci-dessus, (a) de . . . 198,214,250

PARTANT la nation a perdu par ces deux mutations de Monnoies, pendant les dix-neuf mois susdits la somme de 245,714,250

Or tout le travail qui fut fait dans les 28 Monnoies qui travaillerent en France, depuis la Publication de l'Edit du mois de Décembre 1715 jusqu'au dernier Juillet 1717, ne monte qu'à la somme de 379 millions, 237 mille livres; & la différence entre l'ancienne & la nouvelle Espece étant de 25 pour cent, il s'ensuit évidemment que le Roi n'a pu profiter au-delà du quart de cette somme, montant à 94, 809, 250 liv. sur quoi il est tenu des frais de réformation & de fabrication, ci 94,809,250

PAR CONSEQUENT l'Etat a réellement perdu 150,905.000

C'est ce que nous allons essayer de prouver d'une autre maniere, par cet autre Calcul.

(a) Page 123.

Autre calcul qui prouve le premier.

Le Roi dit dans ſa Déclaration du 5 Juin 1725 pour la levée du Cinquantiéme, page 2, que » les ſe- » cours extraordinaires des différens » ſurhauſſemens d'Eſpeces lui ont » produit depuis 1716 juſques en » 1720. *Deux cent trente-trois mil- » lions, huit cens quatre-vingt-dix-ſept » mille livres.*

C'eſt-à-dire, depuis l'Edit du mois de Décembre 1715 juſqu'à celui du mois de Septembre 1720, ce qui fait quatre ans neuf mois, & la ſomme de 49 millions, 241 mille, 473 livres, 13 ſols 8 deniers par an, & conſéquemment 78 millions, 71 mille, 667 livres, 17 ſols 9 deniers, pour les 19 mois qui ſe ſont écoulés depuis le même Edit de Décembre 1715, juſques à la fin de Juillet 1717.

ci	78,071,667 l.	17 ſ.	9 d.
La nation a cependant perdu . . .	245,714,250		
En ce cas l'Etat auroit réellement perdu	167,642,582	2	3
Suivant le premier Calcul le profit du Roi eſt	94,809,250 l.		
Suivant le ſecond il n'eſt que de . .	78,071,667		
La ſomme de ces deux profits eſt . .	172,880,917		
Entre ces deux profits le moyen eſt	86,440,458 $\frac{1}{2}$ l.		

La perte totale de la Nation 245, 714,250 livres, eſt donc au profit moyen du Roi 86,440,458 livres, comme 2 $\frac{85}{100}$ ſont à 1, c'eſt à-dire, que la Nation perd 285 quand le Roi par ce moyen profite de 100, ou ſi l'on veut, les peuples perdent 57, lorſque Sa Majeſté gagne 20.

Auroit-on pu croire que ces pertes euſſent monté à des ſommes ſi prodigieuſes, & le croiroit-on ac-

tuellement, ſi le plus ſimple & le plus facile de tous les calculs n'en préſentoit ici une démonſtration invincible ? La Nation perd 57 pendant que le Roi ne profite que de 20. Or je demande, ſi pour procurer à Sa Majeſté un ſecours de 20 millions, il eſt à propos d'en faire perdre 57 à ſes Sujets (*a*), & ſi dans un Etat où l'on entend la nature du Commerce & des Monnoies, & où l'on ſe fait un devoir d'obſerver les regles de l'équité, ce dangereux moyen doit être mis en pratique ? Ne vaut-il pas mieux, pour le Roi & pour ſes peuples, chercher les ſecours dont Sa Majeſté peut avoir beſoin, par tout autre moyen que par celui-ci ? Enfin

(*a*) Et bien davantage, ſi on conſidere que ces pertes influent ſur tous les biens, & l'induſtrie du Royaume, dans le rapport déterminé ci-devant, Tome & Chap. I, art. 6, page 115 & ſuiv.

n'eſt-il pas plus avantageux aux Sujets de payer une impoſition de 100 millions bien répartie, ſuivant les facultés d'un chacun que d'en perdre 285 par un moyen auſſi ruineux ? C'eſt ce que je m'étois propoſé de montrer dans cet ouvrage (*a*).

Il eſt donc clair qu'en touchant à nos Monnoies, nous travaillons nous-mêmes à notre ruine en faveur des Etrangers qui, comme on le voit ici, y gagnent beaucoup plus que le Roi ; car les *cent cinquante millions, neuf cent cinq mille livres* du premier Calcul, ou les 167,642,582 livres du ſecond, que perdent les ſujets au par-deſſus des ſecours que le Roi y a trouvés, ne peuvent avoir tourné qu'au profit des faux Réformateurs, ſoit de France, ſoit du pays Etranger. Il en reſte bien

(*a*) Tome I, pag. 3 & ſuiv.

quelque chose entre les mains des Officiers de nos Monnoies, tant pour leurs droits de réformation & de fabrique, que pour les *déchets*, *les foiblages*, & *les Echarcetés* qui se trouvent sur leur travail; mais ce qui y reste, quoi que très-considérable, n'est pas de cette importance.

Nous devrions rougir de honte, de travailler ainsi nous-mêmes, non-seulement à faire perdre à notre commerce tous les avantages que la situation de notre pays, sa fertilité, & l'industrie de nos peuples, lui donnent sur celui de nos voisins, mais encore à nous faire tomber dans ces pertes immenses qui tournent pour la plus grande partie au profit de nos ennemis. Notre propre intérêt nous invite donc à oublier pour jamais ces ressources ruineuses, & à nous faire une Loi inviolable de ne pas plus toucher à

cette meſure de nos échanges réciproques, que l'on touche aux poids & aux autres meſures.

Chez les autres Nations la premiere raiſon de l'Etat eſt le Commerce ; en France il n'en eſt pas de même. Cependant c'eſt le Commerce qui apporte l'abondance, qui décharge l'Etat du ſuperflu de ſes denrées, arts & fabriques, qui nous procure ce qui nous manque, & qui enrichit l'Etat en même temps que le Particulier. Dès-là le Commerçant eſt un homme cher à l'Etat ; il mérite l'eſtime & la protection du Légiſlateur, puiſqu'il travaille ſans ceſſe à rendre l'Etat puiſſant & riche ; le Partiſan au contraire, par une route oppoſée, travaille à affoiblir l'Etat. L'Etat fera toujours mal ſes affaires, tant que les Uſuriers, certains Partiſans, & les gens de pratique feront bien les

leurs. Le ſalut de l'Etat dépend par conſéquent de la ſuppreſſion de ceux qui s'enrichiſſent dans le déſordre des affaires : cette ſuppreſſion eſt même la meilleure marque d'un bon gouvernement. Il doit protéger par préférence le laboureur & l'homme d'induſtrie, parce que ce ſont eux qui font toute la richeſſe de l'Etat, & qui le font fleurir.

Les Monnoies, qui ſervent de meſure à tout ce qui entre en Commerce parmi les hommes, ne méritent pas moins d'attention que le Commerce. Elles étoient ſacrées pour les Romains ; ils les fabriquoient dans leurs temples aux dépens de l'Etat, & ils les faiſoient au mieux, pour les rendre plus difficiles à contrefaire. Elles ſont regardées de même chez ceux de nos voiſins les plus attentifs à leurs intérêts, qui entendent le mieux la

nature du Commerce & des Monnoies, & qui ſe font un devoir d'obſerver les régles de l'équité. Notre gouvernement préſent (*a*) paroit être dans le même eſprit; il n'a fait depuis dix ans aucunes révolutions dans nos Monnoies: en quoi il a rendu de très-grands ſervices à l'Etat, dont on ne peut trop le louer. Faſſe le ciel que nos Miniſtres futurs ſe faſſent une Loi d'imiter celui-ci, & nos voiſins les plus éclairés, & qu'ils ſe ſouviennent toujours, que *toute Evaluation de Monnoie qui excède ſa juſte valeur, produit & entretient une léſion énorme ſur les équivalens que le Royaume fournit à l'Etranger.* Alors toutes les Eſpeces & matieres d'or & d'argent, qui entreront en France dans des temps favorables à notre Commerce, ne ſerviront plus à remplir

(*a*) Janvier 1736.

les vuides que font nos pertes immenſes ; elles ſeront pour nous un ſurcroit d'abondance & de richeſſe, qui nous mettra au large & à notre aiſe.

L'Arrêt du Conſeil d'Etat du 10 Avril 1717, ordonne que *les Billets de la Banque générale ſeront reçus pour argent comptant dans tous les payemens des droits du Roi, & que tous les Officiers Comptables les acquitteront à vue.* C'eſt ici le commencement du Syſtème & des Billets de Banque. Juſqu'ici aucuns effets Royaux n'avoient été reçus par le Roi : il eſt aiſé de concevoir que cette faveur augmentoit néceſſairement la demande des Billets & les fonds de la Banque. On n'ira pas plus loin, parce qu'il ſeroit difficile de tirer des lumieres certaines du cours des Changes de ce temps-là : c'eſt pourquoi on le paſſe, & on reprend à

la nouvelle fabrication d'Eſpeces, ordonnée par l'Edit du mois d'Août 1723.

ARTICLE V.

Où l'on continue à examiner les effets de nos mutations de Monnoies ſur le Change depuis le commencement du mois d'Août 1723, juſqu'à la refonte générale ordonnée par l'Edit du mois de Janvier 1726.

ETAT DES MONNOIES ET DU *Change au commencement du mois d'Août 1723.*

LEs Monnoies, qui avoient cours en France au mois de Juillet & au commencement du mois d'Août 1723, étoient des Louis d'or de 25 au marc, & des Ecus de 10 au marc.

Les Louis d'or, qui avoient été réformés, paſſoient pour 44 livres. Ces mêmes Louis non réformés étoient reçus & payés aux Monnoies à raiſon de 37 livres 16 ſols piéce ; & avec un huitiéme en certificats de liquidation, ils y étoient reçus ſur le pied de 36 livres chacun.

Les Ecus réformés paſſoient pour 7 livres 10 ſols piéce ; les non-réformés étoient reçus aux hôtels des monnoies à raiſon de 6 livres 6 ſols, & avec $\frac{1}{8}$ de liquidations ils étoient reçus à 6 livres. Voilà donc une même Eſpece qui avoit trois prix différens.

SÇAVOIR,

Le Louis	Réformé à . .	44 l.	c'étoit 11 co l. le m^{e}
	Non réformé à	37 16 . .	945
	Id. avec $\frac{1}{8}$ liquidation. .	36	900

L'Ecu { Réformé à . 7 10 . . . 75 ; Non réformé à 6 6 . . . 63 ; Id. $\frac{1}{8}$ liquidation à . . . 6 . . . . . 60 }

C'eſt ici un déſordre encore plus grand qu'il n'étoit ſous le regne de Philippe le Bel : trois différens prix à une Monnoie, qui eſt exactement la même ; il n'y en avoit que deux ſous Philippe le Bel, mais la diſproportion y étoit beaucoup plus grande qu'elle n'eſt ici.

Sur ce pied-là, celui qui portoit 220 Louis d'or non-réformés aux hôtels des Monnoies, on les lui payoit 37 liv. 16 ſ. chacun, qui font 8316 l. en lui donnant 189 de ces mêmes Louis, mais réformés, leſquels à 44 l. lui faiſoient auſſi 8316 l. Il en perdoit donc évidemment 31, puiſqu'il en portoit 220, & qu'on ne lui en rendoit que 189. Cette perte, qui faiſoit le profit du Roi, alloit à 14 $\frac{1}{7}$ pour cent. Cette diffé-

rence faiſoit encore paſſer nos Eſpeces non-réformées en pays Etrangers : auſſi en voyoit-on quantité de contrefaites, & ce fut même ce qui détermina le Conſeil à faire ceſſer cette réformation par l'Edit dont on va parler.

Celui qui portoit 75 Ecus non-réformés aux hôtels des Monnoies ; on les lui payoit à raiſon de 6 liv. 6 ſols, en 63 Ecus réformés à 7 livres 10 ſols : il en perdoit 12, par conſéquent. Cette perte, qui faiſoit le bénéfice du Roi, alloit à 16 pour cent ; mais ſur l'or elle n'étoit que de 14 $\frac{1}{4}$ pour cent. Cette différence qui devroit être la même, nous annonce de la diſproportion entre ces deux métaux, auſſi y eſt-elle. Les Louis d'or réformés devoient valoir 45 livres, & le marc 1125 livres, ou bien les Ecus réformés n'auroient dû valoir que 7

livres 6 ſols 8 den. l'un, & le marc 73 livres 6 ſols 8 den. au lieu de 75 livres : cette diſproportion eſt un vice dangereux en fait de Monnoies.

L'Ecu de 10 au marc non-réformé étant fixé à 6 livres 6 ſols, le pair de l'Ecu de Change étoit au commencement du mois d'Août 1723, ſur Hollande à 41 $\frac{16}{100}$ den. de gros argent de Banque, & le Change de 38 $\frac{1}{4}$ à 40 $\frac{7}{8}$. C'étoit 2 $\frac{41}{100}$ & $\frac{29}{100}$ den. au-deſſous du pair, ou 5 $\frac{85}{100}$ à $\frac{70}{100}$ pour cent à notre perte.

Le pair de ce même Ecu de Change étoit ſur Londres 23 $\frac{21}{100}$ den. ſterlins & le Change de 22 $\frac{1}{2}$ à 22 $\frac{3}{4}$. C'étoit au-deſſous du pair de $\frac{71}{100}$ à $\frac{46}{100}$ den. ou $\frac{3}{50}$ à 1 $\frac{98}{100}$ pour cent contre nous. Ce n'eſt pas tant que ſur la Hollande, parce que nos Eſpeces non-réformées paſſoient

moins en Angleterre qu'en Hollande. Alors le Commerce que nous faisions avec ces deux nations, nous étoit onéreux & à charge : cependant l'Espece étoit très-haute, & comme notre Auteur la veut, puisque le marc d'argent monnoyé valoit 75 liv. réformé, & 63 livres non-réformé. Ce fait est opposé à la maxime qu'il donne à la page 174 de son livre.

Voilà l'Etat dans lequel nous étions, lorsque par Edit du mois d'Août 1723, registré & publié le 20, on ordonna que la réforme cesseroit, qu'il seroit fabriqué de nouveaux Louis d'or de 37 ½ au marc, qui furent fixés à 27 livres chacun. (C'étoit 1012 livres 10 sols le marc d'or en œuvre) & que la fabrique des Ecus de 10 au marc se continueroit ; mais qu'au lieu de 7 liv. 10 sols ils ne vaudroient que 6 liv.

18 ſols piéce : c'étoit 69 liv. le marc en œuvre. Cependant l'article 8 de cet Edit fixe le marc de vieux Louis à 997 livres & celui des Ecus à 68 livres.

Diminution de 8 pour ⅌ ſur les Eſpeces réformées & augmentation des non-réformées.

Par cet Edit, on diminue le prix des Eſpeces réformées dont le marc valoit 1100 livres à 1012 livres 10 ſols, & on augmente celui des non-réformées, dont le marc ne valoit que 945 livres, en le fixant à 997 livres, ce qui rapproche beaucoup ces deux valeurs l'une de l'autre. C'eſt comme ſi on avoit réduit le Louis d'or réformé de 44 à 40 liv. 10 ſ. & augmenté le Louis non-réformé de 37 liv. 16 ſ. à 39 liv. 17 ſols 7 ½ den.

Cette opération étoit eſſentielle

ment néceſſaire pour le bien du Commerce, & pour éviter le tranſport de nos vieilles Eſpeces & matieres d'or & d'argent en Pays étrangers ; car elle ne laiſſe entre le prix du marc de nos vieilles Eſpeces, & celui fixé pour les nouvelles, qu'une différence de 1 $\frac{11}{15}$ pour cent, laquelle n'eſt pas aſſez conſidérable pour engager le particulier à les faire paſſer en pays étranger, ce qui eſt très-ſage. Si on en uſoit toujours de même, nos Eſpeces ne diſparoîtroient pas ; elles reſteroient chez nous, & ce ſeroit un très-grand bien pour la Nation. Cette opération fait un cas, qui eſt peut-être le ſeul, où la diminution d'une Eſpece, & l'augmentation de l'autre nous ſoient avantageuſes.

Après cet Edit le pair de l'ancien & du nouvel Ecu de Change étoit

ſur Hollande 37 $\frac{52}{100}$ den. de gros argent de Banque, & le Change roula pendant le reſte de l'année 1723 de 40 à 39 $\frac{1}{4}$. C'étoit 2 $\frac{142}{100}$ à 1 $\frac{62}{100}$ au-deſſus du pair, faiſant 6 $\frac{43}{100}$ à 4 $\frac{44}{100}$ pour cent en notre faveur.

Le pair ſur Londres étoit 21 $\frac{10}{100}$ & le Change fut pendant le reſte de cette année de 23 à 22 $\frac{1}{2}$ den. ſterlins au-deſſus du pair, par conſéquent à notre avantage de 8 $\frac{54}{100}$ à 6 $\frac{18}{100}$ pour cent.

Cet Edit en raprochant ainſi les valeurs de ces deux Eſpeces l'une de l'autre, nous fait regagner, comme on le voit, non-ſeulement tout le déſavantage dans lequel nous étions auparavant, tant avec la Hollande qu'avec l'Angleterre; il nous remet encore avec ces deux nations, dans l'avantage conſidérable que l'on vient de voir, & cela

en diminuant la valeur numéraire de l'Eſpece réformée de 8 pour cent, & augmentant la non-réformée. Le marc d'argent en œuvre valoit 75 livres, & il n'en vaut plus que 69, celui des non-réformées valoit 63 livres, & il en vaut 68. Cet avantage n'eſt donc dû qu'au rapprochement de la valeur de ces Eſpeces, & au beſoin qu'ont les Etrangers de nos denrées, arts & fabriques.

ANNE'E 1724.

Pendant le mois de Janvier & les 10 premiers jours de Février 1724, le Change ſur Hollande fut de 39 $\frac{3}{4}$ à 39 $\frac{5}{8}$. C'étoit 2 $\frac{17}{100}$ à 2 $\frac{4}{100}$ d. au-deſſus du pair, & à notre profit de 5 $\frac{77}{100}$ à 5 $\frac{44}{100}$ pour cent.

Le Change ſur l'Angleterre pendant le même tems fut de 22 $\frac{3}{8}$ à 22 $\frac{5}{8}$. C'étoit 1 $\frac{56}{100}$ à 1 $\frac{47}{100}$ den. ſterlins au-deſſus du pair, & à

notre profit de 7 $\frac{36}{100}$ à 6 $\frac{9}{100}$ pour cent.

2e. *Diminution.*

Voilà l'état avantageux dans lequel étoit le change & par conséquent notre Commerce avec ces deux Nations, lorsque par Arrêt du Conseil du 4 Février, regiſtré & publié le 11, le Louis d'or de 37 $\frac{1}{2}$ au marc fut réduit de 27 à 24 livres, & l'Ecu de 10 au marc de 6 livres 18 sols à 6 livres 3 sols; ce qui faisoit une diminution de 10 $\frac{20}{13}$ ou $\frac{87}{100}$ pour cent sur l'or, & de 10 $\frac{87}{100}$ pour cent sur l'argent.

Après cette diminution, le pair de l'Ecu de Change étoit sur Hollande 41 $\frac{72}{100}$ argent de Banque & sur Londres 23 $\frac{8}{10}$.

Le 15 Février le Change sur Hollande étoit à 44 $\frac{3}{4}$ le 17 à 44 $\frac{7}{8}$, le 19 à 45. Et le 24 à 44 $\frac{7}{8}$, les 1,

10 & 25 Mars à 45 : & le reſte du mois à 44 $\frac{7}{8}$: C'eſt-à-dire au-deſſus du pair de 3 $\frac{27}{100}$ à 3 $\frac{14}{100}$ qui faiſoient de 7 $\frac{83}{100}$ à 7 $\frac{52}{100}$ pour cent à notre profit. Ainſi cet avantage, au lieu de diminuer par cette diminution d'Eſpeces, a augmenté de plus deux pour cent.

Le 15 Février le Change étoit ſur Londres à 25 $\frac{1}{2}$ le 19 à 25 $\frac{1}{4}$ & 26: & pendant tout le mois de Mars à 25 $\frac{3}{4}$. C'étoit 1 $\frac{97}{100}$ à 2 $\frac{22}{100}$ den. ſterlins au-deſſus du pair, & à notre avantage de 8 $\frac{28}{100}$ à 9 $\frac{29}{100}$ pour cent, lequel avantage a auſſi augmenté malgré cette diminution.

3°. *Diminution.*

Par Arrêt du Conſeil du 27 Mars regiſtré & publié le 4 Avril ce même Louis d'or fut réduit de 24 à 20 livres : c'eſt 16 $\frac{2}{3}$ pour cent ; & ce même Ecu de 6 liv. 3 ſols fut

réduit à 5 livres ; c'eſt 18 $\frac{7}{10}$ pour cent.

Après cette diminution le pair de notre Ecu de Change étoit ſur Hollande à 51 $\frac{87}{100}$ deniers argent de Banque, & ſur Londres à 29 , den. ſterlins.

Le Change ſur Amſterdam fut depuis le 7 Avril juſqu'au 20 Septembre de 54 $\frac{1}{4}$ à 53 $\frac{1}{4}$ c'eſt-à-dire au-deſſus du pair de 2 $\frac{38}{100}$ à 1 $\frac{8}{100}$ den. & par conſéquent à notre avantage de 4 $\frac{58}{100}$ à 2 $\frac{66}{100}$ pour cent.

Pendant le même tems le Change ſur Londres fut de 30 $\frac{3}{4}$ à 30 $\frac{1}{2}$ den. ſterlins, c'étoit au-deſſus du pair de 1 $\frac{1}{2}$ à 1 $\frac{1}{4}$ den. & à notre profit de 5 $\frac{12}{100}$ à 4 $\frac{27}{100}$ pour cent.

Cette diminution nous fait donc perdre plus de 4 pour cent de l'avantage où nous étions après la précédente, tant avec la Hollande qu'avec l'Angleterre.

4°. *Diminution de 20 pour cent.*

Par autre Arrêt du Conseil du 22 Septembre publié le même jour, ces mêmes Louis furent reduits de 20 à 16 livres & les Ecus de 5 à 4 livres, ce qui réduit le marc d'or en œuvre à 600 livres & celui d'argent à 40 livres.

Après cette diminution, le pair étoit sur Hollande à 64 $\frac{3}{4}$ den. de gros argent de Banque & sur l'Angleterre à 36 $\frac{9}{16}$ den. sterlins.

Et par Edit regiſtré & publié le 26 du même mois de Septembre, on ordonna une nouvelle fabrication d'Ecus à la taille de 10 $\frac{1}{8}$ au marc, & par conſéquent plus foibles en poids que les précédens de 10 au marc. Ces nouveaux Ecus de 10 $\frac{1}{8}$ au marc furent cependant auſſi fixés à 4 livres; ce qui porta le prix de l'argent Monnoyé à 41 livres

10 ſols le marc, & faiſoit une diſproportion vicieuſe entre la valeur des vieux Ecus de 10 au marc & celle des nouveaux de 10 $\frac{1}{8}$ au marc ; en ce que ceux-ci paſſant pour 4 livres, les autres valent réellement 4 livres 3 ſols piéce, ces 3 ſols de bon marché ont dû faire rechercher ces vieux Ecus & en occaſionner le tranſport (*a*).

Le pair de ces nouveaux Ecus de Change étoit ſur Amſterdam 62 $\frac{42}{100}$ & ſur Londres 35 $\frac{24}{100}$. Ainſi voilà deux parités, l'une des anciens Ecus, & l'autre des nouveaux : c'eſt celle des anciens que nous allons ſuivre.

Le jour même de la publication de cet Edit & quatre jour après cette 4e. diminution de nos Monnoies, le Change ſur Amſterdam

(*a*) Voyez ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet T. & Ch. I, art. 8, conſeq. 4, p. 190.

étoit à 67 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$. C'étoit 2 $\frac{75}{100}$ d. au-deſſus du pair, ou 4 $\frac{24}{100}$ pour cent, à notre avantage.

Le même jour 26 Septembre le Change étoit ſur Londres à 38 den. ſterlins, c'étoit 1 $\frac{7}{16}$ den. au-deſſus du pair & 3 $\frac{93}{100}$ pour cent à notre profit : ainſi cet avantage diminue avec l'Eſpece.

En Octobre le Change étoit ſur Amſterdam à 66 $\frac{1}{4}$ c'étoit 2 den. au-deſſus du pair, ou 3 pour cent en notre faveur.

Sur Londres pendant le même mois il étoit à 37 $\frac{7}{8}$. C'étoit 1 $\frac{5}{16}$ deniers ſterlins au-deſſus du pair, ou 3 $\frac{58}{100}$ pour cent à notre avantage.

On voit ici que cet avantage diminuoit de jour en jour, à quoi contribuerent encore les bruits qui ſe répandirent alors d'une diminution prochaine.

Ces bruits dérangerent le Commerce, & firent augmenter les denrées, qui devoient au contraire diminuer comme l'espece, au point que la Cour des Monnoies par son Arrêt du 18 Octobre, *défendit de dire & d'insinuer la diminution, à peine de 1600 livres d'amende.*

En Novembre le Change sur Amsterdam étoit à 65 $\frac{1}{8}$ & 65 $\frac{1}{2}$. C'étoit au-dessus du pair de $\frac{17 \text{ à } 75}{100}$ den. ou de $\frac{5}{100}$ à 1 $\frac{15}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres il étoit de 37 $\frac{1}{4}$ à 37 $\frac{1}{2}$, au-dessus du pair de $\frac{11 \text{ à } 15}{16}$ d. sterlins, ou de 1 $\frac{88}{100}$ à 2 $\frac{56}{100}$ pour cent à notre profit.

Et en Décembre il fut sur Hollande de 64 $\frac{7}{8}$ à 64 den. C'étoit $\frac{1}{8}$ au-dessus du pair, faisant $\frac{34}{100}$ pour cent pour nous, & $\frac{1}{4}$ au-dessous de ce même pair, faisant 1 $\frac{15}{100}$ pour cent contre nous.

Sur Londres il étoit en Décembre de 37 $\frac{1}{8}$ à 37 den. c'étoit $\frac{2 \& 7}{16}$ den. au-deſſus du pair, & de 1 $\frac{53}{100}$ à 1 $\frac{19}{100}$ pour cent à notre avantage.

Avant que de ſortir de cette année 1724, remarquons que dans les diminutions d'eſpeces que l'on fit cette année, on aima mieux faire ſupporter au Roi une perte de 34 millions 828 mille 818 livres, que de les faire perdre à ceux de ſes ſujets entre les mains deſquels ces eſpeces ſe ſeroient trouvées, ſi pour ſauver cette perte au Roi, on avoit acquitté de ſes dettes arrierées. J'ignore par quel motif le Miniſtere tint alors cette conduite.

Le Roi dans ſa Déclaration du 5 Juin 1725 pour la levée du Cinquantiéme dit, page 4 « Qu'il s'eſt » trouvé chargé au par-deſſus des

» dépenſes ordinaires, de l'acquit-
» tement de ce qui étoit arrieré
» des années précédentes, mon-
» tant à plus de 40 millions, &
» de la perte que devoit cauſer
» dans ſes caiſſes la néceſſité in-
» diſpenſable des diminutions, qui
» par la réduction des eſpeces lui
» avoit cauſé une perte réelle de
» *trente-quatre millions, huit cens*
» *vingt-huit mille, huit cent dix-*
» *huit livres;* que Sa Majeſté l'a
» ſupportée avec d'autant plus de
» plaiſir, qu'il n'étoit pas poſſible
» d'effacer totalement les idées d'u-
» ne richeſſe fictive, de remettre
» les affaires générales du Royau-
» me & la fortune des particu-
» liers dans une ſituation véritable
» & certaine, & de procurer aux
» ſujets la diminution des denrées
» & des marchandiſes, qu'en baiſ-
» ſant le prix des Monnoies.

Il ſemble qu'on auroit du naturellement commencer par acquitter les dettes arrierées, afin de ſauver cette perte immenſe au Roi : mais par un principe de politique qu'il ne me ſied pas d'approfondir, on aima mieux la faire ſupporter à Sa Majeſté qu'à ſes ſujets, ſur leſquels elle avoit levé, par les différens ſurhauſſemens, par les remarques, & autres mutations de Monnoies faites depuis le commencement de 1716 juſques à la fin du mois d'Août 1723, un bénéfice de *trois cent cinquante-trois millions, cinq cent trente-deux mille livres*, ſuivant la même Déclaration, pages 2 & 3.

On ne nous dit point quels fonds, ou quelle ſomme le Roi avoit dans ſes caiſſes : pluſieurs perſonnes m'ont aſſuré qu'il y avoit un Arrêt qui déclaroit les fonds qui étoient

dans les coffres du Roi à la mort du Régent : mais il ne m'a pas été poſſible de le trouver. Au reſte connoiſſant la perte faite ſur ces trois diminutions & les réductions des Eſpeces, les calculs ſuivans vont nous montrer avec préciſion, non-ſeulement la ſomme qu'avoit le Roi lors de la premiere diminution, de la ſeconde, & de la troiſiéme, mais encore les pertes particulieres à chaque diminution.

SÇAVOIR.

La I. du 4 Février (*a*) { Sur l'or . . $10\frac{87}{100}$ / Sur l'argent $10\frac{87}{100}$ } la perte commune eſt $10\frac{87}{100}$ de 100

La II. du 4 Avril (*b*) { Sur l'or . . $16\frac{66}{100}$ / Sur l'argent $18\frac{70}{100}$ / $35\frac{36}{100}$ } . . . . . $17\frac{68}{100}$

La III. du 22 Sept. (*c*) eſt de 20

Par la I. 100 eſt reduit à $89\frac{13}{100}$ puiſque la perte eſt $10\frac{87}{100}$
Par la II. $89\frac{13}{100}$ . . . $71\frac{45}{100}$ . . . . . $17\frac{68}{100}$
Et par la III. $71\frac{45}{100}$ . . . $51\frac{45}{100}$ 20

(*a*) Page 157. (*b*) Page 158. (*c*) Page 160.

En faisant évanouir les rompus on aura 10000 est réduit à 8913 Par la perte de 1087
8913 . . . . à 7145 1768
7145 . . . . à 5145 2000

La perte totale est donc représentée par 4855

Ce qui me donne ces analogies & la perte faite à chaque diminution.

4855. 34,828,818 : : 1087. 7,797,924. l. 17 o I. diminution.
4855. 34,828,818 : : 1768. 12,683,285. 6 4 II.
4855. 34,828,818 : : 2000. 14,347,607. 16 6 III.

La somme des pertes particulieres est égale.
A la perte totale, ce qui prouve les Calculs 34,828,817. 19 10
Pour les rompus négligés . . . . . 2.

Nous découvrirons les sommes qu'il falloit avoir en caisse lors de chaque diminution, par la solution de ces trois autres analogies que voici toutes résolues.

			Pertes à chaq. dimin.			*Ce qui étoit en caisse.*		
I.	1087.	10000 : :	7,797,924 l.	17 s.	o d.	71,738,039 l.	1 s.	11 d.
II.	1768.	8913 : :	12,683,285	6	4	63,940,114	5	4
III.	2000.	7145 : :	14,347,607	16	6	51,256,828	18	2.

Il réſulte de ces Calculs, que pour avoir perdu 34,828,818 livres ſur ces trois diminutions, il falloit avoir en caiſſe lors de la *Premiere* 71,738,039 l. 1 ſ. 11 d.

Et avoir perdu	7,797,924	17	
Le reſte eſt ce qu'il falloit avoir à la *Seconde* . .	63,940,114	4	11
Qui ont perdu	12,683,285	6	4
Le reſte eſt ce qu'il falloit avoir à la *Troiſiéme* . .	51,256,828	18	7
On y a perdu	14,347,607	16	6
Partant il a du reſter après la 3e. diminution . . .	36,909,221	2	1
La perte eſt de	34,828,817	19	10
Total égal au premier fonds de caiſſe	71,738,039	1	11

Preuve inconteſtable que le Calcul eſt bon.

Cette égalité eſt un preuve de la juſteſſe de ces calculs, deſquels il reſulte que le Roi avoit dans ſes caiſſes lors de la premiere diminution, un fonds de 71 millions 738 mille 39 livres, & que les diminutions paſſées, il ne lui eſt reſté que la ſomme de 36 millions, 909 mille, 221 livres.

Effets des diminutions d'Eſpeces.

Outre la perte que fait le Roi ſur ces diminutions, elles détruiſent l'induſtrie, elles enchériſſent la main d'œuvre, elles affoibliſſent le prix des denrées, & augmentent la valeur des dettes; ce qui ruine les Négocians & la plus grande partie des Manufactures : d'où il s'enſuit une ſuſpenſion de Commerce qui expulſe les ouvriers, & qui cauſe à l'Etat un préjudice notable, dont les Etrangers ſavent

très-bien profiter : ils ſe ſont emparés de pluſieurs Branches de Commerce, qu'ils n'auroient jamais eues ſans de pareilles circonſtances.

ANNÉE 1725.

Pendant cette année le cours des Changes fut

	Sur Hollande.	Sur Londres.
En Janvier . .	64 d. à 64 d.	37 $\frac{1}{4}$ à 37 $\frac{1}{4}$
En Février . .	65 $\frac{1}{2}$ à 66 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$ à 37 $\frac{3}{4}$
En Mars . . .	65 $\frac{5}{8}$ à 66 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{5}{8}$ à 38 $\frac{1}{2}$
En Avril . . .	68 à 67 $\frac{5}{8}$	39 à 38 $\frac{3}{4}$
En Mai	67 $\frac{3}{4}$ à 68	38 $\frac{3}{4}$ à 39
En Juin . . .	67 $\frac{7}{8}$ à 68 $\frac{7}{8}$	39 à 39 $\frac{1}{2}$
En Juillet . .	68 $\frac{1}{4}$ à 68 $\frac{1}{4}$	39 $\frac{1}{8}$ à 39 $\frac{1}{8}$
En Août . . .	68 à 67 $\frac{1}{4}$	39 à 38 $\frac{1}{2}$
En Septembre .	67 $\frac{1}{2}$ à 67 $\frac{3}{4}$	38 $\frac{3}{4}$ à 38 $\frac{3}{4}$
En Octobre . .	67 $\frac{5}{8}$ à 67 $\frac{1}{2}$	38 $\frac{3}{4}$ à 38 $\frac{3}{4}$
En Novembre .	67 $\frac{1}{2}$ à 67 $\frac{1}{4}$	38 $\frac{1}{2}$ à 38 $\frac{5}{8}$
En Décembre .	67 $\frac{3}{8}$ à 67 $\frac{3}{8}$	38 $\frac{3}{4}$ à 38 $\frac{3}{4}$

Le cours de ces Changes nous montre au premier coup d'œil, que pendant le mois de Janvier ſeulement il a été au-deſſous du pair avec la Hollande, de $\frac{1}{4}$ deniers de

gros, ou de 1 $\frac{15}{105}$ pour cent à notre perte, & que pendant tout le reſte de l'année il a ſurpaſſé ce pair de $\frac{1}{4}$ à 1 $\frac{1}{4}$, 1 $\frac{1}{4}$, 2 $\frac{7}{8}$ & 4 $\frac{1}{8}$ den. Ce qui fait voir que malgré ces fortes diminutions d'eſpeces, nous avons repris l'avantage du Commerce ſur cette nation de 1 $\frac{15}{100}$ à 1 $\frac{93}{100}$, 2 $\frac{70}{100}$, 4 $\frac{30}{100}$ & 6 $\frac{35}{100}$ pour cent.

Ce même cours des Changes nous fait voir que pendant toute l'année il nous a été avantageux avec l'Angleterre de $\frac{11}{16}$, 1 $\frac{3}{16}$, 1 $\frac{15}{16}$, 2 $\frac{7}{16}$, & 2 $\frac{15}{16}$ den. ſterlins, qui font 1 $\frac{88}{100}$, 3 $\frac{24}{100}$, 5 $\frac{29}{100}$, 6 $\frac{66}{100}$ & 8 pour cent.

ANNÉE 1726.

5. *Diminution de 12 $\frac{1}{2}$ pour cent.*

Par Arrêt du Conſeil du 4 Décembre 1725 : le Louis d'or de 16

livres eſt réduit à 14 livres, & les Ecus de 10 & de 10 $\frac{3}{8}$ au marc de 4 à 3 livres 10 ſols piéce au premier Janvier de cette année 1726.

Cette diminution porta le pair de l'Ecu de Change ſur Hollande à 74 $\frac{1}{10}$ den. de gros argent de Banque & ſur Londres à 41 $\frac{78}{100}$ den. ſterlins.

Pendant le préſent mois de Janvier 1726 le Change ſur Amſterdam fut de 72 $\frac{1}{2}$ à 71 $\frac{1}{7}$, c'étoit 1 $\frac{60}{100}$ à 2 $\frac{85}{100}$ den. au-deſſous du pair & à notre perte de 2 $\frac{14}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$ pour cent.

Sur Londres ce Change fut de 42 à 40 $\frac{3}{4}$, c'étoit $\frac{22}{100}$ au-deſſus du pair ou $\frac{52}{100}$ pour cent à notre profit & 1 $\frac{3}{100}$ den. au-deſſous de ce même pair, ou 2 $\frac{46}{100}$ à notre deſavantage.

La ſtabilité où avoient été nos Monnoies pendant l'année 1725,

nous avoit remis dans un avantage avec la Hollande de 1 $\frac{15}{100}$ à 6 $\frac{16}{100}$ pour cent : nous voilà dans une perte de 2 $\frac{14}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$ auſſi pour cent ; ce qui fait une différence à notre préjudice de 3 $\frac{29}{100}$ à 10 $\frac{20}{100}$ pour cent, dont la commune différence eſt 6 $\frac{149}{200}$ pour cent.

De même avec l'Angleterre notre avantage étoit de 1 $\frac{88}{100}$ à 8 pour cent : nous ſommes en défaut avec cette Nation de 2 $\frac{46}{100}$ auſſi pour cent. La différence à notre préjudice eſt donc de 4 $\frac{34}{100}$ à 10 $\frac{46}{100}$ pour cent, dont la différence commune eſt 7 $\frac{40}{100}$ pour cent.

Ainſi l'on peut dire que cette diminution, & encore plus le bruit qui ſe répandit alors d'une refonte générale & d'une augmentation de la valeur numéraire de ces eſpeces, nous fit perdre 6 à 7 pour cent.

6. Diminution de 14 $\frac{2}{3}$ *pour cent.*

Le même Arrêt du 4 Décembre 1725, réduit encore au premier Février 1726, ce même Louis d'or de 14 à 12 livres & ces mêmes Ecus de 10 & de 10 $\frac{1}{3}$ au marc de 3 livres 10 ſols à 3 livres. Il fixe le marc d'or fin à 481 livres 1 ſol 1 den. & celui d'argent fin à 33 liv. 6 ſols : celui des anciens Ecus à 30 livres 10 ſols 6 den. Ce qui fait une ſixiéme diminution ſur ces eſpeces. On verra ſon effet dans l'article ſuivant. Nous allons terminer celui-ci par une récapitulation des avantages & des déſavantages de notre commerce, depuis le commencement du mois d'Août 1723, juſques à la fin du préſent mois Janvier 1726. *

* C'eſt ici que doit être le tableau coté page 176.

it reg

Avant

me oo	E
....	.
43 à	
77 à	
3 à	
8 à	
4 à	
. à	
7 à	
4 à	.
...	.
5 à	
...	.
1 à 5	3 .
6..	..
3..	..
4..	..

Doit regarder la page 176 du Tome II.

	Avec la Hollande.								Avec l'Angleterre.							
	Avantage.				Désavantage.				Avantage.				Désavantage.			
	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100
Avant l'Edit du mois d'Août 1723	....	....	....	....	5	85 à	....	70	....	....	....	....	3..	5 à	.1.	98
Diminution de l'une & augmentation de l'autre. Du 20 Août au dernier de Décembre	6..	43 à	4..	44	....	....	....	....	8	54 à	6..	18				
Diminution de l'une & augmentation de l'autre. En Janvier & 10 premiers jours de Février 1724.	5..	77 à	5..	44	....	....	....	....	7	36 à	6..	93				
2. *Diminution* . . . . 18 jours de Février & tout Mars	7..	83 à	7..	52	....	....	....	....	8	28 à	9..	29				
3. *Diminution* . . . . Du 4 Avril à la fin de Septembre	4..	58 à	2..	66	....	....	....	....	5	12 à	4..	27				
4. *Diminution* . . . . Le 26 Septembre	4..	24 à	4..	24	....	....	....	....	3	93 à	3..	93				
En Octobre	3..	.. à	3..	..	....	....	....	....	3	58 à	3..	58				
En Novembre	....	57 à	1..	15	....	....	....	....	1	88 à	1..	56				
En Décembre	....	34 à	....	34	1..	15 à	1	15..	1	53 à	1..	19				
En Janvier 1725	....	....	....	..	1..	.. à	1	15..	1	88 à	1..	88				
5. *Diminution, bruit de refonte & d'augmentation.* Onze derniers mois 1725	....	15 à	6..	36	....	15 à	....	....	1	88 à	1..					
5. *Diminution, bruit de refonte & d'augmentation.* En Janvier 1726	1..	....	....	..	2..	14 à	3	84	....	52 à	....	52	2	46 à	2	46
	33	91 à	35..	15	4	44 à	6	14..	44	50 à	48	33..	2	46 à	2	46
	35	15	....	....	6	14..	....	....	48	53..	....	....	2	46		
TOTAUX	69	6..	....	....	10..	58..	....	....	92	83	....	....	4	92		
Avantages & désavantages communs pris entre les plus hauts & les plus bas	34	53..	....	....	5..	29..	....	....	46	41	....	....	2	46		
C'est pour chaque mois	3	84..	....	....	1..	76..	....	....	4	22	....	....	2	46		

Ce Tableau nous montre d'abord, qu'avant l'Edit du mois d'Août 1723, nous étions dans un déſavantage avec la Hollande de 5 $\frac{85}{100}$ à $\frac{70}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de 3 $\frac{5}{100}$ à 1 $\frac{8}{100}$ auſſi pour cent. Ce déſavantage étoit cauſé par la trop grande différence qui ſe trouvoit alors entre le prix des anciennes Eſpeces non-réformées, & celui des mêmes Eſpeces réformées; mais on voit auſſi qu'auſſi-tôt que cet Edit eut rapproché ces valeurs numéraires l'une de l'autre, en hauſſant celles des non-réformées, & en diminuant celles des réformées & des nouvelles, cette opération, qui étoit auſſi ſage qu'elle étoit néceſſaire, nous fit regagner non-ſeulement tout le déſavantage dans lequel nous étions avec ces deux Nations; elles nous remit de plus dans un avantage de 6 $\frac{43}{100}$ à 4 $\frac{4}{100}$ pour

cent avec la Hollande, & de 8 $\frac{54}{100}$ à 6 $\frac{12}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre ; ce qui faiſoit tout d'un coup une différence à notre avantage de 12 $\frac{28}{100}$ à 5 $\frac{14}{100}$ pour cent avec la Hollande, dont la différence commune priſe entre la plus haute & la plus baſſe, eſt de 8 $\frac{71}{100}$ pour cent. Et avec l'Angleterre cette différence en notre faveur étoit de 11 $\frac{29}{100}$ à 8 $\frac{16}{100}$, dont la commune priſe de même entre la plus haute & la plus baſſe, étoit 9 $\frac{72}{100}$ pour cent ; ainſi on peut dire que cette opération nous valut plus de 8 à 9 pour cent, ſur tout le commerce que nous faiſions avec ces deux Nations.

Ce fait prouve invinciblement le déſordre que cauſoit & que cauſera toujours toute différence, quelle qu'elle ſoit, entre deux eſpeces exactement les mêmes, auſſi bien

que la néceſſité de cette opération en pareil cas.

Cette récapitulation nous montre que pendant le mois de Janvier & les dix premiers jours de Février 1724, notre avantage avec la Hollande étoit de 5 $\frac{77}{100}$ à 5 $\frac{44}{100}$ pour cent & avec l'Angleterre de 7 $\frac{36}{100}$ à 6 $\frac{93}{100}$ auſſi pour cent. Cet avantage au lieu de diminuer par la diminution publiée le 11 Février, augmenta de plus de 2 pour cent avec la Hollande, puiſque pendant le reſte du mois de Février & tout le mois de Mars, notre avantage avec cet Etat étoit de 7 $\frac{87}{100}$ à 7 $\frac{5}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre cet avantage augmenta auſſi de 1 à 2 pour cent.

On voit de même par ce Tableau, que la diminution du 4 Avril nous fit perdre plus de 3 à 4 pour cent de cet avantage avec la Hollande,

& 3 à 5 pour cent auſſi avec l'Angleterre, puiſqu'après cette diminution notre avantage n'étoit plus que de 4 $\frac{58}{100}$ à 2 $\frac{66}{100}$ pour cent avec la Hollande, & de 5 $\frac{12}{100}$ à 4 $\frac{27}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre.

Ce même Tableau nous montre encore que la 4e. diminution du 22 Septembre 1724, nous fit perdre peu à peu l'avantage que nous avions ſur la Hollande; enſorte que pendant le mois de Décembre 1724 & Janvier 1725, nous étions en défaut avec cet Etat de 1 $\frac{15}{100}$ pour cent. Cette diminution ne nous mit pas en défaut avec l'Angleterre; mais elle fit baiſſer notre avantage de plus de 3 pour cent, puiſqu'au mois de Décembre 1724 : il n'étoit plus que de 1 $\frac{51}{100}$ à 1 $\frac{10}{100}$ pour cent: & au mois de Janvier 1725, cet avantage remonta à 1 $\frac{88}{100}$ pour cent.

Pendant les onze derniers mois de 1725 que nos Monnoies furent tranquilles, notre avantage augmenta de 1 $\frac{88}{100}$ à 8 pour cent avec l'Angleterre & avec la Hollande de 1 $\frac{15}{100}$ à 6 $\frac{36}{100}$ pour cent.

Mais la tranquillité de nos Monnoies & les avantages de notre Commerce furent traverſés par la diminution annoncée ſur ces mêmes eſpeces, par l'Arrêt du Conſeil du quatre Décembre 1725, pour le premier Janvier 1726, & encore plus par le bruit qui ſe répandit alors d'une refonte générale de nos Monnoies, & d'une augmentation de leur valeur numéraire : ces circonſtances fâcheuſes nous firent tomber de l'état avantageux dans lequel nous étions, dans un déſavantage avec la Hollande de 2 $\frac{1}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de 2 $\frac{46}{100}$ auſſi pour

cent, de sorte que le seul bruit de refonte & d'augmentation d'especes fit une différence sur notre Commerce à notre préjudice de 6 $\frac{1}{4}$ pour cent avec l'un, & de 7 $\frac{2}{3}$ aussi pour cent avec l'autre.

Cependant nous voyons par cette récapitulation que depuis le 20 Août 1723, jusqu'à la fin du mois de Janvier 1726, tems pendant lequel il y a eu sur nos especes cinq fortes diminutions, elles ont réduit le marc d'or monnoyé de 1100 livres à 525 livres, ce qui fait 47 $\frac{8}{11}$ pour cent, & le marc d'argent aussi monnoyé de 75 à 35 livres, ce qui fait 46 $\frac{2}{3}$ pour cent. Notre avantage commun pris entre le plus haut & le plus bas, y est représenté avec la Hollande par 34 $\frac{53}{100}$ & notre désavantage aussi commun, pris de même entre le plus haut & le plus bas, par 5 $\frac{29}{100}$. Ainsi notre

avantage eſt à notre déſavantage avec cette Nation comme 6 $\frac{52}{100}$ eſt à 1.

Et avec l'Angleterre notre avantage commun pendant le même tems eſt repréſenté par 46 $\frac{83}{100}$ & notre déſavantage par 2 $\frac{46}{100}$; ainſi notre avantage eſt à notre déſavantage avec cet Etat, comme 18 $\frac{86}{100}$ eſt à 1.

Ce ſont des preuves bien ſenſibles, que malgré ces fortes & ces fréquentes diminutions d'eſpeces, ces deux Nations ont plus tiré de nous qu'elles ne nous ont fourni, & par conſéquent que nos denrées, arts & fabriques ont baiſſé de prix comme les eſpeces de valeur. Il n'eſt donc pas généralement vrai de dire, *que ſi nous baiſſons nos Monnoies pour les mettre ſur l'ancien pied, les Etrangers, ſur tout les Hollandois maîtres du Commerce de*

l'Europe & par conſéquent des Changes, les tiendront bas pour attirer nos eſpeces chez eux. On voit ici la preuve du contraire par l'expérience même.

Cette objection n'eſt pas de notre Auteur : mais elle ſe trouve ici détruite en paſſant, auſſi bien que celle-ci. *Les Monnoies étant baſſes, les Etrangers ne viennent plus acheter de nos denrées & elles nous demeurent en pure perte.* Il eſt clair que ceux qui parlent ainſi, font encore une objection évidemment mal fondée, puiſqu'on vient de voir que malgré cinq diminutions conſécutives, les Etrangers n'ont pas ceſſé d'enlever de nos Denrées, & même en plus grande quantité qu'après une augmentation d'Eſpeces : mais ſuppoſons pour un moment que les faits propoſés dans ces deux objections ſoient généralement

vrais,

vrais, voyons qu'elle en peut-être la cauſe.

Il eſt certain que, ſi après une ou pluſieurs diminutions de nos Monnoies, l'Etranger peut avoir la même quantité de nos Denrées pour le même poids d'or & d'argent qu'il donnoit auparavant, le débit en ſera toujours le même. Si par exemple, nos Louis d'or de 24 livres étoient réduits à 20 livres, & que pour ce même Louis d'or on donne à l'Etranger la même quantité de Denrées qu'on lui donnoit auparavant, il achettera toujours également; mais ſi après une diminution on veut la lui faire payer 24 livres comme auparavant, il n'en voudra point; & il aura raiſon. On voit donc bien clairement que le reméde à ce mal eſt en nos mains. Notre cupidité mal entendue en eſt la ſeule cauſe. Nous

n'avons qu'à nous relâcher, l'ordre ſera établi comme auparavant.

Ces faits ſont entierement oppoſés aux objections que l'on fait contre les diminutions d'eſpeces, & aux raiſons que l'on donne en faveur de leur ſurhauſſement : ils y répondent même d'une façon qui paroît laiſſer peu de replique ; ce qui ſemble nous montrer que l'eſpece baſſe n'eſt pas un ſi grand obſtacle à notre Commerce que l'Eſpece haute, puiſqu'il fut dans un état avantageux à la fin de 1715 après onze diminutions qui avoient réduit le marc de notre argent de 40 à 28 livres (*a*), & pendant toute l'année 1725 & Janvier 1726, après cinq diminutions qui ont ré-

(*a*) Voyez ci-devant en ce Chapitre, art. 4, page 84 & ſuiv. & la récapitulation page 109 & ſuiv.

duit le marc d'argent de 75 à 35 livres. Cet avantage dans l'un & l'autre temps, dura tant que nos Monnoies reſterent tranquilles. Mais cela ne veut pas dire que les diminutions nous ſoient avantageuſes : nous avons déja dit ci-devant, article 5 page 171 & ſuivantes, & nous le repéterons ici mot à mot, qu'elles detruiſent l'induſtrie, qu'elles encheriſſent la main d'œuvre, qu'elles affoibliſſent le prix des marchandiſes & augmentent la valeur des dettes ; ce qui ruine les Négocians & la plus grande partie des manufactures ; d'où il s'enſuit une ſuſpenſion de Commerce, qui expulſe les ouvriers, & qui cauſe à l'Etat un préjudice notable (*a*). Les Etrangers en ſavent profiter ;

(*a*) Voyez ce qui eſt dit ci-devant, T. & Ch. I, art. 6, page 115 & ſuiv. Et à la fin de l'art. 4 de ce Chap. page 131 & ſuiv.

ils ſe ſont emparés de pluſieurs branches du Commerce, qu'ils n'auroient jamais eues ſans de pareilles circonſtances. D'ailleurs le Roi a perdu ſur les diminutions de 1724, *trente-quatre millions, huit cent vingt-huit mille, cent dix-huit livres* (*a*) comme on l'a vu ci-devant page 165. Belle ſuite des ſurhauſſemens de Monnoies !

(*a*) Suivant ſa Déclaration du 5 Juin 1725 pour la levée du Cinquantiéme, p. 4, dont le paſſage eſt rapporté ci-devant page 164 & ſuiv.

ARTICLE VI.

On l'on continue à examiner les influences des variations des Monnoies ſur le Change, depuis le premier Février 1726 juſqu'à la fin de l'année 1734.

ONZE DERNIERS MOIS 1726.

ON a vu ci-devant à la fin de l'Article précédent page 176, que la ſixiéme diminution indiquée par l'Arrêt du 4 Décembre 1725, pour le premier Février ſuivant, réduit le Louis d'or de 14 à 12 livres & les Ecus de 3 livres 10 ſols à 3 livres &c.

Pendant le mois de Févier 1726 & les ſuivans, le pair ſur Amſterdam de l'Ecu de 10 au marc devenu Ecu de Change, étoit 86 $\frac{45}{100}$ den. argent de Banque, & pour celui

de 10 ; au marc à 83 $\frac{32}{100}$ den. auſſi argent de Banque.

Le pair ſur Londres de l'Ecu de 10 au marc étoit à 48 $\frac{3}{4}$ den. ſterlins, & de l'Ecu de 10 $\frac{3}{8}$ au marc il étoit 47 den. ſterlins. Mais avant de parler du Change, il eſt à propos de dire deux mots de l'Edit du mois de Janvier 1726, regiſtré & publié le 4 Février.

Refonte Générale et *premiere augmentation des vieilles Eſpeces.*

Par l'Edit du mois de Janvier, regiſtré & publié le 4 Février 1726 : on ordonne une refonte générale de toutes nos Monnoies, & qu'il ſera fabriqué de nouveaux Louis d'or à 22 Karats, à la taille de 30 au marc, au reméde de 15 grains par marc pour le poids & de $\frac{12}{32}$ pour le fin, ſuivant la Déclaration du 12 Fé-

vrier préſent mois, leſquels Louis furent à 20 livres chacun.

Et des Ecus à 11 den. de fin, à la taille de 8 $\frac{1}{10}$ au marc au remède de 36 grains par marc pour le poids, & de 3 grains pour le fin, leſquels Ecus furent fixés à 5 livres piéces.

Le marc d'or fin fixé à 536 livres 14 ſols 6 den. & celui d'argent fin à 37 livres 1 ſols 9 den. le marc des vieux Louis d'or à 492 livres, & celui des vieux Ecus à 34 livres.

L'Article 7 de cet Edit veut, *que les Louis d'or de 37 $\frac{1}{2}$ au marc & les Ecus de 10 & de 10 $\frac{1}{8}$ au marc, continuent d'avoir cours dans le Commerce depuis le premier Février juſqu'au dernier Avril de la même année 1726, les Louis ſur le pied de 12 livres & les Ecus pour 3 livres, en attendant qu'il y ait aſſez de nouvelles eſpeces fabriquées.*

Le Louis d'or de 37 $\frac{1}{2}$ au marc étant fixé à 12 livres, le marc d'or en œuvre valoit par conſéquent . . . . . 450 l.

Les Ecus de 10 au marc à 3 livres le marc d'argent en œuvre valoient 30 livres; ci 30

La proportion entre l'or & l'argent en œuvre étoit donc 15 alors.

Mais les Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au marc valent auſſi 3 livres chacun, leur marc faiſoit 31 livres 2 ſols 6 den. ci . . . . . 31 l. 2 6.

La proportion entre l'or & l'argent ſuivant le prix de ces derniers Ecus n'étoit plus que de 14 $\frac{12}{85}$.

Le marc des vieux Louis d'or étant fixé à 492 livres, & celui des vieux Ecus à 34 livres, la proportion entre ces deux métaux eſt 14 $\frac{8}{17}$ & l'augmentation ſur l'or eſt de 9 $\frac{1}{3}$ pour cent, celle ſur l'argent eſt de 13 $\frac{1}{3}$ pour cent, ſur les Ecus de 10 au marc, & de 9 $\frac{59}{249}$ pour cent ſur ceux de 10 $\frac{3}{8}$ au marc. Voilà ce qui concerne les vieilles

eſpeces, voici ce qui regarde les nouvelles.

2e *Augmentation de la valeur numéraire de l'or & de l'argent.*

Les 30 Louis au marc à 20 livres chacun font 600 livres pour le marc d'or en œuvre ; ci 600

Les 8 $\frac{1}{10}$ Ecus taillés au marc à 5 livres l'un, font pour le marc d'argent en œuvre . . . . . 41 10.

Suivant ces prix, la proportion entre ces deux métaux étoit 14 $\frac{12}{81}$ & l'augmentation de la valeur numéraire, étoit d'un tiers en ſus, ou de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent ſur l'or & ſur l'argent, en partant du premier prix de 450 livres le marc d'or en œuvre & de 31 $\frac{1}{9}$ livres, celui d'argent, comme le veut la 6e. diminution du premier Février : & ſi on part d'après l'augmentation dont on vient de parler, de 492 livres le marc d'or & 34 livres celui d'argent,

l'augmentation numéraire ne sera plus que de 21 $\frac{19}{20}$ pour cent sur l'or, & de 22 $\frac{1}{17}$ pour cent sur l'argent.

Nous voilà dans le même état où nous étions après la fabrication des Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au marc, ordonnée par Arrêt du 26 Septembre 1724 (*a*); car ces nouveaux Ecus de 8 $\frac{3}{10}$ au marc ne sont pas plus chers à 5 livres que ne l'étoient ceux de 10 $\frac{3}{8}$ au marc à 4 livres, puisque dans l'un & dans l'autre cas, la valeur numéraire du marc de ces Ecus est toujours 41 livres 10 sols; l'Ecu de Change de 3 livres est le même par conséquent: cela étant, la parité sera aussi la même de 62 $\frac{12}{100}$ den. sur Amsterdam, & de 35 $\frac{24}{100}$ den. sterlins sur Londres: Mais il n'y avoit pas encore de nouvelles especes dans le public; les vieux

(*a*) Voyez ci-devant, page 161 & suiv.

Ecus de 10 & de 10 $\frac{1}{8}$ au marc paſſoient dans le Commerce pour 3 livres juſqu'au dernier Avril, ſuivant l'article 7 de cet Edit de Janvier ; & ces mêmes Ecus étoient reçus & payés dans les Hôtels des Monnoies à 34 livres le marc : c'étoit recevoir le même Ecu de 10 au marc ſur le pied de 3 livres 8 ſols, & celui de 10 $\frac{1}{8}$ au marc à 3 livres 5 ſols 6 $\frac{1}{2}$ den. Les nouvelles eſpeces qu'on alloit fabriquer, étoient encore plus foibles, puiſque leur valeur numéraire étoit plus haute ; ainſi cette opération fit l'effet d'une ſeconde augmentation.

Ces mouvemens différens dans nos eſpeces donnerent au Change un ſi rude coup, qu'on ne ſçavoit ce qu'on devoit riſquer & entreprendre. Ils firent craindre à l'Etranger de nouvelles révolutions ſur cette meſure : il ceſſa tout d'un coup

de remettre ſon fond en France ; il chercha même à dégager ſon Commerce & ſon bien d'un pays, où l'argent, dont le prix doit être ſtable, eſt dans une ſi continuelle agitation. Le François au contraire lui envoya ſon argent : l'Etranger le lui remettoit par un retour plus avantageux, que s'il l'eût porté aux Hôtels des Monnoies.

Il eſt aiſé de concevoir qu'en de pareilles circonſtances les bourſes ſe ferment, le Commerce ſe ralentit, l'Etranger qui ne ſait ſur quoi compter, ceſſe de tirer nos denrées, arts & fabriques pendant un tems, & la France qui tire toujours de celles de l'Etranger, n'a plus de compenſation à faire. Pour les payer, elle ne trouve plus de lettres de Change : alors le tranſport de notre argent eſt inévitable, & nos vieilles & bonnes eſpeces paſ-

ſent néceſſairement chez l'Etranger ; ce qui fait baiſſer le Change au deſſous du pair, & par conſéquent au déſavantage de la Nation.

On a vu ci-devant au commencement de cet article pages 95 & 96, que le pair de l'Ecu de 10 au marc, devenu Ecu de Change de 3 livres, eſt ſur Amſterdam 86 $\frac{45}{100}$ den. argent de Banque & celui de l'Ecu de 10 $\frac{1}{8}$ au marc ayant la même valeur eſt 83 $\frac{32}{100}$.

Le pair du premier de ces Ecus ſur Londres eſt 48 $\frac{3}{4}$ den. ſterlins, & celui du ſecond 47 den. ſterlins.

Or le 7 Février 1726, ſept jours après la diminution & trois jours après la publication de l'Edit de Janvier, le Change ſur Amſterdam étoit à 71 den. de gros. C'étoit 15 $\frac{15}{100}$ den. au-deſſous du pair 86 $\frac{45}{100}$ & 12 $\frac{32}{100}$ den. au-deſſous du pair

83 $\frac{32}{100}$; ce qui faisoit à notre desavantage 17 $\frac{97}{100}$ pour cent dans le premier cas, & 14 $\frac{78}{100}$ pour cent dans le second cas. Le désavantage commun entre ces deux désavantages est 15 $\frac{65}{100}$ pour cent.

Le 11 Février ce Change remonta à 80 $\frac{1}{8}$; le 23 il étoit à 79 $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$; il retomba le même jour à 73 $\frac{1}{2}$ en tirant sur Amst. à deux usances : car les négocians furent si étourdis qu'il n'y eut point de cours reglé sur cette place pendant quelques jours, personne n'osant rien hazarder. Ce Change fut donc le même jour 11 & 13 Février de 6 $\frac{20}{100}$ à 12 $\frac{95}{100}$ den. au-dessous du pair 86 $\frac{45}{100}$ ce qui faisoit 7 $\frac{17}{100}$ à 17 $\frac{15}{100}$ pour cent à notre perte, dont la perte commune étoit 12 $\frac{16}{100}$ pour cent & 3 $\frac{7}{100}$ à 7 $\frac{82}{100}$ d. au-dessous du pair 83 $\frac{32}{100}$ de l'Ecu de 10 $\frac{3}{8}$ au marc faisant 3 $\frac{68}{100}$ à 9

$\frac{32}{100}$ pour cent contre nous, dont la perte commune eſt 6 $\frac{53}{105}$ pour cent. Notre déſavantage commun pendant ce mois, pris entre le plus haut & le plus bas de ceux ci-deſſus, eſt donc de 9 $\frac{57}{105}$ à 10 $\frac{44}{100}$ pour cent.

Les 19 & 23 Février le Change ſur Londres étoit 43 $\frac{1}{4}$ à 45 $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{2}$. Il tomba le même jour 23 à 41 $\frac{3}{4}$. C'étoit 5 $\frac{1}{2}$, 3 & 7 den. ſterlins au-deſſous du pair 48 $\frac{3}{4}$ de l'Ecu de 10 au marc faiſant 11 $\frac{28}{100}$, 6 $\frac{151}{100}$ & 14 $\frac{35}{105}$ pour cent contre nous, dont la perte commune eſt 10 $\frac{59}{105}$ auſſi pour cent & 3 $\frac{3}{4}$, 1 $\frac{1}{4}$ & 5 $\frac{1}{4}$ deniers ſterlins au-deſſous du pair 47 des Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au marc, ce qui faiſoit 7 $\frac{97}{100}$, 2 $\frac{66}{105}$ & 11 $\frac{17}{100}$ pour cent à notre déſavantage, dont la perte commune étoit 7 $\frac{26}{100}$ pour cent, & notre déſavantage commun pendant ce mois eſt de 4 $\frac{81}{100}$ à 12 $\frac{152}{100}$ pour cent.

La différence du prix des anciennes especes à celui des nouvelles qui étoit de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent, en partant du cours que donne à ces anciennes especes l'article 7 de cet Edit, ou de 22 pour cent en partant du prix auquel on les recevoit aux Hôtels des Monnoies suivant le même Edit. Cette différence nous présente la perte que faisoit le public, ou le particulier qui portoit ses vieilles especes aux Hôtels des Monnoies; il ne doit pas paroître extraordinaire que ce particulier se serve de tous les moyens qu'il croira capables de lui sauver cette perte, ou du moins une bonne partie. On ne voit que trop, que ni les peines ni les menaces ne peuvent l'en empêcher. Il arrive même que l'Etranger qui y trouve son compte, comme on l'a vu ci-devant, indique au François les expédiens dont

il doit ſe ſervir. Ce dernier lui fait paſſer ces vieilles eſpeces & matieres d'or & d'argent, & l'Etranger lui fait un retour en lettres de Change, ou en marchandiſes d'une valeur plus forte que celle qu'on lui auroit donnée en France en nouvelles eſpeces de 8, de 10, de 12 &c. pour cent, ſelon que le Change eſt plus ou moins favorable à l'Etranger.

Pour me faire entendre, je ſuppoſe que Pierre avoit 3750 Louis d'or de 37 $\frac{1}{2}$ au marc, & qu'ils étoient droits de poids : ils peſoient, par conſéquent 100 marcs, qui, à raiſon de 492 livres chacun, ſuivant l'arricle 3 de l'Edit du mois de Janvier, font 49200 livres que Pierre recevra en portant ſes 3750 Louis d'or aux Hôtels des Monnoies : cette ſomme lui ſera payée en 2460 Louis d'or neufs, leſquels

à 20 livres l'un, font de même 49200 livres; & ſuppoſés auſſi droits de poids, à 30 au marc, ils peſent 82 marcs; il eſt donc clair que par le poids, Pierre perd réellement 18 marcs de 100. Le marc de ces nouveaux Louis d'or valant 600 livres, celui des anciens plus fin de $\frac{2}{32}$ par marc devroit valoir davantage; mais en le ſuppoſant au même prix, Pierre perdra 10800 liv. qui font 21 $\frac{95}{100}$ pour cent, c'eſt-à-dire près de 22 pour cent.

Si Pierre fait paſſer en Hollande ſes 3750 Louis d'or de 12 livres faiſant 45000 livres, le pair de ces vieilles eſpeces étant 86 $\frac{45}{100}$ argent de Banque, il y recevra

CALCUL.

Pour la Remiſe.

3 l. = $86\frac{9}{10}$
4ø d. = 1 fl.
x fl. = 450øø l.

2ø 1729
15ø
75

$4x$ = 129675
x = 32418 $\frac{1}{4}$

une ſomme de 32418 $\frac{1}{4}$ florins argent de Banque, leſquels remis ſur Paris ſur le pied du pair en nouvelles Eſpeces qui étoit 62 $\frac{1}{2}$, y auroient produit 62244 livres: Pierre n'auroit reçu à la Monnoie que 49200 livres, la différence auroit été de 13044 livres qui font 26 $\frac{51}{100}$ pour cent au profit de Pierre : mais de ce profit, qui n'en eſt pas un, puiſque c'eſt ce qui auroit du réellement revenir à Pierre, l'Etranger en a quelque choſe ; pour cela le retour des 32418 $\frac{1}{4}$ florins ſe fait au cours du Change d'Amſterdam ſur Paris, qui étoit le 23 Février à 71, ſuivant lequel Pierre reçoit à Pa-

RETOUR A PARIS.

1 fl. = 40 den.
62 $\frac{1}{2}$ d. = 3 liv.
x l. = 32418 $\frac{1}{4}$ fl.

125	x
4	1296758
2	8
25	4
8	2588258
	51187

x = 62, 244 l.

ris 54792 $\frac{1}{4}$ livres : c'eſt 5592 $\frac{1}{4}$ livres de plus qu'il n'auroit reçu aux Monnoies, ou 11 $\frac{36}{100}$ pour cent. Ainſi l'Etranger profite de 5207 $\frac{1}{4}$ livres ou de 10 $\frac{58}{100}$ pour cent ſur le François. C'eſt une perte réelle pour l'Etat & pour le particulier : mais n'aime-t-on pas mieux perdre deux piſtolles que d'en perdre quatre ? Les deux de ſauvées paroiſſent un bénéfice ſans en être un.

Ce fait nous montre donc évidemment, qu'en voulant trop gagner ſur nos réfontes, ou fabrications de Monnoies, ou autres opérations ſur elles, nous fermons les portes du Royaume aux eſpeces & aux matieres d'or & d'argent, afin qu'elles n'y entrent pas, & le Roi, à qui on veut procurer des ſecours par ce moyen, prive ſes Sujets de l'abondance de ces métaux. Sa Ma-

jeſté ſe prive elle-même de ſon droit de ſeigneuriage, lequel étant médiocre lui produiroit infiniment davantage, que ne font toutes ces empirances ruineuſes, parce qu'il en entreroit beaucoup plus dans le Royaume qu'il n'y en entre : c'eſt un fait certain.

Dans un cas ſemblable à celui-ci, que fait le Négociant éclairé & habile, qui attend un vaiſſeau, par exemple, dans lequel il y a, par ſuppoſition, 2000 marcs d'or fin ? Il examine quel eſt l'Etat de l'Europe où l'on donne le plus de ce métal, & il y fait paſſer ſon vaiſſeau. Suppoſons que ce ſoit en Hollande ; voyons ce qui en réſultera.

Le marc d'or fin vaut toujours en Hollande, ſuivant les Loix de cet Etat, 355 & 356 florins. Or 2000 marcs d'or à 355 florins cha-

cun, y valent 710, 000 florins, lesquels remis à Paris sur le pied du pair 62 $\frac{1}{2}$ den. de gros pour chacun de nos Ecus de Change de 3 livres, nouvelles especes, y produiront

une somme de	1,363,200 liv.
Si ce Négociant eût fait arriver son Vaisseau en France, les 2000 marcs d'or lui auroient été payés 536 liv. 14 s. 6 den. chacun, comme le veut cet Edit de Janvier ; ce qui lui auroit produit	1,073,450
La différence est donc au profit du Négociant de . . .	289,750 liv.
ou de 26 $\frac{90}{100}$ pour cent.	
Et si le retour sur Paris se fait au cours du Change 71, le Négociant y recevra	1,200,000 liv.
Aux Monnoies il n'auroit reçu que	1,073,450 liv.
La différence est encore au au profit du Négociant de . .	126,550 liv.
ou de 11 $\frac{78}{100}$ pour cent.	

Cette différence n'est-elle pas encore assez considérable pour réveiller son attention ? Si en France

on eût payé, à 2 ou 3 pour cent près, autant de ce métal, qu'on en paye chez les voiſins, ce Négociant y auroit fait venir ces matieres, & le Roi à 3 pour cent y auroit trouvé plus de 40 mille livres pour ſon droit de Seigneuriage, & de cette autre façon Sa Majeſté n'a pas un ſol de profit.

Cet attrait, comme on le voit, eſt aſſez puiſſant pour exciter la cupidité éclairée de nos voiſins, & pour inviter nos Négocians qui entendent le Change, & qui ont des correſpondances avec les Hollandois & autres Etrangers, à leur faire paſſer non-ſeulement les vieilles Eſpeces & matieres d'or & d'argent qu'ils ont à eux, mais encore toutes celles qu'ils pourront ramaſſer, afin d'y gagner cette différence conſidérable. Si notre Négociant ne le fait pas, les Juifs ou

les Etrangers le font : c'eſt encore pis pour l'Etat.

Le Gouvernement ſentit très-bien que le paſſage de nos anciennes Eſpeces étoit inévitable, & qu'il falloit ſacrifier une partie du bénéfice qu'on faiſoit ſur cette nouvelle fabrication de monnoie, non ſeulement pour ſoutenir ce Change, mais auſſi pour le faire remonter, afin d'empêcher la ſortie de nos vieilles Eſpeces. Pour cet effet, on remit des fonds à M. le Chevalier Bernard, avec ordre d'en faire paſſer en pays Etranger, & de fournir des Lettres à perte pour le Roi à tous ceux qui en demanderoient, mais en groſſes ſommes, le plus qu'il ſeroit poſſible, c'eſt-à-dire qu'il ne fourniſſoit des Lettres que de 8, de 10, de 12, de 15, de 20 & de 30 mille florins ſur la Hollande, afin de les rendre

plus

plus difficiles à négocier, & qu'il n'y eut que ceux qui avoient réellement beſoin de fonds chez l'Etranger qui puiſſent en prendre, éloignant par-là tous ces petits Négocians qui auroient pu prendre des Lettres de plus petites ſommes, dans la vue d'y profiter en le négociant ſur la place.

M. le Chevalier Bernard à force d'argent empêcha le Change de tomber au-deſſous du pair 62 $\frac{1}{2}$ argent de Banque ſur Amſterdam, en nouvelles eſpeces, & de 35 $\frac{1}{2}$ ſur Londres, où il auroit peut-être tombé ſans ſon opération. Il le ſoutint pendant les mois de Mars & d'Avril à 73 $\frac{4}{8}$ $\frac{6}{8}$ $\frac{7}{8}$ 74 & 75 $\frac{1}{2}$. Il le fit même remonter pendant les vingt-cinq premiers jours du mois de Mai à 75 $\frac{1}{2}$ & $\frac{5}{8}$. C'étoit depuis 12 $\frac{95}{100}$, à 10 $\frac{70}{100}$ den. au-deſſous du pair 86 $\frac{45}{100}$ des Ecus de 10 au marc,

ou de 14 $\frac{981}{100}$ à 12 $\frac{37}{100}$ pour cent à notre perte. C'étoit depuis 9 $\frac{82}{100}$ à 7 $\frac{57}{100}$ den. au-dessous du pair 83 $\frac{32}{100}$ des Ecus de 10 $\frac{1}{8}$ au marc, ou de 11 $\frac{78}{100}$ à 9 $\frac{8}{100}$ pour cent contre nous. Et encore 2 $\frac{79}{100}$ à $\frac{54}{100}$ d. au-dessous du pair de ces mêmes anciens Ecus reçus aux Monnoies à 34 liv. le marc, qui étoit 76 $\frac{29}{100}$ argent de Banque : ce qui faisoit de 3 $\frac{66}{100}$ à $\frac{70}{100}$ pour cent à notre desavantage.

Voilà trois parités différentes, dont la commune est 82 $\frac{2}{100}$ argent de Banque. Et trois différens désavantages, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas, est de 10 $\frac{14}{100}$ à 7 $\frac{38}{100}$ pour cent; sur lequel on peut tabler.

Ce Change 73 $\frac{4.6,7.}{8}$, 74 & 75 $\frac{1}{4}$ à 75 $\frac{1}{2}$ & $\frac{3}{4}$ deniers, étoit au-dessus du pair 62 $\frac{1}{2}$ de l'Ecu de Change des nouvelles especes. Mais

on vient de voir qu'il étoit au-deſſous des trois parités des anciennes Eſpeces, qui rouloient encore dans le Commerce, & ſur leſquelles le Change ſe régloit : c'eſt une preuve invincible, que malgré l'opération de M. Bernard, elles paſſoient encore dans le Pays Etranger ; car l'effet du Change bas eſt d'opérer la ſortie de l'Eſpece ; ainſi on peut dire que cette opération ne fit pas rapprocher le Change de la parité commune 82 $\frac{2}{100}$ argent de Banque, pas même de la moindre 76 $\frac{29}{100}$, & encore moins remonter à 80 $\frac{1}{4}$ où il étoit le onze Février. Tout ce qu'il fit n'empêcha donc pas le billonneur de profiter du bénéfice évident qu'il trouvoit à faire paſſer nos vieilles Eſpeces & matieres d'or & d'argent en pays étranger. Il diminua ſeulement ce bénéfice, en ſoutenant le Change au-delà

de ce qu'il auroit été naturellement.

Sur Londres le Change étoit le 13 Mars à 42 $\frac{1}{4}$, les 3 & 9 Avril à 41 $\frac{7}{8}$, le 16 à 43. Et du premier au 24 Mai, il fut de 42 $\frac{7}{8}$ à 43. C'étoit depuis 7 den. juſqu'à 5 $\frac{1}{4}$ den. ſterlins au-deſſous du pair 48 $\frac{1}{4}$ des Ecus de 10 au marc, ou de 14 $\frac{24}{100}$ à 11 $\frac{70}{100}$ pour cent à notre perte. C'étoit de 5 $\frac{1}{2}$ à 4 den. ſterlins au-deſſous du pair 47 des Ecus de 10 $\frac{1}{8}$ au marc, ou de 11 $\frac{17}{100}$ à 8 $\frac{51}{100}$ pour cent contre nous, & encore 1 $\frac{1}{4}$ den. ſterlins ou 3 pour cent au-deſſous du pair 43 de ces mêmes anciens Ecus reçus aux Monnoies à 34 livres le marc.

Voilà auſſi trois parités différentes, dont la commune eſt 46 $\frac{1}{4}$, & trois différents déſavantages, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas, eſt de 9 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{28}{100}$ pour cent, ſur lequel on peut tabler.

L'Opération du Chevalier Bernard étoit donc inſuffiſante, puiſqu'en effet elle laiſſoit encore aux Billonneurs un bénéfice de plus de 6 pour cent, à faire paſſer nos vieilles Eſpeces & matieres en Hollande, plutôt que de les porter aux Hôtels des Monnoies. En voici la preuve.

Les 3750 Louis d'or de Pierre y produiſent 32418 ½ florins, comme on l'a vu ci-devant (*a*), leſquels remis ſur Paris au cours commun de ce change, qui eſt

environ 74. Pierre y touchera . . 52571 liv.
Il n'auroit reçu aux Hôtels des Monnoies que la ſomme de . . . 49200 liv.

Il gagne donc encore . . . . 3371 liv.

qui font 6 $\frac{85}{100}$ pour cent. Ce bénéfice eſt encore trop conſidérable pour ne pas inviter le Billonneur à prendre ce parti : ainſi l'opération de M. Bernard fut inſuffiſante

(*a*) Page 202.

pour empêcher ce désordre en total. Pour la rendre efficace il auroit fallu faire monter le Change au pair de ces mêmes vieilles Especes qui étoit 86 $\frac{45}{100}$, 83 $\frac{32}{100}$ & 76 $\frac{29}{100}$. Alors n'y ayant aucun bénéfice, & même de la perte à faire passer nos especes & matieres en pays Etrangers, elles auroient resté chez nous : mais cette opération auroit peut-être absorbé tout le profit que Sa Majesté se proposoit de faire sur cette refonte générale ; ce qui montre qu'il auroit bien mieux valu ne la point faire, & chercher ailleurs les secours dont le Roi avoit besoin.

Les faits dont on vient de parler, n'ont besoin d'aucunes autorités : cependant on est tenté de rapporter ici ce que dit Bouteroue, à la page 9 de ses Recherches sur les Monnoies. L'Auteur de l'*Essai politique sur le Commerce* le cite ; ainsi

il ne pourra pas le récuſer. Voici ſes termes. *Toutes les manieres d'affoiblir les Monnoies ſont injuſtes, ſi elles ne produiſent que le profit particulier du Prince, ou ſi elles n'ont pour fondemment l'utilité publique, ou une néceſſité très-preſſante de ſecourir l'Etat par ce ſeul remède, qu'il ne faut jamais tenter qu'à l'extrémité, & après avoir épuiſé tous les autres, à cauſe que les ſuites en ſont très-dangereuſes, & que les ruines qui en peuvent arriver, ſont preſque toujours irréparables; comme le tranſport & la fonte des bonnes Eſpeces, l'enchériſſement de toutes choſes, l'apauvriſſement des particuliers, la diminution des revenus qui ſe payent en foible monnoie, & quelquefois la ceſſation du Commerce.*

TROISIÉME AUGMENTATION DES *Eſpeces, d'un cinquiéme en ſus.*

Enfin auſſi-tôt que les nouvelles

Eſpeces ſuccéderent aux vieilles ; & en firent ceſſer le cours, on s'apperçut du déſordre qu'avoit cauſé l'Edit du mois de Janvier 1726. Et ce fut dans la vue d'y remédier que l'on ſurhauſſa d'un cinquiéme la valeur numéraire de ces Eſpeces, par l'Arrêt du Conſeil du 26 Mai ſuivant, regiſtré & publié le 27 dans lequel on dit, *que par le changement des circonſtances, la valeur numéraire de 41 livres 10 ſols, à laquelle les Eſpeces étoient fixées par ledit Edit, n'étoit pas ſuffiſante pour la circulation ; ce qui cauſoit une rareté d'argent également nuiſible à tous les Sujets du Roi & au Commerce ; enſorte que pour rétablir toutes choſes dans leur juſte proportion, il étoit néceſſaire de ſurhauſſer la valeur des Eſpeces ayant cours à préſent : & à l'égard des anciennes Eſpeces & matieres d'or & d'argent, comme au moyen de ce ſur-*

hauſſement Sa Majeſté pourra tirer les mêmes ſecours qu'elle s'étoit propoſé de la Monnoie, en réduiſant ſon bénéfice en faveur du Public, au-delà même de la proportion du ſurhauſſement. Elle ordonne que du jour de la publicotion dudit Arrêt, les Louis d'or de la fabrication ordonnée par l'Edit de Janvier dernier, auront cours pour 24 livres; & les Ecus pour 6 livres; fixe le marc des vieux Louis d'or à 637 livres, dix ſols, celui des vieux Ecus à 44 livres: le marc d'or fin à 696 livres 9 ſols 1 denier, & celui d'argent fin à 48 livres.

Cet Arrêt hauſſant d'un cinquiéme la valeur numéraire de l'Eſpece, diminue d'un ſixiéme l'Ecu de Change & ſa parité.

Avant cet Arrêt l'Ecu de Change étoit les $\frac{5}{6}$ de l'Ecu de 8 $\frac{1}{6}$ au marc, il valoit 5 livres ou 100 ſols. Cet Arrêt le fait valoir 6 livres ou

120 sols, ou deux Ecus de Change : L'Ecu de Change n'est donc plus que la moitié de l'Ecu de 8 $\frac{3}{10}$ au marc. Il en étoit les $\frac{3}{5}$, c'est-à-dire, qu'il valoit $\frac{6}{10}$, & qu'il n'en vaut plus que 5 : il a donc perdu $\frac{1}{8}$ de sa valeur.

De même le pair de cet Ecu étoit 62 $\frac{49}{100}$ den. de gros sur Hollande, il ne sera plus que 51 $\frac{68}{100}$ à 52 ; car il est baissé aussi d'un sixiéme ou de 10 $\frac{61}{100}$. Le Change auroit dû suivre cette proportion, si d'autres causes ne l'en avoient détourné. Cependant à la publication de cet Arrêt il tomba tout d'un coup le 31 Mai de 75 $\frac{1}{4}$ à 59 $\frac{1}{2}$; c'est à-dire, de 16 $\frac{1}{4}$. S'il eut suivi le rapport du surhaussement, il n'auroit du baisser que de 12 $\frac{5}{8}$: il a baissé de 16 $\frac{2}{8}$; donc il y a déja ici une perte réelle pour la France de 3 $\frac{5}{8}$ den. de gros sur chacun de nos Ecus de

Change : c'eſt 6 $\frac{96}{100}$ pour cent.

Il eſt clair que cette perte ne peut être cauſée que par ce ſurhauſſement de M nnoie ; ainſi il fait tort à notre Commerce de 6 $\frac{96}{100}$ pour cent. Effet prodigieux qui diminue d'autant plus l'effet produit par l'opération de M. Bernard, qu'il continuoit toujours à donner ou à fournir des Lettres ; mais ce ſurhauſſement comme on le voit, l'emporta ſur ſon opération.

C'eut été bien pis encore, ſi cet Arrêt en hauſſant de 20 pour cent, les nouvelles Eſpeces n'avoit pas hauſſé les anciennes de 30 pour cent, & par-là rapproché leur prix de celui des nouvelles de 10 pour cent : il fixe le marc de ces anciennes à 44 livres, qui n'étoit qu'à 34 : mais il ne les hauſſe pas aſſez, car il laiſſe encore entre leur prix 44, & celui des nouvelles 49 livres 16

ſols, une différence de 13 $\frac{2}{11}$ pour cent, qui eſt trop conſidérable pour ne pas cauſer encore du déſordre.

A ce prix de 44 liv. le marc, le pair de notre Ecu de Change eſt ſur Hollande de 58 $\frac{95}{100}$ à 59 deniers de gros, & ſur Londres de 33 $\frac{23}{100}$ den. ſterlins.

Le 31 Mai le Change tomba de 75 $\frac{1}{4}$ à 59 $\frac{1}{2}$. C'étoit $\frac{1}{2}$ den. de gros au-deſſus du pair, ou $\frac{84}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres il étoit à 33 $\frac{1}{2}$ den. ſterlins; c'étoit $\frac{27}{11}$ den. au-deſſus du pair, ou $\frac{81}{100}$ pour cent en notre faveur.

Du premier au 18 Juin, le Change ſur Amſterdam roula de 57 $\frac{1}{2}$ à 57 den. de gros, c'étoit 1 $\frac{45}{100}$ à 1 $\frac{95}{100}$ den. au-deſſous du pair 58 $\frac{95}{100}$ argent de Banque, ou 2 $\frac{46}{100}$ pour cent à notre perte.

Le 17 Juin le Change ſur Lon-

dres étoit à 33 deniers ſterlins ; c'étoit $\frac{23}{100}$ de deniers au-deſſous du pair, $\frac{67}{100}$ pour cent contre nous.

Notre déſavantage avec la Hollande étoit plus grand qu'avec l'Angleterre : ce qui nous montre que nos Eſpeces paſſoient toujours en Hollande, & cela parce que leur prix étoit encore trop éloigné de celui des nouvelles. Ces choſes ſont arrivées ci-devant en 1709, 1710, 1711, 1712, 1716, notre monnoie étant forte. Avant l'Edit du mois d'Août 1723, & à préſent que nos Monnoies ſont beaucoup plus foibles ou plus hautes, ces choſes ſont donc arrivées, l'Eſpece baſſe, & l'Eſpece haute ; ce qui nous prouve qu'il n'y a pas plus de raiſon ni d'avantage à favoriſer le débiteur en la hauſſant, qu'il n'y en a à favoriſer le créancier en la diminuant, puiſque ces deux cas ſont

ſujets aux mêmes inconvéniens.

En cet état ſi Pierre faiſoit paſſer ſes 3750 Louis d'or en Hollande, & que leur produit 32418 - florins lui ſoit remis à Paris au cours du Change 57, il y recevra en Eſpeces ſurhauſſées 68250 livres ; & aux Hôtels des Monnoies ſes 100 marcs de vieux Louis lui auroient été payés 637 liv. 10 ſols chacun, ce qui lui auroit fait une ſomme de 63750 livres. Il gagne donc encore 4500 livres, ou 7 pour cent, ſans compter les riſques du tranſport contre les loix, que l'on évalue à 3 pour cent, en faveur de celui qui l'entreprend.

C'eſt donc à cette différence de l'argent vieux à l'argent nouveau, qu'il faut attribuer la rareté de l'argent, & non pas à l'*inſuffiſance de la valeur numéraire de 41 livres 10 ſols, à laquelle les eſpeces étoient fixées*

par l'Edit de Janvier, comme le porte l'Arrêt du 26 Mai (*a*).

Le défaut de circulation ne venoit que de la perte prodigieuſe que faiſoit le particulier en portant ſes vieilles Eſpeces aux Hôtels des Monnoies, & comme beaucoup de gens aimoient mieux les cacher que d'eſſuyer cette perte conſidérable, ce défaut de confiance altéroit la circulation, & le Commerce par conſéquent. Cas malheureux, qui feront toujours les ſuites funeſtes de ces révolutions de Monnoies.

Toute opération de ſurhauſſement, ou de tout autre affoibliſſement de monnoies, eſt en elle-même injuſte : celle que fait l'Arrêt du 26 Mai, eſt de faire valoir le Louis d'or de 30 au marc, 24 liv. au lieu de 20, & les Ecus de 8 $\frac{1}{10}$

(*a*) Dont le paſſage eſt rapporté ci-devant, page 216.

au marc 6 liv. au lieu de 5 : ou ce qui eſt la même choſe, la piéce de 5 ſols, 6 ſols ; c'eſt-à-dire que la piéce qui valoit 5 ſols avant cet Arrêt, en vaut préſentement 6. Que la valeur du ſol eſt par conſéquent réduite à $\frac{5}{6}$ de ſol, ou à 10 den. & qu'enfin tout créancier doit ſe contenter des cinq ſixiémes de ce qui lui eſt dû. Voilà le débiteur favoriſé comme le veut la maxime que donne l'Auteur de l'*Eſſai politique ſur le Commerce*, à la page 174 : mais outre les déſordres que l'on a vus qui en réſultoient, en eſt-elle plus équitable ?

Si qu'elqu'un avoit emprunté dix muids de vin de 120 pots chacun, & que par un Arrêt on réduiſit le muid à cent pots, il s'acquitteroit en donnant dix de ces nouveaux muids, le Créancier recevroit à la vérité le même nombre de muids,

mais il s'en faudroit un ſixiéme qu'il ne reçut la même quantité de vin, puiſqu'il n'en recevroit que 1000 pots au lieu de 1200 qu'il a prêtés; ainſi il ne reçoit que les $\frac{5}{6}$ de ce qui lui étoit dû. Il en eſt de même de la Monnoie. Ce n'eſt pas aſſez de recevoir le même nombre de livres ou de ſols qui ne ſont que des noms imaginaires ; il faut que ces livres ou ces ſols ſoient exactement les mêmes, afin de retirer la même quantité d'or & d'argent qu'on a prêtée en poids & en titre, autrement on y perd, & on eſt moins riche (*a*).

Voilà cependant l'opération que fait l'Arrêt de ſurhauſſement dont il s'agit, & celle que feront tous ceux qui auront le même but. Cette opération favoriſe le débiteur, com-

(*a*) Voyez ce qui eſt dit ci-devant T. & Chap. I, art. 7, application 1, 2, & 3.

me le veut la maxime de notre Auteur, à la page 174 de ſon Livre. On a montré ci-devant (*a*) qu'elle eſt contraire au droit de la nature & des gens, & aux ordonnances de Philippe le Bel, Philippe de Valois, du Roi Jean, &c. ſur leſquelles cependant il appuie ſa maxime. Pour convaincre ſon Lecteur, il le renvoie au Traité des Monnoies de Bouteroue (*b*), afin d'y voir ces Ordonnances; mais Bouteroue ne parle que des Monnoies de nos Rois de la premiere race; ſes recherches finiſſent l'an 751: il eſt vrai que dans ſes obſervations page 152, il parle des Ordonnances de Philippe le Bel du mois de Juin 1317, & de celle de Philippe de Valois du 21 Juillet 1343: mais il ne s'y agit que du tranſport de l'ar-

(*a*) Chap. & art. premier.
(*b*) Eſſai politique, page 175.

gent dont il n'eſt pas ici queſtion : ainſi l'Auteur pouvoit ſupprimer cette citation ; car il n'y a rien dans Bouteroue qui favoriſe ſa maxime. Il y eſt même contraire, comme on l'a vu ci-devant en cet article, pag. 214 & 215.

On conviendra ſans doute que tout Propriétaire de terres, de rentes, de maiſons &c. eſt dans le cas du Créancier, & que le Roi même s'y trouve auſſi. Il eſt créancier de tous ſes Sujets pour tout ſon revenu ; ainſi il n'en recevra lui-même que les cinq ſixiémes : ſes intérêts deviennent donc les mêmes que ceux du particulier. Sa Majeſté eſt même dans un cas moins favorable, en ce qu'elle fait des dépenſes en Pays Etranger, qu'elle ne ſçauroit acquitter que par le poids & le titre ; & comme elle en reçoit moins qu'elle n'en recevoit avant le ſur-

hauſſement, elle y perd conſtamment à la longue, beaucoup plus qu'elle ne peut jamais y gagner, ainſi qu'on l'a prouvé ci-devant T. & Chap. I, Article 7, premiere, ſeconde & troiſiéme application : & encore Chap. III, art 4, de ce vol. page 123 & ſuiv. juſqu'à la fin de l'Article.

Il eſt vrai que le Roi, comme le particulier, peut payer ceux auſquels il doit en France ſur le pied du ſurhauſſement, & par-là ſatisfaire aux obligations contractées ſur la foi publique ; mais pour les engagemens futurs, on aura égard à la valeur de l'argent, les denrées hauſſeront de prix, quoique ce ne ſoit peut-être pas d'abord à proportion de l'argent : ainſi l'avantage que l'on peut retirer d'une maxime ſi extraordinaire, nous paroît infiniment au-deſſous du dommage que

Sa Majeſté même, & le Commerce de tout le Royaume en ſouffrent. *Thomas Mun*, Auteur Anglois, dit dans ſon *Tréſor du Commerce*, Chap. VIII, page 89, que *ſi nous changeons le prix de nos Monnoies, il faut auſſi qu'à proportion le prix de nos terres & de nos marchandiſes s'augmente ou ſe diminue : Et quoiqu'on ne s'apperçoive pas au commencement du tort que cela nous fait, cependant la ſuite ne nous le fait que trop voir à nos dépens.*

Il eſt certain que le ſurhauſſement de nos Monnoies porté par l'Arrêt du 26 Mai 1726, fit un tort très-conſidérable à notre Commerce. L'Arrêt du Conſeil d'Etat du 15 Juin ſuivant convient qu'il fit fermer les bourſes & ralentir le Commerce. *Pour le raminer par une circulation plus abondante des Eſpeces, il ne parut pas de moyen plus conve-*

nable pour y parvenir, que de rapprocher le prix des Eſpeces décriées, de celui fixé pour les nouvelles, en abandonnant la portion la plus conſidérable du bénéfice de la fabrication. Ce ſont les termes de cet Arrêt, par lequel on fixe le prix du marc d'or fin à 740 livres 9 ſols 1 den. & celui d'argent fin à 51 liv. 3 ſols 3 den. celui des anciens Louis à 678 liv. 15 ſols & celui des anciens Ecus à 46 liv. 18 ſols. Cet Arrêt fut regiſtré & publié le 18 Juin 1726.

Avant cet Arrêt, la différence entre les anciennes & les nouvelles Eſpeces étoit, de l'or ancien à l'or nouveau, de 14 $\frac{1}{2}$ pour cent, & de l'argent ancien à l'argent nouveau, de 13 $\frac{18}{100}$ pour cent. Cet Arrêt rapproche effectivement le prix des anciennes de celui des nouvelles, puiſqu'entr'elles il ne laiſſe plus

qu'une différence de 6 $\frac{7}{100}$ pour cent de l'or ancien à l'or nouveau, & de 7 pour cent de l'argent ancien à l'argent nouveau.

En fixant le marc des anciens Ecus à 46 livres 18 ſols, il réduit le pair de leur Ecu de Change à 55 $\frac{33}{100}$ den. de gros argent de Banque ſur Hollande, & à 31 $\frac{20}{100}$ den. ſterlins ſur Londres.

Cet Arrêt ne laiſſe plus au Particulier, qui pouvoit encore avoir des vieilles Eſpeces & des matieres, qu'un bénéfice de $\frac{55}{100}$ pour cent à les faire paſſer en Hollande, au lieu de les porter aux Hôtels des Monnoies. Ce bénéfice n'eſt pas aſſez conſidérable pour courir les riſques de ce tranſport : Mais cet Arrêt venu trop tard ne fit pas revenir les Eſpeces qui avoient paſſé chez l'Etranger, & qui y paſſeront toujours immanquablement, toutes

les fois qu'on laiſſera entre le prix des anciennes Eſpeces, & celui des nouvelles, une différence trop grande.

Notre Commerce avoit un très-grand beſoin de cette opération; car il étoit en 1726 dans un état déplorable; il s'en reſſentoit encore au commencement de 1727, ſi l'on en veut croire le Mémoire que fit imprimer un Particulier en 1733 pour ſa juſtification. * Voici ſes termes. *L'argent ne circuloit plus, le crédit étoit ruiné, les Lettres de Change & les Billets des meilleurs Commerçans perdoient ſur la place juſqu'à 12 pour cent : les gens d'affaires les plus accrédités ne trouvoient de l'argent qu'à 15 pour cent. L'uſurier exigeoit deux pour cent par mois ſur de bons nantiſſemens; les Actions de la Compagnie des Indes ne ſe vendoient que* 670 livres

* Dayeziés.

& les Contrats ſur la Ville perdoient 80 pour cent. Le diſcrédit qui régnoit alors, provenoit encore des banqueroutes qui s'étoient faites tant en France que dans les Pays Etrangers, & ce diſcrédit affoiblit les valeurs, les facultés, les reſſources, le commerce, la conſommation, & les revenus de l'Etat.

Voilà des faits qui ne ſont ignorés de perſonne, & dont les cauſes ne peuvent être attribuées qu'aux mutations de Monnoies, & à la grande différence que l'on mit d'abord entre la valeur des anciennes & celle des nouvelles Eſpeces, parce que cette différence de prix qui formoit la perte du Public, occaſionna le tranſport de ces anciennes Eſpeces en Pays Etranger, ce qui altéra la circulation au point que toutes les bourſes étant fermées, le Commerce tomba conſi-

dérablement. Celui qui doutera de ces faits en trouvera la preuve dans l'Arrêt du 15 Juin déja cité : il y verra que tout le mal venoit de cette différence de prix. Cet Arrêt étoit le reméde à ce mal ; mais ce reméde vint trop tard, le mal étoit fait ; & la confiance perdue, on ne la recouvre pas aiſément.

Après de ſi funeſtes expériences, on demande ſi ces ſurhauſſemens, ou ces affoibliſſemens de Monnoies, nous ſont auſſi avantageux qu'on le penſe, & s'il ne réſulte pas de ce qui eſt rapporté ci-devant & des effets que produiſent ſur notre Commerce les diminutions & les augmentations d'Eſpeces, que de tous les affoibliſſemens qui peuvent ſe faire ſur les Monnoies, le ſurhauſſement eſt le plus dangereux. Pour être convaincu de ce fait, voyez celui que rapporte le Blanc en ſes

Prolégomenes, Chap. IV, pages 26 & 27. Il fait bien voir de quel préjudice ces affoibliſſemens de Monnoies ſont à un Etat, le fait dont il parle arriva ſous le regne de Philippe le Bel.

Le même jour 18 Juin 1726, le Change de Paris ſur Amſterdam étoit à 57 den. de gros : c'étoit 1 $\frac{95}{100}$ den. au-deſſous du pair, ou 3 $\frac{42}{100}$ pour cent à notre perte.

Celui ſur Londres étoit à 33 den. ſterlins, c'étoit $\frac{23}{100}$ au-deſſous du pair, ou $\frac{69}{\quad}$ pour cent à notre perte.

Pendant le reſte du mois & même de toute l'année, le Change ſur Hollande roula de 59 à 58 $\frac{6\,4,\,\,\,\,}{8}$ & 58 deniers de gros, c'étoit au-deſſus du pair 55 $\frac{32}{100}$ den. de gros argent de Banque, depuis 3 $\frac{86}{100}$ juſqu'à 2 $\frac{68}{100}$ den. ou de 6 $\frac{67}{100}$ à 4 $\frac{84}{100}$ pour cent à l'avantage de notre Commerce.

Sur Londres le Change fut, le même tems, de 33 $\frac{1}{8}$ à 33 den. sterlins, c'étoit au-dessous du pair 31 $\frac{20}{100}$ de 2 $\frac{42}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. faisant 7 $\frac{75}{100}$ à 5 $\frac{76}{100}$ pour cent en notre faveur.

En nouvelles especes, le pair sur Hollande étoit 51 $\frac{88}{100}$ den. de gros argent de Banque, le Change par conséquent étoit au-dessus de 7 $\frac{12}{100}$ à 6 $\frac{12}{100}$ deniers de gros ou de 13 $\frac{72}{100}$ à 11 $\frac{79}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres le pair en nouvelles especes est 29 $\frac{36}{100}$ den. sterlins, le Change étoit donc au-dessus de 4 $\frac{26}{100}$ à 3 $\frac{64}{100}$ den. ce qui faisoit 14 $\frac{50}{100}$ à 12 $\frac{39}{110}$ pour cent à notre profit.

Ces choses nous montrent l'excellent effet que produisit cet Arrêt du 15 Juin, en rapprochant le prix des anciennes especes de celui des nou-

velles. Il nous fit regagner le deſavantage dans lequel nous étions avec la Hollande de 2 $\frac{261}{100}$ à 3 $\frac{43}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de $\frac{69}{100}$ à $\frac{60}{100}$ auſſi pour cent, & de plus, l'avantage conſidérable dans lequel on vient de voir qu'il nous remit avec ces deux nations, lequel avantage eſt avec la Hollande en anciennes eſpeces de 6 $\frac{167}{100}$ à 4 $\frac{84}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de 7 $\frac{75}{100}$ à 5 $\frac{76}{100}$ pour cent ; ce qui fait par conſéquent une différence en notre faveur de 9 $\frac{1}{8}$ à 8 $\frac{1}{4}$ pour cent avec la Hollande, & de 8 $\frac{44}{100}$ à 6 $\frac{45}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre. Cette différence eſt bien plus conſidérable en nouvelles eſpeces.

Cet avantage conſidérable que nous préſente le cours du Change, frappera ſans doute l'Auteur de *l'Eſ-*

ſai politique ſur le Commerce, & on ne doute pas même qu'il ne diſe que cet effet fortifie ſon ſiſtème & que nous travaillons pour lui, parce qu'il l'attribuera au ſurhauſſement des eſpeces dont les valeurs numéraires ſont en effet très-hautes, puiſque le marc des anciennes eſt à 46 livres 18 ſols & celui des nouvelles à 49 livres 16 ſols; mais on lui répondra, & on peut même lui prouver, que la cauſe de cet avantage n'eſt due qu'au rapprochement du prix de ces anciennes eſpeces de celui des nouvelles, porté par cet Arrêt du 15 Juin, & à la confiance dans laquelle on étoit que de longtems il n'y auroit de mutation dans nos Monnoies. S'il doute de cette vérité, qu'il prenne la peine de revoir ce qui a été dit ci-devant dans une ſemblable circonſtance lors de

la Déclaration du Roi du 24 Octobre 1711 (*a*), laquelle, comme cet Arrêt du 15 Juin, hauſſant le prix des anciennes eſpeces de 32 livres 10 ſols où il étoit à 37 liv. 8 ſols le marc pour le rapprocher de celui des nouvelles qui étoit à 40 livres, nous mit tout d'un coup dans un avantage avec la Hollande de 3 $\frac{32}{100}$ à 2 $\frac{25}{100}$ pour cent. Cependant avant cette Déclaration nous étions en défaut avec cette Nation de 3 $\frac{48}{100}$ à 10 pour cent, ainſi la différence fut en notre faveur de 6 $\frac{70}{100}$ à 12 $\frac{2255}{100}$ pour cent (*b*). Cette Déclaration nous mit auſſi dans un avantage de plus de 7 pour cent avec l'Angleterre & de près de 16 pour cent en nouvelles eſpeces.

Cependant l'eſpece ancienne étoit

(*a*) Et encore ci-après page 244 & ſuiv.

(*b*) Voy ci-devant, année, 1711 page 39 & ſuiv.

alors plus baſſe ou plus forte de 20 $\frac{13}{50}$ pour cent que l'eſpece ancienne d'à préſent, & la nouvelle eſpece de ce tems-là étoit plus forte auſſi de 19 $\frac{17}{25}$ pour cent que la nouvelle de ce tems-ci. La différence que laiſſa cette Déclaration entre le prix des anciennes, 37 livres 8 ſols, & celui des nouvelles, 40, étoit de 52 ſols. Et celle que laiſſe cet Arrêt du 15 Juin entre le prix des anciennes 46 livres 18 ſols, & celui des nouvelles 49 livres 16 ſols eſt 58 ſols : elles ſont donc à 6 ſols près par marc les mêmes. D'où il eſt naturel de conclure, que ſi dans une eſpece forte ou baſſe, & dans un cas pareil, nous avons reſſenti un avantage encore plus conſidérable que nous ne le reſſentons aujourd'hui dans une eſpece plus haute ou plus foible de plus de 20 pour cent, cet effet, ou cet avantage ne ſau-

roit s'attribuer au ſurhauſſement des eſpeces. Il auroit été le même, ſi on avoit baiſſé les nouvelles pour rapprocher leur prix de celui des anciennes ; on en a vu la preuve ci-devant, dans nos réflexions ſur l'Edit du mois d'Août 1723 (*a*). D'où il ſuit, que, ſoit que les eſpeces ſoient hautes, ſoit qu'elles ſoient baſſes, notre Commerce reprend toujours le deſſus auſſi-tôt que ceſſe la diſproportion entre elles, & leurs mutations ; ce qui montre encore qu'il n'y a pas plus d'avantage n'y de raiſon pour hauſſer la valeur numéraire des Monnoies, que pour la diminuer, c'eſt-à-dire, à favoriſer le débiteur plutôt que le créancier.

ANNÉE 1727.

Pendant les 6 premiers mois de

(*a*) Art. 5, page 152 & ſuiv.

1727, le Change sur Hollande fut toujours de 58 $\frac{1}{8}$ à 57 $\frac{1}{4}$ den. de gros, c'étoit 3 $\frac{5}{100}$ à 2 $\frac{43}{100}$ den. au-dessus du pair des especes anciennes, ou de 5 $\frac{51}{100}$ à 4 $\frac{9}{100}$ pour cent à notre avantage & en nouvelles especes : c'étoit de 6 $\frac{49}{100}$ à 5 $\frac{37}{100}$ den. au-dessus du pair, ou de 12 $\frac{50}{100}$ à 11 $\frac{31}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres le Change fut constamment de 33 $\frac{1}{4}$ à 33 $\frac{3}{8}$ deniers sterlins : c'étoit 2 $\frac{1}{100}$ à 2 $\frac{17}{100}$ den. au-dessus du pair 31 $\frac{20}{100}$ des anciennes especes ou de 6 $\frac{57}{100}$ à 6 $\frac{91}{100}$ pour cent pour nous & 3 $\frac{89}{100}$ à 4 den. au-dessus du pair 29 $\frac{36}{100}$ en nouvelles especes, ou de 13 $\frac{1}{4}$ à 13 $\frac{5}{8}$ pour cent à notre profit.

Pendant les six derniers mois 1727 le Change sur Hollande a roulé de 57 $\frac{1}{4}$ à 56 $\frac{7}{8}$ den. de gros, c'étoit de 2 $\frac{43}{100}$ à 1 $\frac{55}{100}$ den. au-

5 Juin 1726, jusqu'à 734.

Hollande.	*Sur Londres.*
à 58 $\frac{1}{8}$	33 $\frac{1}{2}$ à 33 $\frac{1}{4}$
$\frac{5}{8}$ à 57..	33 $\frac{3}{8}$ à 33 $\frac{1}{4}$
.. à 56..	33 $\frac{1}{8}$ à 33 $\frac{1}{5}$
$\frac{3}{8}$ à 56 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{3}{4}$ à 33
$\frac{3}{8}$ à 56 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{8}$ à 32 $\frac{9}{16}$
$\frac{1}{8}$ à 55 $\frac{1}{8}$	32 $\frac{1}{4}$ à 31 $\frac{3}{4}$
$\frac{1}{8}$ à 56 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{13}{16}$ à 31 $\frac{3}{8}$
$\frac{5}{8}$ à 55..	32 $\frac{7}{16}$ à 32 $\frac{3}{8}$
$\frac{7}{8}$ à 56 $\frac{1}{8}$	30 $\frac{15}{16}$ à 32 $\frac{3}{8}$
$\frac{1}{8}$ à 507 $\frac{5}{8}$	294 $\frac{5}{16}$ à 293 $\frac{9}{16}$
$\frac{5}{8}$	293 $\frac{9}{16}$
$\frac{6}{8}$	587 $\frac{7}{8}$ . . . . .
$\frac{7}{8}$	293 $\frac{15}{16}$ . . . . .
$\frac{54}{100}$	32 $\frac{66}{100}$ . . . .
$\frac{88}{100}$	29 $\frac{36}{100}$ . . . .
$\frac{66}{100}$	3 $\frac{30}{100}$ . . . .

Doit regarder la page 243 du Tome II.

Etat du cours des Changes depuis le 15 Juin 1726, juſqu'à la fin de l'année 1734.

	Sur Hollande.	*Sur Londres.*
Du 15 Juin au dernier Décembre 1726.	59 à 58 $\frac{3}{8}$	33 $\frac{1}{2}$ à 33 $\frac{1}{1}$
Pendant l'année 1727.	58 $\frac{5}{8}$ à 57..	33 $\frac{3}{8}$ à 33 $\frac{1}{4}$
Pendant l'année 1728.	57.. à 56..	33 $\frac{1}{8}$ à 33 $\frac{1}{3}$
Pendant l'année 1729.	55 $\frac{1}{8}$ à 56 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{3}{4}$ à 33
Pendant l'année 1730.	55 $\frac{1}{8}$ à 56 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{8}$ à 32 $\frac{9}{16}$
Pendant l'année 1731.	56 $\frac{1}{8}$ à 55 $\frac{1}{8}$	32 $\frac{1}{4}$ à 31 $\frac{3}{4}$
Pendant l'année 1732.	55 $\frac{1}{8}$ à 56 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{13}{16}$ à 31 $\frac{3}{8}$
Pendant l'année 1733.	56 $\frac{5}{8}$ à 55..	32 $\frac{7}{16}$ à 32 $\frac{3}{8}$
Et pendant l'année 1734.	56 $\frac{7}{8}$ à 56 $\frac{1}{8}$	30 $\frac{15}{16}$ à 32 $\frac{3}{8}$
	510 $\frac{1}{8}$ à 507 $\frac{5}{8}$	294 $\frac{5}{16}$ à 293 $\frac{9}{16}$
	507 $\frac{5}{8}$	293 $\frac{9}{16}$
	1017 $\frac{6}{8}$	587 $\frac{7}{8}$ . . . . .
La moitié eſt . . .	508 $\frac{7}{8}$	293 $\frac{15}{16}$ . . . . .
Ces neuf parties donnent année commune	56 $\frac{34}{100}$	32 $\frac{66}{100}$ . . . .
Le Pair en nouvelles Eſpeces eſt . . .	51 $\frac{88}{100}$	29 $\frac{36}{100}$ . . . .
C'eſt donc au-deſſus du pair de . . .	4 $\frac{66}{100}$	3 $\frac{30}{100}$ . . . .

deſſus du pair 55 $\frac{32}{100}$ des anciences Epeces, ou de 4 $\frac{39}{100}$ à 2 $\frac{80}{100}$ pour cent en notre faveur. Et en nouvelles eſpeces c'étoit de 5 $\frac{87}{100}$ à 5 den. au-deſſus du pair 51 $\frac{89}{100}$ argent de Banque ou de 11 $\frac{31}{100}$ à 9 $\frac{63}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres il a toujours été de 33 $\frac{3}{8}$ à 33 $\frac{1}{4}$ comme les 6 premiers mois de cette année ; ainſi l'avantage eſt exactement le même. *

Depuis le 15 Juin 1726 juſqu'à la fin de l'année 1734, nos Monnoies ont été ſtables & uniformes. Pendant ce tems le Change & par conſéquent le Commerce que nous avons fait avec la Hollande & avec l'Angleterre nous a toujours été avantageux. Preuve évidente que dès que nos Monnoies ſont uniformes & tranquilles, notre Commerce reprend la ſupériorité ſur celui

* Voyez l'Etat du cours du change cotté page 243.

de nos voiſins. On voit par l'Etat du cours des Changes que l'on vient de rapporter pour huit années & demie, que depuis le 15 Juin 1726 juſqu'à la fin de l'année 1734, le Change commun de chacune de ces années pris entre le plus haut & le plus bas eſt ſur Hollande 56 $\frac{54}{100}$ d. de gros : c'eſt 4 $\frac{66}{100}$ den. au-deſſus du pair 51 $\frac{88}{100}$ d. argent de Banque faiſant 8 $\frac{98}{100}$ pour cent à notre profit.

Et ſur Londres ce Change commun eſt 32 $\frac{66}{100}$ deniers ſterlins : c'eſt 3 $\frac{30}{100}$ den. au-deſſus du pair 29 $\frac{36}{100}$, ou 11 $\frac{24}{100}$ pour cent en notre faveur.

On a déja dit, & on le répéte encore, que ce n'eſt point la haute valeur des Monnoies qui occaſionne cet avantage continu ; car le même avantage arriva pendant les années 1711 & 1712, les neuf premiers mois 1713, & encore au mois

d'Octobre 1715 : auſſi-tôt que furent paſſées les onze diminutions qui furent faites ſur nos eſpeces en 1714 & en 1715, la derniere qui s'exécuta le premier Septembre 1715, réduiſit le marc d'argent monnoyé à 28 livres : c'étoit une Monnoie forte, & très-forte en comparaiſon de notre Monnoie actuelle ; dont le marc vaut 49 livres 16 ſols ; cependant cet avantage auroit duré en 1715, avec cette forte Monnoie, comme il duré ici avec cette foible eſpece, ſi l'Edit du mois de Décembre 1715, ne l'eut pas troublé & interrompu par une fabrication de nouvelles eſpeces, & par une réforme des anciennes à 40 livres le marc qui n'étoit qu'à 28. Cette augmentation de leur valeur numéraire, laiſſant entre le prix des non réformées, des réformées & des nouvelles, une différence de 23 $\frac{1}{3}$ pour cent, nous fit perdre

non-ſeulement tout l'avantage que nous avions ſur ces deux Nations; elles nous fit de plus retomber dans un déſavantage conſidérable, qui dura tant que ſubſiſta cette différence entre le prix de l'une & des autres, & qu'elle engagea le particulier, ou à cacher celles qui étoient le moins priſées, ou à les faire paſſer en Hollande.

Il n'eſt pas douteux que le même déſavantage nous arriveroit aujourd'hui avec notre haute & foible Monnoie, ſi le Roi par un Edit faiſoit ce que fit celui du mois de Décembre 1715 : ainſi la foibleſſe ou la haute valeur numéraire de nos Monnoies actuelles ne contribue point du tout à l'avantage dont nous jouiſſons depuis le 18 Juin 1726. Cet avantage n'eſt dû qu'au rapprochement du prix des anciennes eſpeces, de celui des nouvelles, & à la tranquillité dans laquel-

le elles ont été depuis ce tems : & comme il n'y a aucun de nos voiſins qui ne reçoive beaucoup plus de nos denrées, arts & fabriques, que nous n'en recevons de lui, il eſt certain que toutes les fois que l'argent qui eſt la meſure de nos échanges réciproques, paroîtra ſtable aux négocians, ſoit qu'il ſoit haut, ſoit qu'il ſoit bas, notre Commerce prendra toujours la ſupériorité ſur celui de nos voiſins. Le Commerce Etranger ne prédomine donc ſur le nôtre, que faute par nous de connoître nos avantages, & de nous en rendre les propriétaires. L'argent étant la meſure qui régle la valeur des biens échangés, on n'y doit pas plus toucher qu'aux autres meſures.

Pour nous convaincre de l'avantage que nous procure la ſtabilité & l'uniformité dans nos Monnoies,

ſuppoſons que ſuivant cet avantage commun, pris entre 8 $\frac{92}{100}$ pour cent avec la Hollande & 11 $\frac{24}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre, qui eſt 10 $\frac{4}{100}$ pour cent, la France faſſe tous les ans un Commerce étranger de 150 millions de livres (comme le veut M. l'Abbé de Saint Pierre au lieu cité ci-devant, article 4 de ce Chapitre, page 114) notre bénéfice annuel ſur ce Commerce ſera de 15 millions de livres & pour les huit années & demie ſuſdites 127, 500,000 livres, que gagne la Nation par la ſtabilité dans ſes Monnoies. Si le Roi y avoit fait un ou deux changemens, la France ſeroit tombée en perte d'autant peut être, & plus; ce qui feroit une différence de 255 millions &, peut-être plus pour la Nation. On demande ſi ces un ou deux changemens que le Roi auroit pu faire dans cette meſure,

auroient pu lui procurer un avantage aſſez conſidérable pour le déterminer à ſe ſervir d'un moyen ſi préjudiciable à ſes ſujets.

Si le Commerce que fait la France avec ſes voiſins paſſe 150 millions par an, ſon bénéfice paſſera auſſi 15 millions, & ſi ce Commerce eſt moindre le bénéfice le ſera auſſi : Mais que ce bénéfice ſoit plus fort ou qu'il ſoit plus foible, cela ne fait rien à ce que nous diſons, puiſqu'il eſt toujours certain, que depuis le 18 Juin 1726, juſques au préſent mois de Février 1736, nous avons toujours eu l'avantage du Change ſur la Hollande & ſur l'Angleterre, & par conſéquent le Commerce que nous avons fait avec ces deux nations pendant tout ce tems, nous a été favorable & nous a produit un bénéfice conſidérable, puiſque nous le trouvons de 8 $\frac{93}{100}$

pour cent année commune avec la Hollande & de 11 $\frac{24}{100}$ auſſi pour cent, & année commune avec l'Angleterre.

Entre ces deux avantages on voit une différence de 2 $\frac{26}{100}$ pour cent, qui ne devroit pas ſe trouver dans le Change ; mais en ſuppoſant notre avantage ſur l'Angleterre égal à celui ſur la Hollande, notre avantage commun ſeroit 9 pour cent & notre bénéfice annuel ſeroit 13, 500,000 livres, ce qui ſeroit pour les huit années & demie 114, 750,000 livres. Il eſt certain auſſi, qu'au lieu de cet avantage nous ſerions tombés dans une perte réelle ſi pendant cet intervalle de tems, l'on eut fait quelque variation dans nos Monnoies, ſoit en les hauſſant ſoit en les baiſſant. L'exemple qu'on en rapporte ci-devant Art. 4 de ce Chapitre page 112 & ſuivantes, eſt

une preuve invincible de ce que nous diſons ici. Ainſi quelles obligations la Nation n'a-t-elle point au Miniſtere préſent ? Il a ſçu ſans toucher aux Monnoies, trouver des reſſources moins onéreuſes à l'Etat, pour fournir aux dépenſes qu'exigeoit néceſſairement la guerre qu'il vient heureuſement de terminer par la paix. Un autre moins éclairé & moins attentif aux intérêts des peuples auroit ébranlé cette meſure de nos Echanges réciproques ; mais il a ſenti le tort conſidérable que ce changement auroit fait à notre commerce, & conſéquemment à la Nation. En effet une année du dixiéme bien établi produiroit peut-être plus au Roi en un ou deux ans, qu'une refonte générale de nos Monnoies ne lui produiroit en pluſieurs années (*a*), & cette impoſition du

(*a*) Dans l'Etat des revenus du Roi de

dixiéme n'étant que paſſagere fatigueroit infiniment moins le peuple & feroit beaucoup moins de tort à la Nation, qu'une ſeule refonte qui n'auroit d'autre but, que celui de procurer des ſecours à Sa Majeſté.

On a vu ci-devant (*a*) que nos Ancêtres étoient vivement perſuadés que ces changemens de Monnoies leur cauſoient de grands préjudices, puiſque pour avoir une Monnoie ſtable, ils donnoient au Roi un certain droit de trois en trois ans. Le Blanc nous dit ſous Louis VII, page 168 : *qu'il y a pluſieurs conventions entre les Ducs de Normandie, de Guienne, de Bourgogne, les Comtes de Nevers, les Evêques de Meaux, de Cahors, de Mont-*

1724 on y compte le produit de la fabrique des Monnoies à 1300 mille livres année commune.

(*a*) Tome & Chap. I. Art. 3.

pellier & autres, faites avec leurs vaſſaux pour ne pas changer ni affoiblir la Monnoie. Cela ſe pratiquoit auſſi chez les autres Nations. Les Arragonnois accordoient à Jacques I. leur Roi l'an 1236, une certaine ſomme par maiſon, de ſept en ſept ans pour ne pas changer la Monnoie.

L'an 1303, les Prélats du Royaume offrirent au Roi (*a*) *un dixiéme du revenu annuel de tous leurs bénéfices, à condition qu'à l'avenir, ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'affoibliroient point la Monnoie, &c.*

Il eſt vrai que l'auteur de *l'Eſſai politique ſur le Commerce* dit à la page 198 : *qu'il eſt ſans doute avantageux à un Etat de ne point toucher aux Monnoies, lorſque l'impoſition ſuffit à toutes les charges & qu'elle ſe leve avec facilité, & même ſi les va-*

(*a*) Hiſtoire de France du Pere Daniel Tom. III. p. 324 édition d'Hollande *in*-4°.

leurs numéraires étoient insuffisantes, celles de représentation seroient à préférer aux augmentations, si le génie & la confiance de la Nation leur donnoient le même prix. A la page 237, N°.3, il dit que la valeur numéraire *ne doit être augmentée que lorsque la dette du Roi est telle, que les valeurs numéraires de l'imposition ne sont pas suffisantes pour l'acquitter*: & à la page 270 il s'explique ainsi: *enfin lorsque les récouvremens ne se font plus sans exécutions militaires*, le Législateur *est averti que les valeurs numéraires ne sont pas proportionnées à l'imposition, il doit les augmenter de la maniere la plus conforme au génie actuel de la Nation, parce que le succès en sera plus prompt & plus facile.*

Or le moyen le plus facile, le plus prompt & le plus conforme au genie actuel de la Nation, n'est certainement pas celui de la représen-

tation qu'elle a en horreur : l'Auteur ſçait très-bien que la Nation eſt plus accoutumée & plus familiere avec les augmentations de Monnoies, quoiqu'elles lui ſoient en effet plus onéreuſes que ne le ſeroient les valeurs de repréſentation ; mais pour cela ces augmentations en ſont-elles plus équitables & plus avantageuſes à cette même Nation ? l'Auteur les conſeille cependant, toutes les fois que la dépenſe du Roi excédera ſes revenus, ou que les recouvremens ne ſe font pas avec facilité.

On laiſſe au Lecteur à juger de la bonté de ce conſeil, par les funeſtes effets qu'il a vus ci-devant des augmentations d'eſpeces : on obſerve ſeulement que s'il les falloit augmenter, toutes les fois que les recouvremens ne ſe peuvent faire avec facilité, on les augmen-

teroit bien souvent ; parce que ces recouvremens se feront toujours avec peine, tant que les pauvres qui gémissent, seront accablés par un poids, qu'il seroit à souhaitter qu'on leur rendît plus leger, en proportionnant l'imposition aux facultés d'un chacun, ce qui ne paroît pas impossible : & ce sera alors que *les Pauvres beniront à jamais le Législateur attentif à les soulager* (*a*).

Notre Auteur dit à la page 237, N°. 3, *que l'imposition & le numéraire doivent augmenter ensemble selon cette mesure fondamentale.* Et N°. 4 il dit ensuite : *Alors même pour éviter les frais de la fabrication & disproportion entre l'argent vieux ou en masse, & l'argent nouveau, l'augmentation doit être sans refonte & en faveur du peuple, que ce petit gain encouragera ; car il n'est pas assez éclairé*

(*a*) Essai polit. page 271.

pour

pour en prévoir plus de facilité à payer les impoſitions.

Si l'impoſition & le numéraire augmentent enſemble, comme le veut cet Auteur, quel ſera le gain du peuple ? Si Pierre doit 20 livres, & qu'on hauſſe l'argent & ſa dette d'un cinquiéme, par exemple, alors 20 livres lui en vaudront 24 : mais il devra auſſi 24 livres au lieu de 20 : donc il ne gagne pas une obole ; il perd même, ſi les denrées ne hauſſent pas comme l'argent, parce qu'il vendra les ſiennes, ou ſon travail, moins qu'il ne les vendoit avant l'augmentation, & il lui en faudra davantage pour s'acquitter. Si les denrées augmentent comme l'argent, l'augmentation de ſa dépenſe eſt en pure perte pour lui, ſon revenu n'augmentant point : eſt-ce là lui procurer plus de facilité à payer l'impoſition ?

Pour nous résumer, nous allons rapprocher sous les yeux du Lecteur les avantages de notre Commerce, depuis le premier jour du mois de Février 1726, jusqu'à la fin de l'année 1734. *

On a vu ci-devant à la fin de l'année 1725, que nous étions dans un avantage avec la Hollande, & avec l'Angleterre de 1 $\frac{15}{100}$ à 6 $\frac{36}{100}$, & de 1 $\frac{88}{100}$ à 8 pour cent, que le bruit qui se répandit au mois de Janvier 1726 d'une refonte générale & d'une augmentation de nos Monnoies, nous fit tomber dans un désavantage de 2 $\frac{14}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$, & de 2 $\frac{46}{100}$ à 2 $\frac{46}{100}$, ce qui fait une différence de 3 $\frac{29}{100}$ à 10 $\frac{20}{100}$, & de 4 $\frac{34}{100}$ à 10 $\frac{46}{100}$ pour cent à notre préjudice, dont la différence commune est de 6 $\frac{75}{100}$ avec la Hollande, & de 7 $\frac{40}{100}$ pour cent avec l'Angleterre.

* Voyez le Tableau cotté 258.

rdam.	*Sur Londres.*	
Désavantages.	Avantages.	Désavantages.
$9\frac{57}{100}$ à $10\frac{44}{100}$	. . . . .	$4\frac{40}{100}$ à $12\frac{76}{100}$
$0\frac{14}{100}$ à $7\frac{38}{100}$	. . . . .	$9\frac{50}{100}$ à $7\frac{78}{100}$
$2\frac{45}{100}$ à $3\frac{42}{100}$	. . . . .	$\frac{69}{100}$ à $\frac{69}{100}$
. . . . .	$7\frac{75}{100}$ à $5\frac{76}{100}$	. . . . .
. . . . .	$14\frac{50}{100}$ à $12\frac{39}{100}$	. . . . .
. . . . .	$89\frac{92}{100}$ à $89\frac{92}{100}$	. . . . .
$2\frac{17}{100}$ à $21\frac{24}{100}$	$112\frac{17}{100}$ à $108\frac{7}{100}$	$14\frac{59}{100}$ à $21\frac{23}{100}$
$1\frac{24}{100}$	$108\frac{70}{100}$	$21\frac{23}{100}$ . . . . .
$43\frac{41}{100}$	$220\frac{14}{100}$	$35\frac{82}{100}$ . . . . .
$21\frac{70}{100}$	$110\frac{12}{100}$	$17\frac{91}{100}$ . . . . .
$7\frac{23}{100}$ pour cent.	11 pour cent.	$5\frac{97}{100}$ pour cent.

Doit regarder la page 258 du Tome II.

	Sur Amſterdam.		Sur Londres.	
	Avantages.	Déſavantages.	Avantages.	Déſavantages.
Augmentation des vieilles Eſpeces. En Février 1726	. . . . .	9 57/100 à 10 44/100	. . . . .	4 40/100 à 12 76/100
En Mars, Avril, & 25 jour de Mai . . .	. . . . .	10 14/100 à 7 38/100	. . . . .	9 50/100 à 7 28/100
Augmentation de 20 pour cent ſur les nouvelles, & de 30 pour cent ſur les anciennes eſpeces. } Fin de Mai & 18 premiers jours de Juin.	. . . . .	2 45/100 à 3 42/100	. . . . .	69/100 à 69/100
Augmentation des anciennes par Arrêt du 15 Juin juſqu'à la fin de l'an.	6 67/100 à 4 84/100	. . . . .	7 75/100 à 5 76/100	. . . . .
En nouvelles Eſpeces pendant le même tems	13 72/100 à 11 79/100	. . . . .	14 50/100 à 12 39/100	. . . . .
Pendant les années 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733 & 1734, année commune ſur Hollande 8 98/100 pour cent, & ſur Londres 11 24/100 auſſi pour cent, ci pour ces huit années . . . . . }	71 84/100 à 71 84/100	. . . . .	89 92/100 à 89 92/100	. . . . .
	92 76/100 à 88 47/100	22 17/100 à 21 24/100	112 17/100 à 108 7/100	14 59/100 à 21 23/100
	88 47/100	21 24/100	108 70/100	21 23/100 . . . . .
Totaux	180 73/100	43 41/100	220 14/100	35 82/100 . . . . .
Avantages & déſavantages communs	90 36/100	21 70/100	110 12/100	17 91/100 . . . . .
C'eſt année commune	9 pour cent.	7 23/100 pour cent.	11 pour cent.	5 97/100 pour cent.

Et ici on voit par ce Tableau, qui repréſente nos avantages & nos déſavantages, qu'au mois de Février que parut l'Edit de Janvier 1726, qui annonçoit cette refonte générale & cette augmentation, notre déſavantage commun augmenta & fut avec la Hollande de 9 $\frac{57}{100}$, à 10 $\frac{42}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de 4 $\frac{40}{100}$ à 12 $\frac{76}{100}$ auſſi pour cent. Et ſi à ces déſavantages on joint l'avantage dans lequel nous étions avec ces deux Nations à la fin de l'année 1725, on trouvera que cet Edit nous cauſa une perte réelle de 10 $\frac{7}{100}$ à 16 $\frac{77}{100}$ pour cent avec la Hollande, dont la commune priſe entre la plus haute & la plus baſſe, eſt 13 $\frac{75}{100}$ pour cent. Et avec l'Angleterre de 6 $\frac{28}{100}$ à 20 $\frac{16}{100}$ auſſi pour cent, dont la perte commune priſe entre la plus haute & la plus baſſe, eſt 13 $\frac{52}{100}$ pour cent.

Ces déſavantages prodigieux étoient encore à peu-près les mêmes pendant les mois de Mars, d'Avril, & les 25 premiers jours du mois de Mai. Ils auroient même augmenté par le ſurhauſſement de 20 pour cent ſur les nouvelles Eſpeces, annoncé par l'Arrêt du Conſeil du 26 Mai, ſi ce même Arrêt en hauſſant la valeur numéraire des nouvelles Eſpeces de 20 pour cent, n'avoit pas hauſſé celle des anciennes de 30 pour cent, & par-là rapproché leur prix de celui des nouvelles de 10 pour cent ; & ſi avec tout cela M. le Chevalier Bernard n'eut pas ſoutenu le Change par l'opération dont le Gouvernement l'avoit chargé. Malgré cela, on voit que depuis cet Arrêt de ſurhauſſement, notre déſavantage fut encore avec la Hollande de 2 $\frac{46}{100}$ à 3 $\frac{42}{100}$ pour cent, juſqu'à la publi-

cation de l'Arrêt du 15 Juin 1726, qui ſe fit le 18, lequel hauſſant encore le prix des anciennes Eſpeces pour le rapprocher de celui des nouvelles, vint fort à propos pour notre Commerce ; ce commerce reprit auſſi tôt le deſſus ſur celui de ces deux Nations, comme on le voit par ce Tableau. On voit auſſi que depuis ce tems, juſqu'à préſent 1736, nous avons toujours eu l'avantage du Change, & conſéquemment du Commerce, parce que depuis ce tems, il n'y a eu aucun changement dans nos Monnoies : elles ont été pendant ces dix années, comme elles devroient toujours être, ſtables & fixes dans leur prix. C'eſt une preuve invincible qu'on ne ſçauroit y toucher avantageuſement pour le Roi, ſans abîmer notre Commerce. Il eſt donc eſſentiellement de notre intérêt de

ne pas faire dans nos Monnoies, de ces changemens qui font perdre à ce même Commerce, tous les avantages que la nature & l'industrie de nos Peuples lui donnent sur celui de nos voisins ; alors nous n'aurons aucune part au discours de le Clerc (*a*) dont voici les termes. *L'on sçait qu'il y a des Royaumes où l'on hausse & baisse la Monnoie, seulement pour attirer l'argent des particuliers dans le trésor du Prince, sans se mettre en peine de la perte que l'Etat y fait, ce qui est bien éloigné des maximes de l'Angleterre.* Baniſſons donc ce dangereux moyen pour jamais de nos maximes ; restituons-nous à nous-mêmes en nous conformant aux bonnes regles, autant que le permettront les tempéramens à prendre avec l'Etranger, en continuant la tranquillité que le

(*a*) Bibliotéque Choisie, T. VI, p. 388.

Gouvernement préſent a ſi ſagement conſervée dans le prix de nos Monnoies, & conſéquemment la ſupériorité de notre Commerce, afin de reſtituer à la France, au moins autant d'eſpeces monnoyées, que les Penſions Etrangeres, les droits accordés par le Concordat à la Cour de Rome, & les rentes ſur l'Hôtel-de-Ville acquiſes par les Etrangers, en enlévent gratuitement & néceſſairement au Royaume.

La France ſe trouve redevable à l'Etranger en deux manieres. Tous les biens que nous recevons du dehors, forment la premiere dette; les dépenſes ſemées en pays ami & ennemi, les droits attribués au Saint Siége, les rentes dues par l'Hôtel-de-Ville aux Etrangers, chargent le Royaume d'une ſeconde dette (*a*).

(*a*) Je m'explique autrement: Que la pre-

Il ne nous ſuffit donc pas de rendre en biens de notre cru actuellement à l'Etranger, une valeur égale à celle des productions ſimples, & des fabriques qu'il nous livre : c'eſt à nous à remplir la valeur des deux dettes. Si les biens ſimples que le Royaume produit, ſi les biens que les Regnicoles mettent en œuvre n'y ſuffiſent pas, nos Eſpeces monnoyées doivent remplir l'excédent. Tous les pays Etrangers ſont cenſés à notre égard n'être qu'un ſeul pays : ſi nous redevons à l'un

miere dette ſoit par ſuppoſition . . 1000 l.
Et la ſeconde 200

Nos deux dettes ſeront de . . . . . 1200 l.

Je dis qu'il ne ſuffit pas de rendre en biens de notre cru actuellement à l'Etranger, une valeur égale à celle des productions ſimples & des Fabriques qu'il nous livre, & qui forment notre premiere dette de 1000 l. Nous devons remplir la valeur des deux dettes 1200, ſoit en nos denrées, Arts & Fabriques, ou en nos Eſpeces.

ce que l'autre nous redoit, par le commerce réciproque entre ces pays & nous, la dette eſt compenſée. Pour payer à Rome en argent les valeurs que nous ne pouvons y faire recevoir en biens de notre crû, il nous eſt libre de prendre des Hollandois leurs Lettres de Change ſur l'Italie, en payement des biens naturels que la Hollande aura reçus de nous.

Si maintenant on veut bien faire attention que la France ne tire point de ſes mines les matieres de ſes Monnoies, & que l'Etranger ne lui a jamais donné rien pour rien, on jugera quelles valeurs innombrables l'Etranger a dû recevoir en biens de notre crû, arts & fabriques, pour qu'il ſoit entré dans le Royaume, dans des tems favorables à notre commerce, toutes les matieres d'or & d'argent que les Etrangers

ne nous ont données, que parce qu'ils n'ont pas pu remplir envers nous, en équivalent de leur crû & de leur induſtrie, ce qu'ils nous redevoient.

Admirons donc quelle ſeroit l'étendue de nos forces, ſi nos équivalens naturels étoient livrés au dehors pour toute leur valeur, & que cette valeur ne fût pas troublée, toujours à notre préjudice, par nos fréquentes variations de Monnoies, qui rendent nos équivalens inférieurs à ceux que l'Etranger nous fournit en échange, & qui dès-là ſont ſurchargés de prix à notre préjudice.

Notre propre intérêt nous invite donc à renoncer pour jamais à ces dangereux moyens, c'eſt-à-dire, à ne plus toucher à nos Monnoies, que par des refontes indiſpenſables, & néceſſitées par le frai ou par l'u-

ſure des Eſpeces. En ce cas ces refontes ſe doivent faire aux frais du Roi, & ſans qu'il en coute rien au Public. Alors on ne s'aviſera pas de garder les vieilles Eſpeces, & encore moins de les envoyer en Pays Etrangers, parce qu'il n'y aura rien à gagner. Par-là on rétablira le Change, on facilitera le Commerce & l'entrée des matieres d'or & d'argent dans le Royaume.

Lorſque pour les beſoins de l'Etat nos anciens Rois affoibliſſoient l'Eſpece, & qu'ils revenoient à la forte Monnoie, ils en uſoient ainſi: nous avons à ce ſujet une Ordonnance de Philippe le Bel, du mois de Mai 1295, rapportée par Boiſard (*a*), dans laquelle ce Prince parle de cette façon. *Ayant aucunement affoibli les monnoies en poids & loi, & connoiſſant être chargé en*

(*a*) Traité des Monnoies. page 67.

conſcience du dommage qu'il avoit fait à ſes ſujets pour raiſon de cet affoibliſſement, il s'oblige par charte autentique au peuple de ſon Royaume, que ſes affaires paſſées, il remettra la Monnoie en bon ordre & valeur, à ſes propres couts & dépens, & portera la perte & tarre ſur lui, & outre cette obligation, Madame Jeanne Reine de France & de Navare, oblige ſes revenus & appanages aux conditions ſuſdites.

Nous avons encore ſur le même ſujet l'Ordonnance du Roi Jean, donnée à Paris le 28 Décembre 1355. Mais ſans remonter ſi haut, Louis XIV. nous fournit un exemple qui fut trop avantageux à l'Etat pour n'être pas imité. Ce Prince par ſa Déclaration du 28 Mars 1679, voulut qu'*on rendît à ceux qui portoient aux Hôtels des Monnoies des Eſpeces décriées, ou des matieres d'or & d'argent, le même poids & le même*

titre en Eſpeces monnoyées. Le Blanc rapporte ce fait dans ſon *Traité Hiſtorique des Monnoies*, page 398, & il dit *que l'expérience fit voir qu'on n'avoit jamais rien pratiqué en France de plus utile, pour y attirer l'or & l'argent avec abondance.*

Plus d'un Etat s'eſt bien trouvé de cette façon d'agir. L'Angleterre qui n'eſt pas le moins attentive à ſes intérêts, fit la même choſe ſous le regne de Guillaume III en 1695 ; & l'Etat s'en trouva très-bien (*a*). C'eſt ainſi que nous devons toucher à nos Monnoies, & jamais autrement ; & alors nous connoîtrons que c'eſt gagner, que de ſçavoir perdre à propos.

(*a*) Hiſtoire d'Angleterre par Larrey, *in-fol.* Tom. IV, pag. 762 & 764. Ou ci-deſſus Chap. I, art. 3, page 157 du premier Tome.

ARTICLE VII.

Contenant quelques causes des variations des prix de toutes choses, & par occasion quelques observations sur le Commerce & la Navigation en général, & sur quelques obstacles à leur progrès.

LE Commerce est l'échange des biens distribués par la nature en différens endroits, & que l'intérêt réciproque nous rend communs.

Tous ces biens se communiquent à nous en circulant d'un endroit à l'autre, jusqu'à ce que nos besoins satisfaits les ayent consumés. La CIRCULATION est donc l'*essence du Commerce*, la CONSOMMATION en est *la fin.*

De ce concours unanime à échanger les biens superflus que nous

trouvons ſous notre main, avec ceux dont le beſoin nous eſt préſent, il réſulte, que pour rendre à toutes les Nations la poſſeſſion de toutes ſortes de biens facile & prompte, ſelon la meſure de leurs beſoins, les Eſpeces d'or & d'argent (*a*) ſi précieuſes dans l'idée des hommes, ſi propres à circuler ſans décheoir de leur valeur réelle, ont été généralement adoptées, pour être l'inſtrument néceſſaire de nos échanges, & ſervir à évaluer les autres biens. Ces biens ſont priſés par tout, par rapport à la va-

(*a*) Les Lydiens furent les premiers qui pour la facilité de leur Commerce, fabriquerent des Monnoies d'or & d'argent. Ils ſont auſſi les premiers qui ayent tenu des Cabarets, & qui ſe ſoient mélés de Marchandiſes. Ils inventerent les jeux, celui des Dames, de la Balle &c. & bâtirent la Ville de Tyr, avec pluſieurs autres. *Herodote*, *Liv.* 1 *page* 44 de la traduction de du Rier, *in-fol.* Paris 1645.

leur des Monnoies qui ont cours dans le Pays ; ainſi on ne ſçauroit altérer cette meſure, ſans altérer l'échange de tous ces biens.

Mais la valeur de tous ces biens n'eſt jamais fixe, parce qu'ils ne conſervent pas longtems à notre égard le même degré de convenance; leur utilité ne nous eſt ſenſible, qu'autant qu'ils réveillent en nous la vivacité de nos deſirs. Trois choſes en réglent toujours les prix courans.

1°. Leur utilité actuelle.

2°. L'abondance ou la ſterilité des années.

Et 3°. La valeur numéraire des Monnoies (*a*).

Si pluſieurs ſortes abondent, notre goût varie ſur le choix ; notre empreſſement s'affoiblit, la con-

(*a*) Tom. & Chap. I, art. 7, application 3, page 139 & ſuiv.

ſommation perd ſon feu; tous ces biens négligés ſe donnent au rabais.

De même le défaut de confiance, qui fait reſſerrer ces denrées ou l'argent, altére la circulation de l'un & de l'autre. Si celle des biens eſt affoiblie, ils augmentent de prix; ſi c'eſt celle de l'Eſpece, les biens s'aviliſſent & deviennent à rien.

Au contraire, ſi beaucoup d'Eſpeces circulent, ſi quelque beſoin réel, ou l'influence des modes nous font plus vivement ſentir la convenance de ces biens, les prix s'augmentent. Heureuſe viciſſitude, reſſort qui meut tout le Commerce, puiſque ce flux & reflux dans les prix, eſt une occaſion alternative de perte & de gain! La perte inquiéte & rebute, le gain excite; il attire les hommes au travail, & il ranime la circulation, que le dé-

faut de désir ou de confiance avoit affoiblie. De-là l'excès d'abondance se répand où il est apperçu nécessaire. De-là les biens superflus se confondent dans des usages si recherchés par l'art, qu'on n'en connoît plus la nature. C'est ainsi que s'opere *la consommation ;* par conséquent, si un pays fertile donne l'être au commerce, *la circulation* lui donne l'*accroissement ;* ce qui nous doit faire sentir combien il est dangereux d'altérer ou d'affoiblir cette circulation (*a*).

La Culture de la terre, & l'Industrie, sont donc l'origine & les principes de toutes les richesses dont jouissent les hommes, & par conséquent les deux seuls objets sur lesquels roulent les Finances.

Il s'agit donc de donner aux biens

(*a*) Voyez ci-devant, Tom. & Chap. I, art. 6, page 115 jusqu'à 142.

naturels tous les uſages qui leur ſont propres, d'en rendre l'utilité ſenſible à nos beſoins préſens, & d'exciter par leur convenance les beſoins des Etrangers, afin de nous procurer une circulation de ces biens, ſi prompte au dehors, & par conſéquent un prix ſi ſupérieur pour nous, que l'Etranger qui reſtera en défaut ſur les équivalens à fournir de ſa part, ſoit contraint de remplir en notre faveur ce défaut en Eſpeces d'or & d'argent. C'eſt-là le véritable & l'unique moyen, non ſeulement d'empêcher la ſortie de notre argent, mais d'attirer celui de nos voiſins, & de nous procurer un débit avantageux de nos denrées, & par conſéquent aux Peuples la facilité de payer les impoſitions, & non pas de ſurhauſſer les Monnoies, comme le dit l'Auteur de l'*Eſſai politique ſur le Commerce*. * Ce ſurhauſ-

* Page 237 n. 4.

ſement de la valeur numéraire des Eſpeces ne peut jamais nous être avantageux.

La fertilité d'un Etat & l'induſtrie des Peuples ſont les deux ſources du Commerce. On doit à la fertilité tout ce que l'étendue du Pays & les différens avantages du terroir peuvent produire. On doit à l'induſtrie les divers uſages auſquels on employe les productions de la Nature, ſoit qu'elles viennent de notre fond, ou de celui de l'Etranger. Lorſque l'induſtrie s'exerce par les Regnicoles ſur notre propre fond, le Commerce, qui reçoit d'elle ſon Etat floriſſant, eſt naturel & eſt le plus ſolide.

La ſolidité du Commerce conſiſte dans la diverſité des biens que produit un Pays fertile; ſon progrès, dans l'étendue qu'il reçoit de l'activité de l'induſtrie. Or l'activi-

té ne manque pas aux François ; mais les François manquent à eux-mêmes. Leur génie eſt propre pour le Commerce ; mais ils l'appliquent à de faux Commerces ; parce que les voies qui y conduiſent, leur paroiſſent plus directes, plus abrégées, les moiſſons plus promptes, plus brillantes, & toujours tolérées.

Le Commerce, dont il ſemble que l'on ne fait pas aſſez de cas en France, n'eſt cependant pas ce qui mérite le moins l'attention du Miniſtre. Peut-être auſſi ſeroit-il l'objet d'une des principales attentions du Gouvernement, ſi ceux qui ſont à la tête des affaires avoient le tems d'y penſer davantage, & ſi les autres objets qui les occupent, & qui ſemblent plus importans, leur permettoient de conſidérer de quelle conſéquence le Commerce eſt à l'Etat. Chez les autres Nations il eſt

la premiere raiſon de l'Etat. Le raiſonnement & l'expérience concourent à les affermir dans ce principe.

Deux intérêts différens & oppoſés ſe trouvent ordinairement dans le Commerce. 1°. L'intérêt particulier du Marchand, dont le but eſt toujours de gagner & de s'enrichir, ſans faire aucune attention au bien de l'Etat, auquel ſon commerce peut être préjudiciable, quoiqu'il ſoit avantageux pour lui en particulier. 2°. L'intérêt général du Commerce & de l'Etat. Ce dernier eſt réel & n'a pour objet que le bien général de la Nation. Or il eſt digne de l'application des Miniſtres, d'entrer dans l'examen de ce qui eſt avantageux à l'Etat pour le protéger, & de ce qui peut lui cauſer du dommage, pour ne le pas tolérer.

Tout le Commerce qui ſe fait, en tirant de nos voiſins une infinité de Marchandiſes, qui n'ont d'autre utilité que celle de ſatisfaire le luxe des meubles, des habits & des tables, doit être regardé comme un moyen dont nos voiſins ſe ſervent pour attirer notre or & notre argent : moyen d'autant plus contraire au bien de l'Etat, qu'il eſt ſeul capable d'épuiſer le Royaume d'or & d'argent. Voilà le Commerce ruineux à l'Etat ; Commerce qui pourtant peut être utile au particulier qui fait ſur ces ſortes de Marchandiſes un gain, qui, loin d'être protégé, doit être diminué.

Au contraire, tout ce qui augmente la culture & le produit des terres, tout ce qui favoriſe nos bonnes Manufactures, tout ce qui en facilite le débit & le tranſport chez l'Etranger ; & enfin tout ce qui peut

augmenter nos pêches & notre navigation, eſt digne de protection, parce que ces choſes ſont également utiles à l'Etat & aux particuliers.

Le Commerce en général, par rapport au bien de l'Etat, n'a que deux vues : *La premiere*, de décharger l'Etat du ſuperflu des denrées qu'il produit, & que les Habitans fabriquent au-delà du néceſſaire à leur conſommation, & de tirer de l'Etranger les choſes qui nous manquent, & qui ſont abſolument néceſſaires. Et *la ſeconde*, d'enrichir l'Etat en même tems que le particulier.

On connoît ſi le Commerce eſt avantageux ou contraire au bien de l'Etat, en comptant exactement, pour quelle ſomme chaque année, l'une portant l'autre, on fait ſortir du Royaume des Marchandiſes crues,

crues, & fabriquées dans le Pays; & pour quelle autre ſomme on en tire chaque année du Pays Etranger. Si en balançant ces deux ſommes, on trouve qu'il ſorte toutes les années pour plus de Marchandiſes du cru & de la fabrique du Pays, qu'il n'en eſt entré des Pays Etrangers, alors on dit que le Commerce eſt bon & utile à l'Etat (*a*),

(*a*) On ne ſçait pas trop, ſi ce moyen de connoître la ſituation du Commerce eſt bien ſûr; car il ne nous ſuffit pas de fournir à l'Etranger pour autant de nos biens, arts & fabriques, qu'il nous fournit des ſiens, nous devons de plus lui en fournir, pour nos dépenſes faites chez lui, pour les droits accordés au Saint Siége, & pour les rentes qui lui ſont dues par l'Hôtel-de-Ville. Ces trois articles forment une *ſeconde dette*, dont le Royaume eſt chargé envers l'Etranger. Or le moyen de balancer l'entrée & la ſortie des Marchandiſes, ne ſçauroit comprendre cette dette. Il eſt donc inſuffiſant pour montrer au juſte l'état ou la ſituation du Commerce. C'eſt ce que nous allons rendre ſenſible, après avoir dit ce qui ſe fait pour connoître la balance du Commerce.

parce que le débit que nous faiſons de nos Marchandiſes excédant la valeur de celles que nous recevons de l'Etranger, cet excédent nous eſt toujours payé en argent. C'eſt la ſeule voie que nous ayons pour obtenir ce métal ; l'étendue de ce Commerce eſt la meſure la plus exacte de nos richeſſes, & de la puiſſance de l'Etat.

Si au contraire nous tirons de l'Etranger pour plus de Marchandiſes que nous ne lui en fourniſſons, nous ſommes indiſpenſablement obligés de payer cette différence en argent ; ce que nous faiſons en leur envoyant nos matieres d'or & d'argent, quand elles arrivent des Indes en Eſpagne, au lieu de les faire venir en France ; ou en leur tranſportant nos Eſpeces : ce qui appauvrit l'Etat & met hors de travail tous les ouvriers que cet argent

tranſporté auroit pu employer. *

Le reméde au dernier cas eſt de retrancher l'uſage des marchandiſes inutiles & ſuperflues, qui ne ſervent qu'à la ſenſualité & au luxe. L'Empire Romain devenu ſi puiſſant & ſi riche, par les dépouilles de tant de Provinces, ſe perdit en permettant pendant la paix aux Etrangers de s'établir à Rome, & d'y apporter les Marchandiſes de leur Pays, qui étant devenues agréables aux Romains, augmenterent le luxe, & à la fin épuiſerent d'argent les Citoyens & l'Empire : ce qui les mit hors d'état d'appaiſer les ſéditions que ces Etrangers, mêlés avec les Citoyens, exciterent pour favoriſer l'ambition des plus hardis, & de repouſſer enſuite les Barbares qui les attaquerent, &

* Comme il a été dit ci-devant, Tom. I, page 113 & 177.

ſe rendirent maîtres de toute l'Italie.

On a vu ci-devant (*a*) que le cours des Changes Etrangers, qui eſt le véritable BAROMETRE DU COMMERCE, nous préſente un ſecond moyen de connoître *la Balance* ou l'*état de ce Commerce*, infiniment plus prompt & plus ſûr, que celui d'examiner l'entrée & la ſortie des marchandiſes. Ce ſecond moyen met chaque jour le Légiſlateur en état d'agir pour ſoutenir ou pour conſerver l'avantage, ſi on l'a, ou pour le rappeller, ſi on ne l'a pas. Celui qui réſulte de l'examen de l'entrée & de la ſortie des marchandiſes n'a pas cet avantage. Il ne peut ſe connoître que longtems après ; & alors il n'eſt plus tems d'agir, la perte eſt faite.

(*a*) Art. 1 de ce Chap. pages 12, 14, 15 & 16 du Tom. II.

On me dira peut-être que le cours des Changes Etrangers ne montrant pas la ſorte de marchandiſe qui ſort de moins, ni celle qui entre de plus, on ne peut pas ſçavoir ce qu'il faut faire, non-ſeulement pour éviter nos pertes, mais encore pour nous procurer l'avantage. On répond, ſans crainte de ſe tromper, que le cours des Changes eſt non-ſeulement le moyen le plus prompt & le plus ſûr, pour connoître l'état du Commerce : mais encore qu'il ſuffit, parce qu'il comprend les deux dettes dont la France eſt chargée envers l'Etranger. Il nous montre journellement laquelle de deux Nations redoit à l'autre, & conſéquemment celle qui a l'avantage du Commerce. Si nous avons le deſavantage, ce déſavantage ne peut venir que par les cauſes expliquées ci-devant avec les principes du

Change (*a*), ou par le trop grand uſage que nous faiſons des marchandiſes étrangeres inutiles & ſuperflues, qui ne ſervent qu'à la ſenſualité & au luxe. Celles qui nous manquent & qui nous ſont abſolument néceſſaires, ne peuvent jamais égaler celles que l'Etranger tire de nous. Cela étant, la premiere & la principale cauſe de notre déſavantage, eſt la trop grande conſommation de ces choſes peu utiles, & dont nous pouvons nous paſſer aiſément : ainſi dès que le cours du Change nous montre un déſavantage avec une Nation, en retranchant en tout, ou en partie, ſelon le cas, l'uſage des marchandiſes qu'elle nous fournit, & qui ne nous ſont pas abſolument néceſſaires, c'eſt rappeller l'avantage en faveur de notre Commerce, & le ſeul moyen

(*a*) Art. 1, p. 3, 4, 8 & ſuiv. de ce Chap.

d'attirer l'or & l'argent en France.

Par le cours des Changes Etrangers, on peut voir chaque jour de l'année l'état & la ſituation de notre Commerce avec une Nation quelconque, l'examen des marchandiſes ſorties & entrées qui ne peuvent être calculées exactement, faute de ſçavoir les prix des unes & des autres avec la préciſion requiſe, n'eſt qu'un moyen aſſez imparfait de connoître l'avantage ou le deſavantage du Commerce. Et quand même ces denrées, Arts & Fabriques, ſortans & entrans, pourroient être calculées avec toute la préciſion poſſible, ce moyen ne pourroit jamais balancer que les biens que nous recevons du dehors, & qui forment notre *premiere dette* * envers l'Etranger, avec ceux que

* Voyez ce qui a été dit ci-devant, art. 6 de ce Chap. page 263 & ſuiv.

nous lui livrons, & laiſſeroit en arriere une *ſeconde dette*, formée par nos dépenſes ſemées en Pays ami ou ennemi, par les droits attribués au Saint Siége, & par les rentes dues aux Etrangers ſur l'Hôtel-de-Ville. Ces deux ſortes de dettes compoſent tout ce que doit la France à l'Etranger: il ne lui ſuffit donc pas de rendre à l'Etranger en biens de ſon crû, Arts & Fabriques, une valeur égale à celle qu'elle reçoit de lui, ou à la premiere dette; elle doit de plus remplir la valeur de cette ſeconde dette, ſoit en biens de ſon crû, ſoit en ſes Eſpeces: Or le moyen dont on ſe ſert pour connoître la balance du Commerce, ne comprenant pas cette ſeconde dette, eſt inſuffiſant; d'ailleurs par ce moyen on ne peut connoître l'état du Commerce aſſez tôt pour y remédier. Le moyen que nous propo-

ſons eſt l'unique, le plus prompt, & le plus ſûr. Il comprend les deux dette, ainſi il eſt préférable en tout ſens : ſi on ne le trouve pas tel, on le trouvera tout au moins indiſpenſable, pour réparer les défectuoſités de l'autre.

La France par ſa ſituation, par ſon climat, par la fertilité de ſes Provinces, par l'induſtrie & par le génie de ſes habitans, a des avantages pour le Commerce, que toutes les autres Nations n'ont pas. Mais cela ne ſuffit pas pour rendre ſon Commerce floriſſant ; il faut que ſes habitans ayent du gout & de l'inclination pour ce Commerce. J'ai déja dit, * & je le répéte, le génie du François eſt heureux pour le commerce ; mais il l'applique à de faux commerces.

En effet, le génie du François ſe

* Ci-devant, en cet art. page 280.

plieroit au commerce, ſi cette profeſſion lui préſentoit des emplois où les richeſſes & les honneurs fuſſent attachés, comme dans d'autres profeſſions infiniment moins utiles à l'Etat, & où il faut même moins de capacité & de prudence que dans le Commerce; & ſi l'attrait du gain, qui eſt plus rapide & plus grand dans la Finance, n'en détournoit la plupart de ceux qui y ſont propres.

Tout homme qui ſçait ſonder & conduire une affaire d'intérêt, & en qui ce génie bien reglé domine, eſt négociant né, & peut réuſſir dans le Commerce: mais ſi ce génie ſe dérégle, ſi le déſir des fortunes immenſes en fait un Financier, & la vanité un Magiſtrat, (ce qui arrive quelquefois) c'eſt ôter du commerce les fonds d'argent & les hommes qui lui étoient propres, &

en quelque ſorte acquis. Cependant le commerce ne peut s'étendre qu'à proportion des forces qu'il reçoit ; & où ces forces ne peuvent arriver, il reſte néceſſairement un vuide. Qu'il ſeroit à déſirer que l'on trouvât les moyens de remédier à ces abus ! Ne pourroit-on point, par l'attrait de l'honneur & de la fortune, ramener ces ambitieux au commerce naturel ? Qu'on attribue aux aînés des Négocians, qui ſuivront le commerce de leurs Peres, le même ſurcroit de partage ſur les effets mobiliers de la ſucceſſion, que les Loix en faveur des nobles ont établi ſur les fiefs ; ou tout au moins qu'on faſſe revivre cette belle Ordonnance du Roi Jean de l'an 1350, renouvellée par Henry III le 15 Juin 1586, celle de François I du 12 Janvier 1538. Cette autre célébre Ordonnance de Louis XIII

du 1 Février 1629, ſi favorable à notre Commerce (*a*) ; ſa Déclaration du 27 Juillet 1632, & les Ordonnances des 15 Juillet & 14 Septembre 1687. Alors nous n'aurons nul terrein qui ne profite dans toutes ſes propriétés ; plus de négligence par rapport à la nature ; nulle production qui ne prenne autant de manieres d'être, que l'on peut concevoir d'uſages qui lui conviennent : plus d'aſſoupiſſement dans les Arts. Quel ſurcroit de force dans la Navigation ! Quelle vivacité, quelle opulence dans les manufactures! C'eſt alors que la félicité des Sujets ſeroit au plus haut dégré, & que comme le dit l'Auteur de l'*Eſſai Politique* ſur le Commerce (*b*), *ils béniroient à jamais le Légiſlateur attentif à les ſoulager.*

(*a*) Elle renouvelle les Ordonnances de Louis XII de 1504, & de Henry II, de 1556.
(*b*) Page 271.

Mais un préjugé malheureux, qui nous fait regarder le Commerce comme une profeſſion qui ne convient qu'au peuple, & qui en exclut la nobleſſe, eſt encore un obſtacle à ce même Commerce. Cette nobleſſe ne conſidére pas qu'elle eſt obligée de vivre du revenu de ſes terres; que ce revenu augmente, ſi les denrées produites par ces terres, au-delà du néceſſaire à la conſommation des habitans, peuvent ſe répandre dans les Pays Etrangers. Or cela ne ſe peut faire que par le Commerce aidé de la Navigation, c'eſt donc le Commerce & la Navigation qui enrichiſſent les Particuliers & l'Etat, qui rendent le Prince plus puiſſant, plus reſpecté, & plus craint de ſes voiſins. C'eſt le Commerce qui nous procure l'or & l'argent, premiers mobiles de toutes les actions : nous

n'avons aucunes mines de ces métaux. Tout l'or & l'argent que nous avons en France eſt dû aux ſoins & au travail du Négociant : il ſert l'Etat en riſquant ſon bien, & quelquefois ſa vie ſur mer, pour nous procurer l'abondance de ce qui nous manque, & le débit de notre ſuperflu. Son but eſt de s'enrichir, il eſt vrai ; mais en s'enrichiſſant, il enrichit le Royaume & le rend plus puiſſant. La nobleſſe défend l'Etat & le ſert à la guerre, où elle riſque ſa vie & dépenſe ſon bien. Son but eſt de ſe ſignaler & de s'avancer. Le but de la Nobleſſe eſt plus noble & plus généreux, il faut en convenir ; mais la guerre à la longue conduiroit l'Etat à ſa perte ; le Commerce au contraire le rend néceſſairement plus riche & plus puiſſant, le met en état de ſe défendre contre les attaques de ſes ennemis,

& la Nobleſſe en ſituation de pouvoir figurer ſelon ſon rang.

Que deviendroient la Nobleſſe & l'Etat Eccléſiaſtique, s'ils n'étoient pas ſoutenus des Laboureurs & des Marchands ? C'eſt un Noble qui va nous l'apprendre, un Noble du premier ordre, un Noble, bon citoyen & grand Miniſtre ; en un mot c'eſt le Duc de Sully, qui dans ſes *Œconomies Royales & Servitudes Loyales*, (*a*) s'exprime ainſi. Après avoir fait l'apologie de la Nobleſſe, il dit que, *néanmoins il ſe vérifiera, ſi toutes circonſtances ſont bien examinées en détail & par le menu, que ce corps tant plein d'éclat, de gloire & de ſplendeur, & de hautaines jactances, deviendroit non-ſeulement inutile, mais dangereux à l'Etat, s'il ſe trouvoit une fois deſtitué des aydes, ſecours & aſſiſtances,*

(*a*) Tom. VII, p. 273 & 274 de l'édit. *in*-12 Rouen 1642.

qu'il tire des Marchands, Artisans, Pasteurs & Laboureurs. Sully détaille ici les utilités des uns & des autres, & conclut; *qu'un Etat souverain se passeroit mieux pour les chevances & commodités de la vie humaine, de gens d'Eglise, nobles, officiers de justice & financiers, que de marchands, artisans, pasteurs & laboureurs.*

Pourquoi donc ne pas honorer, estimer & protéger davantage une profession qui nous est si utile? Pourquoi n'a-t-elle pas en elle des grades de distinction & d'honneur, qui puissent empêcher ceux qui y sont les plus propres & les plus utiles, d'en sortir, pour acheter des distinctions qu'ils ne trouvent point dans leur corps? On ne s'apperçoit pas de ce mal; & l'on n'y fait point assez d'attention: il est cependant un obstacle à notre Commerce, & par conséquent à la puissance de l'Etat.

Si ſur le foible parallele que je viens de tracer des ſervices du Noble & du Négociant, on veut les balancer avec équité & ſans prévention, on les trouvera tous deux utiles & honorables ; on verra qu'il ne faut pas moins de prudence & de capacité pour bien conduire un grand Commerce, & une Navigation étendue, qu'il faut de valeur & de prudence pour bien conduire une Compagnie ou un Régiment. Je ne ſçai même ſi l'Etat doit faire une ſi grande différence, entre l'action d'un Officier qui à la guerre défait ou fait défaire par ſes ordres quelques troupes de l'ennemi, & l'action d'un Négociant, qui fait conſtruire & armer en guerre à ſes frais un ou pluſieurs vaiſſeaux, qu'il monte quelquefois lui même, ou qu'il fait monter par des Capitaines qu'il choiſit, pour courir ſur les ennemis de

l'Etat, pour les chercher, afin de les vaincre, au risque d'être vaincu par un combat sanglant & opiniâtre. S'il est vainqueur, il amene sa prise en France, souvent très-richement chargée ; l'Etat en profite comme ce Négociant. Il me semble qu'il y a au moins autant de valeur d'un côté que de l'autre ; ils affoiblissent les ennemis de l'Etat l'un & l'autre : pourquoi donc l'honneur & la récompense sont-ils si différens ?

Au reste le Commerce en gros & maritime n'a en lui-même rien que d'honorable. L'Antiquité nous fournit d'illustres témoignages en faveur de ceux qui le faisoient. SALOMON *Roi d'Israël*, faisoit, selon l'Ecriture, un grand Commerce au dehors. SOLON, ce grand Législateur d'Athenes (*a*) qui étoit d'une des plus nobles maisons de cette floriſſante

(*a*) Il vivoit l'an 598 avant Jesus-Christ.

République, & qui du côté de ſon Pere deſcendoit de *Codrus* dernier Roi d'Athenes (*a*), pour rétablir les déſordres cauſés dans la fortune de ſa famille par les trop grandes libéralités de ſon Pere, aima mieux faire le Commerce, que de recevoir de l'argent des perſonnes riches qui lui en offroient, & qui lui promettoient de ne l'en jamais laiſſer manquer. *Or en ce temps-là*, dit Plutarque après Héſiode (*b*), *Il n'y avoit ni travail des mains qui fut honteux, ni art, ni métier, qui mît de la différence entre les hommes. La Marchandiſe ſur tout étoit honorable, parce qu'elle ouvre le Commerce avec les Nations Barbares, qu'elle donne le moyen de faire amitié & alliance avec les Rois, & qu'elle inſtruit d'une infinité de choſes, qu'on ignoreroit ſans elle. Il y a*

(*a*) Plutarque, vie de Solon.
(*b*) Traduction de M. Dacier.

eu même des Marchands qui ont fondé de grandes villes, comme PROTUS *qui fonda Marſeille, après avoir acquis l'amitié & l'eſtime des Gaulois qui habitent le long du Rhône. On dit auſſi que le ſage* THALES *&* HIPPOCRATES *le Mathematicien ſe mêlerent de Marchandiſe, & que* PLATON *ne fournit aux frais de ſon voyage d'*EGYPTE*, que par le moyen de l'huile qu'il y vendit.*

CATON le cenſeur (*a*), ce Demoſthene Romain, cet homme ſi auſtere & ſi délicat ſur la vertu & l'honneur, ne dédaigna pas d'acquérir du bien par le Commerce : il diſoit que le Commerce en gros dépendoit principalement de l'eſprit, & que le Commerce en détail n'étoit qu'un ouvrage de la main. Comme tous les actes de l'eſprit ſon no-

(*a*) Plutarque vie de Caton. Il vivoit l'an 196 avant J. C.

bles, les Loix, qui ont négligé la diſtinction & l'illuſtration du *Commerce en détail* pour certaines raiſons morales, ont diſtingué & honoré le *Commerce en gros*.

Selon *Ciceron* (*a*) le Commerce en détail eſt vil & ſordide, & le Commerce en gros ne l'eſt point : celui-ci apporte de tous les lieux du monde les commodités & l'abondance ; il demande de l'eſprit & de la prudence, & il eſt auſſi utile au public, que la médecine, l'architecture, &c. que Ciceron trouve honorable.

Une preuve que le Commerce ne dérogeoit point & n'avoit rien de bas chez les Romains, c'eſt que l'Empereur PERTINAX l'exerça pendant la plus grande partie de ſa vie, & même depuis qu'il fut Em-

(*a*) Offices, Liv. I, vers la fin. Il vivoit l'an 78 avant J. C.

pereur (*a*. CARACALLA dans le cruel massacre qu'il fit faire à Alexandrie, eut de grands égards pour le corps des Marchands, qui y étoit très-grand : dans les ordres qu'il donna pour en faire sortir les Etrangers, il en excepta les Marchands, & les y laissa en liberté. ALEXANDRE SEVERE, dans la vue de faire fleurir le Commerce à Rome & d'y attirer les Marchands, leur accorda de grandes immunités. MAXIMIN exerça lui-même le Commerce avec les Goths, &c.

On trouveroit beaucoup d'autres exemples, si on vouloit les chercher, qui feroient voir que de grands hommes n'ont pas dédaigné d'acquérir du bien par le Commerce : ces exemples sont communs

(*a*) Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens, par M. Huet, Chap. 57, N°. 9, 11, 12 & 13.

chez les Grecs & chez les Romains ; ces peuples étoient auſſi délicats que nous ſur l'honneur. Les Anglois, les Hollandois , &c. penſent à ce ſujet comme les Grecs & les Romains. Je ne ſçai pourquoi nous ne les imitons pas. Les Vénitiens, pour faire inſtruire les enfans des Nobles dans la Marine , obligent les vaiſſeaux marchands, qui vont dans les Pays Etrangers, d'en prendre toujours deux , que le Capitaine eſt obligé de nourrir à ſa table , ſans qu'ils ſoient tenus à autre choſe qu'à être témoins des manœuvres du vaiſſeau & des obſervations des Pilotes.

Enfin le Commerce maritime étoit ſi honorable chez les Anciens , que les Empereurs lui accordoient une protection particuliere. *Ils honoroient les villes qui s'étoient ſignalées dans le Commerce, ou dans la conſtruc-*

tion des vaisseaux, ou qui étoient célébres par quelque port considerable. Ces villes faisoient marquer leurs médailles d'un Vaisseau, ou seulement d'une Proue, ou d'un Neptune avec son trident, ou d'un Dauphin. Telles étoient les médailles de Tyr (*a*) de Sidon, de Bizance, de Leucate, de Chelidoine, de Syracuse &c. *Histoire du Commerce & de la Navigation des anciens, Chap. 46, N°. 15, p. 273.*

La France, aussi bien que l'Em-

(*a*) L'Ecriture sainte, *Chap. 27 d'Ezechiel*, nous fournit un glorieux témoignage des Richesses & des forces Maritimes de la Ville de Tyr, dont le Prophete fait l'Eloge, ainsi que de ses Matelots, de ses vaisseaux, de son grand Commerce &c. Mais ce pourroit bien être l'ancien Tyr. Le nouveau le surpassa de beaucoup, selon feu M. Huet en son *Histoire du Commerce & de la Navigation des Ancieus, Chap. 8 N°. 4, page 33.* Selon Hérodote les Tyriens viennent des Lydiens, comme on l'a dit ci-devant, au commencement de cet article Note (*a*) page 271.

pire

pire Romain, a des villes maritimes & commerçantes, qui méritent des Médailles, & qui ſont aſſurément dans le cas d'être honorées & protégées, parce qu'elles ſe ſont ſignalées dans le Commerce & dans la conſtruction des vaiſſeaux. Elle en a même qui ont plus fait, & qui n'ayant ni fonds de terres ni manufactures, ſe ſont jettées dans la Navigation. Elles ſe ſont accoutumées aux haſards; leurs vaiſſeaux ont affronté les dangers; elles ſont devenues formidables aux voiſins, en les harcelant ſans ceſſe, & en les affoibliſſant au point que ces ennemis, pour vanger leurs pertes, jurerent celle d'une de ces Villes, & pour cet effet inventerent cette rédoutable machine, ſi célébre, qui devoit la reduire en cendres. Que n'ont pas fait les courageux habitans de cette fameuſe ville, égale-

ment négociante & guerriere, pour braver tous les efforts des ennemis de la couronne. Bornés à quelques Rochers, ils ont ſçu la rendre inacceſſible de toutes parts, y conſtruire des fortereſſes qui aſſurent leur port, rendre en un mot leurs rochers un prodige de l'art, & un monument éternel du génie de la guerre, alié au génie du commerce. Combien cette ville, & quelques autres, qui, comme elle, cultivent le Négoce, n'ont-elles pas fait éclore d'excellens Capitaines de mer! Combien de vaiſſeaux n'ont-elles pas conſtruits & armés! Que de Matelots! Que d'ouvriers! Que de jeunes combattans n'ont-elles pas mis en œuvre (*a*)! Auſſi

(*a*) On me permettra de remarquer ici que pluſieurs des armateurs & matelots, dont la ville de ſaint Malo s'eſt ſervi durant le cours des dernieres guerres, étoient Normands. Parmi ceux qui montoient leurs

combien d'or & d'argent n'ont-elles pas fait entrer dans le Royaume ! Leurs vaiſſeaux heureuſement arrivés de la mer du Sud en 1709 apporterent pour plus de *trente millions de matieres d'or & d'argent*, qui furent à l'Etat d'un ſecours d'autant plus important, que ces villes prêterent *quinze millions* au Roi dans un beſoin très-preſſant. C'eſt le Miniſtre même des finances qui le dit à la page 13 de ſon Mémoire, dont le paſſage eſt rapporté ci-devant, Tom. & Chap. I, art. 4, page 55. Que de dépouilles de l'ennemi ces Villes Négociantes n'ont-elles pas remportées, deſolant le Commerce de nos voiſins, & aſſurant le nôtre ! La Nobleſſe, dont une ſi grande partie eſt oiſive dans ſes châ-

vaiſſeaux, & qui ſe diſtinguoient dans les combats, il y en avoit beaucoup de cette Province. Aujourd'hui pluſieurs familles Malouines en ſont originaires.

teaux, ſe croira-t-elle donc plus utile à l'Etat, plus brave, plus belliqueuſe, que ces Négocians militaires, que ces Héros Bourgeois ? Que n'auroient pas fait les Republiques de la Grece : que n'auroient pas fait les Romains, pour combler d'honneurs & de récompenſes des Citoyens ſi dignes de ce nom ?

Les forces maritimes contribuerent beaucoup à la grande puiſſance des Romains. Auſſi voit-on dans le Digeſte quelque loix, qui nous font connoître l'application qu'ils donnerent en certain tems aux affaires de la Mer, même pendant le fort de leurs guerres. Les exemptions des charges municipales qn'il accorderent aux citoyens, pour les inviter à conſtruire des vaiſſeaux & à cultiver le Commerce, ſont des preuves invincibles qu'ils ſentoient parfaitement, que les forces maritimes

& le Commerce étoient néceſſaires à la conſervation & à l'accroiſſement de leur puiſſance.

Le Cardinal de Richelieu, qui avoit des vues ſi étendues pour la grandeur de l'Etat, ne trouva point de moyen plus efficace pour augmenter la puiſſance du Roi & la richeſſe de la Nation, que d'augmenter la Navigation & le Commerce; en effet, il n'y en a point d'autre qui puiſſe nous attirer l'or & l'argent. Ce grand homme d'Etat nous montre bien la néceſſité & l'utilité d'une puiſſance ſur mer (*a*). Selon lui le Commerce eſt une dependance néceſſaire de cette puiſſance maritime. Après avoir montré les avantages que les Anglois auroient ſur nous, ſi notre foibleſſe ſur mer nous ôtoit tout moyen de rien entreprendre à leur préjudice, il rapporte pour

(*a*) Teſtament Politique de ce Cardinal, Ch. 9, ſect. 5 & 6.

exemple l'affront que fit cette Nation orgueilleuſe au Duc de Sully, envoyé par Henri IV en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, & il conſeille à Louis XIII de ſe mettre en état de n'en plus ſouffrir de ſemblables. Il fait voir tous les avantages d'une puiſſante Marine; il en prouve l'utilité & celle du Commerce, par l'exemple des Hollandois, qui ne ſont devenus puiſſans que par leur marine & leur commerce. Ce fut pendant ſon miniſtere que Louis XIII fit cette belle ordonnance du premier Février 1629, dans laquelle, pour engager les Sujets à faire le Commerce de la mer, il déclara par l'article 452, *Que les gentilshommes qui feroient ce Commerce par eux-mêmes ou par des perſonnes interpoſées, ne dérogeroient point à leur nobleſſe, &c.*

Ce fut ſur ces mêmes principes

que le grand Colbert, ce vrai Miniſtre, protégea les Arts & les Manufactures. Il y avoit en France alors beaucoup de facteurs & de Commiſſionnaires des Négocians Etrangers, & très-peu de Négocians. Il regarda les Sociétés ou les Compagnies, comme le moyen le plus propre à engager les François à faire le Commerce par eux-mêmes : Et comme entre tous les Commerces, qui ſe font dans toutes les parties du monde, il n'y en a point de plus riche n'y de plus conſidérable, que celui des Indes Orientales, il reconnut l'importance de la Navigation & des voyages de long cours ; il obſerva que ces voyages étoient non-ſeulement une marque certaine de la puiſſance d'un Etat, mais encore un moyen infaillible d'y apporter l'abondance. Il crut donc qu'il étoit de la gloire du Roi

& de l'intérêt de ſes peuples, d'entreprendre ce Commerce, que Henry IV & Louis XIII n'avoient pu conduire à ſa perfection. Il porta le Roi à former le même deſſein en 1664 & à ne rien épargner pour l'accompliſſement d'un ſi grand ouvrage, qui pouvoit tenir ſon rang parmi les événemens les plus fameux du regne de Louis le Grand. Il forma une Compagnie des Indes Orientales, il la protegea de toute ſa puiſſance, il l'aſſiſta de ſes deniers, & prit ſur lui les charges de l'exécution les plus peſantes, ſans vouloir participer à la félicité des ſuccès. On lit même dans l'hiſtoire du Japon du pere Charlevoix Jeſuite, que ſachant que les Japonnois ne recevoient dans leurs ports que les vaiſſeaux des Hollandois, & ne vouloient commercer ni avec les Eſpagnols, ni avec les Portugais,

à cauſe de la Réligion Catholique dont ils font profeſſion, & qu'on leur avoit rendu odieuſe, ce Miniſtre projetta de faire dire à l'Empereur du Japon, que le Roi de France avoit beaucoup de Sujets qui ſuivoient la Religion des Hollandois, & que s'il le trouvoit bon, le Roi ne lui envoyeroit que des vaiſſeaux montés par ceux de cette Réligion. * Cela s'appelle penſer en Miniſtre. Ce projet n'eut point de ſuccès à cauſe de la prévention du Gouvernement Japonnois qui redoute les Etrangers, inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans les Indes Orientales & Occidentales.

C'eſt ainſi que ce grand Miniſtre encourageoit les Négocians à ſe donner au Commerce maritime, & à faire conſtruire des vaiſſeaux pro-

* V. les Obſervations ſur les écrits modernes, Tome X, p. 305.

pres aux voyages de long-cours. Cette Compagnie ne fut pas la seule qu'il forma ; il en fit une pour les Indes Occidentales, pour le Commerce du Levant, & pour celui du Nord. Il s'attacha à perfectionner nos anciennes manufactures ; il en établit de nouvelles ; enfin il protegea puissamment le Commerce, les Arts & les Manufactures, qu'il régardoit avec raison, comme le moyen le plus efficace pour augmenter la puissance du Roi & la richesse du Royaume. En effet, je le répete encore, il n'y en a point d'autre qui puisse nous attirer l'or & l'argent. M. Colbert eut la satisfaction de voir que ses peines & ses soins ne furent pas inutiles ; il laissa le Commerce dans un état florissant : Mais depuis lui les choses changerent bien de face ; le commerce étoit anéanti, & toutes

les dépenſes qu'il avoit faites pour l'Etabliſſement de la Compagnie des Indes Orientales, & celles qui avoient été faites depuis lui par ſes ſucceſſeurs, ne ſuffiſoient plus pour rendre ce Commerce fructueux.

Meſſieurs les Malouins s'en chargerent en 1710, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des Marchandiſes qu'ils en rapportoient. D'abord ils n'étoient point au fait de ce Commerce, & il languiſſoit dans leurs mains; il étoit auſſi trop foible, pour remplir tous nos beſoins. En ſorte qu'il nous falloit encore acheter de nos voiſins une partie des Marchandiſes qui nous venoient des pays orientaux; ſervitude, dont M. Colbert avoit voulu nous affranchir, & qui étoit auſſi honteuſe qu'elle étoit ruineuſe pour l'Etat.

Dans cette même vue, pour profiter des grandes dépenſes qui avoient été faites à ce ſujet depuis 55 ans, & pour ne pas laiſſer un ſi noble deſſein ſans effet, M. Law, gentilhomme Ecoſſois, qui dès le mois de Mai 1716 (*a*) avoit établi une *Banque générale* en France, & une Compagnie de Commerce ſous le nom de *Compagnie d'Occident* avec des actions, fit ôter la Compagnie des Indes aux Malouins, dans le tems qu'ils commençoient à entendre ce Commerce & à le bien faire; il fit réunir cette Compagnie au mois de Mai 1719 à celle d'Occident, & on nomma la nouvelle Compagnie, COMPAGNIE DES INDES. Elle eſt le ſeul veſtige qui nous reſte du ſiſtême de M. Law.

(*a*) On l'a dit ci-devant, art. 4, de ce Chap. page 97.

L'importance de l'établiſſement de la Banque fut reconnue par ſes progrés ; l'expérience fit voir l'utilité que l'on en pouvoit retirer, par la facilité de faire venir à Paris les deniers Royaux, ſans frais, & ſans dégarnir les Provinces d'Eſpeces. Ce qui procura le moyen d'établir des fonds dans tous les lieux du Royaume & dans les places étrangeres, en un tems où la confiance étoit entierement perdue, & où les opérations du paſſé ne donnoient pas lieu d'en eſpérer le retour. L'intérêt modique, auquel la Banque eſcomptoit les lettres de Change, fit diminuer l'uſure, & empêcha les Sujets d'emprunter en pays étranger ; & les ſommes qu'elle prêta aux manufacturiers & aux négocians, ſoutinrent le crédit & augmenterent les affaires.

Les ſuccés de ces établiſſemens allarma nos voiſins, & nous fit ouvrir les yeux ; on ſentit qu'il convenoit au bien général du Commerce & des peuples, que la Banque fut protegée. On la déclara donc BANQUE ROYALE par Déclaration du 4 Décembre 1718, que le Parlement refuſa d'enregiſtrer. Cette Banque recevoit & diſtribuoit toutes les eſpeces du Royaume, par un mouvement perpétuel d'entrée & de ſortie ; elle étoit comme le centre de la recette & de la dépenſe de l'Etat.

Ce mouvement ne pouvoit pas manquer de réveiller & de récompenſer partout le travail & l'induſtrie ; car lorſque l'argent eſt dans un mouvement continuel, la culture des terres, les arts & le commerce ne ſauroient demeurer dans l'inaction. *Les degrés de l'abon-*

dance & de la diſette ſont toujours déterminés par ceux du mouvement & du répos de l'argent. Ce fut ce qui opera les ſuccès de cet établiſſement, & l'empreſſement du public à porter ſon argent à la Banque, pour avoir de ſes billets.

Les 100 millions d'actions que diſtribua la Compagnie d'Occident, en vertu des Arrêts du Conſeil des 12 & 28 Juin, & 22 Septembre 1718, qui lui furent payées en Billets de l'Etat, perdant ſur la place depuis 66 juſqu'à 72 pour cent; la ferme du tabac dont elle ſe rendit adjudicataire le 4 Septembre 1718, & dont-elle augmenta le prix de *deux millions vingt mille livres;* l'achat qu'elle fit en Mai 1719, des fonds & des Privileges de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales, dont elle prit le nom, ne faiſoient pas des fonds propres à ache-

ter des vaiſſeaux, des Marchandiſes & autres choſes néceſſaires, pour aller chercher les profits que les Indes nous offroient : elle fit donc une ſeconde création de 50 mille nouvelles actions de 500 livres chacune (*a*) que l'on nomma *les filles*, & qu'on lui paya en argent avec 10 pour 100 de plus ; ce qui lui fit un fonds de *27 millions 500 mille livres* d'argent comptant. Alors elle fait conſtruire des vaiſſeaux ; elle en achete ; elle les fait charger & partir, les uns pour l'Aſie & pour l'Afrique, & les autres pour l'Amérique. Le Roi lui cede le bénéfice ſur les Monnoies (*b*) pour neuf années, moyennant 50 *millions* qu'elle s'engage de payer, en quinze payemens égaux de mois en mois. Et ne trouvant pas ce fonds encore ſuffiſant à toutes les entre-

(*a*) En Juin 1719.
(*b*) Par arrêt du 25 Juillet 1719.

priſes de ſon Commerce, vu la force des actionnaires dont la fortune croiſſoit journellement, elle fit une troiſiéme création de 25 *millions de nouvelles actions* (*a*) de 500 livres chacune, qui lui furent payées à raiſon de 200 pour 100; ou de 1000 livres l'une : elle furent nommées les *petites filles*. Elle ſe rend adjudicataire des Fermes générales, & en augmente le prix de 3 *millions cinq cent mille livres* (*b*). Elle prête 1200 millions au Roi pour libérer l'Etat, moyennant 3 pour 100 d'intérêt par an. Sa Majeſté rembourſe les rentes conſtituées, leſquelles ne pouvant ſe convertir en argent aiſément, n'étoient d'aucun ſecours au commerce. Ces rembourſemens mettoient tout le monde en état de ſe libérer, & les Propriétaires des ter-

(*a*) Le 27 Juillet 1719.
(*b*) En Août 1719.

res en ſituation de les mieux cultiver. Pour donner moyen de faire uſage de ces rembourſemens, on fit une 4e création de 50 *millions de nouvelles actions* (*a*), qui furent payées, à la Compagnie à raiſon de 1000 pour 100. Elle en fait une 5e encore de 50 *millions* (*b*) comme les derniers : une 6 auſſi de 50 *millions* aux mêmes conditions (*c*). Enfin, en vertu d'un ordre particulier du Régent du 4 Octobre, elle fait une 7e création de 24 mille actions, qui dûrent être remplacées par un pareil nombre de celles du Roi, ſuivant la délibération de ce jour. Ces actions furent levées, excepté celles que l'on réſerva à ſa Majeſté. Tout les papiers Royaux étoient en valeur. Les Billets de

(*a*) Le 13 Septembre.
(*b*) Le 28 dud.
(*c*) Le 2 Octobre.

l'Etat, qui avoient perdu juſqu'à 72 pour cent, valoient 10, 12 & 14 pour cent de plus que l'eſpece.

Voilà donc 7 créations d'actions montant à 624 mille. Ce nombre d'actions étoit prodigieux; mais elles n'étoient pas des effets rembourſables par le Roi, ni avec leſquels on pût attaquer les caiſſes de la Banque : il y avoit donc bien moins de danger à en multiplier la quantité, que celle des Billets de Banque. Ce nombre d'actions n'auroit dû charger la Compagnie que d'un intérêt à 4 pour cent par an; or 624 mille actions à 500 livres formoient un capital de 312 millions, dont l'intérêt à 4 pour 100 par an, étoit 12 millions 480 mille livres : mais elle avoit promis un dividend de 200 livres par action, ce qui étoit beaucoup au-deſſus de ſes for-

ces ; auſſi furent-elles reduites à 200 mille dans la ſuite, comme on la vu ci-devant, Tom. I, page 268 & ſuivantes.

Les ſix premieres créations d'actions avoient été autoriſées par des Arrêts du Conſeil, elles montoient à 600 mille, à compte deſquelles la Compagnie des Indes avoit reçu le 4 Octobre 1719 *cent quatre-vingt deux millions, cinq cent mille livres* en effets & eſpeces, qui valoient en argent, *cent onze millions, trois cent mille livres*, comme on le voit par le détail ſuivant.

SÇAVOIR.

100,000,000	En Billets de l'Etat, pour le montant de la 1 Création, lesquels ne valoient réellement en especes que	34,000,000 l.
27,500,000	en argent pour le montant de la seconde création, nommées *les filles* ci	27,500,000
5,000,000	Deux payemens à compte des *petites filles* ou de la 3 création qui font 100 francs par action, & 5 millions en Billets de l'Etat qui valoient en Especes.	1,800,000
50,000,000	Un payement au plus sur la 4 création, de 500 livres en Billets de l'Etat, qui valurent pendant le mois de Septembre dernier, depuis 80 jusqu'à 112 pour 100, dont la valeur commune étoit 96 ce qui faisoit en Especes	48,000,000
182,500,000	D'effets valant réellement en Especes	111,300,000
161,500,000	la Compagnie avoit donc encore à recevoir pour restant des nourritures des 624 mille act. 1615 millions ci.	
1,797,500,000	Qui est le montant des actions.	

ci contre . . .	111,300,000
Les 4 premieres créations valoient ſur la place la ſomme de	1,350,000,000
Partant l'Etat gagnoit . . .	1,238,700,000
Ledit jour 4 Octobre 1719 il y avoit des Billets de Banque ordonnés pour	520,000,000
Par conſéquent l'Etat étoit plus riche de	1,758,700,000

C'étoient autant de valeurs réelles que l'Etat gagnoit, & dont la circulation étoit augmentée.

La Compagnie prêta encore 300 millions au Roi le 12 du préſent mois Octobre auſſi à 3 pour cent par an d'intérêt. Elle ſe chargea des recettes générales. Ainſi elle étoit chargée des revenus, des dettes, & de l'entretien de l'Etat; enſorte que ces revenus qui étoient diviſés en tant de branches, tant pour la recette que pour la dépenſe, furent réunis en une ſeule, ce qui épargnoit les frais immenſes d'u-

ne régie ou d'une adminiſtration ſi compoſée, & les bénéfices ſecrets attachés à chacune de ces différentes parties.

On ſent aiſément qu'un projet de cette eſpece devoit trouver beaucoup d'oppoſitions : il rendoit inutile toute la ſcience de l'ancienne finance, au grand ſoulagement des peuples, moins foulés par les droits impoſés ſur eux, que par la façon de les impoſer & de les lever.

Les progrés étonnans de la Banque influant ſur le crédit de la Compagnie des Indes, on vit au mois de Novembre 1719 avec une extrême ſurpriſe les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur premiere valeur) malgré la Compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une ſeule ſemaine pour 30 millions ſur la place, ſans pouvoir les faire

baiſſer. Pluſieurs cauſes contribuerent à cette prodigieuſe augmentation.

1. L'union de la ferme du tabac.

2. Celle de la Compagnie des Indes.

3. Celle de la Monnoie & des affinages.

4. Celle des Fermes générales.

5. Celle des Recettes générales.

6. Le défaut d'emploi de deniers provenans des rembourſemens des rentes ſur la Ville & Charges ſupprimées.

7. Et enfin, le prêt de 2500 livres que faiſoit la Banque ſur chaque action, moyennant 2 pour cent par an d'intérêt.

Les gains faits & le déſir d'en faire fortifioient la confiance, & porterent les choſes au point que nous allons eſſayer de repréſenter.

SITUATION DU CRÉDIT *à la fin de Novembre* 1719.

34,000,000	d'Especes que valoient au plus les 100 millions de Billets de l'Etat, reçus pour les 200 mille actions d'occident, qui valoient 1875 le 29 Novembre 1719, c'étoit 9375 qui avec la mise 500 faisoit 9875 livres. Les 200 mille actions formoient donc aux porteurs propriétaires & à l'Etat, une valeur réelle de .	1,975,000,000 l.
27,500,000	Les 50 mille *filles* qui ont couté 550 livres en argent, valoient autant que l'occident	493,750,000
10,000,000	Pour 4 payemens faits sur les 50 mille *petites filles*, faisant 200 livres. Elles valoient 1775 led. jour 29 Novembre, c'étoit 3550 & avec les 200 de payées 3750 livres, ce qui faisoit	187,500,000
150,000,000	Pour le premier payement de 500 livres par action, des 300 mille creées les 13, 28 Septembre & 2 Octobre 1719. Elles valoient le 27 de Novembre 1317. C'étoit 6585 livres, & avec les 500 de payées 7085 à ce prix les 300 mille faisoient	2,125,500,000
221,500,000	TOTAUX	4,781,750,000

ci-contre . . .	4,781,750,000
Otons-en ce que ces actions avoient couté alors . . .	221,500,000
Il y avoit des Billets de Banque ordonnés ce jour-là pour la somme de	4,560,250,000 640,000,000
Partant l'Etat étoit alors plus riche qu'il ne l'étoit avant, de la somme de	5,200,250,000

C'étoient autant de valeurs réelles que le crédit & la confiance avoient fait naître au profit de l'Etat, & dont la circulation étoit augmentée, indépendamment de l'Espece qui étoit en France.

Voilà une abondance qui se répandit bien-tôt dans les villes & dans les Campagnes. Elle alla y tirer les uns & les autres de l'oppression des dettes que l'indigence avoit fait contracter. Elle réveilla l'industrie : elle rendit la valeur à tous les biens fonds, qui avoit été suspendue par ces dettes. Elle mit le Roi en état de se libérer, & de re-

mettre à ſes ſujets plus de 52 millions d'impoſitions des années antérieures à 1719, & pour plus de 35 millions de droits éteints pendant la Regence (*a*). Elle fit baiſſer l'intérêt des rentes, elle écraſa l'uſure. Elle porta les terres au denier 80 & 100 : elle fit élever des édifices dans les villes & dans les Campagnes, réparer les anciens qui tomboient en ruine, défricher les terres, donner des valeurs à des matériaux tirés du ſein de la terre, qui n'en avoient point auparavant. Elle rappella nos Citoyens, que la miſere avoit forcés d'aller ailleurs chercher à vivre (*b*). Enfin, cette abondance attira les richeſſes étrangeres ; les Bijoux,

(*a*) Voyez l'Etat des dettes à la mort de Louis XIV, page 27, imprimé chez Coutelier 1720 *in*-4°.

(*b*) Voyez l'Ordonnance du Roi du 15 Octobre 1719, qui facilite leur retour.

les Pierres précieuſes, & tout ce qui pouvoit augmenter le luxe & la magnificence, nous vinrent des pays étrangers. Que ces prodiges, ou ces merveilles, ayent été produits par l'art, par la confiance, par la crainte, ou par des chimeres, ſi on le veut, on ne ſauroit s'empêcher de convenir que cet art, que cette confiance, que cette crainte, ou que ces chimeres, avoient operé toutes ces réalités, que l'ancienne adminiſtration n'auroit jamais produites.

Quelle différence entre la ſituation où étoit la France au commencement de la Régence (*a*), à la ſituation où elle ſe trouvoit en Novembre 1719? Juſques-là, le ſiſtême n'avoit fait que du bien; tout

(*a*) Repréſentée ci-devant Tom. & Chapitre I, art. 5, depuis la page 67 juſqu'à la page 102.

étoit louable & digne d'admiration, excepté un vice qu'on y voyoit avec peine ; c'étoit l'action d'occident, qui n'avoit coûté que 500 livres en Billets de l'Etat, qui n'en valoient que 150 à 160 en eſpeces, & qui étoit de la même valeur que les autres.

Si la ſuite de ce ſiſtême n'a pas été auſſi brillante que ſes commencemens, ce n'eſt point la faute du projet : il n'avoit en lui aucun principe de ruine ; il n'a péri que par la défiance, qu'excita l'artifice, par la jalouſie, par les intrigues, par l'avidité, par le menſonge, & par les regrets (*a*). Il etoit bon & bienfaiſant ; il a été outré, & précipité ; c'eſt notre cupidité qui la gâté. C'eſt auſſi le ſentiment d'un hom-

(*a*) Voyez ſur cela ce qui en a été dit ci-devant, Tom. & Chap. I, art. 10, page 226 & ſuiv. juſques à la page 319.

me d'eſprit dans un ouvrage fort connu, où il parle ainſi : » Il vint » un homme en France avec des » projets vaſtes, magnifiques, & » qui pouſſés juſqu'à un certain point » auroient été extrêmement utiles. » Mais notre cupidité les gâta, & » bien-tôt après chaque particulier, » puni d'avoir été avide ou pareſ- » ſeux, vit par un eſpece de preſti- » ge paſſer ſon bien dans les mains » d'un inconnu, qui fut étonné & » preſque honteux de ſe trouver » riche. » *Troiſiéme lettre ſur la décadence du goût, page 332, par M. R. D. S. M. à la ſuite de ſes Réflexions ſur la Poëſie. A la Haye 1734 in-12.*

Voyons préſentement quelle étoit la ſituation du Roi, & celle de la Compagnie des Indes au mois de Novembre 1719.

Le Roi devoit à ſon avènement

à la couronne, 2 milliars, 62 millions, 138 mille livres en principal (*a*) qui lui coutoient annuellement en intérêts 89 millions, 983 mille 453 livres (*b*).

La Compagnie des Indes prêta 1600 millions à Sa Majeſté pour rembourſer pareille ſomme ſur les 2,062,138,000 livres, lequel rembourſement, proportion gardée, a dû diminuer les intérêts ci-deſſus de la ſomme de . . . . . 69,836,258 l.

Le Roi ne paye à la Compagnie pour l'intérêt de ce prêt, que 48,000,000

Ainſi le Roi épargne annuellement 21,836,258

Sa ferme du tabac eſt augmentée de 2,020,000

Les fermes générales de . . 3,500,000

Par conſéquent le ſiſtême valoit tous les ans au Roi (*c*) indé-

[*a*] Tom. & Chap. I, art. 5, p. 89.

[*b*] Idem, page 90.

[*c*] Suivant *l'Etat général des dettes* à la mort de Louis XIV, déja cité, page 89, les Finances du Royaume furent ameliorées

ci-contre . . 27,356,258
pendamment de la facilité procurée dans la perception de ſes droits, & de tous les autres avantages que procure le crédit . . 27,356,258 l.

La ſituation de la Compagnie n'étoit pas moins avantageuſe que celle du Roi, en la conſidérant d'un certain côté. Elle retenoit par ſes mains ſur les revenus de Sa Majeſté, pour l'intérêt de ſon prêt, 48 millions, non compris ſon bénéfice ſur les Fermes, ſur le tabac, ſur les Monnoies, & ſur ſon Commerce des deux Indes (*a*).

Elle devoit les dividendes ou l'intérêt à 4 pour 100 des 624 mille actions; ſi on les conſidére à 500 livres chacune, le Capital en ſera de 312 millions, dont l'intérêt à 4

pendant la Regence de 83,317,972 livres par an.

(*a*) Détaillés au Tom. & Chap. I, art. 10, page 271.

pour 100 ne ſeroit que de 12, 480,000 livres, ce qui lui feroit un état très-avantageux, ci . . . 12,480,000 l.

Mais en conſidérant ſes dividendes à payer à raiſon de 200 livres par action, comme elle les avoit promis, ſon état n'eût pas été heureux; elle auroit dû annuellement . . . . . 124,800,000 l.

Ce qui auroit été beaucoup au-deſſus de ſes forces, ſi on n'avoit pas réduit le nombre de ces actions à 200 mille. D'ailleurs, cette Compagnie avoit des frais de régie conſidérables, des armemens, des deſarmemens, conſtructions & achats de vaiſſeaux &c. Mais ils ne pouvoient pas égaler ſes bénéfices expliqués ci deſſus, & non compris dans ſa recette. Ainſi dans le premier cas, ſa ſituation étoit très-avantageuſe (*a*). M. Colbert auroit

[*a*] Voyez l'Etat où elle étoit à la fin du mois de Mai 1720, Tom. & Chap. I, art. 10, p. 268 & ſuiv.

eu bien du plaisir, s'il avoit pu pousser la Compagnie qu'il forma en 1664, à une puissance égale à celle-ci. Ces avantages ne valent-ils pas la banqueroute proposée par l'ancienne Finance (*a*) ?

Alors la situation des Rentiers n'étoit pas favorable, il faut en convenir : ils devinrent à leur tour la victime du bien public, comme les propriétaires des biens fonds l'avoient été de l'intérêt particulier : Mais le nombre de ceux-ci étant infiniment plus grand que celui des autres, il étoit bien juste de lui donner la préférence, avec d'autant plus de raison, que le rentier qui avoit des biens fonds, retrouvoit dans l'augmentation de leur prix & de ses revenus, la perte qu'il avoit soufferte sur ses rentes. Il n'y avoit donc à plaindre que ceux qui n'a-

(*a*) Voyez, Tom. & Chap. I, art. 5, pages 35 & 38.

voient préciſément que des rentes, & qui n'ont pas été rembourſés aſſez-tôt, pour employer leur fonds en actions : ceux-là ont perdu une partie de leur revenu, j'en conviens ; mais qu'ils ſe ſouviennent qu'ils auroient perdu leur revenu en entier, par la banqueroute total propoſée par l'ancienne Finance ; au lieu qu'ici ils en conſervent une partie : & ils pouvoient même eſperer que l'Etat, qui devenoit riche, auroit pu dans la ſuite réparer leur perte de l'autre partie bien juſtifiée, laquelle bien examinée ne ſe ſeroit pas trouvée à beaucoup près, auſſi conſidérable qu'on le penſe. D'ailleurs *un mal particulier ne doit jamais arrêter le progrès d'un bien général.*

Il ne ſera peut-être pas hors de propos de montrer ici, quel fut le montant des Effets publics à la fin de chaque mois.

A la fin du mois de Novembre 1719, l'Etat étoit, comme on l'a vu ci-dessus, plus riche qu'il ne l'étoit avant que le crédit & la confiance eussent donné naissance à ces valeurs réelles, qui augmentoient la

circulation de . . . . . 5,200,250,000 l.

A la fin du mois de Décembre suivant 1719, le montant du crédit Public, y compris 769 millions de Billets de Banque, étoit de . . . . 5,056,545,000 l.

En Janvier 1720, y compris 790 millions, 520 mille livres de Billets, le crédit étoit de . . . . . 5,032,160,000 l.

En Février, compris 1,069, 727,090 livres de Billets, le crédit étoit de . . . . 5,231,787,090 l.

En Mars, compris 1,267, 530,150 livres de Billets, le crédit étoit de . . . . 4,872,230,150 l.

En Avril, compris 2,054, 004,870 livres de Billets, le crédit étoit de . . . . 6,127,184,870 l.

En Mai, compris 2,235, 083,590 livres de Billete, le crédit public étoit de . . 6,138,243,590 l.

En Juin, compris 2,380, 067,660 livres de Billets, le crédit étoit en argent de . . 3,099,990,128 l.

En Juillet, compris 2,102,
745,470 livres de Billets, le
crédit étoit en argent de . . 1,973,670,600 l.
En Août, compris 2,027,
808,880 livres de Billets, le
crédit étoit en argent de . . 1,482,320,685 l.
En Septembre, compris 2,
022,762,610 livres de Billet,
le crédit étoit en argent de . 1,214,184,252 l.

Voilà les progrès & la décadence du crédit. Les Billets furent ſupprimés le 10 Octobre, & le crédit bouleverſé. Dès le mois de Juin 1720 les Billets commencerent à perdre, comme on l'a montré ci-devant au Tom. & Chap. I, Art. 10 de ces Réflexions.

J'ai paſſé légerement ſur un grand nombre d'opérations ſuſceptibles de réflexions curieuſes, & qui ſeroient peut-être de quelque utilité pour l'avenir : mais leur tems eſt encore trop près de nous ; pour en pouvoir parler avec une liberté convenable. Cette raiſon m'empêche de ſuivre

la Compagnie des Indes dans ſes proſpérités & dans les malheurs que lui ont ſuſcité les ennemis du ſyſtême. On a vu ce que j'en ai dit au Tom. & Chap. I, Art. 10. Je finirai cette digreſſion en répondant à ceux qui dans le tems des adverſités de cette Compagnie en propoſoient la deſtruction, & d'abolir le Commerce des Indes, regardant cet établiſſement comme une choſe très-à charge à l'Etat.

Ceux qui ténoient ce langage diſoient alors, que cet établiſſement nous coutoit des ſommes conſidérables : ils ſoutenoient que ce Commerce épuiſoit le Royaume d'argent, & qu'il détruiſoit nos Manufactures. Cela peut avoir un ſens véritable : il eſt conſtant qu'il faut porter de l'argent dans les Indes pour y faire le Commerce : il eſt certain auſſi qu'on en rapporte des

Toiles peintes, des étoffes de ſoye pure, de ſoye mêlée d'or ou d'argent, d'écorce d'arbre, & autres matieres, leſquelles étant débitées dans nos Provinces, peuvent porter quelque préjudice à nos Manufactures; mais ces perſonnes-là ne regardoient ce commerce que par ſon mauvais côté, ſans faire attention qu'il étoit aiſé de remédier à tous ces inconvéniens: qu'il y a des moyens de rappeller au triple l'argent qui ſort du Royaume pour les Indes, (car je veux bien regarder les Piaſtres que l'on prend en Eſpagne pour les y porter, comme argent ſorti de France, parce qu'il y entreroit ſi on ne l'envoyoit pas aux Indes) & que ce commerce empêche les Etrangers de tirer beaucoup plus d'argent de nous. En ne regardant donc ce commerce que par rapport à l'argent qu'il fait ſor-

tir, & à la quantité des étoffes qu'il peut introduire, il ſeroit conſtamment nuiſible à l'Etat. Mais ce ne ſera plus la même choſe, ſi on le conſidere par rapport aux Epiceries, aux drogues, & aux autres choſes, que ce Commerce nous procure, que nos Provinces ne produiſent pas, dont nous ne pouvons nous paſſer, & que nous ſerions abſolument obligés de tirer de nos voiſins. Ce n'eſt point l'achat de ces denrées dans les Indes qui les rend cheres; elles y coutent peu de choſe, en comparaiſon des frais qu'il faut faire pour les aller chercher. Or la conſtruction & l'armement de nos Vaiſſeaux qui les vont chercher, ſe faiſant dans le Royaume, l'argent qu'on y employe n'en ſort point : il occupe du monde; il éleve des hommes à la Mer : c'eſt déja un avantage pour l'Etat. Ce com-

merce ne nous coute donc que l'argent qu'il faut pour l'achat des Marchandiſes dans les Indes. Il n'y a donc que cet argent qui ſort du Royaume. Si au contraire nous ceſſons d'aller chercher nous-mêmes ces Marchandiſes, nous ſerons dans la néceſſité de les recevoir des Hollandois ou des autres Nations Etrangeres, qui nous les apporteront, & auſquels il faudra payer non-ſeulement le prix du premier achat de ces Marchandiſes dans les Indes, mais encore tous les frais qu'ils auront faits pour les aller chercher, & le profit qu'ils doivent faire ſur la revente ; ce qui revient à 7 à 8 fois plus que le prix du premier achat. Par conſéquent l'Etat perdroit 7 à 8 fois plus d'argent qu'il ne fait. Donc, bien loin que ce Commerce nous ſoit à charge, nous ne ſçaurions trop le protéger &

l'augmenter, afin que les Etrangers ne nous apportent plus rien de ces pays-là, & qu'au contraire nous leur en portions.

A l'égard des Toiles peintes & des étoffes, que nous apportons des Indes, ce n'eſt pas un inconvénient, puiſque nous en défendons l'uſage en France, & qu'on oblige la Compagnie de les vendre en Pays étranger. Le prix de la revente de ces Marchandiſes, qui excéde de beaucoup celui de leur achat dans les Indes, revient dans le Royaume en argent, ou en Marchandiſes, qu'il nous auroit fallu payer en Eſpeces; ainſi, bien loin que ce Commerce ſoit à charge à l'Etat, il lui eſt avantageux, en lui procurant beaucoup plus d'argent qu'il n'en fait ſortir.

D'ailleurs, il eſt néceſſaire, & de la bonne politique, de pouvoir

être informé avec certitude de tout ce qui ſe paſſe dans ces pays-là, à cauſe des établiſſemens que nos voiſins y ont; ce qui ne ſe peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert ſentoit bien cette néceſſité : & nous voyons auſſi avec plaiſir que le Gouvernement préſent connoît l'utilité de ce Commerce, puiſqu'il le protége puiſſamment.

Cette digreſſion m'a un peu écarté de mon ſujet; mais ayant parlé de la Compagnie de 1664, je ne pouvois pas m'empêcher de dire quelque choſe de celle qui lui a ſuccédé; je n'en ai montré que les progrès; je paſſe la ſuite ſous ſilence. Elle eſt ſi remplie de traverſes & de contradictions, qu'on ne pourroit pas en dire ſon ſentiment avec liberté ſans déplaire. Reprenons notre ſujet.

La Navigation, qui eſt l'ame du

Commerce, procure toujours beaucoup de profit à l'Etat : la conſtruction des Vaiſſeaux, leur avitaillement & leur équipement, dont la dépenſe eſt toujours conſidérable, ſe faiſant dans le dedans de l'Etat, fourniſſent à pluſieurs Habitans les moyens de vivre & de s'enrichir (*a*). Elle occupe tous les Habitans des côtes de la Mer, inutiles preſque à

(*a*) Rien n'eſt plus contraire à l'intérêt de l'Etat, que de ne pas occuper tous les Citoyens. Que penſer donc de ceux qui voudroient empêcher des particuliers de s'occuper honnêtement & utilement ſuivant leurs Talens ? Celui-ci ſçait faire une Comédie, celui-là un Roman, une Hiſtoriette &c. Ils n'ont de génie & de talent que pour ce travail. J'avoue qu'il n'eſt pas d'une grande utilité à l'Etat ; mais il peut toujours ſervir à faire ſubſiſter des Libraires & des Ouvriers ; à entretenir le Commerce d'un Marchand, & procurer pluſieurs autres avantages, qu'il eſt inutile de détailler. Il ſuffit de dire que le moindre travail, qui ne bleſſe ni les mœurs ni les Loix, eſt toujours avantageux à une Nation en général.

autre choſe, & qui, faute de Navigation, ſont comme forcés de paſſer aux ſervice des Etrangers; c'eſt ce qui eſt arrivé toutes les fois que nous avons ceſſé de naviger. En les perdant nous perdons doublement; nos Côtes deviennent déſertes, notre Navigation s'affoiblit, & celle des Etrangers s'augmente à nos dépens. Les défenſes aux Mariniers de ſortir du Royaume ſont inutiles: ils ne ſont nés que pour naviger, la Mer eſt leur élement; ſi nous ne les occupons point, ils vont malgré ces défenſes chercher de l'occupation ailleurs: on s'y oppoſe vainement.

Mais, dit-on, l'entretien d'une puiſſante Marine coute des ſommes immenſes à l'Etat, auſquelles il ne peut atteindre.

Pour détruire ce préjugé, il faut montrer ici, par un détail exact &

bien calculé, ce que coutoit par mois en 1681 la plus floriſſante Marine que la France ait eue. En voici un ſommaire précis. *

Cette Marine, comme on le ſçait, étoit auſſi brillante qu'elle étoit puiſſante. Elle étoit compoſée de 115 Vaiſſeaux, des premier, ſecond, troiſiéme, quatriéme & cinquiéme rangs; de 24 Frégates légeres, de 8 Brulots, de 10 Barques longues, & de 22 Flutes; faiſant en tout 179 Vaiſſeaux de toutes eſpeces, montés de 7080 piéces de Canon, de 1028 Officiers Majors, de 7955 Officiers Mariniers, de 20618 Matelots, de 10904 Soldats, faiſant 39477 hommes d'équipages (non compris les 1028 Officiers Majors) dont la ſolde par mois coutoit, lorſqu'ils étoient armés, la ſomme

* Voyez le Sommaire cotté 374.

e II.

s.	Vivres par mois.	Coût de l'armement par mois.
	65483 l. 10 s.	183569 l. 10 s.
) s.	74782 10	217559
	98105	286434
	46758 15	140700 15
	24356	79447
)	309485 15	907710 5
	16721 5	59119
	2130	8194
	2475	8679
	5838	20091
	336650	1003793 5
	26930	99252 15
	363580	1103046

Doit regarder la page 350 du Tome II.

Rang des Vaisseaux.	Nombre	Canons.	Officiers Majors.	Offic. Mariniers.	Matelots.	Soldats	Totaux des Equipag.	Solde par mois.	Vivres par mois.	Coût de l'armement par mois.
Premier Rang.	12	1080	108	1232	4132	2486	7850	118086 l.	65483 l. 10 s.	183569 l. 10 s.
2	21	1518	189	1719	4470	2661	8850	142776 10 s.	74782 10	217559
3	36	1928	251	2350	6142	3008	11500	188329	98105	286434
4	26	1088	156	1167	2713	1570	5450	93942	46758 15	140700 15
5	20	608	119	681	1427	682	2790	55091	24356	79447
Totaux . . .	115	6222	823	7149	18884	10407	36440	598224 10	309485 15	907710 5
Fregates légeres .	24	400	125	446	937	497	1880	42397 15	16721 5	59119
Brûlots	8	74	16	80	160	.....	240	6064	2130	8194
Barques longues ..	10	43	20	90	190	.....	280	6204	2475	8679
Flûtes	22	341	44	190	447	.....	637	14253	5838	20091
Totaux . . .	179	7080	1028	7955	20618	10904	39477	667143 5	336650	1003793 5
Galeres	30	....	....	....	....	3010	3010	72322 15	26930	99252 15
Toute la Marine coûtoit donc	...	....	....	....	....	....	42987	739466	363580	1103046

de 667,143 liv. ci . . . . 667,143 l.
Et les vivres coutoient auſſi
par mois . . . . . 336,650 l.

Ce qui fait la ſomme de . 1,003,793 l.
Les 30 Galeres toutes armées auſſi, contenant 5600 Chiornes ou forçats, 2400 Mariniers de rang, 935 Mariniers de rambades, & 3010 Soldats, coutoient pour leur ſolde & pour leurs vivres, * 99252 l. 15. } 2,08020 l. 10 ſ.
La ſolde & les vivres extraordinaires . . 1089671. 15.

La dépenſe de cette Marine toute armée couteroit donc par mois, la ſomme de . . 1,212,013 l. 10 ſ.
En ſuppoſant le tout armé pendant ſix mois de l'année, ce qui n'arrive jamais tous les ans, cette formidable Marine couteroit . . . . . 7,272,084 l.

Si toutes choſes avoient augmenté comme les Eſpeces, on pourroit

* La néceſſité de ces Galeres n'eſt pas bien évidente, peut-être que la dépenſe qu'elles occaſionnent pourroit être placée d'une façon plus utile à la France.

dire que cette dépenſe monteroit aujourd'hui à 12 millions, 933 mille, 920 livres, parce que 7 millions, 272 mille, 84 livres de ce tems-là, égalent exactement 12, 933,920 livres de ce tems-ci. Mais toutes choſes n'ont pas augmenté comme les Eſpeces : les gages ou la ſolde des Marins ſont à-peu-près les mêmes qu'ils étoient en 1681 ; on ne donne pas plus de 15 liv. par mois au Matelot de la premiere claſſe ; 13 liv. 10 ſols à celui de la ſeconde, ainſi du reſte. Les bleds ne ſont pas plus chers aujourd'hui qu'ils l'étoient. Cela étant, la ſolde & les vivres des 39,477 hommes qui étoient dans les 179 Vaiſſeaux ſuſdits, (non compris 1028 Officiers Majors) & des 10,985 hommes qui étoient dans les 30 Galeres ci-deſſus, faiſant 50462 hommes, qui montent, comme on vient de

le

le voir, à 7 millions, 272 mille, 84 livres de ce tems-là, ne couteroient guéres plus aujourd'hui. L'augmentation de dépenſe, ſi on peut dire qu'il y en a, ne peut donc regarder que la conſtruction & les agrais des Vaiſſeaux & des Galeres, que nous ne comprenons point dans ce calcul, & qui, à peu de choſe près, pourroient ſe retrouver dans les épargnes des années où l'on n'arme qu'une partie de cette Marine, ou que l'on n'arme point du tout; car toute une Marine n'eſt pas armée toutes les années; lorſqu'elle eſt en Mer, elle n'y eſt ordinairement que ſix mois de l'année; & lorſqu'elle n'y eſt pas, ou qu'il n'y en a qu'une partie, la dépenſe n'en eſt pas ſi forte; ce qui s'en faut va loin, & à la longue il remplit peut-être, & au-delà, les frais de la conſtruction des

agrais & armement de ces Vaiſſeaux.

AUTRE CALCUL.

Il eſt établi parmi ceux qui ſçavent ce que c'eſt que la conſtruction & l'armement des Vaiſſeaux, qu'un Vaiſſeau de guerre de 60 piéces de Canon, armé, & avituaillé pour un an, la ſolde payée, &c, coute 600 mille livres.

Or la ſolde & les vivres de 500 hommes d'équipage pendant un an, & la paye de l'Etat Major, montent à 160 mille livres; ils paſſent au moins 159 mille livres, ci . . . 160000 l.

Cette ſomme ôtée des 600 mille livres ci-deſſus, le reſte 40040 mille livres, eſt pour la conſtruction, les agrais, les Canons, &c, de ce Vaiſſeau. Et la durée commune d'un Vaiſſeau eſt de 20 ans : il ne faut donc compter par année que . . 22000 l.

Un Vaiſſeau de 60 piéces de Canon, tout armé en guerre, coute donc par an au plus . . . . . 182000 l.

Par conſéquent 100 Vaiſſeaux de cette eſpece couteroient par an 18 millions 200 mille livres : mais,

une Marine ſemblable n'eſt en mer, au plus que ſix mois de l'année. Un Vaiſſeau de guerre de cette nature, ne peut porter des vivres à 500 hommes d'équipage, que pour cinq à ſix mois au plus. Or la ſolde & les vivres de ce Vaiſſeau pour ſix mois, ne montent qu'à . . . . . 80000 l.

La conſtruction & les agrais, comme ci-deſſus . . . . . 22000 l.

Ce ne ſeroit donc que . . . . 102000 l.

Et pour 100 Vaiſſeaux, 10 millions 200 mille livres par an, en ſuppoſant le tout armé ſix mois de l'année, ce qui n'arrive jamais tous les ans; ainſi on peut dire qu'une Marine de 100 Vaiſſeaux de 60 piéces de Canon ne couteroit pas dix millions, année commune, pour toutes choſes; ce qui n'eſt pas un objet comparable à l'honneur & à l'utilité qui en reviendroit à l'Etat.

En 1681 la dépenſe des 7 millions, 272 mille, 84 livres n'étoit pas au-deſſus des forces de la Fran-

ce ; cependant alors le Roi ne jouiſſoit que de 116 millions, 873 mille, 476 livres de revenu (*a*). Il jouit aujourd'hui de 200 millions au moins : Donc, dira-t-on, il eſt mieux en état de ſoutenir cette dépenſe qu'on ne l'étoit en 1681. Cela eſt vrai en ne regardant que le numéraire, qui eſt actuellement plus fort de 83,126,524 livres qu'il ne l'étoit alors : mais ſi on conſidere que ces livres ne ſont pas les mêmes, on reviendra de cette erreur ; car les 116,873,476 livres de 1681 à 28 francs le marc d'argent formoient annuellement à Louis XIV un équivalent de . . . . 4,174,052 $\frac{5}{7}$ marcs. *

Et les 200 millions de livres dont jouit Louis XV actuellement, ſont des livres, dont il en faut 49 l. 16 ſ. pour former le même marc d'argent ; par con-

(*a*) Tom. I, Ch. II, art. 5, p. 386, 387; & art. 6, p. 410 & ſuiv.

* Idem, page 411 du Tome premier.

ſéquent ce Prince ne reçoit que l'équivalent de .	4,116,466	marcs.
PARTANT Louis XV reçoit annuellement l'équivalent de 7, 865, 825 livres de moins que ne recevoit Louis XIV, faiſant . .	57,586$\frac{5}{7}$	marcs.

Louis XV eſt donc réellement moins riche avec ſon grand numéraire de 200 millions, que ne l'étoit Louis XIV avec ſon foible numéraire de 116 millions, ſans que les Peuples en ſoient plus à leur aiſe (*a*), indépendamment du prix des denrées qui a augmenté. C'eſt une preuve bien ſenſible que l'*augmentation numéraire a été déſavantageuſe au Roi & au Peuple comme débiteurs*. Mais cela n'empêche pas que la France ne puiſſe fournir aux frais d'une puiſſante Marine ; elle peut aiſément, ſi elle le veut, & ſans nou-

(*a*) Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet, ci-devant, Tom. I, page 400 & ſuiv.

velles impoſitions à charge aux Peuples, trouver 8, 10 & 12 millions, s'il les faut annuellement, pour l'entrétien de cette Marine. Cette dépenſe eſt d'autant plus néceſſaire à la France, que jamais elle ne ſera puiſſante, reſpectée, ni crainte de ſes Voiſins, ſi elle n'eſt pas la maîtreſſe de la mer. Toutes les forces qu'elle peut ou qu'elle pourra avoir ſur terre, ne ſçauroient produire le même effet. Une armée de vingt mille hommes ſur cette plaine liquide lui feroit plus d'honneur & de profit, que deux cens mille hommes ſur terre.

Les Anciens ſçavoient que leur puiſſance & leurs richeſſes dépendoient abſolument des forces maritimes. Ils n'étoient pas moins perſuadés que Thémiſtocle l'avoit été, & que Pompée le fut enſuite, de cette grande maxime, QUI EST LE

MAÎTRE DE LA MER, EST LE MAÎTRE DE TOUT (*a*).

La réponſe que fit l'Oracle de Delphe aux Athéniens, de fortifier leur ville avec des murailles de bois, pour ſe garantir de l'invaſion de Xerxés, eſt un conſeil que tous les Conquérans ont pris pour eux, & dont Louis XIV s'eſt ſervi ſi heureuſement, que ſa puiſſance ſur mer étoit devenue auſſi redoutable aux Anglois, aux Hollandois & aux Eſpagnols, que celle de ſon Ayeul étoit foible & mépriſable * Témoin l'affront que le Roi Jacques fit au Duc de Sully, dont on a parlé ci-devant page 309 de ce volume.

(*a*) Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Anciens, Chap. 16, n°. 14. Et le Mercure François, Tom. XIII, page 226.

* Notes d'Amelot de la Houſſaye, page 238 du Volume 2. des Lettres du Cardinal d'Oſſat.

La néceſſité indiſpenſable où eſt la France d'avoir une puiſſante marine, eſt encore bien établie par le diſcours que fit à ce ſujet un ancien Serviteur de la Couronne, rapporté au *Tome XIII du Mercure François, pages 209 & ſuivantes;* par la Lettre du *Cardinal d'Oſſat*, du 16 Octobre 1596, à M. de Villeroy Miniſtre & Sécretaire d'Etat; (*a*) par le conſeil que donna *Antoine Perez* à Henry IV & par celui que donna à Louis XIII le *Cardinal de Richelieu*, comme nous le voyons dans le *chap. 9 de la ſeconde partie, ſection 3 de ſon Teſtament politique.* Or ſi, pour être plus puiſſant par terre, il faut être le plus fort par mer, & ſi le Prince qui eſt le maître de la mer eſt infailliblement le maître

(*a*) C'eſt-la 84 du Recueil de ces Lettres donné en 5 volume *in*-12, avec des Notes par Amelot de la Houſſaye, *page* 237 & *ſuiv. du Tome II.*

ou l'arbitre de ſes Voiſins, il n'y a pas à héſiter, quelque dépenſe que puiſſe couter une Marine puiſſante, nous la devons faire par préférence à d'autres moins importantes, puiſque l'intérêt & la grandeur du Roi, le bien de ſes Peuples, & la ſureté de l'Etat l'exigent.

La France peut avoir cent mille hommes de mer, non compris les Soldats de Marine. Il eſt de ſon intérêt d'occuper & d'entretenir ces hommes marins ; ils lui ſont utiles & précieux. Voici le détail de tous ceux qui ſe trouverent ſur toutes les Côtes du Royaume & dans tous les départemens, ſuivant les revues qui en furent faites par les Commiſſaires au mois de Janvier 1713 montant encore à 92450 hommes.

SÇAVOIR,

Officiers mariniers.	Capitaines, Maîtres & Patrons	5585	16618
	De Manœuvres . .	3225	
	De Pilotage . . .	1577	
	De Canonage . .	3329	
	De Charpentage .	1673	
	De Calfatage . . .	721	
	De Voilerie . . .	230	
Matelots *	A 15 liv. par mois	8253	41268
	A 13 liv. 10 sols	715	
	A 12 liv.	7237	
	A 11 liv.	5861	
	A 10 liv.	12764	

Novices dans tous les Départemens . . . 11276
Mousses, idem. 10920
Invalides, idem. 12366

TOTAL des Gens de mer de tous les Départemens du Royaume 92450

* *On ne leur donne pas plus de paye aujourd'hui. Les vivres ou les bleds ne sont pas plus chers qu'ils l'étoient en* 1681, *ainsi l'augmentation de dépense ne peut tomber sur la solde & sur les vivres ; elle ne peut regarder que les choses nécessaires à la construction & aux agrais des vaisseaux.*

Or les Officiers majors, comme Lieutenans Généraux des armées navales, Chefs d'Eſcadres, Capitaines, Lieutenans, Enſeignes, &c, de vaiſſeaux, ne ſont point compris dans ce calcul; ainſi nous avons plus de cent mille hommes de mer, ſans compter les Soldats & les Gardes marines.

Les Troupes de terre coutent bien plus que cette puiſſante marine, & elles ne peuvent nous faire ni tant d'honneur ni tant de profit; elles ne ſçauroient ni faire reſpecter ni faire craindre ſi loin le Pavillon François; elles ne protégent aucunement le Commerce étranger, ſeul moyen de rendre l'Etat puiſſant & riche. Toutes les forces que nous pourrons avoir ſur terre, ne nous empêcheront jamais de recevoir la loi des Puiſſances maritimes, & ne nous mettront pas en état

d'abaiſſer l'orgueil de ces fiers Inſulaires, qui ſe croyent & ſe diſent les Rois de la mer. C'eſt ce que nous devons attendre d'une marine puiſſante & en état de leur diſputer cet Empire, & de leur faire rendre le premier honneur au Pavillon François, honneur qui lui eſt du à juſte titre, comme on va eſſayer de le faire voir.

CESAR dans ſes Commentaires parle des Gaulois ſeptentrionnaux (*a*) comme des meilleurs Com-

(*a*) Ceſont aujourd'hui les Habitans de la Normandie & des Pays-Bas. Ces Peuples ont été de tous tems de célébres Navigateurs, Voyez l'Hiſtoire du Préſident de Thou.

Selon l'état géographique de Normandie, par Maſſeville, tom. II page 688, on doit aux Normands,

La découverte de la *Guinée* que firent les *Dieppois* en 1364.

La conquête des *Canaries* que fit *Jean de Bethencourt*, Seigneur de Grainville au pays de Caux en 1402, & non pas en 1348 com-

merçans & des plus habiles Navigateurs qui fuſſent alors connus, ſans même en excepter ceux de Marſeille. Il vante beaucoup l'habileté de leurs Pilotes ; il ſe fait gloire d'avoir tranſmis aux Romains la maniere de conſtruire les vaiſ-

me le dit l'Auteur de l'Hiſtoire de la Navigation, tome I, page 69. en 1479 les Armateurs de cette Province enleverent aux ennemis 80 vaiſſeaux chargés de bled & de harangs. *Hiſtoire de Normandie par Maſſeville tome 4, page 318.*

La découverte du troiſiéme continent du monde, connu ſous le nom de *Terre Auſtrale*, faite en 1504 par le Capitaine *Gouneville*, de Liſieux.

La découverte du *Canada* faite l'an 1508 par *Thomas Aubert*, de Dieppe.

Selon Mezeray, tome II page 665 de ſa grande Hiſtoire, édition de Guillemot, *les Dieppois ont toujours eu la gloire de la mer entre les François.* Et l'an 1556 avec 19 Vaiſſeaux ils en battirent 22 Flamans, plus grands & mieux pourvus d'artillerie & d'artifice ; ils en emmenerent pluſieurs à Dieppe. Il ajoute que *les Normands avoient plus d'hommes ; que les Hollandois étoient accoutumés à ſe battre à coups de canon, & les*

ſeaux & de naviger des Gaulois ſeptentrionaux. *Vegece* a écrit de leur diſcipline navale. *Sidonius* parle avantageuſement de leurs mariniers ; il les fait auſſi habiles que les Pilotes des autres Nations ; il dit qu'ils ſçavent obéir, comme ils ſçavent commander. Alors les Anglois ne con-

Normands à coups de main, & à l'abordage. Le Préſident de Thou en dit autant ; & ce fut par ordre du Roy Henry II qu'ils allerent attaquer cette flote. *Etat géographique de Normandie par Maſſeville*, tome I p. 142.

Selon l'hiſtoire de la Navigation Tom. II, p. 91, Chap. 4. *Nambuc* cadet d'une bonne maiſon de Normandie, & Capitaine d'un Vaiſſeau de Roi, fut le premier de tous les Européens, qui forma le deſſein avec ſuccès, de former une Colonie aux Iſles de l'Amérique l'an 1625.

Et enfin, la découverte de la Louiſiane faite de l'an 1676, à l'an 1680 par la *Salle Cavelier* de Rouen.

On auroit pu mettre à la tête des exploits des Normands, la conquête qu'ils firent de l'Angleterre l'an 1066, & celle des Royaumes de Naples & de Sicile faite l'an 1070, par les Seigneurs de *Hauteville*. du Diocèſe de Coutances.

noiſſoient point encore la navigation. *Céſar* dit qu'ils n'avoient que de petits canots d'oſier pour leurs pêches & pour naviger le long de leurs Côtes.

Il eſt bien glorieux à notre Nation de voir les anciens Hiſtoriens trouver chez elle les plus anciens & les plus habiles Navigateurs. Cela ne devroit-il pas faire décerner ſans conteſtation le premier honneur au Pavillon François.

En ce tems-là le Commerce n'étoit pas regardé comme dérogeant à la Nobleſſe, il en étoit l'origine & l'appui. Les Gaulois ne faiſoient point de différence ſur le fait de la navigation & du Commerce ; les Nobles comme les Roturiers commerçoient également. Les Commerçans bien loin d'être exclus des Charges & des Emplois, en étoient au contraire revêtus comme plus

habiles & plus expérimentés que les autres. Car le Commerce & la Navigation, qui enrichiſſoient les Particuliers, les rendoient auſſi plus capables que les autres de la conduite des affaires, & par conſéquent des Emplois & des Charges [*a*]. Mais les guerres dont les Gaulois furent affligés pendant pluſieurs ſiecles ayant trop diſtingué des autres ceux qui portoient les armes, tant par leurs ſervices & leurs Emplois que par les richeſſes que leur valurent les dépouilles des Ennemis : & ces premiers ayant ceſſé le Commerce pour ſe donner uniquement aux armes, le Com-

(*a*) Le Pere Lamy dans ſes *Entretiens ſur les Sciences*, dit qu'il n'y a perſonne qui raiſonne en général avec tant de bon ſens & de juſteſſe, que fait un Marchand par rapport aux affaires de ſon Commerce. Les Réflexions & les Calculs qu'il eſt obligé de faire ſans ceſſe, l'accoutument à penſer.

merce reſta pour le Peuple. Diſtinction tellement formée par un long uſage, que quelques Ordonnances que les Rois ayent rendues pour engager ce qu'on appelle les Nobles à faire le Commerce maritime & en gros, en le rendant compatible avec le privilege de leur naiſſance, cette Nobleſſe a toujours préféré à un Commerce honorable les chagrins d'une honteuſe pauvreté, mépriſant l'exemple des Anciens, des Anglois, des Hollandois, des Génois &c. qui regardant le Commerce bien autrement que nous, vivent dans une heureuſe abondance.

C'eſt la Navigation & le Commerce qui rendent la grande-Bretagne ſi riche, ſi puiſſante, & qui la mettent en état de contrebalancer depuis long-temps, toutes les Puiſſances de l'Europe : ce pays

néanmoins n'équivaut pas à la moitié de la France.

C'eſt auſſi la Navigation & le Commerce qui rendent la Hollande ſi puiſſante : ſa domination ne s'étend néanmoins que ſur ſept petites Provinces, qui ne produiſent pas la vingtiéme partie du néceſſaire aux habitans ; & cependant ils mettent à la mer un nombre prodigieux de vaiſſeaux, & des armées conſidérables ſur terre : ce qui a rendu ce petit pays comme le treſor général de toutes les Nations, que ſa politique a ſçû réunir contre nous, & qui ſans le ſecours de ſon argent n'auroient pas tardé à ſe déſunir. [*a*]

(*a*) Cette Nation dans tous les temps a ſçu profiter de toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées en faveur de ſon Commerce, & notamment de l'intérêt que nous eumes en 1678 de la déſunir de ſes alliés : cette circonſtance facheuſe détermina le Roi à lui accorder le renouvellement des anciens traités, & à lui permettre de les

Genes cette ſuperbe ville qui n'a qu'une petite domination, auroit-elle été en état de ſoutenir tant de guerres ſans les richeſſes que lui procurent le Commerce & la Navigation ? A quelles dépenſes n'a-

expliquer comme elle voudroit; ce qu'elle accepta avec joie, & en conſéquence ſe fit le traité de Nimégue, le 10 Avril 1678.

Après avoir dit dans l'article 6 de ce traité, que les ſujets de part & d'autre jouiroient d'une pleine & entiere liberté du Commerce dans l'Europe, dans toutes les limites des Etats de l'un & de l'autre, les Hollandois ajouterent aux anciens ce que l'on trouve à l'article 7; cet article 7 leur eſt ſi précieux & ſi avantageux, qu'ils l'ont encore étendu dans le traité du Commerce fait à Utrecht le 11 Avril 1713. L'attention particuliere que donnent les Hollandois à cet article, nous montre qu'ils comptent preſque pour rien le reſte du traité, pourvu que nous exécutions cet article qui leur eſt auſſi favorable que contraire à l'intérêt de notre Commerce. Pour cet article ils ne balancerent pas un moment à ſe déſunir de leurs alliés à Nimegue, & à ſigner les premiers le traité de Riſwick. En faveur

t-elle pas été engagée pendant plusieurs siecles, pour résister aux Venitiens & aux autres peuples de l'Italie, à qui sa prosperité faisoit ombrage ? Combien de séditions chez elle entre ses habitans ? Combien de

En faveur de cet article, les Hollandois jouissent de la fertilité de notre pays, & de tous les avantages du François : ils en font un usage très-avantageux, au préjudice des Sujets naturels, & sans contribuer en rien au soutien de l'Etat. Outre les avantages que cet article leur procure, ils ôtent au Roi même la liberté d'accorder aucune grace particuliere à ses Sujets, à moins que d'en gratifier à même temps les marchands Hollandois, & par l'article 9 nous renonçons en quelque façon au Commerce du Levant en faveur des Hollandois qu'on en rend les maîtres.

Les Hollandois n'ignorent pas que sur les remontrances & les plaintes des Sujets, le Souverain qui leur doit la justice préférablement aux Etrangers, est toujours en droit de faire pour le bien de son Etat les réglemens qu'il lui plaît. Au reste cet article compris dans le traité d'Utrecht, a été limité pour vingt cinq ans, & il est expiré par conséquent le 11 Avril 1738.

tumultes & de mouvemens excitez par ces noms fameux de *Guelphes*, & de *Gibelins*? Combien tout cela ne lui a-t-il pas couté? Combien la rebellion de l'Iſle de *Corſe* ne lui coute-t-elle pas depuis dix ans? On aſſure qu'elle lui coûte plus de trente millions. Elle eſt encore floriſſante, néanmoins, & abondante en toutes choſes : elle n'a cependant de reſſource que dans le Commerce.

Il y auroit encore une infinité d'autres exemples à rapporter; mais je crois que ceux-ci ſuffiſent pour nous montrer que la France tireroit de très-grands avantages du Commerce & de la Navigation, ſi on pouvoit étendre davantage en France le goût du Commerce. [*a*] Que

(*a*) L'Etabliſſement de la Compagaie des Indes eſt un moyen aſſez ſûr pour engager les François à faire le Commerce & à leur en donner le gout; c'eſt un bien pour l'Etat. Le Commerce maritime qu'elle fait

de nobles familles ſeroient alors relevées !

Je dirai encore en faveur du Commerce, que l'on neglige trop les HARAS, & qu'on ne les fait pas aſſez valoir en France. Les Sujets en tireroient un grand profit, & le Roi une grande utilité dans le temps de guerre, où l'on eſt expoſé à la diſcrétion des Juifs & des Etrangers, qui nous vendent les Chevaux ce qu'ils veulent. Il faudroit pour cela engager la Nobleſſe, & tous les autres qui poſſédent des Terres en fiefs, d'entretenir un tel nombre d'Etalons & de Cavales que leurs terres pourroient nourrir, au lieu de quantité de mauvais che-

avec aſſez de ſuccès, nous affranchit du tribut ſervile que nous payions à nos voiſins avant ſon Etabliſſement, pour nous fournir les choſes qui nous manquoient : ils profitoient de notre négligence pour s'enrichir à nos dépens.

vaux, dont ils ne tirent d'autre profit que le travail.

De tous les temps, les Anglois & les Hollandois ſe ſont attachez à nous faire détruire les ports de mer un peu conſidérables, que nous avons eus dans la Manche : ces ports leur font ombrage & gênent extrêmement leur Commerce. Mais leur oppoſition continuelle eſt une preuve invincible, qu'il ſeroit utile à notre Commerce, & à notre Navigation, d'avoir au moins une retraite aſſûrée pour nos vaiſſeaux vers le milieu de ce détroit. Le *Cardinal d'Oſſat* en ſentoit la néceſſité ; car dans ſa 90 Lettre, qui eſt du 18 Decembre 1596 [*a*], il dit à M. de Villeroy auquel il écrit, *qu'il nous eſt très-important d'avoir des vaiſſeaux de guerre dans ce détroit.* Or on ne peut pas y avoir de vaiſ-

(*a*) Tome II, de ſes lettres page 314.

ſeaux, ſans port pour les retirer; j'ai toujours ouï dire, qu'avec un peu de dépenſe on pourroit en faire un excellent à la *Hougue* en Baſſe Normandie; c'eſt le lieu du monde le plus propre à y faire une place importante, ſoit pour le Commerce, ſoit pour des vaiſſeaux de guerre. Il en contiendroit beaucoup; ils y ſeroient en ſureté, & à l'abri de tous les vents les plus dangereux, en faiſant faire une jettée de deux à trois cens toiſes, de la grande ou de la petite redoute de *Morſalines*, vers le fort de *la Hougue*, laiſſant au pied de ce fort une entrée convenable à ce port, & en creuſant la Baye que la jettée renfermeroit. On pourroit même faire nettoyer ce port, par la riviere de *Saire* qui n'en eſt éloignée que d'environ ſix à ſept cens toiſes, & que l'on peut aiſément y faire paſſer.

Ce

Ce port alors ſeroit très-conſidérable & bien placé ; la rade en eſt admirable, & tous ceux qui ſont au fait de la marine & de la Navigation, conviennent que l'on devroit y travailler, & profiter des avantages de ce lieu, malgré les oppoſitions de nos voiſins ; car plus ils s'y oppoſeront, plus nous devons ſentir que c'eſt notre avantage. Nous ne devons point les craindre, ce ſeroit leur faire trop d'honneur. En un mot, c'eſt-là qu'il nous faut un port. Feu M. le Maréchal de Vauban l'avoit jugé ainſi ; il en a fait, dit-on, tous les plans & devis : la baſſe jalouſie des autres ports s'y eſt oppoſée ; peut-être n'a-t-on pas aſſez conſulté l'intérêt de l'Etat & du Commerce en général, qui doit toujours l'emporter ſur des raiſons particulieres : Mais l'intérêt particulier a toujours un grand nombre

d'avocats, & l'intérêt général en a peu.

Faire la paix pour nous procurer tous les avantages d'un grand Commerce, c'eſt faire la guerre à nos ennemis. Loin de nous donc ces victoires acquiſes par des efforts ruineux. Que la gloire ſe repoſe. C'eſt dans le ſein de nos Campagnes que l'induſtrie va nous ouvrir des routes faciles à de plus grandes conquêtes. Que le ciel propice nous conſerve un Prince, dont la ſageſſe meſure ſa gloire ſur la félicité de ſes peuples, & un digne Miniſtre qui ſeconde ſes vues avec tant de zèle & de lumieres. La France, ſupérieure par les avantages de ſon Commerce, fera connoître aux Etats voiſins, qu'elle eſt auſſi capable d'augmenter ſa puiſſance par la paix, que par la guerre.

RECAPITULATION ET CONCLUSION.

I.

LEs loix citées par l'Auteur de l'*Eſſai politique ſur le Commerce* ne favoriſent pas plus le Débiteur que le Créancier : auſſi n'y a-t-il pas plus de raiſon pour l'un que pour l'autre. Jamais le débiteur ne peut-être léſé en rendant l'argent après une augmentation de Monnoie, ſur le pied qu'il valoit lors du prêt ou de l'obligation contractée. De même le créancier, en recevant après une diminution les mêmes eſpeces qu'il avoit données auparavant, ne ſauroit ſe plaindre : cela eſt conforme au droit de la nature & des gens & aux Ordonnances citées par l'Auteur. Elles nous apprennent même que cela ſe pratiquoit de leur temps;

ce qui eſt diamétralement oppoſé à la maxime que donne notre Auteur a la page 174 de ſon livre : ainſi cette maxime eſt mal appuyée par ces Ordonnances. Elle eſt contraire à la circulation de l'eſpece & au crédit ; elle peut même introduire l'uſure (*a*).

(*a*) Tom. I, Chap. I, art. 1, p. 13 & ſuiv. art. 2, p. 22, Tom. II, chap. 3, art. 4, pag. 85, 86, 87 & 88 ; art. 6, p. 221, 222.

II.

Si les débiteurs ne rendent que ce qu'ils ont reçu, conformement à l'Ordonnance même de Philippe le Bel donnée à ce ſujet, ils n'ont ni pu perdre, ni pu être ruinés par conſéquent, par la diminution dont l'Auteur parle : ainſi ils ont pu & dû s'acquitter.

On ne voit pas non plus que les Paſſages de Sponde & de Dumoulin repondent aux plaintes que l'on faiſoit contre le ſurhauſſement des Monnoies qui eut beaucoup plus de

part à la ſédition que la diminution : mais cette ſédition ne fut cauſée par l'une ni par l'autre conſidérée chacune en particulier ; elle fut cauſée par deux valeurs inégales données en même temps à une même Eſpece ; ce qui faiſoit que perſonne ne la vouloit recevoir ſur le pied du ſurhauſſement, ni donner ſur le pied de la diminution (*a*).

Le ſol du temps de Charlemagne en vaut 76 $\frac{1}{2}$ à 81 $\frac{3}{4}$ de notre Monnoie actuelle ; ainſi la valeur numéraire eſt hauſſée d'un à 76 $\frac{1}{2}$ ou 81 $\frac{3}{4}$. Mais de ce que cette valeur numéraire eſt hauſſée de 1 à 76 $\frac{1}{2}$ à 81 $\frac{3}{4}$ il ne s'enſuit pas que cette augmentation nous ſoit indifférente, & qu'elle n'ait pas altéré notre Commerce & notre finance. Qui peut ſavoir ce que ſeroit aujour-

(*a*) Tom. I, Chap. I, art. 2, pag. 22, & ſuiv. juſqu'à 42.

d'hui notre Commerce & notre richeſſe en argent, ſi nos différentes mutations de Monnoies n'avoient pas interrompu & troublé ce même Commerce (*a*). Ce qui eſt oppoſé à ce que dit notre Auteur, page 185 & ſuivantes, 194, 195 & page 237, n°. 2.

(*a*) Tom. & Chap. I, art. 7, pages 150 & 151.
Tom. II, Chap. III, art. 2, pag. 56, 57.
Art. 4, page 123 & ſuiv. juſques à 147.
Art. 6, page 243 juſques à 251, 256 & 257.

III.

Par l'état actuel des Monnoyes de Lorraine, on voit qu'il n'y en a point de plus foibles en poids d'un ſixiéme que les nôtres, comme l'Auteur le dit aux pages 197 & 198. Il n'y a pas grand profit à échanger eſpeces contre eſpeces ; ainſi dans la ſituation préſente, elles ne

s'attirent ni les unes ni les autres ; cependant celles de France ont l'avantage. C'eſt la réponſe à la queſtion que fait l'Auteur à la page 198 (*a*).

(*a*) Chap. I, art. 3, page 43 juſqu'à 52.

I V.

Trente millions arrivés de la mer du Sud, dont on en prêta quinze au Roi ; onze millions que produiſit la refonte des Monnoyes ; les nouvelles créations de rentes ſur l'hôtel de ville ; les augmentations de gages attribués à differens officiers, & la recette journaliere des revenus de Sa Majeſté, furent le ſalut de l'Etat en 1709 ; & non pas l'augmentation de l'eſpece comme le dit l'Auteur à la page 202 (*a*) *de*

(*a*) Chap. I, art. 4, page 53 & ſuiv. Chap. III, art. 2, page 30 & ſuiv. 49, 50, 56, art. 3, p. 74 & ſuiv. ; art. 4, p. 84, 85, 109, 110 ; art. 5, p. 181 & ſuiv. ; art. 6, p. 195, 196, 207, 208, 237, 238, 260.

V.

Les diminutions des Monnoyes ne furent point la ſeule cauſe de la miſere, du diſcrédit, ni des banqueroutes arrivées en 1714, & années ſuivantes, comme l'Auteur le dit aux pages 203 & 204. Le tableau qu'on lui préſente ici de la ſituation dans laquelle étoient alors les finances de l'Etat, lui montre des ſources beaucoup plus prochaines de tous ces malheurs. Le défaut de payement de la part du Roi en fut la ſeule cauſe, ſuivant le Miniſtre même des finances; & Sa Majeſté n'ayant point de fonds en ſes coffres, ne perdit à ces diminutions, que quelques non-valeurs dans le recouvrement de ſes revenus. (*a*)

(*a*) Chap. I, art. 5, page 65 juſqu'à 102.

V I.

L'augmentation des Monnoyes du mois de Décembre 1715 fit un effet bien oppoſé à celui que lui attribue notre Auteur à la page 205, *d'avoir ſoutenu les Finances en 1716 & 1717, malgré le diſcrédit que la Chambre de Juſtice entretenoit.* Elle nous mit au contraire dans un plus grand déſordre encore que celui où l'on étoit ſous Philippe-le-Bel (*a*). La différence de 25 pour cent qu'on laiſſa entre l'eſpece non réformée & la même eſpece réformée, ou la nouvelle qui étoit de même poids & de même titre, fit que celui qui n'en vouloit pas hazarder le tranſport, garda les non réformées juſqu'à ce qu'elles fuſſent hauſſées au niveau

(*a*) Chap. I, art. 6, p. 102, 106 & ſuiv. juſqu'à 115.
Ch. III, art. 4, p. 123 & ſuiv. juſqu'à 147.

des réformées & des nouvelles, ou que celles-ci fuſſent décriées, afin de gagner la partie de ſon argent qui auroit été au profit du Roi (*a*); ou bien il les faiſoit paſſer chez l'Etranger, qui les marquoit à nos coins (*b*). Dans le premier cas, c'eſt un fonds inutile au Public & même à celui auquel il appartient : & dans le ſecond cas, c'eſt une perte réelle pour l'Etat, & le Change baiſſe ; ce qui rend notre Commerce déſavantageux [*c*]. Voilà quel fut &

(*a*) Ch. I, art. 6, p. 102, 106.
Art. 7, p. 162, 163; art. 8, p. 165, 173, 174, 175, 176, 177, 197, 198.
Ch. III, art. 2, p. 31, 32, 33, 37, 38, 39, à 52.
Art. 3, p. 75, 76, 81, 82, 83.
Art. 4, p. 83 & ſuiv. juſqu'à 105, 114, 115 & 116.
Art. 5, p. 149, 150, 176, 177, 178.
Art. 6, p. 199, 231, juſqu'à 237.
(*b*) Ch. I, art. 6, p. 107, 108, 109, 110, 111, 112 & ſuiv.
Ch. III, art. 4, p. 86 & ſuiv. juſqu'à 101, 123 & ſuiv. juſqu'à 147.
(*c*) Ch. I, art. 6, p. 110, 111 & 112.

quel ſera toujours l'effet des réformes de Monnoyes (*a*).

La refonte ordonnée par Edit du mois de Novembre 1716 ne remédie point au mal : elle laiſſe toujours ſubſiſter cette différence ruineuſe à l'Etat (*b*) ; ainſi on peut dire que nous travaillons nous-mêmes à faire perdre à notre Commerce tous les avantages que la nature & l'induſtrie de nos Habitans lui donnent ſur celui de nos Voiſins (*c*), & que ce n'eſt pas ſans cauſe que l'E-

Art. 7, p. 160 & ſuiv.
Art. 8, p. 165 juſqu'à 177.
Ch. III, art. 2, p. 41, 42 & 43.
(*a*) Ch. I, art. 6, p. 107, 108, 109, 110, 111, 112 & ſuivantes.
Ch. III, art. 4, page 86 & ſuiv. juſqu'à 101.
(*b*) Ch. I, art. 6, p. 107 juſqu'à 114.
Ch. III, art. 4, p. 104, 105, 123 juſqu'à 147.
(*c*) Ch. I, art. 6, p. 115 & ſuiv.
Ch. III, art. 4, p. 112 & ſuiv. juſqu'à 147.
Art. 6, p. 259 & ſuiv. juſqu'à 263.

tranger nous raille à ce ſujet (*a*).

(*a*) Ch. I, art. 6, p. 107 & 108.
Ch. III, art. 6, p. 260 & ſuiv. juſqu'à 265.

VII.

Le revenu & les denrées s'évaluant par l'argent, on ne ſçauroit hauſſer la valeur numéraire de l'argent, ou l'affoiblir de façon quelconque, ſans hauſſer en même tems & dans la même proportion les revenus & les denrées : autrement tout affoibliſſement de Monnoye ſera toujours onéreux au Roi & à la Nation, ainſi qu'il eſt démontré au 7 Art. du Chapitre premier de ces Remarques (*b*).

Il eſt auſſi démontré que ſi l'on hauſſe les revenus & les denrées

(*b*) Ch. I, art. 7, p. 123, 124 & ſuivantes, juſqu'à 163.
Ch. II, art. 5, p. 390 juſqu'à 396.
Ch. III, art. 2, p. 51, 52 & 53.

comme l'argent, l'augmentation n'aura d'autre effet que celui d'augmenter les comptes (*a*) Elle favoriſera le débiteur ou le vendeur au préjudice du créancier ou de l'acheteur. Au ſurplus, toutes choſes ſe trouveront comme elles étoient avant l'augmentation, laquelle dès-là devient inutile : ce qui prouve qu'il ne faut jamais hauſſer l'argent ; cette opération bleſſe l'équité & abîme notre Commerce ; en ce que toutes les fois que la Loi du Prince attribuera aux eſpeces d'or & d'argent, qui ont cours dans le Royaume, une valeur qui excede le poids & le titre des matieres qu'elles renferment, ces eſpeces exprimant alors une fauſſe valeur envers l'Etranger, qui n'admet en compte que le poids & le titre, deviennent con-

(*a*) Ch. I, art. 7, premiere application, p. 127 juſques & compris 133.

tre nous une fauſſe meſure, dans l'évaluation des biens que nous échangeons au dehors ; parce que toute la valeur attribuée par la force de la loi aux Monnoyes courantes eſt reçue dans l'étendue du Royaume, pour remplir le prix auquel les biens de notre crû ſont évalués : la valeur de nos biens naturels eſt par conſéquent remplie & meſurée par une monnoye qui n'a pas en ſoi toute la réalité de la meſure qu'elle exprime ; d'où il ſuit que l'Etranger qui enleve les biens de notre crû, arts & fabriques, ſur le pied qu'ils ſont évalués dans le Royaume, n'en remplit pas la valeur envers nous *.

* Ch. I, art. 7, p. 141 juſqu'à la page 152.
Ch. III, art. 4, depuis la page 131 juſqu'à 147.

VIII.

Les exemples que nous fourniſſent

les refontes & les réformes de nos Monnoyes ordonnées par les Edits du mois de Mai 1709, Decembre 1715, Novembre 1716, & Janvier 1726, nous prouvent invinciblement, que toutes les fois que nous ferons quelque mutation dans nos eſpeces, ſoit en hauſſant, ſoit en baiſſant leur valeur numéraire, ſoit en les réformant, ou enfin en les refondant pour en fabriquer de nouvelles, & que dans la vuë de procurer des ſecours au Roi, on laiſſera entre le prix de l'ancienne eſpece & celui de la nouvelle une diſproportion ou une différence trop grande, l'eſpece la moins priſée reſtera cachée, ou elle paſſera chez l'Etranger (*a*). L'attrait de ce bénéfice in-

(*a*) Ch. I, art. 6, p. 102 & ſuiv. juſqu'à 122.
Ch. III, art. 2, p. 47, 48 & 51.
Art. 4, p. 116 juſqu'à 123 & ſuivantes, juſqu'à 147.

vitera toujours nos Négocians, les Billonneurs & l'Etranger même, au tranſport des moins cheres (*a*). D'ailleurs les fréquentes variations dans cette meſure, les Ordonnances que l'on publie avant le temps pour annoncer l'augmentation ou la diminution, les Arrêts de prorogation d'un terme fixé par les précédens, fatiguent & rebutent tout le monde (*b*). Nos Ancêtres ſentoient à merveille le poids de ce fardeau. Ce fut pour s'en décharger & pour avoir une Monnoye ſtable & uniforme, qu'ils préférerent l'impoſition ſur eux des Aydes & des Tailles (*c*). La Nation gagneroit beau-

Art. 5, p. 148 juſqu'à 152.
Art. 6, p. 219 juſqu'à 223.
(*a*) Ch. I, art. 8, p. 177.
Ch. III, art. 6, p. 207 & 208.
(*b*) Ch. & art. 3, p. 59, 60 & 61.
Art. 4, p. 104 & 105.
(*c*) Ch. I, art. 8, p. 178 & 180.

coup aujourd'hui, ſi à leur imitation, elle rachetoit de chaque Roi pendant ſon regne, le droit de Seigneuriage, que Charles VII conſerva à ſes Succeſſeurs (*a*).

Diminuer de moitié le titre ou le poids des eſpeces, ſans en diminuer le prix, ou ſurhauſſer de moitié leur valeur numéraire ſans augmenter leur poids ou leur titre, c'eſt exactement la même choſe. Dès-là l'Auteur de l'*Eſſai politique ſur le Commerce* convient, pag. 177 & 178, que le ſurhauſſement de la valeur numéraire des Monnoyes *tourne à la perte du Roi & à celle de l'Etat en faveur de l'Etranger.* Nous ſommes ici parfaitement d'accord : c'eſt même tout ce que nous avions deſſein de lui prouver par nos obſervations ; mais tous les paſſages de ſon Livre indi-

(*a*) Ch. III, art. 6, p. 252 & ſuiv. juſqu'à 255.

qués dans cet Ouvrage, avant & après celui-ci, nous paroiſſent bien oppoſés & difficiles à concilier (*a*).

Ce que cet Auteur appelle *proportion exacte dans les Monnoyes* n'eſt autre choſe qu'une *diſtribution*, ou une *ſubdiviſion exacte du Louis d'or ou de l'Ecu en ſes parties*. Il n'a rien dit des différentes proportions que l'on doit obſerver avec beaucoup de préciſion dans les Monnoyes & dans leurs métaux. Et comme il eſt important de ne les pas ignorer, on parle par occaſion *de la proportion entre le titre de l'or & de l'argent*, dont il eſt dangereux de s'écarter ; *des principes fondamentaux qui en naiſſent naturellement ;* de la *proportion entre l'or & l'argent en œuvre ou monnoyé ; de celle entre ces deux métaux, hors œuvre ou en maſſe*, avec les conſéquences qui en réſultent, & qui ſont

(*a*) Ch. I, art. 8, p. 167 juſqu'à 171.

extrêmement importantes (*a*) ; & enfin de la *proportion entre la valeur numéraire donnée à l'un & à l'autre de ces deux métaux en œuvre & hors d'œuvre.* On montre enſuite que la haute proportion rend l'or cher & l'argent à bon marché ; & qu'au contraire, la proportion baſſe rend l'argent cher & l'or à bon marché. C'eſt de ces différences de proportions, que naît le tranſport du métal le moins cher : ainſi on ne ſçauroit les établir avec trop de préciſion. (*b*)

(*a*) Chap. I, art. 8, p. 182 juſques & compris 195.
(*b*) Ch. I, art. 8, p. 194 juſqu'à 198.

IX.

Il y a quelques fautes légeres dans ce que dit l'Auteur pag. 247 & 248 de l'*Eſſai politique*. On l'en avertit ici, & on lui dit que le Change

ne ſçauroit être contre nous, que lorſque nous redevons par la balance du Commerce ; & qu'il eſt pour nous & à notre avantage, lorſque l'Etranger nous redoit (*a*). Ces deux cas ſont l'inégalité de la balance. Si elle eſt égale, la compenſation ſe fait ; perſonne ne redoit & le Change eſt au pair (*b*).

L'Auteur a raiſon ſur le tranſport de l'argent à l'Etranger. Il dit p. 247 : *Que la plûpart l'ont regardé comme pernicieux. Penſent-ils que c'eſt un préſent qu'on fait ?* Ce ſont ſes termes ; mais comme il en reſte là, & que ce qu'il dit ne nous paroît pas ſuffiſant pour convaincre ceux qui regardent ce tranſport comme pernicieux, on tâche d'y ſuppléer en montrant que l'unique objet du

(*a*) Ch. III, art. 1, principes 2, 3 & 4, p. 3, 4 & ſuivantes du Tome II.
(*b*) *Idem* principe 2.
Ch. I, art. 9, p. 199, 202.

Négociant eſt d'attirer ce métal ; qu'il ne s'en défait qu'à la derniere extrémité ; que tout celui qui eſt dans le Royaume eſt dû à ſes ſoins & à ſon travail ; que lorſqu'il le fait entrer on lui eſt favorable ; qu'on regarde la ſortie comme un crime d'Etat, & que l'Etat cependant n'en ſouffre aucun préjudice ; que d'ailleurs ce défaut de liberté eſt un grand obſtacle à notre Commerce. Il y a de l'injuſtice à vouloir être payé de ce qui nous eſt dû, & ne pas payer ce que nous devons. Il vaudroit donc mieux mettre un droit ſur la ſortie de l'argent, comme l'Eſpagne l'a fait ci-devant, que de la défendre inutilement (*a*).

(*a*) Ch. I, art. 9, p. 203 juſqu'à 208.

X

La force & la puiſſance d'un Etat dépend du nombre de ſes Habitans,

& le nombre des Habitans eſt toujours proportionné à la quantité des Eſpeces qui circulent dans cet Etat ; & comme il n'y a pas aſſez d'Eſpeces pour faire circuler toutes les productions de la Nature & de l'Art, la Monnoye de repréſentation eſt indiſpenſable pour ſuppléer au défaut des Eſpeces, pour attirer l'abondance, & pour donner valeur aux biens fonds & à l'induſtrie, & en un mot pour rendre le Commerce floriſſant.

Or en ſuppoſant cette Monnoye de crédit ou repréſentative de l'argent, on ne peut pas hauſſer ni baiſſer l'argent qui doit payer ce qui le repréſente, ſans hauſſer ou baiſſer dans le même tems & dans le même rapport la Monnoye de repréſentation. C'eſt pourquoi on voulut diminuer la valeur du Billet au mois de Mai 1720, & cette réduc-

tion ayant été rejettée, il falloit à ſon défaut hauſſer l'Eſpece ; car hauſſer l'Eſpece, c'étoit alors diminuer le Billet qui la repréſentoit. Le ſurhauſſement propoſé dans l'objection auroit été ſalutaire au mois de Mai 1720, & en Juillet ſuivant il ne pouvoit plus produire le même effet. Dès-là il n'étoit plus néceſſaire : ce qui fait tomber l'objection. Cela nous découvre les fautes qui ont été faites dans le ſyſtême de M. Law. Le crédit eſt utile à un Etat, mais il doit être libre & modéré. Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet, *Tom. & Chap.* 1. *art.* 10. *pag.* 208 *& ſuivantes juſqu'à la page* 327.

XI.

Les inféodations ou les redevances en argent n'ont pas hauſſé comme l'argent ; l'argent nous montre donc déja que le progrès ou l'aug-

mentation numéraire n'a pas produit, comme le dit l'Auteur pag. 210 de son Livre, le même progrès & la même augmentation dans les fermes des terres & dans toutes sortes de Marchandises (*a*). On verra ci-après, à l'Article 15 de cette conclusion, ce que nous dirons des denrées.

Si l'augmentation numéraire est favorable aux Rois, comme le dit l'Auteur à la page 217, Louis XV sera plus riche qu'aucun de ses Prédécesseurs, parce qu'il a beaucoup plus de numéraire (*b*) qu'ils n'en avoient.

(*a*) Ch. II, art. 1, p. 327 jusques & compris 335.
(*b*) *Idem.* p. 333 à 335.

XII.

Il résulte des comparaisons faites des revenus de Louis XII, de François

çois I, de Henri II, de François II, & de Henri III, avec ceux de Louis XV, que ces Princes, chacun avec leur foible numéraire, étoient plus riches que ne l'eſt Louis XV avec ſon grand numéraire, puiſque ce Monarque ne ſçauroit aujourd'hui fournir aux mêmes degrés de beſoins que faiſoient ces Princes. On prouve ces calculs par un autre calcul, étranger aux précédens. (*a*)

(*a*) Ch. II, art. 2, 3, 4, 5, 6, p. 335, 355, 364, 368, 403 & ſuiv. du Tom. I.

XIII.

Le prix des denrées à la longue a beaucoup plus augmenté que celui des Eſpeces, quoique lors d'une augmentation de Monnoie, les denrées ne hauſſent pas d'abord autant que l'eſpece : le Marchand & l'Ouvrier augmentent aiſément,

mais ils ne diminuent pas de même. (*a*)

(*a*) Ch. I, art. 7, p. 139.
Ch. II, art. 5, p. 390 jusqu'à 396.

XIV.

L'abondance de l'argent & le surhaussement de sa valeur numéraire, ayant fait augmenter le prix de toutes choses, & les revenus & les redevances en argent n'ayant pas haussé comme ces choses, il est clair que cette abondance d'argent, & le surhaussement de sa valeur numéraire, ont été contraires à tous les Propriétaires de ces revenus ou de ces redevances, & qu'ils sont réellement moins riches qu'ils ne l'étoient, puisqu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui les mêmes dépenses qu'ils faisoient alors (*a*).

(*a*) Ch. II, art. 5, p. 392 jusqu'à 396.

XV.

L'augmentation numéraire du revenu n'étant pas proportionnée à celle des denrées, la terre ou la maiſon qui étoit affermée une piſtolle ſous Louis XII n'eſt pas affermée 22 piſtolles aujourd'hui ; ainſi le progrès ou l'augmentation des valeurs numéraires, n'a pas produit, comme le dit l'Auteur page 210, le même progrès & la même augmentation dans les fermes des terres & dans toutes ſortes de marchandiſes (*a*) : ce qui eſt conforme à l'article XI ci-deſſus.

(*a*) Ch. II, art. 5, p. 393 n°. 3 juſqu'à 396.

XVI.

Il eſt vrai que le Roi reçoit plus de numéraire, mais ſes revenus n'ayant pas hauſſé dans la propor-

tion des denrées, cette cherté de denrées lui eſt nuiſible, puiſqu'elle lui occaſionne une augmentation de dépenſe qui eſt en pure perte pour Sa Majeſté : cette augmentation de dépenſe ne lui eſt pas indifférente ; par conſéquent l'augmentation numéraire demeure toujours contraire au Roi & aux Peuples comme débiteurs (*a*).

D'ailleurs il y a bien plus d'acheteurs que de vendeurs, & par conſéquent plus de perdans que de gagnans. Donc la cherté des denrées n'eſt pas indifférente, non plus que l'augmentation de dépenſe. Ce qui eſt entiérement oppoſé à ce que dit notre Auteur aux pages 212 & 217 de ſon Livre (*b*).

[*a*] Ch. I, art. 7, p. 128 juſqu'à 133; Ch. II, art. 6, p. 403 & ſuivantes.
[*b*] Ch. II, art. 5, p. 395 juſqu'à 400.

XVII.

L'augmentation & la refonte des Monnoies de 1709 laiſſant entre les vieilles & les nouvelles Eſpeces une différence de 23 $\frac{1}{3}$ pour cent, faiſoit un grand déſordre & une exception à cette regle générale, que le Commerce avantageux attire les matieres d'or & d'argent dans l'Etat qui a l'avantage (*a*).

Le décri de ces anciennes Eſpeces qui fut fait au premier Janvier 1710, nous fut très-avantageux, & leur rétabliſſement dans le Commerce, que fit la déclaration du 7 Octobre ſuivant, nous fut nuiſible par la différence qui ſubſiſtoit toujours entre leur prix & celui des nouvelles (*b*). On fut un an à s'ap-

(*a*) Ch. III, art. 2, pag. 27, 28, 29, 30, 31 & 32.
(*b*) Ch. III, art. 2, p. 39, 40 & 41.

percevoir de ce désordre ; on y remédia en partie par la déclaration du 24 Octobre 1711 en augmentant la valeur de ces anciennes Especes pour les rapprocher de celle des nouvelles (*a*). Ce fait nous fournit une preuve bien évidente, QU'IL NE FAUT JAMAIS DANS UN ETAT DEUX DIFFERENS PRIX A UNE MESME ESPECE (*b*). Il y avoit encore entre ces vieilles & ces nouvelles Especes une différence qui faisoit préférer les anciennes, & cette préférence les empêchoit de circuler (*c*).

Ces anciennes Especes n'arrivoient pas dans les Hôtels des Monnoies, aussi promptement & en aussi grande quantité qu'on l'auroit souhaité, pour les faire avancer &

(*a*) Ch. III, art. 2, p. 39, 40, 41 & 42.
(*b*) Id. p. 45, 46, 47 & 48, du Tom. II.
(*c*) Voyez ce qui est dit au Tom. I, page 115 & suiv.

circuler. On avoit fait des tentatives & des menaces de les diminuer qui furent inutiles ; le véritable & l'unique moyen de faire ſortir celles qui reſtoient encore dans le Royaume, étoit d'abandonner le bénéfice de la converſion, en les rapprochant encore du prix des nouvelles qui étoient à 40 francs le marc. On le fit pour un tems ; on les mit à 39 livres le marc le 10 Decembre 1712 (*a*). Cette opération ne fut pas plûtôt faite, que le Change & par conſéquent notre Commerce reprit le deſſus ſur celui de nos voiſins (*b*). Ce qui montre avec la derniere évidence le tort infini que nous fait cette différence tant qu'elle ſubſiſte entre l'ancienne & la nouvelle eſpece, & que la Mon-

(*a*) Ch. III, art. 2, p. 46 juſqu'à 54.
(*b*) Idem p. 51, 52 & 53.

noye forte n'eſt pas un obſtacle au Commerce (*a*).

(*c*) Tom. II, Ch. III, art. 2, p. 54 juſqu'à 58.
Art. 4, pag. 83, 84, 85, 86, 109, juſqu'à 113, 114, 115, 116, 117, 131 à 147.
Art. 5, pag. 172, juſqu'à 175, 179 juſqu'à 188.

XVIII.

Comme il n'y a aucun de nos voiſins, qui ne recoive beaucoup plus de nos denrées, arts & fabriques, que nous n'en recevons de lui, notre Commerce aura toujours l'avantage ſur celui de ces mêmes voiſins, auſſitôt que l'on verra de la ſtabilité & de l'uniformité dans la valeur numéraire de nos Monnoies, ſoit que cette valeur ſoit haute, ſoit qu'elle ſoit baſſe (*a*): ainſi l'avantage de notre Commerce eſt

(*a*) Chap. III, art. 6, p. 246 & 247.

en nos mains (*a*) ; il ne tient qu'à nous de le rendre perpetuel : la fertilité de notre pays, la ſituation de nos ports de mer, & l'activité de nos peuples, nous offrent & nous aſſurent un Commerce ſupérieur.

On voit les preuves de ce qu'on dit ici, après la déclaration du 10 Decembre 1712 (*b*), après la derniere des onze diminutions faites ſur nos Monnoies en 1714, & 1715, qui fut le premier Septembre de la même année 1715. La gradation des Changes qui rapprochent très-vite de leur parité & qui la ſurpaſſent même, marquent évidemment que la confiance reprenoit vigueur & notre Commerce le deſſus (*c*), malgré le viſa des

(*a*) Idem, art. 4, p. 112, 113, 114 à 117. Art. 5, p. 181 juſqu'à 184.
(*b*) Idem, art 2, p. 51 juſqu'à 53.
(*c*) Idem art. 3, p. 73 juſqu'à 76, 80; art. 4 p. 83.

effets Royaux ordonné par Arrêt du Conseil d'Etat du 28 Septembre & par la Declaration du 7 Decembre suivant, lequel entretenoit le discredit, faisoit un obstacle à la circulation, & par conséquent au Change & au Commerce (*a*). Alors l'argent ne valoit que 28 francs le marc. Après l'édit du mois d'Août 1723, qui baissa les especes reformées, haussa celles non reformées & reduisit le marc d'argent à 69 livres (*b*). ce qui faisoit une Monnoie très haute, ainsi on peut dire que notre Commerce nous est avantageux, soit que la Monnoie soit haute, soit qu'elle soit basse, si elle est stable & uniforme dans sa valeur. Après les quatre fortes diminutions faites en 1724, qui redui-

(*a*) Art. 4, pag. 86 & 87, 109, & suiv. jusqu'à 116 du Tom. II.
(*b*) Art. 5, p. 152, 153, 154 du Tom, II.

firent le marc d'argent de 75 livres où il étoit, à 40 & 41 livres 10 ſols (*a*). Et enfin après l'Arrêt du 15 Juin 1726 (*b*) qui nous remit dans l'avantage, & comme depuis ce tems nos Monnoies ont été ſtables & uniformes dans leur valeur, nous avons auſſi toujours eû l'avantage du Change & par conſéquent du Commerce.

L'Auteur du livre qui fait le ſujet de ces remarques, attribuera peut-être l'avantage continu où eſt notre Commerce depuis cet Arrêt du 15 Juin 1726 juſqu'aujourd'hui, Avril 1736, au hauſſement des eſpeces qu'il protege : mais on a prévu cette objection, & on y repond aux endroits cités ci-bas (*a*) qu'il

(*a*) Art. 5, p. 172, 181 juſqu'à 185, du Tom. II.

(*b*) Art. 6, p. 234 juſques à 250, 259 juſques à 265, du Tom. II.

(*c*) Art. 6, p. 237 juſqu'à 241, 244 juſq. 248, du Tom. II.

prenne la peine d'y avoir recours.

XIX.

De toutes les mutations qui peuvent se faire sur les Monnoies, celle qui influe le plus sur notre Commerce & qui lui fait le plus de tort, c'est le surhaussement de leur valeur numéraire, parce qu'il n'a d'autre effet que celui d'augmenter à notre préjudice le prix des denrées, arts & fabriques étrangeres, & de diminuer les nôtres en faveur de l'Etranger ; & enfin parce que bien loin de nous être avantageux, il nous est contraire dans tous les cas.

1°. Lorsque les denrées haussent comme l'espece (*a*), de 20 pour cent par exemple, ou d'un cinquieme.

(*a*) Chap. I, art. 7, premiere application page 127 & suiv.

2°. Lorſque les denrées augmentent dans une proportion plus baſſe que celle du hauſſement des eſpeces (*a*) comme d'un dixiéme, lorſque les monnoies hauſſent d'un cinquiéme.

3°. Lorſque les denrées reſtent au même prix, quoique les eſpeces augmentent (*b*).

Voilà cependant tous les cas qui peuvent arriver, & qui devroient nous montrer l'avantage que l'auteur annonce dans le ſurhauſſement des Monnoies aux pag. 202, 205, 235, 237, N. 2, 3 & 4, & encore page 270 de ſon livre : ainſi il n'eſt rien moins que d'accord, avec tous les faits qu'on vient de préſenter :

(*a*) Ch. I, 2ᵉ application, page 133 & ſuivantes.

(*b*) Idem, 3ᵉ application, page 139 & ſuiv. 147 & ſuiv. juſqu'à 159.

Chap. III, Tom. II, art. 4, page 131 & ſuiv. juſques à 147.

mais ces faits se trouvent conformes aux sentimens de M. Mun, Locke & Law.

Les preuves de ces faits resultent de la comparaison que fait l'Auteur de *l'Essai politique* des revenus du Roi de l'année 1683 à ceux de 1733, au chapitre 19, pag. 235 de sa seconde Edition (*a*); de l'augmentation du mois de Mai de 1709; (*b*) de celle du mois de Decembre 1715 (*c*). On voit en ce lieu une faute capitale en fait de Monnoie. (*d*) La refonte du mois de Novembre 1716 laissa subsister le mal sans y remedier (*e*). Au commencement

(*a*) Chap. II, art. 6, p. 403 & suiv.
(*b*) Chap. III, art. 2, page 28 & suiv. jusqu'à 30 du Tom. II.
(*c*) Idem art. 4, p. 86 jusqu'à 93, 99 & 100, 109 jusq. 117, du Tom. II.
(*d*) Idem p. 88 jusqu'à 91, Ch. I, art. 6, p. 106 & suiv. jusq. 110.
(*e*) Ch. III, art. 4, p. 103, 104 & 105, Tom. II.

de 1723, le deſordre étoit grand : la même eſpece avoit trois prix différens (*a*). Le ſeul bruit d'une refonte & d'une augmentation, qui ſe répandit au commencement du mois de Janvier 1726, nous fit un tort conſidérable (*b*). La refonte & l'augmentation qui avoient fait ce bruit, parurent en effet par l'Edit de Janvier, publié le 4 Février 1726 : cet Edit confirme la ſixieme diminution annoncée par l'Arrêt du 4 Decembre 1725, pour le premier Février.

Ces mouvemens ſi différens de nos Monnoyes donnerent au Change un ſi rude coup, que ſon cours ceſſa pendant quelques jours, perſonne n'oſant rien hazarder (*c*). Le

[*a*] Chap. III, art. 5, page 128 & ſuiv. juſqu'à 150.

[*b*] Idem p. 148, 149 & 150, du Tom. II, art. 6. p. 258 & 260.

[*c*] Ch. III, art. 6, p. 195 juſqu'à 206.

Gouvernement ſentit très-bien que ce déſordre alloit faire paſſer nos vieilles eſpeces chez l'Etranger, attendu le bénéfice qui s'y trouvoit. Pour y remédier & pour ſoutenir le Change, on remit des fonds à M. le Chevalier Bernard avec ordre d'en faire paſſer en Hollande, & de fournir des lettres à perte pour le compte du Roi (*a*). On crut que le remede à ce deſordre cauſé par l'Edit de Janvier 1726, étoit de ſurhauſſer la valeur numéraire des nouvelles Eſpeces : en effet, on la hauſſa d'un cinquiéme par l'Arrêt du 26 Mai ſuivant. Ce ſurhauſſement nous cauſa une perte réelle de 6 $\frac{26}{100}$ pour cent (*b*) : Et cette perte auroit été bien plus conſiderable encore, ſi en hauſſant de 20 pour cent les nouvelles eſpeces, on n'avoit

[*a*] Ch. III, art. 6, p. 207 juſques à 215.
[*b*] Idem p. 217 juſques à 220.

pas hauſſé les anciennes de 30 pour cent, & par là rapproché leur prix de celui des nouvelles de 10 pour cent (*a*). L'effet de ce ſurhauſſement fut d'obliger le creancier de ſe contenter des cinq ſixiémes de ce qui lui étoit dû. C'étoit favoriſer le débiteur, comme le veut la maxime que donne notre Auteur à la page 174 de ſon livre : Mais cette opération en elle-même eſt injuſte ; en favoriſant le débiteur, elle ruine le creancier (*b*). Les propriétaires des terres, des maiſons, des rentes &c. ſont dans le cas du creancier. Le Roi même s'y trouve, parce qu'il eſt creancier de tous ſes Sujets, pour tout ſon revenu dont il ne retire que les cinq ſixiémes (*c*)

[*a*] Chap. III, pag. 214 & ſuiv. juſques à 222, du Tom. II.

[*b*] Chap II, art. 6, pag. 403 & ſuiv. Ch. III, art. 6, p. 222 juſqu'à 229.

[c] Idem Tom. II, pag. 231 & 232.

On voit ici l'Etat déplorable dans lequel étoit notre Commerce à la fin de 1726, & encore au commencement de 1727. L'Arrêt du 15 Juin 1726 lui fit un bien infini, en rapprochant le prix des anciennes Epeces de celui des nouvelles. Tous ces faits nous avertiſſent, que de tous les affoibliſſemens des Monnoyes, le ſurhauſſement, que notre Auteur conſeille, eſt le plus dangéreux (*a*).

[*a*] Chap. I, art. 6, p. 230 juſques & compris 237.

XX.

Les diminutions d'Eſpeces ne ſont pas favorables au Commerce, mais elles n'ont pas des ſuites tout-à-fait auſſi auſſi dangereuſes que les augmentations (*a*). Elles ne lui ſont

[*a*] Tom. II, Ch. III, art. 5, p. 171 & 186, 172 & 187.

nuiſibles que pendant leur paſſage : (*a*) ainſi plus prompt ſera ce paſſage, moins l'Etat perdra, en ce que l'Etranger aura moins d'occaſions d'en profiter (*b*). Ces diminutions feroient moins de mal, ſi la peur qui agit toujours avec plus d'impreſſion que l'eſperance, ne forçoit pas le particulier à garder ſa denrée plutôt que de la vendre à un prix raiſonnable, par la crainte où il eſt de perdre ſur l'argent ; ce qui fait augmenter la denrée, dans le tems même qu'elle devroit baiſſer comme l'eſpece (*c*).

D'où il ſuit que les inconvéniens des diminutions n'étant pas auſſi dangereux que ceux des augmenta-

[*a*] *Idem*, art. 3, p. 59 juſqu'à 63, 77 & ſuivantes.
Art. 4, p. 83 juſqu'à 88, 109 juſqu'à 112.
Art. 5, p. 154 juſqu'à 188.
[*b*] Ch. I, art. 5, p. 99, 100, 101 & 102.
[*c*] Ch. III, art. 3, p. 60, 61 & 62.

tions, il y a moins de raiſon & plus de déſavantage à favoriſer le débiteur en hauſſant l'eſpece, qu'il n'y en a à favoriſer le créancier en la diminuant ; cependant il ne faut ni les hauſſer ni les baiſſer : ce qui eſt encore oppoſé à la maxime que donne notre Auteur à la page 174 de ſon Livre.

XXI.

Le bénéfice apparent que font nos Rois ſur nos fréquentes mutations de Monnoies, eſt bien peu de choſe, en comparaiſon du dommage qu'ils en reçoivent dans la ſuite, & des pertes qu'elles cauſent à la Nation (*a*). D'où il ſuit que ſi le Peuple peut ſupporter une im-

(*a*) Ch. I, art. 7, premiere application, p. 127 juſqu'à 133.
Ch. III, art. 4, p. 109 juſqu'à 116, 123 & ſuiv. juſqu'à 147.
Art. 6, p. 246 & ſuiv. juſqu'à 252.

poſition quelconque, mais proportionnée aux facultés d'un chacun, cette impoſition telle qu'elle ſoit eſt préférable, parce qu'elle ſera toujours plus avantageuſe au Peuple, & au Roi même, qu'une mutation de Monnoie (*a*). Et ſi le Peuple eſt accablé au point de ne pouvoir pas même acquitter ſes charges ordinaires, tout autre moyen de trouver les ſecours, dont Sa Majeſté peut avoir beſoin, eſt encore à préférer à la variation de l'Eſpece. Il eſt donc de l'intérêt du Roi & de ſes Sujets, de renoncer pour jamais aux mutations de Monnoies : ce ſont des moyens dangereux, qui ne ſont pratiqués par aucune des Nations qui entendent la nature du Commerce & des Monnoies, & qui ſe font un devoir d'obſerver les regles de l'équité.

(*a*) Ch. I, art. 8, p. 171 & ſuiv. juſques & compris 180.

L'avantage évident, ſolide & continu, que procure à notre Commerce l'uniformité & la ſtabilité, que le Gouvernement préſent a ſi ſagement maintenue dans cette meſure depuis l'Arrêt du 15 Juin 1726, juſqu'à préſent 1736, nous doit ouvrir les yeux (*a*). On voit avec plaiſir que ſa maxime eſt d'obſerver les regles de la juſtice, & de ne point toucher aux Monnoies. (*b*) Il n'ignore pas qu'elles ſont l'inſtrument néceſſaire de nos échanges réciproques, & la meſure qui regle la valeur des biens échangés : & par conſéquent il ne faut pas plus y toucher qu'aux autres meſures ; ſoit que l'impoſition ſuffiſe à toutes les charges de l'Etat, ou

[*a*] Ch. III, art. 6, p. 232 juſques & compris 266.

[*b*] Ch. III, art. 4, p. 112 juſques & compris 119.

Art. 6, p. 247 juſqu'à 252.

qu'elle n'y ſuffiſe pas ; ſoit que les recouvremens des Impoſitions ſe faſſent avec facilité ou avec peine ; (*a*) ce qui eſt l'oppoſé de ce que dit notre Auteur aux pages 198, 202, 205, 237 & 270 de l'*Eſſai Politique ſur le Commerce*, & ce que nous avons entrepris de montrer par nos Obſervations.

En effet, nous eſtimons qu'il ne faut toucher aux Eſpeces, que par des refontes indiſpenſables & néceſſitées par leur frai ou par leur uſure, & qu'il les faut faire ſans aucune perte pour le Public, aux frais du Roi. Alors on verra que l'on gagne beaucoup, quand on ſçait perdre à propos (*b*).

[*a*] Ch. I, art. 7, p. 159 & 161.

[*b*] Tome & Chap. I, art. 6, p. 108 & ſuiv. art. 7, p. 156 & ſuiv. juſqu'à 164. Tom. II, Ch. III, art. 6, p. 262, 266 & ſuiv. juſques & compris 269.

XXII.

Le moyen de nous procurer ce qui nous manque, & de nous défaire de notre ſuperflu, eſt ce qu'on appelle Commerce. Trois cauſes font varier la valeur de tous les biens. La culture de la terre & l'induſtrie ſont l'origine & les principes de toutes les richeſſes dont jouiſſent les hommes, & conſéquemment les deux principes de la Finance. La fertilité d'un Etat & l'induſtrie des Peuples, ſont les deux ſources du Commerce ; & la diverſité des biens que produit un pays fertile, fait la ſolidité de ce même Commerce. Le Commerce peut être avantageux ou déſavantageux. Le moyen de connoître l'un & l'autre eſt néceſſaire. La France a des avantages pour le Commerce, que les autres Etats n'ont pas.

pas. Il ſeroit à ſouhaiter que la Nobleſſe fît le Commerce en gros & maritime : il n'a rien que d'honnorable, l'antiquité nous en fournit d'illuſtres témoignages. Nous avons auſſi bien que les Romains des Villes maritimes & commerçantes. Les forces maritimes ſont néceſſaires à la puiſſance des Etats. Pour rétablir les nôtres, on forme une Banque générale & une Compagnie de Commerce avec des actions. Progrès de ces établiſſemens, ſituations du crédit & ſes effets merveilleux. On répond à ceux qui croyent la Compagnie des Indes contraire au bien de l'Etat. La Navigation eſt l'ame du Commerce & le moyen d'augmenter la puiſſance du Roi. On montre ce que coûtoit la marine en 1681. *Qui eſt le maître de la mer, eſt le maître de tout.* Il eſt donc néceſſaire que la France ait une

puiſſante Marine. On donne le dénombrement de nos hommes de mer, tel qu'il étoit en 1713. Dans les premiers tems les Nobles & les Roturiers commerçoient également. C'eſt la Navigation & le Commerce qui font la puiſſance de l'Angleterre, de la Hollande, de Genes, de Veniſe &c. On fait voir que pour le bien de notre Commerce & de notre Navigation il ſeroit néceſſaire que nous euſſions un port aſſuré vers le milieu de la Manche, & qu'il ſeroit très-bien placé à la Hogue en Baſſe-Normandie, *Tome 2, art. 7, pag. 270 & ſuivantes juſqu'à* 378.

Jean de Wit, dit dans ſes *Mémoires, Chap.* XIV. *p.* 63, *édit. de la Haye*, 1709, in-12, que » la Na-» vigation, la Pêche, le Commerce » & les Manufactures, ſont les qua-» tre colomnes de l'Etat; que l'on

» ne doit point les affoiblir, ni les » incommoder par aucunes char- » ges ; car elles font ſubſiſter les ha- » hitans, & attirent toutes ſortes » d'Etrangers, &c. * Ceux qui par le gain qu'ils tirent des pays Etrangers, font ſubſiſter le plus d'habitans, & par conſéquent l'Etat, méritent faveur par préférence à tous autres Citoyens.

* Il prouve encore la néceſſité de la navigation & du commerce par ce qu'il dit de Sidon & de Tyr au Chap. II, de la 3 part. page 276.

Fin.

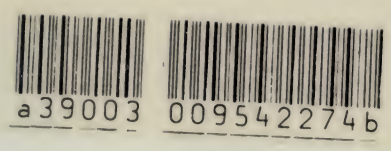
a39003 009542274b